

# Étude des crédits

2021  
2022

**Demandes de renseignements particuliers  
de l'opposition officielle**

Avril 2021

**DEMANDES 1 À 112 (AFFAIRES MUNICIPALES)**



**Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation**

**Québec** 



Demande numéro	Libellé de la demande
1.	Indiquer la somme dépensée en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022, par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2.	Pour chacun des organismes, agences ou autres instances relevant du ministère, pour l'année 2020-2021 indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration ; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération et la date du début et de la fin de leur mandat ; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération, leur curriculum vitae et la date du début et de la fin de leur mandat ; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
3.	Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation pour 2020-2021 avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.
4.	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activité auxquels ont participé les employés du ministère en 2020-2021. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
5.	Liste de tous les travaux de construction et de rénovation effectués au ministère en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.
6.	Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du ministère en 2020-2021. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.
7.	Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM – Volet 1 et volet 2) en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2019-2020.
8.	Liste des municipalités qui ont demandé en 2020-2021 une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux, la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.
9.	Liste des études de regroupement produites en 2020-2021, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.
10.	Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024 (transfert d'un point de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la Capitale-Nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection), en 2020-2021, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Demande numéro	Libellé de la demande
11.	Pour l'exercice 2020-2021, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde des CRÉ et de leur FDR, solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2021-2022.
12.	Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022. Ventiler par territoire et par MRC en indiquant les montants déjà engagés pour 2021-2022, en fournissant une liste des projets financés, une description de ceux-ci et le montant accordé par projet.
13.	État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.
14.	Liste des villes et municipalités qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.
15.	Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentés par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.
16.	Pour 2020-2021, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.
17.	Pour 2020-2021, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.
18.	Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes, demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat d'un membre d'un conseil municipal, présentée par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leur fonction élective.
19.	Pour 2020-2021, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçon d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.
20.	État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2020-2021 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.
21.	Pour 2020-2021, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Demande numéro	Libellé de la demande
22.	Pour 2020-2021, fournir la liste des projets de modifications à un schéma d'aménagement envoyé par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
23.	Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque règlement non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du règlement.
24.	Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.
25.	Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.) pour 2020-2021.
26.	<p>Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la liste des demandes reçues pour 2020-2021, par volet du programme ;</li> <li>b) pour chacune des demandes, la décision du ministère et la date à laquelle cette décision a été prise ;</li> <li>c) le montant accordé à la municipalité ou le cas échéant, le motif du refus ;</li> <li>d) fournir le total des sommes versées pour 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.</li> </ul>
27.	Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets.
28.	<p>Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour chacun des volets et sous-volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la liste des demandes reçues pour 2020-2021 ;</li> <li>b) la liste de toute demande dont le traitement a été complété en 2020-2021, nonobstant leur année de réception ;</li> <li>c) la liste de toutes les demandes pour lesquelles une promesse d'aide a été émise en 2020-2021 avec la date d'émission de la promesse d'aide ;</li> <li>d) la grille d'évaluation des demandes et les critères qui sont pris en compte ;</li> <li>e) le pointage ou toute autre mesure d'évaluation de la priorité ou de la qualité de toute demande dont le traitement a été complété ou est en cours en 2020-2021 ;</li> <li>f) le montant accordé à la municipalité selon la région, ou le cas échéant, le motif du refus ;</li> <li>g) fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets ;</li> <li>h) inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021.</li> </ul>
29.	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021.

Demande numéro	Libellé de la demande
30.	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.
31.	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir tout échange entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec au sujet du renouvellement du programme pour 2019-2023, ainsi que les modalités envisagées.
32.	Concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, identifier les sommes allouées, totales et ventilées, par région et par années pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour la TECQ.
33.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.
34.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Régions en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.
35.	État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenus pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le ministère en 2020-2021 à ce sujet. Actions à venir pour 2021-2022.
36.	Liste de tous les comités interministériels impliquant le ministère, ses organismes ou agences et d'autres partenaires, leurs mandats, le nombre de rencontres, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.
37.	Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2020-2021 pour : a) un paiement tenant lieu de taxe à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers ; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux ; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les collèges et les universités) ; d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.
38.	Sommes engagées en 2020-2021 pour promouvoir la démocratie municipale et prévisions des sommes pour 2021-2022. Préciser et ventiler les moyens mis de l'avant pour encourager les candidatures des jeunes, des femmes, des personnes autochtones ou issues de la diversité.
39.	Pour les années 2020-2021, veuillez fournir tous études, analyses ou scénarios commandés ou réalisés au sujet d'une modification à la date des élections municipales.
40.	Liste des rencontres (incluant les rencontres virtuelles) tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2020-2021. Indiquer les dates, les lieux, les résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.
41.	Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2020-2021, incluant les rencontres tenues par la ministre ou le cabinet ministériel.
42.	Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2020-2021. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

Demande numéro	Libellé de la demande
43.	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2020-2021. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
44.	Liste des projets et montants totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
45.	Toute correspondance en 2020-2021 entre le ministère et le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du programme FEPTEU.
46.	<p>Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'objet des consultations ;</li> <li>b) le moyen utilisé ;</li> <li>c) les dates des rencontres ;</li> <li>d) les communautés et les personnes consultées ;</li> <li>e) les résultats de consultations ;</li> <li>f) les montants afférents.</li> </ul>
47.	État de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.
48.	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
49.	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
50.	État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
51.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
52.	Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
53.	Outre le Fonds de développement des territoires, listes des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
54.	Concernant le Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées (PSI), identifier les sommes allouées totales et ventilées par région et par année, pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés, le cas échéant, et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le PSI.

Demande numéro	Libellé de la demande
55.	Concernant le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel, identifier les sommes allouées totales et ventilées par région et par année pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés, le cas échéant, et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans plan budgétaire 2021-2022 pour ce programme.
56.	Liste des conditions exigées par le ministère pour l'octroi des budgets autrefois dévolus au CLD et maintenant accordés à une MRC.
57.	Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.
58.	<p>Dans le cadre du programme « Plan pour une économie verte 2030 », fournir les sommes allouées (ventilées par région et secteur d'activité) afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour chacun des axes spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réduction de 50 % des émissions liées au chauffage des bâtiments en 2030</li> <li>b) Réduction de 60 % des émissions du parc immobilier gouvernemental en 2030.</li> </ul> <p>Fournir également les prévisions pour 2021-2022 ;</p>
59.	<p>Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les résultats atteints concernant les objectifs de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;</li> <li>b) Les résultats visant le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;</li> <li>c) Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par la ministre ;</li> <li>d) La réduction annuelle potentielle des projets acceptés par la ministre (Kt éq. CO<sub>2</sub>) ;</li> <li>e) Les investissements totaux des projets (en millions \$) ;</li> <li>f) Les aides financières totales du ministère (en millions \$) ;</li> <li>g) Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;</li> <li>h) Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements</li> </ul>
60.	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2020-2021 et comparaisons avec les cinq dernières années. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
61.	Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2020-2021. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.
62.	Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2020-2021, en indiquant les coûts, le sujet, le nombre de participants, les questions posées aux participants, les résultats et la firme retenue pour le réaliser.
63.	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2020-2021. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.
64.	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2020-2021.

Demande numéro	Libellé de la demande
65.	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;</li> <li>b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;</li> <li>c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;</li> <li>d) la liste des concours qui ont pris fin.</li> </ul>
66.	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom de toutes les campagnes ;</li> <li>b) les coûts de ces campagnes ;</li> <li>c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;</li> <li>d) les dates de diffusion de la campagne ;</li> <li>e) les objectifs visés par chaque campagne.</li> </ul>
67.	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;</li> <li>b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;</li> <li>c) le montant qui leur a été accordé.</li> </ul> <p>Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.</p>
68.	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ;</li> <li>b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ;</li> <li>c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organismes ;</li> <li>d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2020-2021 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ;</li> <li>e) le montant total des sommes investies en veille médiatique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.</li> </ul>
69.	<p>Montants des taxes payées par le ministère au nom des universités québécoises, pour chacune des universités concernées.</p>

Demande numéro	Libellé de la demande
70.	Concernant le Bureau du commissaire aux plaintes du ministère : a) budget en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; b) masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; c) effectifs en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; d) nouvelles embauches en 2020-2021 et départs en 2020-2021 ; e) nombre de dossiers traités en 2020-2021, nombre de dossiers résolus en 2020-2021 et le nombre de dossiers non résolus en 2020-2021.
71.	Concernant le Service de vérification du ministère : a) budget en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; b) masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; c) effectifs en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022 ; d) nouvelles embauches en 2020-2021 et départs en 2020-2021 ; e) nombre de dossiers traités en 2020-2021.
72.	Budget du Bureau du commissaire aux plaintes du ministère et masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.
73.	Effectifs du service de vérification du ministère, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2021-2022. Inclure le nombre d'embauches en 2020-2021.
74.	Effectifs du Bureau du commissaire aux plaintes du ministère, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2021-2022. Inclure le nombre d'embauches en 2020-2021.
75.	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour 2020-2021. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
76.	Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2020-2021 et liste des projets annoncés pour 2021-2022. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.
77.	Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2020-2021. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
78.	Montant des crédits alloués à la Commission municipale du Québec pour la vérification des municipalités pour 2020-2021, ventilés par mandat et nombre d'employés embauchés (effectif et objectif) par la CMQ pour compléter ses nouveaux mandats.
79.	Sommes ventilées versées en 2020-2021 à la commission municipale du Québec et liste des membres de la Commission.

Demande numéro	Libellé de la demande
80.	Subventions versées aux différentes associations municipales en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022. Indiquer l'objet de la subvention et les prévisions pour 2021-2022.
81.	Évolution de la dépense d'intérêts sur la dette imputable aux municipalités pour 2020-2021. Prévisions pour 2021-2022.
82.	Fournir le déficit en infrastructures au Québec.
83.	Liste des projets soumis dans le cadre du volet « petites collectivités » du Fonds chantier Canada-Québec en 2020-2021.
84.	Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides par le ministère par l'entremise du Fonds vert, par année, pour les cinq dernières années. Ventiler les sommes par programme inscrites dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.
85.	<p>La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert en 2019-2020 et 2020-2021 avec mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de la description du projet ;</li> <li>b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire ;</li> <li>c) du programme concerné, le cas échéant ;</li> <li>d) du montant déboursé ;</li> <li>e) de la date du déboursement ;</li> <li>f) de l'objectif poursuivi en matière de réduction des GES.</li> </ul> <p>Pour chacun de ces projets, fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.</p> <p>Pour chacun de ces projets, fournir le cas échéant, une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en matière de réduction des GES.</p>
86.	<p>Concernant la gestion du Fonds vert par le ministère, fournir pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le cadre de gestion utilisé ;</li> <li>b) la grille d'évaluation des projets ;</li> <li>c) les objectifs poursuivis.</li> </ul>
87.	Liste de tous les barrages ou ouvrages de rétention de l'eau qui sont sous la responsabilité de municipalités, en indiquant si ceux-ci sont générateurs de revenus ou non.
88.	Toute analyse réalisée sur la question de la taxation des barrages par les municipalités.
89.	Tous les échanges entre le ministère et des municipalités ou des municipalités régionales de comté (MRC), par région, au sujet de la taxation des barrages par les municipalités.

Demande numéro	Libellé de la demande
90.	Toute analyse commandée ou reçue pour 2020-2021 au sujet du salaire des élus municipaux.
91.	Portrait des municipalités sous tutelle en 2020-2021.
92.	Copie de tous les échanges entre le ministère, le cabinet de la ministre et la communauté métropolitaine de Montréal au sujet de la construction de l'Hôpital de Vaudreuil.
93.	Portrait des zones d'interventions spéciales en vigueur en 2020-2021, ainsi que celles ayant pris fin en 2020-2021.
94.	Tout document, scénario ou analyse sur la question de la construction en zone inondable en 2020-2021.
95.	Fournir un état de situation, depuis avril 2018, des travaux du groupe d'action ministériel sur les inondations.
96.	De ces rencontres, fournir les informations suivantes : a) Nombre de rencontres du groupe d'action ministériel, b) fournir une liste des consultations effectuées, c) produire la liste des avis produits, d) émettre le budget affecté aux travaux.
97.	Fournir un bilan détaillé de l'édiction des zones d'intervention spéciale.
98.	Fournir et énumérer le nombre de demandes d'ajustement reçues par le MAMH concernant les ZIS, ventilé par ville ou municipalité.
99.	Considérant l'arrivée du printemps 2021, existe-t-il présentement des ententes particulières avec des villes, municipalités ou des villages de la province concernant la gestion prochaine des inondations ? Si oui, veuillez nous fournir la ventilation des détails de ces ententes, par municipalité.
100.	En référence à l'article 114 du projet de loi 40 qui stipule qu'un centre de service pourra « requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble à des fins de construction ou d'agrandissement d'une école ou d'un centre ». Veuillez fournir pour 2020-2021 les informations suivantes :  a) la liste des municipalités qui ont donné, cédé ou vendu un terrain b) fournir la superficie du terrain donné, cédé ou vendu ; c) identifier le type d'école qui sera construite par terrain ; d) quels sont les échéanciers pour la construction de ces écoles ; e) l'évaluation ou valeur municipale des terrains donnés, cédés ou vendus, par municipalité ; f) quels sont les coûts liés à ses transactions, par municipalité ?

Demande numéro	Libellé de la demande
101.	À la suite des annonces de construction ou d'agrandissement d'écoles en 2020 par le ministre de l'Éducation, veuillez fournir et ventiler les coûts des terrains visés par ces projets ; a) par école, b) par commission scolaire/centre de service, c) par région administrative,
102.	Veuillez fournir l'ensemble des subventions qui ont été accordées par le MAMH pour compenser les municipalités qui ont donné, cédé ou vendu des terrains pour construction d'écoles en 2020-2021 et également fournir les prévisions pour, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
103.	Veuillez produire l'évaluation des impacts financiers de l'article 114 du projet de loi 40 sur les municipalités, par année pour les 5 prochaines années ; veuillez ventiler ces impacts financiers par région et par municipalité.
104.	Concernant l'article 114 du projet de loi 40, veuillez produire tous les avis juridiques, notes d'informations, analyses d'impact budgétaire et échéances qu'a émis le MAMH, la ministre, son cabinet avec la fédération québécoise des municipalités, l'union des municipalités du Québec, la ville de Montréal, la communauté métropolitaine de Montréal et la ville de Québec.
105.	Depuis la formation du Comité camps de jour – Enfants de 4 ans, veuillez nous fournir : a) la composition du comité ; b) la liste des rencontres ; c) la liste des personnes présentes, par rencontre ; d) les ordres du jour ; e) les procès-verbaux des rencontres ; f) la liste des recommandations du comité ; g) les frais associés pour les rencontres du comité (déplacement, hébergement, repas, alcool, autre).
106.	Fournir l'analyse de l'impact budgétaire de la maternelle 4 ans, sur les camps de jour dans les municipalités, produite par le ministère.
107.	Fournir tous les avis, notes et analyses du Ministère sur les impacts de la maternelle 4 ans sur les municipalités.
108.	Fournir le nombre de municipalités qui offrent des camps de jour pour les enfants de 4 ans en 2020-2021 et les prévisions pour les 5 prochaines années.
109.	Concernant la réforme de la taxe foncière agricole prévue par le projet de loi 48, fournir : a) Tous les échanges entre la ministre, son cabinet, et les organisations municipales (FQM, UMQ) ; b) Tous les documents ou communications transmis par le MAMH au MAPAQ ; c) Spécifier et ventiler le nombre de municipalités qui subiront une perte de revenu découlant de cette réforme ; d) Spécifier les régions du Québec qui subiront le contre-coup le plus important au chapitre des pertes de revenus par les municipalités ; e) Le détail des mesures financières prévues afin de compenser les municipalités en 2021-2022 en précisant la date prévue de la fin des mesures de compensation.

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
110.	Fournir une évaluation de l'impact financier sur les municipalités du plafonnement du 90e percentile de la valeur applicable à la valeur foncière agricole.
111.	Veuillez fournir un état d'avancement de la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les crédits associés à ce projet pour 2020-2021 et les projections pour 2021-2022.
112.	<p>Concernant l'accès à l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021.</li><li>b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021</li><li>c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.</li></ul>

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 1

Indiquer la somme dépensée en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022, par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

	<b>2020-2021 Sommes dépensées (Fonctionnement)</b>	<b>2020-2021 Sommes dépensées (Immobilisation)</b>
Acquisition matériel informatique	54 200 \$	25 300 \$
Entretien de licences	75 500 \$	83 300 \$
Services professionnels internes	165 200 \$	0 \$
Services professionnels externes	772 500 \$	1 137 500 \$
Services professionnels (ITQ) <sup>1</sup>	3 134 200 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 201 600 \$</b>	<b>1 246 100 \$</b>

<sup>(1)</sup> Une partie des services technologiques du Ministère est impartie à ITQ, notamment la location des équipements informatiques (ordinateurs et périphériques), les services d'infrastructures technologiques et les services de télécommunication.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 2

Pour chacun des organismes, agences ou autres instances relevant du ministère, pour l'année 2020-2021, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération et la date du début et de la fin de leur mandat; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération, leur curriculum vitae et la date du début et de la fin de leur mandat; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

À cet effet, nous vous invitons à consulter les documents des organismes relevant du ministère.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 3

Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation pour 2020-2021 avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.

	Montant	Ventilation	Règles d'attribution
A) Programme de neutralité lors d'un regroupement municipal (compensations tenant lieu de taxes)	19 220 \$	Annexe A	Annexe D
B) Aide aux municipalités reconstituées	319 046 \$	Annexe B	Annexe E
C) Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel	361 964 \$	Annexe C	Annexe F

PROGRAMME DE NEUTRALITÉ LORS D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL  
EXERCICE FINANCIER 2020-2021

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Laverlochère-Angliers	1 735 \$
Municipalité de Saint-Alexis	478 \$
Ville de Daveluyville	9 671 \$
Ville de L'Épiphanie	7 336 \$
<b>TOTAL</b>	<b>19 220 \$</b>
<p>N.B. À compter de 2016, dans une perspective de simplification, la mesure de bonification des compensations a été regroupée avec les compensations de base prévues par la Loi. Dans ce contexte, le montant de neutralité des compensations a été ajusté afin d'inclure l'élément de neutralité des bonifications.</p>	
<p>Données au 28 février 2021</p>	

AIDE AUX MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES  
EXERCICE FINANCIER 2020-2021

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Brossard	234 910 \$
Ville de Hampstead	56 827 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	27 309 \$
<b>TOTAL</b>	<b>319 046 \$</b>
Données au 28 février 2021	

PROGRAMME D'AIDE POUR LES MUNICIPALITÉS À CARACTÈRE INDUSTRIEL  
EXERCICE FINANCIER 2020-2021

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Canton de Launay	5 857 \$
Municipalité de Champneuf	6 210 \$
Municipalité de Litchfield	37 423 \$
Ville de Chandler	100 227 \$
Ville de Lebel-sur-Quévillon	108 352 \$
Ville de New Richmond	103 895 \$
	<b>TOTAL</b>
	<b>361 964 \$</b>

Données au 28 février 2021

## PROGRAMME DE NEUTRALITÉ FINANCIÈRE LORS D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

### RÈGLES ET NORMES

#### A. RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Ce programme vise à favoriser les regroupements municipaux volontaires en diminuant les pertes de certains transferts financiers gouvernementaux occasionnées par un regroupement. La première version autorisée de ce programme a été mise en œuvre le 3 décembre 2002 avec le CT 199126, puis modifiée par le CT 203684 le 9 mai 2006 et le CT 206286 le 15 avril 2008.

#### B. OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif principal est de permettre le regroupement volontaire des municipalités qui le souhaitent par le versement d'une compensation financière. Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) entend verser pour une période déterminée, à chaque municipalité issue d'un regroupement ou qui a annexé le territoire entier d'une autre municipalité, un montant estimatif représentant la différence entre l'aide financière totale dont bénéficiaient, en vertu de certains programmes, les municipalités prenant part au regroupement (ou à l'annexion totale) et le montant estimatif que recevra la municipalité issue du regroupement en vertu de ces mêmes programmes. Cette aide transitoire donne du temps à la nouvelle municipalité afin qu'elle puisse mettre en place les mesures lui permettant de profiter des économies espérées du regroupement.

#### C. ADMISSIBILITÉ

Toute municipalité issue d'un regroupement ou qui a annexé le territoire entier d'une autre municipalité et dont l'entrée en vigueur du regroupement ou de l'annexion est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### D. ANNÉE DE RÉFÉRENCE

L'année de référence est la première année où le *Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes* et le *Règlement sur le régime de péréquation* s'appliquent à une municipalité issue d'un regroupement ou à une municipalité annexante, en tenant compte du regroupement ou de l'annexion.

#### E. CALCUL DE LA SUBVENTION ANNUELLE

La subvention annuelle de neutralité est constituée de la somme des montants établis conformément aux sections 1 et 2 pour chacun des éléments suivants :

- Élément : Compensations tenant lieu de taxes
- Élément : Régime de péréquation

Si le montant calculé pour un des éléments de la subvention annuelle est négatif, ce montant est présumé être égal à zéro.

##### *Section 1 Élément : Compensations tenant lieu de taxes*

La subvention de neutralité est établie sur la base des compensations tenant lieu de taxes de l'année précédente et elle est obtenue en soustrayant le montant établi au deuxième paragraphe du montant établi au premier paragraphe.

La somme des compensations tenant lieu de taxes qui seraient versées à chacune des municipalités parties au regroupement ou à l'annexion si le montant à verser correspondait au produit de l'évaluation de l'immeuble compensable au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice précédant l'année de référence par le plus élevé entre le taux global de taxation (TGT) et le taux global de taxation pondéré de la municipalité pour ce même exercice;

Le montant de compensations tenant lieu de taxes qui serait versé à l'unité de regroupement correspondant au produit de l'évaluation des immeubles compensables au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice précédant l'année de référence par le taux global de taxation moyen de l'unité de regroupement pour ce même exercice.

Aux fins de la détermination des montants de ces deux paragraphes, l'évaluation d'un immeuble des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation correspond au produit de l'évaluation de cet immeuble par le pourcentage applicable au taux global de taxation correspondant à sa catégorie tel que défini à l'article 255 de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Pour les autres immeubles, le taux est de 100 %<sup>1</sup>.

Aux fins du paragraphe 2°, les valeurs au rôle de chacune des municipalités sont les valeurs redressées en fonction de la médiane de la municipalité la plus peuplée.

Le taux global de taxation moyen d'une unité de regroupement est le résultat de la division de la somme des recettes de taxes admissibles au calcul du taux global de taxation de chacune des municipalités membres par la somme des évaluations imposables redressées de chacune de ces mêmes municipalités.

## **Section 2 Élément : Régime de péréquation**

La subvention de neutralité attribuable au régime de péréquation est la somme des subventions versées en vertu du premier, deuxième et troisième volet du régime de péréquation.

A) La subvention de neutralité attribuable au premier volet du régime de péréquation est obtenue en soustrayant le montant établi au deuxième paragraphe du montant établi au premier paragraphe :

- 1° la somme des montants de péréquation attribuable au premier volet payable à chacune des municipalités parties au regroupement ou à l'annexion pour l'année précédant l'année de référence;
- 2° le montant de péréquation attribuable au premier volet qui aurait été payable à la municipalité issue du regroupement ou à la municipalité annexante pour l'année précédant l'année de référence.

Aux fins du calcul des montants visés aux paragraphes 1° et 2°, on prend en considération la quote-part de base du premier volet calculée selon le *Règlement sur le régime de péréquation*, sans tenir compte des mesures d'ajustement.

Aux fins du calcul du montant visé au paragraphe 2°, la richesse foncière et la valeur moyenne des logements sont redressées en fonction de la médiane de la municipalité la plus peuplée alors que le nombre de logements et la population sont la somme de celles de chacune des municipalités comprises dans l'unité de regroupement.

B) La subvention de neutralité attribuable au deuxième volet du régime de péréquation est obtenue en soustrayant le montant établi au deuxième paragraphe du montant établi au premier paragraphe :

- 1° la somme des montants de péréquation attribuable au deuxième volet payable à chacune des municipalités parties au regroupement ou à l'annexion pour l'année précédant l'année de référence;
- 2° le montant de péréquation attribuable au deuxième volet qui aurait été payable à la municipalité issue du regroupement ou à la municipalité annexante pour l'année précédant l'année de référence.

Aux fins du calcul des montants visés aux paragraphes 1° et 2°, on prend en considération la quote-part de base du deuxième volet calculée selon le *Règlement sur le régime de péréquation*, sans tenir compte des mesures d'ajustement.

<sup>1</sup>Pour les autres immeubles, le TGT n'est pas utilisé pour le calcul des compensations tenant lieu de taxes, ce sont des immeubles compensables, pour lesquels les compensations tenant lieu de taxes sont calculées avec les taxes réelles, celles-ci sont très variées et sont souvent par type d'immeuble. Par contre, aux fins du calcul du Programme de neutralité, il est impossible d'estimer la compensation tenant lieu de taxes avec des taux de taxes. Dans ce cas, la méthode retenue consiste à utiliser le TGT avec un pourcentage de 100 %.

Aux fins du calcul du montant visé au paragraphe 2°, la valeur moyenne des logements est redressée en fonction de la médiane de la municipalité la plus peuplée alors que le nombre de logements est la somme de ceux de chacune des municipalités comprises dans l'unité de regroupement.

- C) La subvention de neutralité attribuable au troisième volet du régime de péréquation est obtenue en soustrayant le montant établi au deuxième paragraphe du montant établi au premier paragraphe :
- 1° la somme des montants de péréquation attribuable au troisième volet payable à chacune des municipalités parties au regroupement ou à l'annexion pour l'année précédant l'année de référence;
  - 2° le montant de péréquation attribuable au troisième volet qui aurait été payable à la municipalité issue du regroupement ou à la municipalité annexante pour l'année précédant l'année de référence.

Aux fins du calcul des montants visés aux paragraphes 1° et 2°, on prend en considération la quote-part de base du troisième volet calculée selon le *Règlement sur le régime de péréquation*, sans tenir compte des mesures d'ajustement.

Aux fins du calcul du montant visé au paragraphe 2°, l'indice de vitalité économique retenu pour une municipalité locale issue d'un regroupement est le plus petit parmi les indices de vitalité économique de chacune des municipalités dont les territoires ont été regroupés et la population est la somme de la population de chacune des municipalités comprises dans l'unité de regroupement.

La neutralité totale de péréquation ne peut créer de gain. Elle vise uniquement à compenser les pertes. Ainsi, lorsque la somme des montants de neutralité des trois volets et des montants de péréquation qui aurait été payable pour les trois volets à la municipalité issue du regroupement ou à la municipalité annexante excède la somme des montants que recevaient les municipalités regroupées ou annexées avant leur regroupement ou annexion, les montants de neutralité doivent être ajustés.

Dans cette situation, pour un volet donné, un résultat négatif au calcul de neutralité signifie alors une neutralité à 0 \$ pour ce volet. Cependant, le résultat négatif de ce volet sera déduit du résultat positif de neutralité d'autre(s) volet(s) de péréquation.

## **F. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention annuelle de neutralité déterminée au point E, est versée pendant cinq exercices financiers à compter de l'année de référence.

Pour les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> exercices, la subvention de neutralité versée à la municipalité est égale respectivement à 75 %, 50 % et 25 % de la subvention annuelle de neutralité déterminée à l'article 3. Par la suite, il n'y a plus de subvention de neutralité.

La subvention de neutralité est versée au plus tard le 31 décembre de l'exercice concerné.

## **G. AUTRE MODALITÉ**

La subvention de neutralité payable à une municipalité partie à un regroupement ou à une annexion est transférée à la suite du regroupement ou de l'annexion, à la nouvelle municipalité issue du regroupement ou à la municipalité annexante.

## **. REDDITION DE COMPTES**

Les subventions sont appliquées de la même manière que pour le *Règlement sur le régime de péréquation* et que pour le *Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes*. Les subventions ne sont pas liées à un projet, à l'exécution de travaux, ni à la réalisation d'obligations particulières de la part de la municipalité bénéficiaire. Les sommes remises par le MAMH font partie du fonds général de la municipalité. Celle-ci est autonome et elle peut les utiliser, en vertu des lois en vigueur, à toutes fins qui sont du ressort de son conseil. Le MAMH n'est donc pas en mesure d'établir les retombées de l'aide accordée.

Au plus tard le 31 octobre 2024, le MAMH transmettra au Secrétariat du Conseil du trésor un bilan présentant le montant remis à chaque bénéficiaire au cours des quatre années visées par les présentes règles et normes.

## **I. ÉCHÉANCE DU PROGRAMME**

*La Loi sur la fiscalité municipale, le Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que le Règlement sur le régime de péréquation, auxquels se rattachent les éléments de neutralité des présentes normes, ne comportent pas de date de fin. Cependant, les taux des compensations pour les années 2020 à 2024 ainsi que l'enveloppe du Programme de péréquation pour cette même période ont été établis pour donner suite aux engagements gouvernementaux du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Par conséquent, les présentes règles et normes prendront fin le 31 décembre 2024 puisque les engagements gouvernementaux du Partenariat 2020-2024 portent conséquences jusqu'à cette date.*

## RÈGLES ET NORMES

### Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées

#### 1.0 BUT DU PROGRAMME

Ce programme vise à financer tout ou partie, selon le cas, du coût des intérêts encourus par les municipalités reconstituées dans le cadre d'un emprunt contracté afin d'étalement une partie des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées.

#### 2.0 ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être admissible au programme, une municipalité doit :

- être une municipalité reconstituée en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);
- avoir un fardeau fiscal global (agglomération et proximité) établi à l'égard d'une catégorie d'immeubles situés sur son territoire qui excédait, pour l'exercice financier 2006, 105 % du fardeau fiscal établi à l'égard de la même catégorie pour l'exercice 2005;
- avoir été autorisée par la ministre à contracter des emprunts sur une période maximale non renouvelable de 20 ans pour le report d'une partie des hausses de taxes affectant, en 2006, 2007, 2008, 2009 ou 2010, les diverses catégories d'immeubles de leur territoire ou certaines d'entre elles.

Il est à noter que le recours à l'emprunt demeure facultatif. Une municipalité reconstituée demeure libre de s'en prévaloir ou pas pour chacune des années de la période 2006-2010. Elle peut décider de l'appliquer à l'ensemble des immeubles ou à certaines catégories seulement, et elle peut choisir d'emprunter un montant moindre que le maximum permis pour l'année concernée.

Le montant maximal de l'emprunt qu'une municipalité peut contracter pour 2006 correspond à la partie de la hausse du fardeau fiscal établi à l'égard des catégories d'immeubles visées qui excède 5 % entre 2005 et 2006. Pour les années suivantes, l'emprunt maximal est limité à 80 % de cette même somme en 2007, à 60 % de cette même somme en 2008, à 40 % de cette même somme en 2009 et à 20 % de cette même somme en 2010. La hausse du fardeau et le montant maximal de l'emprunt qui en découle sont calculés selon les règles décrites dans les articles 2 et 3 du décret 1210-2005 du 7 décembre 2005.

Pour être admissible au programme, la municipalité doit avoir affecté le produit des emprunts selon les modalités suivantes :

- pour l'exercice 2006, la municipalité doit avoir versé le produit de l'emprunt à la municipalité centrale, afin de diminuer le montant des taxes et des compensations imposées par celle-ci aux immeubles situés sur le territoire de la municipalité reconstituée;

- pour l'exercice 2007, la municipalité doit avoir opté pour l'une des modalités suivantes :
  - soit de verser la totalité du produit de l'emprunt à la municipalité centrale, afin de diminuer le montant des taxes et des compensations imposées par celle-ci aux immeubles situés sur le territoire de la municipalité reconstituée;
  - soit d'appliquer la totalité du produit de l'emprunt à la réduction des taxes et compensations que cette municipalité reconstituée impose aux immeubles situés sur son territoire;
  - soit de répartir le produit de l'emprunt entre une partie versée à la municipalité centrale, afin de diminuer le montant des taxes et compensations que celle-ci impose aux immeubles situés sur le territoire de la municipalité reconstituée, et une partie appliquée à la réduction des taxes et compensations que cette municipalité impose elle-même.
- pour les exercices 2008, 2009 et 2010, les règles suivantes s'appliquent :
  - dans les cas où la municipalité fait partie d'une agglomération pour laquelle les dispositions législatives applicables prévoient, pour l'année concernée, que les compétences d'agglomérations sont financées par des quote-parts payées par les municipalités liées, cette municipalité doit avoir affecté le produit de l'emprunt à la réduction du montant des taxes et des compensations qu'elle impose aux immeubles de son territoire pour chacune des années visées ;
  - dans les autres cas, les mêmes règles qu'en 2007 s'appliquent.

Les montants appliqués en 2006 et 2007 à la réduction des taxes et des compensations imposées par la municipalité centrale doivent l'avoir été conformément aux modalités prévues par le décret 1210-2005, tel qu'amendé par les décrets 549-2006 et 863-2006.

De plus, le montant affecté en 2007 par la municipalité reconstituée à la réduction des taxes et compensations qu'elle imposait ne peut avoir excédé la part du montant maximal de l'emprunt établi conformément aux articles 2 et 3 du décret 1210-2005 qui correspond à la proportion que représentait, en 2006, le fardeau fiscal de proximité par rapport au fardeau fiscal global (agglomération et proximité), étant entendu que le montant effectivement emprunté pourrait se limiter à la part affectée à la réduction du fardeau de proximité. Le calcul de ces proportions s'effectue à partir des revenus utilisés pour les calculs décrits dans l'article 2 du décret 1210-2005.

### 3.0 AIDE FINANCIÈRE

La subvention gouvernementale accordée à l'égard des intérêts découlant des emprunts contractés, conformément aux règles décrites dans la section précédente, afin d'étaler une partie des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées s'établit comme suit :

- lorsque le pourcentage de la hausse réelle, entre 2005 et 2006, du fardeau fiscal global des immeubles de la catégorie résiduelle et de la catégorie des immeubles de 6 logements et plus est supérieur au pourcentage de la

hausse du fardeau d'une résidence unifamiliale moyenne prévu, pour la première année de la reconstitution, dans l'étude<sup>1</sup> de la firme mandatée pour évaluer l'effet fiscal des reconstitutions, et que ce dernier pourcentage était supérieur à 5 %, la subvention porte sur les intérêts et les frais de financement admissibles découlant de l'emprunt ou de la portion de l'emprunt correspondant à la différence entre les deux montants suivants :

- montant de la hausse réelle du fardeau observée entre 2005 et 2006;
- montant de la hausse de fardeau qui résulterait de l'application, au fardeau observé en 2005, du pourcentage de hausse prévu par la firme<sup>1</sup>.

Le montant ainsi établi est considéré selon les pourcentages suivants, soit 100 % pour 2006, 80 % pour 2007, 60% pour 2008, 40 % pour 2009 et 20 % pour 2010. Il ne peut excéder le montant de l'emprunt total réellement contracté par la municipalité pour l'année concernée.

- lorsque le pourcentage de la hausse réelle, entre 2005 et 2006, du fardeau fiscal global des immeubles de la catégorie résiduelle et de la catégorie des immeubles de six logements et plus est supérieur au pourcentage de la hausse du fardeau d'une résidence unifamiliale moyenne prévu, pour la première année de la reconstitution, dans l'étude<sup>1</sup> de la firme mandatée pour évaluer l'effet fiscal des reconstitutions, mais que ce pourcentage était égal ou inférieur à 5 %, la subvention porte sur les intérêts et les frais de financement admissibles découlant de l'emprunt correspondant à la différence entre les deux montants suivants :

- montant de la hausse réelle du fardeau observée entre 2005 et 2006;
- montant de la hausse de fardeau qui résulterait de l'application, au fardeau observé en 2005, d'un pourcentage de hausse de 5 %.

Le montant ainsi établi est considéré selon les pourcentages suivants, soit 100 % pour 2006, 80 % pour 2007, 60% pour 2008, 40 % pour 2009 et 20 % pour 2010. Il ne peut excéder le montant de l'emprunt total réellement contracté par la municipalité pour l'année concernée.

- la subvention ne s'applique qu'aux emprunts contractés pour reporter le fardeau des immeubles résidentiels;
- la subvention ne peut excéder les intérêts et les frais de financement admissibles réellement encourus par la municipalité.

Aucune subvention n'est accordée lorsque le pourcentage de la hausse réelle du fardeau est inférieur à celui prévu par la firme. Il en est de même dans tous les cas où la hausse réelle du fardeau est inférieure à 5 %, puisque ces cas ne sont pas admissibles à la mesure permettant le recours à l'emprunt.

Aux fins du présent programme, le montant pouvant faire l'objet d'une subvention comprend les intérêts sur l'emprunt temporaire contracté et les frais de financement liés aux titres émis et ce, jusqu'à un maximum de 10 % du montant calculé pour le report des hausses de fardeau. Seuls les frais réels encourus peuvent faire l'objet d'une subvention.

Pour être admissibles au présent programme de subvention, les emprunts contractés doivent avoir reçu toutes les approbations requises.

<sup>1</sup> Pour chacune des municipalités reconstituées, le pourcentage d'augmentation du fardeau fiscal des immeubles résidentiels prévu par les études des firmes mandatées pour analyser l'effet des reconstitutions se retrouve en annexe.

#### 4.0 VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Pour chaque emprunt contracté, le Ministère remboursera aux municipalités annuellement, à la date anniversaire de l'emprunt, la partie du coût des intérêts et des frais de financement admissibles en vertu de ce programme, et ce, sur présentation des pièces justificatives et de la cédule de remboursement de l'emprunt;
- Toute somme reçue par la municipalité ou par une tierce partie pour rembourser le coût de ces intérêts et de ces frais de financement viendra réduire d'un montant équivalent la subvention du Ministère à cet égard.

## ANNEXE

Pourcentage d'augmentation du fardeau fiscal des immeubles résidentiels  
prévu par les études des firmes mandatées pour analyser l'effet des  
reconstitutions (An 1 de la reconstitution)

Agglomération / Municipalités	Pourcentage
<b>Cookshire-Eaton</b>	
Newport	28,7 %
<b>Les-Îles-de-la-Madeleine</b>	
Grosse-Île	-4,4 %
<b>La Tuque</b>	
La Bostonnais	6,3 %
Lac Édouard	-10,0 %
<b>Longueuil</b>	
Boucherville	11,4 %
Brossard	-8,4 %
Saint-Bruno-de-Montarville	29,4 %
Saint-Lambert	11,0 %
<b>Mont-Laurier</b>	
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	-12,0 %
<b>Montréal</b>	
Baie-D'Urfé	25,8 %
Beaconsfield	13,4 %
Côte-Saint-Luc	14,8 %
Dollard-Des Ormeaux	14,8 %
Dorval	9,6 %
Hampstead	-1,2 %
Kirkland	16,5 %
L'Île-Dorval	13,7 %
Montréal-Est	18,0 %
Montréal-Ouest	5,3 %
Mont-Royal	18,1 %
Pointe-Claire	6,8 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	8,7 %
Senneville	25,4 %
Westmount	14,5 %
<b>Mont-Tremblant</b>	
Lac-Tremblant-Nord	-17,6 %
<b>Québec</b>	
L'Ancienne-Lorette	6,8 %
Saint-Augustin-de-Desmaures	27,1 %
<b>Rivière-Rouge</b>	
La Macaza	-15,3 %
<b>Sainte-Agathe-des-Monts</b>	
Irvy-sur-le-Lac	44,1 %
<b>Sainte-Marguerite-Estérel</b>	
Estérel	19,3 %

## RÈGLES ET NORMES

### Programme de soutien financier transitoire visant les municipalités à caractère industriel affectées par une baisse importante des recettes de taxes provenant des immeubles industriels situés sur leur territoire

#### 1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir une aide financière transitoire aux municipalités qui doivent composer avec les effets d'une baisse durable et prononcée de la valeur foncière des installations industrielles de leur territoire, afin qu'elles puissent :

- équilibrer leur budget, sans avoir à augmenter de façon brusque le fardeau des autres contribuables;
- maintenir les services municipaux jugés essentiels;
- disposer d'une certaine marge de manœuvre et de temps pour réussir à stabiliser et à équilibrer leur budget de fonctionnement.

#### 2. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le programme d'aide sera limité dans le temps. Il ne s'appliquera qu'aux municipalités où la diminution des revenus découlant de la baisse de la valeur foncière d'immeubles industriels se sera produite à compter de 2009, 2010, 2011 ou 2012.

Pour être admissible au programme, une municipalité doit :

- être une municipalité affectée de façon importante par une baisse prononcée et durable de la valeur foncière d'immeubles industriels situés sur son territoire;

Pour être considérée, une baisse de la valeur foncière d'immeubles industriels doit se traduire par une diminution du total des revenus de taxes de la municipalité (incluant les taxes imposées sur la valeur foncière et celles imposées sur une autre base, soit la tarification fiscale) représentant au moins 10 % de ceux de l'année précédente, **tels que constatés au rapport financier**. Aucune aide ne sera accordée lorsque ce pourcentage est inférieur à 10 %.

Le pourcentage de diminution est établi en comparant les revenus de taxes totaux de la municipalité, pour l'année précédant la première année pour laquelle elle demande d'être admise au programme, avec la réduction des taxes et tarifs payés pour les immeubles industriels concernés qui aurait résulté de la prise en considération, dès cette année précédente, de la valeur plus basse attribuée à ces immeubles à compter de l'année pour laquelle elle demande d'être admise. **Cette valeur est celle constatée dans le rôle d'évaluation foncière transmis annuellement au Ministère ou, le cas échéant, celle qui résulte d'une démarche de révision administrative ou de contestation de la valeur inscrite au rôle triennal en vigueur.**

Cependant pour une municipalité admissible en 2009, qui aurait eu à composer avec une baisse durable et progressive d'un immeuble industriel sur deux rôles d'évaluation foncière consécutifs, soit une première baisse en 2006 et une seconde en 2009, la diminution du total des revenus de taxes de la municipalité sera calculée en comparant les revenus de taxes totaux de la municipalité en 2005, c'est-à-dire pour l'année précédant la première baisse de valeur durable de l'immeuble industriel, avec la réduction des taxes payées pour l'immeuble industriel concerné qui aurait résulté de la prise en considération, dès 2005, de la valeur plus basse attribuée à ces immeubles à compter de l'année 2009.

- réaliser, en collaboration avec la direction régionale du MAMROT concernée, un plan de resserrement budgétaire triennal comportant des mesures visant, à court et à moyen termes, à réduire les dépenses et à augmenter ses revenus autonomes, et s'engager à mettre ce plan en application. Advenant qu'une municipalité cesse d'appliquer les mesures ainsi convenues, aucune nouvelle aide ne lui sera consentie dans le cadre du programme;
- avoir été autorisée par le ministre à contracter les emprunts découlant du programme.

Une municipalité n'est pas admissible :

- lorsque la diminution des recettes de taxes découle d'une correction rétroactive de la valeur des immeubles concernés établie dans un rôle précédent;
- lorsque la diminution des recettes de taxes découle du refus d'une entreprise de payer les taxes qu'elle doit à la municipalité;
- lorsqu'elle reçoit de l'aide d'un autre programme ou d'un autre fonds et que cette aide vise à lui permettre de maintenir ses services municipaux et son équilibre budgétaire;
- lorsqu'elle fait l'objet d'une perte de revenus de taxes en raison du démantèlement ou d'une autre forme de cession des immeubles industriels concernés et qu'elle a été ou pourrait être compensée directement ou indirectement par les revenus découlant de la cession de ces immeubles.

De plus, une municipalité cessera d'être admissible à l'aide, pour les années suivant sa première année d'admissibilité au programme, s'il devait survenir une réévaluation à la hausse des installations industrielles concernées, qui ferait en sorte de réduire à moins de 10 % la diminution des revenus de taxes de la municipalité (incluant les taxes foncières et les taxes imposées sur une autre base).

### 3. MODALITÉS ET CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide gouvernementale portera sur le remboursement d'une partie du capital (incluant les frais d'escompte) et des intérêts reliés aux emprunts contractés par la municipalité pour compenser la diminution des recettes de taxes associée à la baisse de la valeur foncière d'immeubles industriels. L'aide gouvernementale s'appliquera au remboursement des emprunts admissibles contractés par une municipalité au cours d'une période maximale de trois années consécutives :

ANNÉES OÙ LA BAISSÉ DE LA VALEUR FONCIÈRE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS S'EST PRODUITE	ANNÉES DES EMPRUNTS ADMISSIBLES À L'AIDE					
	2009	2010	2011			
2009	2009	2010	2011			
2010		2010	2011	2012		
2011			2011	2012	2013	
2012				2012	2013	2014

Il est à noter que le recours à l'emprunt pour chacune des trois années d'admissibilité demeure facultatif, une municipalité pouvant décider de se prévaloir du programme d'aide pour une, deux ou trois années consécutives. Elle pourra aussi choisir d'emprunter un montant moindre que le maximum permis pour l'année concernée.

L'aide accordée sera balisée comme suit :

- le montant de l'emprunt admissible de la 1<sup>re</sup> année ne pourra être supérieur à la diminution des revenus de taxes (incluant les taxes foncières et les taxes sur une

autre base, soit la tarification fiscale) ayant servi à établir l'admissibilité de la municipalité au programme, soit la diminution entraînée spécifiquement par la baisse de la valeur foncière des immeubles industriels concernés, telle que constatée dans le rôle transmis annuellement au Ministère. S'ajoutent les frais d'escompte reliés à la réalisation de l'emprunt.

Cependant, pour une municipalité admissible en 2009, qui aurait eu à composer avec une baisse durable et progressive d'un immeuble industriel sur deux rôles d'évaluation foncière consécutifs, soit une première baisse en 2006 et une seconde en 2009, la baisse de la valeur foncière des immeubles concernés sera calculée comme si cette baisse avait été effectuée en une seule fois.

Advenant que la perte de revenus de taxes établie pour la première année où une municipalité est admissible au programme, lorsque cette année coïncide avec la première année d'application d'un nouveau rôle, soit augmentée ultérieurement en raison du résultat d'une démarche de révision administrative ou de contestation de la valeur inscrite dans ce rôle pour les immeubles concernés, le montant des emprunts admissibles sera réajusté en conséquence. Dans le cas où le montant de ce réajustement serait connu trop tardivement pour être considéré dans l'emprunt contracté au cours de la première année d'admissibilité ou, le cas échéant, de la deuxième année d'admissibilité, une correction serait faite en même temps que l'emprunt de la deuxième ou de la troisième année de la période maximale de trois ans au cours de laquelle les emprunts peuvent être réalisés. Tout emprunt ainsi reporté sera assujéti aux règles applicables à l'année à laquelle il se rapporte, relativement au calcul du montant de l'emprunt et de la part assumée par le gouvernement.

Les mêmes règles s'appliqueront, avec les adaptations nécessaires, dans les cas où la perte de revenus de taxes constatée, pour la première année au cours de laquelle un nouveau rôle d'évaluation triennal s'applique dans une municipalité, serait inférieure au seuil de 10 % lui permettant d'être admissible au programme, mais où ce seuil serait atteint en raison du résultat d'une démarche de révision administrative ou de contestation de la valeur des immeubles concernés. La municipalité serait alors réputée admissible dès la première année d'application du nouveau rôle triennal.

Dans le cas où la diminution des revenus de taxes résulterait de la diminution de la valeur d'immeubles industriels survenue après l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle triennal, en raison de l'incendie, de la destruction, de la démolition ou de la disparition de tout ou partie de ces immeubles, la demande d'aide sera traitée distinctement quant à la détermination de l'admissibilité, du montant des emprunts et du montant de l'aide, de toute demande qui aurait été présentée antérieurement.

- le montant de l'emprunt admissible à l'aide tiendra compte d'un pourcentage dégressif, soit :
  - 1<sup>re</sup> année : la totalité de l'emprunt admissible;
  - 2<sup>e</sup> année : 75 % du montant de l'emprunt admissible de la 1<sup>re</sup> année;
  - 3<sup>e</sup> année : 50 % du montant de l'emprunt admissible de la 1<sup>re</sup> année.
- pour les municipalités admissibles dès 2009, l'aide versée pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital consistera en :
  - 100 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 1<sup>re</sup> année;
  - 50 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 2<sup>e</sup> année;

- 25 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 3<sup>e</sup> année.
- pour les municipalités dont l'admissibilité débutera en 2010, 2011 ou 2012, l'aide versée pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital consistera en :
  - 75 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 1<sup>re</sup> année;
  - 50 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 2<sup>e</sup> année;
  - 25 % des paiements d'intérêts et des remboursements de capital découlant de l'emprunt admissible de la 3<sup>e</sup> année.
- l'aide sera versée jusqu'à l'échéance des emprunts contractés par les municipalités ayant satisfait aux conditions d'admissibilité du programme;
- les emprunts admissibles devront être d'un terme de 10 ans et avoir reçu toutes les approbations requises.

#### 4. VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Pour chaque emprunt contracté, le Ministère remboursera aux municipalités annuellement à la date anniversaire de l'emprunt, la partie du coût des intérêts et des remboursements de capital admissibles en vertu du programme, et ce, sur présentation des pièces justificatives et de la cédule de remboursement de l'emprunt.
- Toute somme reçue par la municipalité ou par une tierce partie pour rembourser le coût de ces intérêts et de ces remboursements de capital viendra réduire d'un montant équivalent la subvention du Ministère à cet égard.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 4

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activité auxquels ont participé les employés du ministère en 2020-2021. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Les renseignements concernant les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du Ministère sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 22).

Lien Internet :

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces\\_information/2020/aout\\_2020/frais\\_activites\\_formation\\_colloques\\_congres\\_avril\\_juin\\_2020-2021.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces_information/2020/aout_2020/frais_activites_formation_colloques_congres_avril_juin_2020-2021.pdf)

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces\\_information/2020/novembre\\_2020/frais\\_activites\\_formation\\_colloques\\_congres\\_juillet\\_septembre\\_2020-2021.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces_information/2020/novembre_2020/frais_activites_formation_colloques_congres_juillet_septembre_2020-2021.pdf)

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces\\_information/2021/fevrier\\_2021/frais\\_activites\\_formation\\_colloques\\_congres.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces_information/2021/fevrier_2021/frais_activites_formation_colloques_congres.pdf)



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 5

Liste de tous les travaux de construction et de rénovation effectués au ministère en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 17 des oppositions.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 6

Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du ministère en 2020-2021. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Municipalité de Baie-Johan-Beetz	Aide financière pour couvrir les coûts d'un projet pilote en lien avec une modification à certaines exigences environnementales pour les petites municipalités.	18 500,00 \$
Municipalité de l'Île d'Anticosti	Compensation à l'égard des éléments structuraux de quais ou d'installations portuaires en remplacement des compensations tenant lieu de taxes.	123 926,00 \$
Municipalité Laverlochère-Angliers	Aide financière transitoire à la suite du regroupement des municipalités de Laverlochère et d'Angliers.	14 654,00 \$
Ville de l'Épiphanie	Aide financière afin de couvrir les coûts pour l'harmonisation des règlements et des plans d'urbanisme.	40 000,00 \$
Ville de Matane	Compensation à l'égard des éléments structuraux de quais ou d'installations portuaires en remplacement des compensations tenant lieu de taxes.	178 471,00 \$
Ville de Montréal	Aide financière pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine Atwater.	1 422 625,09 \$
Diverses municipalités	Aides financières pour soutenir les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.	550 017 739,00 \$
	<b>Total au 28 février 2021</b>	<b>551 815 915,09 \$</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 7

Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM – Volet 1 et volet 2) en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2019-2020.

**Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM)**

Tous les versements effectués en 2020-2021 ont été effectués en vertu du volet 2 : Assistance financière à la suite d'un regroupement municipal ou d'une annexion totale de territoire. Pour le volet 2, les modalités du programme prévoient le versement de l'aide financière en cinq versements.

- **Volet 1 – Assistance financière à la réalisation d'études de regroupement**

Aucun versement.

- **Volet 2 – Assistance financière à la suite d'un regroupement municipal ou d'une annexion totale de territoire**

<b>Municipalités</b>	<b>2020-2021</b>
Laverlochère-Angliers	9 730 \$
L'Épiphanie	178 900 \$
<b>TOTAL</b>	<b>188 630 \$</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 8

Liste des municipalités qui ont demandé en 2020-2021 une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux, la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.

<b>Municipalités</b>	<b>Date des demandes pour que le Ministère effectue une étude d'opportunité visant le regroupement</b>	<b>Coûts</b>	<b>Les suites aux études demandées et commentaires</b>
Aucune étude d'opportunité d'un projet de regroupement n'a été demandée par des municipalités en 2020-2021.			



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 9

Liste des études de regroupement produites en 2020-2021, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.

<b>Études de regroupement</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nom de la firme</b>
Aucune étude de regroupement n'a été produite avec un soutien du Ministère en 2020-2021.			



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 10

Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024 (transfert d'un point de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la Capitale-Nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection), en 2020-2021, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Pour l'exercice 2020-2021, sommes transférées aux municipalités (annexe 1) en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes (annexe 2)	<b>113 M\$</b>
Pour l'exercice 2020-2021, sommes accordées aux municipalités régionales de comté (MRC) en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes pour le Fonds régions et ruralité :	<b>145 M\$</b>
• Volet 2 – <u>Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC</u> (veuillez vous référer à la demande n° 11 des renseignements particuliers de l'opposition officielle)	<b>25 M\$</b>
• <u>Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC</u> (annexe 3)	<b>25 M\$</b>
• Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, Axe Vitalisation, Portion Ententes de vitalisation avec des MRC (annexe 4)	<b>25 M\$</b>

Notons par ailleurs que depuis l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes, qui représentait 94 000 000 \$ en 2015, est regroupée avec les compensations de base à partir de 2016. Ces dernières figurent à la demande de renseignements particuliers numéro 37 de l'opposition officielle.

Les montants indiqués dans la présente concernent uniquement les programmes financés par le budget de dépenses du Ministère.

D'autres sommes sont également transférées aux municipalités par d'autres ministères et organismes du gouvernement en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes :

- la subvention à la Capitale-Nationale est versée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- le remboursement de la TVQ est géré par Revenu Québec
- l'aide à la voirie locale - volet réfection est gérée par le ministère des Transports, et le détail des sommes transférées n'est pas disponible.



**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Abercorn	VL	16			
Abitibi	MRC	08	89 239	860 364	12 195
Abitibi	TR	08			
Abitibi-Ouest	MRC	08	58 667	759 560	2 251
Abitibi-Ouest	TR	08			
Acton	MRC	16		35 880	
Acton Vale	V	16	96 326		
Adstock	M	12			18 659
Aguanish	M	09	100 371		104 263
Albanel	M	02	229 532		20 973
Albertville	M	01	69 806		4 151
Alleyn-et-Cawood	M	07			50 758
Alma	V	02			1 629
Amherst	CT	15			58 275
Amos	V	08			34 796
Amqui	V	01	186 584		12 024
Ange-Gardien	M	16			
Antoine-Labelle	MRC	15	20 245	416 916	209 973
Antoine-Labelle	TR	15			
Argenteuil	MRC	15		121 267	
Armagh	M	12	50 188		35 812
Arthabaska	MRC	17		166 947	
Arundel	CT	15			5 031
Ascot Corner	M	05			
Aston-Jonction	M	17			
Auclair	M	01	40 148		16 052
Audet	M	05	1 619		72
Aumond	CT	07			28 804
Austin	M	05			1 646
Authier	M	08	82 288		9 144
Authier-Nord	M	08	86 745		23 380
Avignon	MRC	11		274 537	8 390
Avignon	TR	11			
Ayer's Cliff	VL	05			
Baie-Comeau	V	09	297 929		43 878
Baie-des-Sables	M	01	52 387		
Baie-du-Febvre	M	17			
Baie-D'Urfé	V	06			
Baie-Johan-Beetz	M	09	7 597		25 821
Baie-Sainte-Catherine	M	03	36 312		9 655
Baie-Saint-Paul	V	03			37
Baie-Trinité	VL	09	228 090		75 762
Barkmere	V	15			3 029
Barnston-Ouest	M	05			
Barraute	M	08	193 397		46 486
Batiscan	M	04			
Beaconsfield	V	06			
Béarn	M	08	36 297		52 031
Beauce-Sartigan	MRC	12		175 579	
Beauceville	V	12	133 753		
Beauharnois	V	16			
Beauharnois-Salaberry	MRC	16		112 587	
Beaulac-Garthby	M	12			2 017
Beaumont	M	12			
Beaupré	V	03			
Bécancour	MRC	17		51 946	
Bécancour	V	17			1 075
Bedford	V	16	38 513		
Bedford	CT	16			
Bégin	M	02	59 574		45 626
Belcourt	M	08	113 454		39 169
Bellechasse	MRC	12		122 887	
Belleterre	V	08	163 986		64 307
Beloil	V	16			
Berry	M	08	65 546		34 102

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Berthier-sur-Mer	M	12			
Berthierville	V	14			
Béthanie	M	16			
Biencourt	M	01	187 801		28 306
Blainville	V	15			
Blanc-Sablon	M	09	42 576		39 731
Blue Sea	M	07			3 210
Boileau	M	07			14 630
Boisbriand	V	15			
Boischatel	M	03			
Bois-des-Filion	V	15			
Bois-Franc	M	07			3 736
Bolton-Est	M	05			
Bolton-Ouest	M	16			
Bonaventure	MRC	11	6 683	379 760	14 547
Bonaventure	TR	11			
Bonaventure	V	11			112
Bonne-Espérance	M	09	267 869		100 276
Bonsecours	M	05			37
Boucherville	V	16			24 411
Bouchette	M	07			7 274
Bowman	M	07			13 482
Brébeuf	P	15			1 694
Brigham	M	16			
Bristol	M	07			24
Brome	VL	16			
Brome-Missisquoi	MRC	16		108 453	
Bromont	V	16			
Brossard	V	16			1 299
Brownsburg-Chatham	V	15			
Bryson	M	07	143 291		
Bury	M	05			
Cacouna	M	01			311
Calixa-Lavallée	M	16			
Campbell's Bay	M	07	139 590		
Candiac	V	16			
Caniapiscau	MRC	09		196 575	213 581
Caniapiscau	TR	09			
Cantley	M	07			
Cap-Chat	V	11	440 477		6 600
Caplan	M	11	103 826		67
Cap-Saint-Ignace	M	12			41 778
Cap-Santé	V	03			
Carignan	V	16			
Carleton-sur-Mer	V	11			16 341
Cascapédia--Saint-Jules	M	11	22 775		5 653
Causapscal	V	01	752 270		459
Cayamant	M	07			77 118
Chambly	V	16			
Chambord	M	02			7 028
Champlain	M	04			
Champneuf	M	08	65 218		21 361
Chandler	V	11	914 593		46 973
Chapais	V	10	486 980	84 545	24 687
Charette	M	04	75 773		
Charlemagne	V	14			
Charlevoix	MRC	03		147 091	32 371
Charlevoix	TR	03			
Charlevoix-Est	MRC	03	22 104	121 317	12 624
Charlevoix-Est	TR	03			
Chartierville	M	05			6 894
Châteauguay	V	16			
Château-Richer	V	03			
Chazel	M	08	53 259		6 081
Chelsea	M	07			

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Chénéville	M	07			892
Chertsey	M	14			91 197
Chesterville	M	17			
Chibougamau	V	10	163 642	278 729	141 211
Chichester	CT	07			40 339
Chute-aux-Outardes	VL	09	475 069		1 343
Chute-Saint-Philippe	M	15			97 017
Clarendon	M	07			84
Clermont	V	03	127 113		5 633
Clermont	CT	08	56 774		5 423
Clerval	M	08			1 843
Cleveland	CT	05			
Cloridorme	CT	11	268 389		18 655
Coaticook	MRC	05		65 781	
Coaticook	V	05			
Colombier	M	09	307 554		48 368
Compton	M	05			
Contrecoeur	V	16			
Cookshire-Eaton	AG	05			
Cookshire-Eaton	V	05			
Coteau-du-Lac	V	16			
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	M	09	368 954		162 533
Côte-Saint-Luc	V	06			
Courcelles	M	05	199 229		
Cowansville	V	16			
Crabtree	M	14			
Danville	V	05	215 787		
D'Autray	MRC	14		38 272	
Daveluyville	V	17	138 902		
Dégelis	V	01	427 344		222 496
Déléage	M	07	183 027		34 035
Delson	V	16			
Denholm	M	07			38 815
Desbiens	V	02	174 984		386
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	M	17			
Deschambault-Grondines	M	03			
Deux-Montagnes	MRC	15		251 720	
Deux-Montagnes	V	15			
Disraeli	V	12	284 348		
Disraeli	P	12			668
Dixville	M	05			
Dolbeau-Mistassini	V	02	670 877		55 850
Dollard-Des Ormeaux	V	06			
Donnacona	V	03			
Dorval	V	06			
Dosquet	M	12			
Drummond	MRC	17		235 533	
Drummondville	V	17			72
Dudswell	M	05			
Duhamel	M	07			115 703
Duhamel-Ouest	M	08			
Dundee	CT	16			
Dunham	V	16			
Duparquet	V	08	19 893		17 569
Dupuy	M	08	154 680		854
Durham-Sud	M	17			
East Angus	V	05	297 678		
East Broughton	M	12	431 689		
East Farnham	M	16			
East Hereford	M	05			
Eastman	M	05			663
Egan-Sud	M	07	21 965		54
Elgin	M	16			
Entrelacs	M	14			13 238
Escuminac	M	11	8 780		3 997

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Esprit-Saint	M	01	136 660		34 151
Estérel	V	15			
Farnham	V	16			
Fassett	M	07			
Ferland-et-Boilleau	M	02			58 642
Ferme-Neuve	M	15			318 790
Fermont	V	09			58 357
Forestville	V	09	1 092 829		23 019
Fort-Coulonge	VL	07	440 071		
Fortierville	M	17	40 080		
Fossambault-sur-le-Lac	V	03			204
Frampton	M	12			
Franklin	M	16			
Franquelin	M	09	65 664		66 956
Frelighsburg	M	16			
Frontenac	M	05			43 368
Fugèreville	M	08			6 261
Gallichan	M	08	47 196		31
Gaspé	V	11			65 101
Gatineau	V	07			1 734
Girardville	M	02	336 260		21 412
Godbout	VL	09	156 133		22 452
Godmanchester	CT	16			
Golfe-du-Saint-Laurent	TR	09			
Gore	CT	15			143
G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	M	10	153 113	230 212	954 519
Gracefield	V	07			30 326
Granby	V	16			
Grande-Rivière	V	11	631 987		
Grandes-Piles	VL	04			28 012
Grande-Vallée	M	11	66 750		18 614
Grand-Métis	M	01			
Grand-Remous	M	07	38 513		66 468
Grand-Saint-Esprit	M	17			
Grenville	VL	15	85 887		
Grenville-sur-la-Rouge	M	15			13 221
Gros-Mécatina	M	09	240 556		93 331
Grosse-Île	M	11	124 276		
Grosses-Roches	M	01	76 859		4 027
Guérin	CT	08	9 700		10 415
Ham-Nord	CT	17			
Hampden	CT	05			52 992
Hampstead	V	06			
Ham-Sud	M	05			9 192
Harrington	CT	15			32 952
Hatley	M	05			
Hatley	CT	05			
Havelock	CT	16			
Havre-Saint-Pierre	M	09			240 188
Hébertville	M	02			45 684
Hébertville-Station	VL	02	141 064		2 234
Hemmingford	VL	16			
Hemmingford	CT	16			
Henryville	M	16			
Hérouxville	P	04	3 582		284
Hinchinbrooke	M	16			
Honfleur	M	12			
Hope	CT	11	76 642		1 200
Hope Town	M	11	38 466		61
Howick	M	16			
Huberdeau	M	15			
Hudson	V	16			
Huntingdon	V	16	250 840		
Îles-de-la-Madeleine	AG	11		255 472	
Inverness	M	17			

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Irlande	M	12			
Ivry-sur-le-Lac	M	15			
Joliette	MRC	14		55 861	
Joliette	V	14			
Kamouraska	MRC	01	11 033	180 609	12 644
Kamouraska	TR	01			
Kamouraska	M	01			
Kazabazua	M	07			10 667
Kiamika	M	15			103 118
Kingsbury	VL	05	6 551		
Kingsey Falls	V	17			
Kinnear's Mills	M	12			
Kipawa	M	08			2 868
Kirkland	V	06			
Labelle	M	15			88 041
La Bostonnais	M	04	36 589		21 134
Labrecque	M	02			29 690
Lac-au-Saumon	M	01	290 919		
Lac-aux-Sables	P	04			61 587
Lac-Beauport	M	03			
Lac-Bouchette	M	02	133 212		182 850
Lac-Brome	V	16			
Lac-Delage	V	03			
Lac-des-Aigles	M	01	198 833		230
Lac-des-Écorces	M	15			24 905
Lac-des-Plages	M	07			32 572
Lac-des-Seize-Îles	M	15			89
Lac-Drolet	M	05			
Lac-du-Cerf	M	15			26 181
Lac-Édouard	M	04			44 777
Lac-Etchemin	M	12			5 428
Lac-Frontière	M	12	20 502		8 535
Lachute	V	15			
Lac-Mégantic	V	05			
Lacolle	M	16			
La Conception	M	15			42 103
La Corne	M	08			19 603
La Côte-de-Beaupré	MRC	03		230 314	48 186
La Côte-de-Beaupré	TR	03			
La Côte-de-Gaspé	MRC	11		373 387	12 101
La Côte-de-Gaspé	TR	11			
Lac-Poulin	VL	12			
Lac-Saguay	VL	15			37 665
Lac-Sainte-Marie	M	07			23 779
Lac-Saint-Jean-Est	MRC	02		1 405 289	14 369
Lac-Saint-Jean-Est	TR	02			
Lac-Saint-Joseph	V	03			3 183
Lac-Saint-Paul	M	15			57 911
Lac-Sergent	V	03			
Lac-Simon	M	07			12 096
Lac-Supérieur	M	15			109 587
Lac-Tremblant-Nord	M	15			654
La Doré	P	02	275 907		80 768
La Durantaye	P	12			
Laforce	M	08	184 833		23 256
La Guadeloupe	VL	12	183 631		
La Haute-Côte-Nord	MRC	09	4 512	516 471	38 115
La Haute-Côte-Nord	TR	09			
La Haute-Gaspésie	MRC	11	29 656	261 841	16 669
La Haute-Gaspésie	TR	11			
La Haute-Yamaska	MRC	16		384 881	
La Jacques-Cartier	MRC	03		286 113	22 810
La Jacques-Cartier	TR	03			
La Macaza	M	15			37 501
La Malbaie	V	03			66 204

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Lamarche	M	02			26 106
La Martre	M	11	64 149		24 623
La Matanie	MRC	01		189 376	27 824
La Matapédia	MRC	01	10 047	187 070	45 437
La Matapédia	TR	01			
Lambton	M	05			2 688
La Minerve	M	15			89 583
La Mitis	MRC	01		163 351	14 399
La Mitis	TR	01			
La Morandière	M	08	68 878		20 526
La Motte	M	08			5 856
L'Ancienne-Lorette	V	03			
Landrienne	CT	08	86 587		23 935
L'Ange-Gardien	M	03			
L'Ange-Gardien	M	07			3 650
Lanoraie	M	14			
La Nouvelle-Beauce	MRC	12		121 506	
L'Anse-Saint-Jean	M	02			157 591
Lantier	M	15			4 743
La Patrie	M	05			79 571
La Pêche	M	07			37 331
La Pocatière	V	01			161
La Prairie	V	16			
La Présentation	M	16			
La Rédemption	P	01	152 575		15 324
La Reine	M	08	154 221		899
La Rivière-du-Nord	MRC	15		324 884	
Larouche	M	02			9 822
La Sarre	V	08	315 512		1 201
L'Ascension	M	15			136 817
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	P	02			23 962
L'Ascension-de-Patapédia	M	11	98 837		4 950
L'Assomption	MRC	14		99 469	
L'Assomption	V	14			
La Trinité-des-Monts	P	01	70 212		54 765
Latulipe-et-Gaboury	CU	08	71 870		22 278
La Tuque	AG	04		155 559	261 278
La Tuque	V	04	1 263 075		439 376
Launay	CT	08	22 578		20 925
Laurier-Station	VL	12			
Laurierville	M	17			
Laval	V	13			
La Vallée-de-la-Gatineau	MRC	07		207 063	137 056
La Vallée-de-la-Gatineau	TR	07			
La Vallée-de-l'Or	MRC	08	120 519	1 405 744	20 630
La Vallée-du-Richelieu	MRC	16		206 355	
Lavaltrie	V	14			
L'Avenir	M	17			
Laverlochère-Angliers	M	08	45 553		27 936
La Visitation-de-l'Île-Dupas	M	14			
La Visitation-de-Yamaska	M	17			
Lawrenceville	VL	05	5 099		
Lebel-sur-Quévillon	V	10	688 034	95 675	4 542
Leclercville	M	12			48 925
Le Domaine-du-Roy	MRC	02	2 342	839 606	142 915
Le Domaine-du-Roy	TR	02			
Lefebvre	M	17			
Le Fjord-du-Saguenay	MRC	02		637 865	322 332
Le Fjord-du-Saguenay	TR	02			
Le Golfe-du-Saint-Laurent	MRC	09		308 988	174 089
Le Granit	MRC	05		125 167	
Le Haut-Richelieu	MRC	16		201 239	
Le Haut-Saint-François	MRC	05		78 575	
Le Haut-Saint-Laurent	MRC	16		49 298	
Lejeune	M	01	86 257		77 737

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Lemieux	M	17			
L'Épiphanie	V	14			
L'Érable	MRC	17		59 456	
Le Rocher-Percé	MRC	11		364 392	7 548
Le Rocher-Percé	TR	11			
Léry	V	16			
Les Appalaches	MRC	12		145 549	
Les Basques	MRC	01		82 468	2 055
Les Basques	TR	01			
Les Bergeronnes	M	09	45 297		23 474
Les Cèdres	M	16			
Les Chenaux	MRC	04		187 034	
Les Collines-de-l'Outaouais	MRC	07		402 331	
Les Coteaux	M	16			
Les Éboulements	M	03			
Les Escoumins	M	09	136 835		34 398
Les Etchemins	MRC	12		63 629	
Les Hauteurs	M	01	259 305		4 262
Les Îles-de-la-Madeleine	M	11	564 784		
Les Jardins-de-Napierville	MRC	16		51 558	
Les Laurentides	MRC	15		440 334	
Les Maskoutains	MRC	16		152 568	
Les Méchins	M	01	143 638		131 293
Les Moulins	MRC	14		127 863	
Les Pays-d'en-Haut	MRC	15		113 082	
Les Sources	MRC	05		51 311	
Le Val-Saint-François	MRC	05		101 128	
Lévis	V	12			
L'Île-Cadieux	V	16			
L'Île-d'Anticosti	M	09	19 350		101 387
L'Île-d'Orléans	MRC	03		47 676	
L'Île-Dorval	V	06			
L'Île-du-Grand-Calumet	M	07			2 525
L'Île-Perrot	V	16			
Lingwick	CT	05			11 275
L'Isle-aux-Allumettes	M	07			1 753
L'Isle-aux-Coudres	M	03			
L'Islet	MRC	12		80 551	
L'Islet	M	12	174 687		
L'Isle-Verte	M	01			
Litchfield	M	07			1 803
Lochaber	CT	07			2 292
Lochaber-Partie-Ouest	CT	07			
Longue-Pointe-de-Mingan	M	09	54 678		77 642
Longue-Rive	M	09	431 831		39 425
Longueuil	AG	16			
Longueuil	V	16			4 684
Lorraine	V	15			
Lorrainville	M	08	114 090		157
Lotbinière	MRC	12		105 694	
Lotbinière	M	12			
Louiseville	V	04	194 050		
Low	CT	07			20 105
Lyster	M	17	14 655		
Macamic	V	08	327 228		2 121
Maddington Falls	M	17	41 588		
Magog	V	05			1 887
Malartic	V	08			33 987
Mandeville	M	14			137 685
Manicouagan	MRC	09		1 870 764	111 331
Manicouagan	TR	09			
Maniwaki	V	07	1 283 517		3 485
Manseau	M	17	83 950		1 396
Mansfield-et-Pontefract	M	07			95 859
Marguerite-D'Youville	MRC	16		130 175	

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Maria	M	11			1 994
Maria-Chapdelaine	MRC	02	31 561	719 424	303 541
Maria-Chapdelaine	TR	02			
Maricourt	M	05			
Marieville	V	16			
Marsoui	VL	11	163 095		43 664
Marston	CT	05			16 564
Martinville	M	05			
Mascouche	V	14			
Maskinongé	MRC	04		378 947	
Maskinongé	M	04			
Massueville	VL	16	38 822		
Matagami	V	10	459 756	71 309	20 362
Matane	TR	01			
Matane	V	01	422 140		302
Matapédia	M	11	135 989		52
Matawinie	MRC	14		383 227	181 972
Matawinie	TR	14			
Mayo	M	07			1 940
McMasterville	M	16			
Mékinac	MRC	04	461	147 796	64 749
Mékinac	TR	04			
Melbourne	CT	05			1 229
Memphrémagog	MRC	05		166 778	
Mercier	V	16			
Messines	M	07			7 045
Métabetchouan--Lac-à-la-Croix	V	02			26 613
Métis-sur-Mer	V	01			
Milan	M	05			35 368
Mille-Isles	M	15			
Minganie	MRC	09		310 247	169 689
Minganie	TR	09			
Mirabel	V	15		128 260	
Moffet	M	08	21 387		22 096
Montcalm	MRC	14		44 943	
Montcalm	M	15			24 788
Mont-Carmel	M	01	37 933		128 556
Montcerf-Lytton	M	07	84 791		57 436
Montebello	M	07			
Mont-Joli	V	01	448 937		
Mont-Laurier	AG	15			
Mont-Laurier	V	15			202 537
Montmagny	MRC	12		80 700	
Montmagny	V	12			
Montpellier	M	07			69 329
Montréal	AG	06			
Montréal	V	06			
Montréal-Est	V	06			
Montréal-Ouest	V	06			
Mont-Royal	V	06			
Mont-Saint-Grégoire	M	16			
Mont-Saint-Hilaire	V	16			
Mont-Saint-Michel	M	15			33 281
Mont-Saint-Pierre	VL	11	108 341		9 105
Mont-Tremblant	AG	15			10 445
Mont-Tremblant	V	15			20 020
Morin-Heights	M	15			2 349
Mulgrave-et-Derry	M	07			30 858
Murdochville	V	11	641 622		37 735
Namur	M	07			2 544
Nantes	M	05	7 140		
Napierville	M	16			
Natashquan	M	09	116 127		38 155
Nédélec	CT	08	49 270		22 695
Neuveville	V	03			

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
New Carlisle	M	11	92 973		247
Newport	M	05			
New Richmond	V	11	157 988		4 367
Nicolet	V	17			
Nicolet-Yamaska	MRC	17		56 280	
Nomingue	M	15			73 412
Normandin	V	02	181 861		31 503
Normétal	M	08	563 921		8 750
North Hatley	VL	05			
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	P	12			55
N.-D.-de-Bonsecours	M	07			
Notre-Dame-de-Ham	M	17	16 479		
Notre-Dame-de-la-Merci	M	14			126 107
Notre-Dame-de-la-Paix	M	07			
Notre-Dame-de-la-Salette	M	07			5 909
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	V	16			
Notre-Dame-de-Lorette	M	02	42 732		68 637
Notre-Dame-de-Lourdes	P	17			2 334
Notre-Dame-de-Lourdes	M	14			
Notre-Dame-de-Montauban	M	04			25 281
Notre-Dame-de-Pontmain	M	15			96 709
Notre-Dame-des-Bois	M	05			58 387
Notre-Dame-des-Monts	M	03	105 668		414
Notre-Dame-des-Neiges	M	01			22
Notre-Dame-des-Pins	P	12			
Notre-Dame-des-Prairies	V	14			
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	P	01			
Notre-Dame-de-Stanbridge	M	16			
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	VL	17	94 088		
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	P	17			
Notre-Dame-du-Laus	M	15			198 773
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	P	04	112 800		
Notre-Dame-du-Nord	M	08	33 869		454
Notre-Dame-du-Portage	M	01			
Notre-Dame-du-Rosaire	M	12	13 585		64 865
N.-D.-Sacré-Coeur-Issoudun	P	12			137
Nouvelle	M	11	66 230		12 544
Noyan	M	16			
Ogden	M	05			752
Oka	M	15			8 890
Orford	CT	05			74 344
Ormstown	M	16			
Otterburn Park	V	16			
Otter Lake	M	07			61 209
Packington	P	01	39 740		15 054
Padoue	M	01	81 429		
Palmarolle	M	08	13 205		
Papineau	MRC	07		229 297	
Papineauville	M	07			
Parisville	P	17			
Paspébiac	V	11	226 630		3 234
Percé	V	11	546 480		27 498
Péribonka	M	02			9 516
Petite-Rivière-Saint-François	M	03			18 179
Petite-Vallée	M	11	27 863		4 493
Petit-Saguenay	M	02	208 979		78 093
Piedmont	M	15			
Pierre-De Saurel	MRC	16		93 663	
Pierreville	M	17			1 688
Pike River	M	16			
Pincourt	V	16			
Piopolis	M	05			10 884
Plaisance	M	07	28 115		7 164
Plessisville	V	17	537 462		
Plessisville	P	17			6 026

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Pohénégamook	V	01	94 421		83 834
Pointe-à-la-Croix	M	11	317 961		41 797
Pointe-aux-Outardes	VL	09	64 988		6 673
Pointe-Calumet	M	15			520
Pointe-Claire	V	06			
Pointe-des-Cascades	VL	16			
Pointe-Fortune	VL	16			
Pointe-Lebel	VL	09	206 304		8 984
Pontiac	MRC	07		168 709	137 045
Pontiac	TR	07			
Pontiac	M	07			569
Pont-Rouge	V	03			
Portage-du-Fort	VL	07	7 781		
Port-Cartier	V	09			154 575
Port-Daniel--Gascons	M	11	177 427		19 434
Portneuf	MRC	03		355 398	16 909
Portneuf	TR	03			
Portneuf	V	03			
Portneuf-sur-Mer	M	09	291 136		34 862
Potton	CT	05			
Pouliaries	M	08	121 975		6 179
Preissac	M	08			25 104
Prévost	V	15			
Price	VL	01	521 189		
Princeville	V	17	3 288		
Québec	AG	03			
Québec	V	03			
Racine	M	05			29 973
Ragueneau	P	09	391 404		30 376
Rapide-Danseur	M	08			9 617
Rapides-des-Joachims	M	07			68 637
Rawdon	M	14			13 263
Rémigny	M	08			82 012
Repentigny	V	14			
Richelieu	V	16			
Richmond	V	05	330 797		
Rigaud	V	16			26
Rimouski	V	01			21 538
Rimouski-Neigette	MRC	01	232	468 283	16 297
Rimouski-Neigette	TR	01			
Ripon	M	07			8 722
Ristigouche-Partie-Sud-Est	CT	11	9 646		1 975
Rivière-à-Claude	M	11	47 548		17 801
Rivière-à-Pierre	M	03			81 873
Rivière-au-Tonnerre	M	09	56 827		44 941
Rivière-Beaudette	M	16			
Rivière-Bleue	M	01	389 671		34 626
Rivière-du-Loup	MRC	01		284 354	
Rivière-du-Loup	V	01			120
Rivière-Éternité	M	02	104 088		146 165
Rivière-Héva	M	08			13 363
Rivière-Ouelle	M	01			
Rivière-Rouge	AG	15			
Rivière-Rouge	V	15			109 712
Rivière-Saint-Jean	M	09	102 786		77 038
Robert-Cliche	MRC	12		67 628	
Roberval	V	02	56 039		24 857
Rochebaucourt	M	08	82 187		16 194
Roquemaure	M	08	69 499		3 042
Rosemère	V	15			
Rougemont	M	16			
Roussillon	MRC	16		285 347	
Rouville	MRC	16		66 559	
Rouyn-Noranda	V	08		1 338 864	514 321
Roxton	CT	16			

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Roxton Falls	VL	16	54 945		
Roxton Pond	M	16			7 931
Sacré-Coeur	M	09	150 391		31 517
Sacré-Coeur-de-Jésus	P	12			
Saguenay	V	02			85 790
Saint-Adalbert	M	12	87 664		34 402
Saint-Adelme	P	01	44 284		1 072
Saint-Adelphe	P	04			
Saint-Adolphe-d'Howard	M	15			18 958
Saint-Adrien	M	05			
Saint-Adrien-d'Irlande	M	12			
Saint-Agapit	M	12			
Saint-Aimé	M	16			
Saint-Aimé-des-Lacs	M	03			75 700
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	M	15			42 920
Saint-Alban	M	03			14 975
Saint-Albert	M	17			
Saint-Alexandre	M	16			
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	M	01	54 560		416
Saint-Alexandre-des-Lacs	P	01	56 056		14 844
Saint-Alexis	M	14			
Saint-Alexis-de-Matapédia	M	11	175 041		173
Saint-Alexis-des-Monts	P	04			324 543
Saint-Alfred	M	12			
Saint-Alphonse	M	11	75 904		2 366
Saint-Alphonse-de-Granby	M	16			
Saint-Alphonse-Rodriguez	M	14			2 832
Saint-Amable	V	16			
Saint-Ambroise	M	02	65 796		4 188
Saint-Ambroise-de-Kildare	M	14			
Saint-Anaclet-de-Lessard	P	01			38
Saint-André-Avellin	M	07			
Saint-André-d'Argenteuil	M	15			
Saint-André-de-Kamouraska	M	01			4 731
Saint-André-de-Restigouche	M	11	68 763		8 882
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	VL	02	44 574		26 529
Saint-Anicet	M	16			
Saint-Anselme	M	12			
Saint-Antoine/l'Isle-aux-Grues	P	12			
Saint-Antoine-de-Tilly	M	12			
Saint-Antoine-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Antonin	M	01			32 433
Saint-Apollinaire	M	12			
Saint-Armand	M	16			
Saint-Arsène	P	01	1 934		
Saint-Athanase	M	01	105 134		78 393
Saint-Aubert	M	12			
Saint-Augustin	P	02	105 662		15 113
Saint-Augustin	M	09	249 069		127 166
Saint-Augustin-de-Desmaures	V	03			
Saint-Augustin-de-Woburn	P	05			139 403
Saint-Barnabé	P	04			175
Saint-Barnabé-Sud	M	16			
Saint-Barthélemy	P	14			
Saint-Basile	V	03			
Saint-Basile-le-Grand	V	16			
Saint-Benjamin	M	12			44
Saint-Benoît-Labre	M	12			
Saint-Bernard	M	12			
Saint-Bernard-de-Lacolle	M	16			
Saint-Bernard-de-Michaudville	M	16			
Saint-Blaise-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Bonaventure	M	17			
Saint-Boniface	M	04			
Saint-Bruno	M	02	4 050		

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-Bruno-de-Guigues	M	08			281
Saint-Bruno-de-Kamouraska	M	01	8 759		71
Saint-Bruno-de-Montarville	V	16			17 040
Saint-Calixte	M	14			1 647
Saint-Camille	CT	05			
Saint-Camille-de-Lellis	P	12	138 506		114 461
Saint-Casimir	M	03	53 473		
Saint-Célestin	VL	17	71 060		
Saint-Célestin	M	17			
Saint-Césaire	V	16			
Saint-Charles-Borromée	V	14			
Saint-Charles-de-Bellechasse	M	12			
Saint-Charles-de-Bourget	M	02			1 050
Saint-Charles-Garnier	P	01	73 118		5 539
Saint-Charles-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Christophe-d'Arthabaska	P	17			
Saint-Chrysostome	M	16			
Saint-Claude	M	05			
Saint-Clément	M	01	80 295		
Saint-Cléophas	P	01	102 323		8 707
Saint-Cléophas-de-Brandon	M	14			
Saint-Clet	M	16			
Saint-Colomban	V	15			
Saint-Côme	M	14			47 252
Saint-Côme--Linière	M	12	210 235		10 092
Saint-Constant	V	16			
Saint-Cuthbert	M	14			
Saint-Cyprien	M	01	131 703		23 522
Saint-Cyprien	P	12	134 490		
Saint-Cyprien-de-Napierville	M	16			
Saint-Cyrille-de-Lessard	P	12			68 554
Saint-Cyrille-de-Wendover	M	17			
Saint-Damase	P	01	43 915		6 091
Saint-Damase	M	16			
Saint-Damase-de-L'Islet	M	12	72 622		74 795
Saint-Damien	P	14			72 066
Saint-Damien-de-Buckland	P	12			
Saint-David	M	16			
Saint-David-de-Falardeau	M	02			69 935
Saint-Denis-de-Brompton	M	05			9 990
Saint-Denis-De La Bouteillerie	M	01			
Saint-Denis-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Didace	P	14			
Saint-Dominique	M	16			
Saint-Dominique-du-Rosaire	M	08	21 152		36 366
Saint-Donat	P	01	10 510		447
Saint-Donat	M	14			156 473
Sainte-Adèle	V	15			8 074
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	M	12			
Sainte-Agathe-des-Monts	AG	15			26
Sainte-Agathe-des-Monts	V	15			45
Sainte-Angèle-de-Méridi	M	01	167 304		
Sainte-Angèle-de-Monnoir	M	16			
Sainte-Angèle-de-Prémont	M	04	12 135		
Sainte-Anne-de-Beaupré	V	03			
Sainte-Anne-de-Bellevue	V	06			
Sainte-Anne-de-la-Pérade	M	04			273
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	P	01			
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	M	05			
Sainte-Anne-de-Sabrevois	P	16			
Sainte-Anne-des-Lacs	P	15			
Sainte-Anne-des-Monts	V	11	689 729		22 393
Sainte-Anne-de-Sorel	M	16			
Sainte-Anne-des-Plaines	V	15			
Sainte-Anne-du-Lac	M	15			107 006

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Sainte-Apolline-de-Patton	P	12	77 300		47 255
Sainte-Auréli	M	12			42
Sainte-Barbe	M	16			
Sainte-Béatrix	M	14			
Sainte-Brigide-d'Iberville	M	16			
Sainte-Brigitte-de-Laval	V	03			
Sainte-Brigitte-des-Saults	P	17			
Sainte-Catherine	V	16			
Sainte-Catherine-de-Hatley	M	05			50
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	V	03			12 806
Sainte-Cécile-de-Lévrard	P	17			
Sainte-Cécile-de-Milton	M	16			
Sainte-Cécile-de-Whitton	M	05			
Sainte-Christine	P	16			
Sainte-Christine-d'Auvergne	M	03			639
Sainte-Claire	M	12			
Sainte-Clotilde	M	16			
Sainte-Clotilde-de-Beauce	M	12			
Sainte-Clotilde-de-Horton	M	17			
Sainte-Croix	M	12			
Saint-Edmond-de-Grantham	P	17			
Saint-Edmond-les-Plaines	M	02	112 909		15 570
Saint-Édouard	M	16			
Saint-Édouard-de-Fabre	P	08			9 495
Saint-Édouard-de-Lotbinière	P	12			10 996
Saint-Édouard-de-Maskinongé	M	04	21 654		
Sainte-Edwidge-de-Clifton	CT	05			
Sainte-Élisabeth	M	14			
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	M	17			
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	M	14			62 598
Sainte-Eulalie	M	17			876
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	M	12	46 397		30 186
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	M	03			
Sainte-Félicité	M	01	175 474		1 387
Sainte-Félicité	M	12	110 854		2 596
Sainte-Flavie	P	01			
Sainte-Florence	M	01	200 149		11 077
Sainte-Françoise	P	01	63 205		3 228
Sainte-Françoise	M	17			4 346
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	P	04			
Sainte-Geneviève-de-Berthier	M	14			
Sainte-Germaine-Boulé	M	08	143 076		1 812
Sainte-Gertrude-Manneville	M	08			10 128
Sainte-Hedwidge	M	02	59 607		129 211
Sainte-Hélène-de-Bagot	M	16			
Sainte-Hélène-de-Chester	M	17			
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	M	01	63 684		
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	P	08	53 933		20
Sainte-Hénédine	P	12			
Sainte-Irène	P	01			12 346
Sainte-Jeanne-d'Arc	P	01	42 816		56
Sainte-Jeanne-d'Arc	VL	02	83 492		28 014
Sainte-Julie	V	16			339
Sainte-Julienne	M	14			2 517
Sainte-Justine	M	12	150 877		3 259
Sainte-Justine-de-Newton	M	16			
Saint-Élie-de-Caxton	M	04			216
Saint-Éloi	P	01			
Sainte-Louise	P	12	17 176		
Saint-Elphège	P	17			
Sainte-Luce	M	01			1 035
Sainte-Lucie-de-Beauregard	M	12	82 880		28 498
Sainte-Lucie-des-Laurentides	M	15			28 491
Saint-Elzéar	M	11	96 817		16 614
Saint-Elzéar	M	12			

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	M	01	37 371		22 112
Sainte-Madeleine	VL	16			
Sainte-Madeleine-Riv.-Madeleine	M	11	76 161		30 909
Sainte-Marcelline-de-Kildare	M	14			126
Sainte-Marguerite	P	12			
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	V	15			6 085
Sainte-Marguerite--Estérel	AG	15			
Sainte-Marguerite-Marie	M	01	85 519		18 698
Sainte-Marie	V	12			
Sainte-Marie-de-Blandford	M	17			6 485
Sainte-Marie-Madeleine	P	16			
Sainte-Marie-Salomé	M	14			
Sainte-Marthe	M	16			
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	V	15			
Sainte-Martine	M	16			
Sainte-Mélanie	M	14			
Saint-Émile-de-Suffolk	M	07			1 289
Sainte-Monique	M	17			
Sainte-Monique	M	02			34 910
Sainte-Paule	M	01			26 623
Sainte-Perpétue	M	12	535 192		118 541
Sainte-Perpétue	P	17			
Sainte-Pétronille	VL	03			
Saint-Éphrem-de-Beauce	M	12	17 730		
Saint-Épiphane	M	01	62 039		61
Sainte-Praxède	P	12			23 118
Sainte-Rita	M	01	90 117		8 246
Sainte-Rose-de-Watford	M	12			14 195
Sainte-Rose-du-Nord	P	02			15 197
Sainte-Sabine	P	12	65 932		814
Sainte-Sabine	M	16			
Sainte-Séraphine	P	17			
Sainte-Sophie	M	15			
Sainte-Sophie-de-Lévrard	P	17			
Sainte-Sophie-d'Halifax	M	17			
Saint-Esprit	M	14			
Sainte-Thècle	M	04			39 611
Sainte-Thérèse	V	15			
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	M	11	214 071		
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	M	07			4 478
Saint-Étienne-de-Beauharnois	M	16			
Saint-Étienne-de-Bolton	M	05			
Saint-Étienne-des-Grès	P	04			72
Saint-Eugène	M	17			
Saint-Eugène-d'Argentenay	M	02	99 777		60
Saint-Eugène-de-Guigues	M	08			3 424
Saint-Eugène-de-Ladrière	P	01			54 973
Sainte-Ursule	M	04			
Saint-Eusèbe	P	01	46 529		1 658
Saint-Eustache	V	15			
Saint-Évariste-de-Forsyth	M	12			
Sainte-Victoire-de-Sorel	M	16			
Saint-Fabien	P	01			6 534
Saint-Fabien-de-Panet	P	12	225 752		47 064
Saint-Faustin--Lac-Carré	M	15			24 964
Saint-Félicien	V	02			29 962
Saint-Félix-de-Dalquier	M	08			3 518
Saint-Félix-de-Kingsey	M	17			
Saint-Félix-de-Valois	M	14			
Saint-Félix-d'Otis	M	02			49 793
Saint-Ferdinand	M	17			
Saint-Ferréol-les-Neiges	M	03			
Saint-Flavien	M	12			
Saint-Fortunat	M	12			
Saint-François-d'Assise	M	11	223 608		10 864

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	12			3 947
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	M	03			
Saint-François-de-Sales	M	02	132 177		46 111
Saint-François-du-Lac	M	17			1 041
Saint-François-Xavier-Brompton	M	05			5 082
Saint-François-Xavier-de-Viger	M	01	50 208		19 282
Saint-Frédéric	P	12			
Saint-Fulgence	M	02			72 923
Saint-Gabriel	V	14	772 977		
Saint-Gabriel-de-Brandon	M	14			
Saint-Gabriel-de-Rimouski	M	01	66 622		5 500
Saint-Gabriel-de-Valcartier	M	03			14 853
Saint-Gabriel-Lalemant	M	01	176 809		2 640
Saint-Gédéon	M	02			34
Saint-Gédéon-de-Beauce	M	12	159 646		
Saint-Georges	V	12			
Saint-Georges-de-Clarenceville	M	16			
Saint-Georges-de-Windsor	M	05			
Saint-Gérard-Majella	P	16			
Saint-Germain	P	01			
Saint-Germain-de-Grantham	M	17			
Saint-Gervais	M	12			
Saint-Gilbert	P	03			
Saint-Gilles	M	12			
Saint-Godefroi	CT	11	86 310		2 080
Saint-Guillaume	M	17			
Saint-Guy	M	01	54 180		29 089
Saint-Henri	M	12			
Saint-Henri-de-Taillon	M	02			1 062
Saint-Herménégilde	M	05			
Saint-Hilaire-de-Dorset	P	12	13 666		
Saint-Hilarion	P	03			89
Saint-Hippolyte	M	15			5 512
Saint-Honoré	V	02			8 140
Saint-Honoré-de-Shenley	M	12			
Saint-Honoré-de-Témiscouata	M	01	78 956		45 208
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	M	01			20 693
Saint-Hugues	M	16			
Saint-Hyacinthe	V	16			
Saint-Ignace-de-Loyola	M	14			
Saint-Ignace-de-Stanbridge	M	16			
Saint-Irénée	P	03			
Saint-Isidore	M	12			
Saint-Isidore	P	16			
Saint-Isidore-de-Clifton	M	05			
Saint-Jacques	M	14			
Saint-Jacques-de-Leeds	M	12			
Saint-Jacques/Wolfestown	P	12			354
Saint-Jacques-le-Mineur	M	16			
Saint-Janvier-de-Joly	M	12			27 860
Saint-Jean-Baptiste	M	16			
Saint-Jean-de-Brébeuf	M	12			
Saint-Jean-de-Cherbourg	P	01	46 751		32 022
Saint-Jean-de-Dieu	M	01	427 440		2 110
Saint-Jean-de-la-Lande	M	01	45 787		5 075
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	M	03			
Saint-Jean-de-Matha	M	14			
Saint-Jean-Port-Joli	M	12			
Saint-Jean-sur-Richelieu	V	16			128
Saint-Jérôme	V	15			
Saint-Joachim	P	03			
Saint-Joachim-de-Shefford	M	16			6 237
Saint-Joseph-de-Beauce	V	12	150 033		
Saint-Joseph-de-Coleraine	M	12			31 389
Saint-Joseph-de-Kamouraska	P	01	15 357		4 501

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-Joseph-de-Lepage	P	01	25 916		
Saint-Joseph-des-Érables	M	12			
Saint-Joseph-de-Sorel	V	16	340 564		
Saint-Joseph-du-Lac	M	15			336
Saint-Jude	M	16			
Saint-Jules	P	12			
Saint-Julien	M	12			
Saint-Just-de-Bretenières	M	12	250 803		66 510
Saint-Juste-du-Lac	M	01	49 069		33 491
Saint-Justin	M	04			
Saint-Lambert	V	16			2 870
Saint-Lambert	P	08	88 847		9 140
Saint-Lambert-de-Lauzon	M	12			
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	M	03			
Saint-Lazare	V	16			
Saint-Lazare-de-Bellechasse	M	12			
Saint-Léandre	P	01	22 829		14 049
Saint-Léonard-d'Aston	M	17			
Saint-Léonard-de-Portneuf	M	03			20 640
Saint-Léon-de-Standon	P	12	124 767		1 548
Saint-Léon-le-Grand	P	01	195 236		
Saint-Léon-le-Grand	P	04			
Saint-Liboire	M	16			
Saint-Liguori	M	14			
Saint-Lin--Laurentides	V	14			
Saint-Louis	M	16			
Saint-Louis-de-Blandford	M	17			569
Saint-Louis-de-Gonzague	M	12	108 831		356
Saint-Louis-de-Gonzague	P	16			
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	P	01	187 094		15 413
Saint-Luc-de-Bellechasse	M	12			41 144
Saint-Luc-de-Vincennes	M	04			
Saint-Lucien	M	17			
Saint-Ludger	M	05	68 382		3 152
Saint-Ludger-de-Milot	M	02	21 853		27 961
Saint-Magloire	M	12	72 924		41 894
Saint-Majorique-de-Grantham	P	17			
Saint-Malachie	P	12			
Saint-Malo	M	05			
Saint-Marc-de-Figuery	P	08			541
Saint-Marc-des-Carières	V	03	104 175		
Saint-Marc-du-Lac-Long	P	01	31 747		16 043
Saint-Marcel	M	12	84 405		46 468
Saint-Marcel-de-Richelieu	M	16			
Saint-Marcellin	P	01			14 083
Saint-Marc-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Martin	P	12	97 500		
Saint-Mathias-sur-Richelieu	M	16			
Saint-Mathieu	M	16			
Saint-Mathieu-de-Beloil	M	16			
Saint-Mathieu-de-Rioux	M	01			18 344
Saint-Mathieu-d'Harricana	M	08			4 792
Saint-Mathieu-du-Parc	M	04			51 853
Saint-Maurice	P	04			
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	M	11	359 937		24 298
Saint-Médard	M	01	96 207		18 107
Saint-Michel	M	16			
Saint-Michel-de-Bellechasse	M	12			
Saint-Michel-des-Saints	M	14			247 175
Saint-Michel-du-Squatec	M	01	370 835		114 275
Saint-Modeste	M	01			12 380
Saint-Moïse	P	01	181 013		1 783
Saint-Narcisse	P	04	20 380		3 478
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	P	12			
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P	01			40 765

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-Nazaire	M	02			7 895
Saint-Nazaire-d'Acton	P	16			
Saint-Nazaire-de-Dorchester	P	12	8 180		
Saint-Nérée-de-Bellechasse	M	12			
Saint-Noël	VL	01	205 318		122
Saint-Norbert	P	14			
Saint-Norbert-d'Arthabaska	M	17			
Saint-Octave-de-Métis	P	01	40 111		
Saint-Odilon-de-Cranbourne	P	12			126
Saint-Omer	M	12	9 082		20 147
Saint-Onésime-d'Ixworth	M	01	45 776		9 532
Saint-Ours	V	16			
Saint-Pacôme	M	01	132 823		
Saint-Pamphile	V	12	634 880		52
Saint-Pascal	V	01	193 798		
Saint-Patrice-de-Beaurivage	M	12			
Saint-Patrice-de-Sherrington	M	16			
Saint-Paul	M	14			
Saint-Paul-d'Abbotsford	M	16			
Saint-Paul-de-la-Croix	P	01	56 849		29
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	M	16			
Saint-Paul-de-Montminy	M	12	66 168		8 601
Saint-Paulin	M	04	34 227		18 920
Saint-Philémon	P	12			42 696
Saint-Philibert	M	12			
Saint-Philippe	V	16			
Saint-Philippe-de-Néri	P	01	82 069		
Saint-Pie	V	16			
Saint-Pie-de-Guire	P	17			
Saint-Pierre	VL	14			
Saint-Pierre-Baptiste	P	17			
Saint-Pierre-de-Broughton	M	12			
Saint-Pierre-de-Lamy	M	01	39 529		30 199
Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	P	12			11 544
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	M	03			
Saint-Pierre-les-Becquets	M	17			
Saint-Placide	M	15			
Saint-Polycarpe	M	16			
Saint-Prime	M	02	41 640		19 191
Saint-Prosper	M	12	313 294		
Saint-Prosper-de-Champlain	M	04			
Saint-Raphaël	M	12			
Saint-Raymond	V	03			64 894
Saint-Rémi	V	16			
Saint-Rémi-de-Tingwick	M	17			
Saint-René	P	12			
Saint-René-de-Matane	M	01	274 779		66 613
Saint-Robert	M	16			
Saint-Robert-Bellarmin	M	05	62 396		105 656
Saint-Roch-de-l'Achigan	M	14			
Saint-Roch-de-Mékinac	P	04			28 201
Saint-Roch-de-Richelieu	M	16			
Saint-Roch-des-Aulnaies	M	12			
Saint-Roch-Ouest	M	14			
Saint-Romain	M	05			40 042
Saint-Rosaire	P	17			846
Saint-Samuel	M	17			
Saints-Anges	P	12			
Saint-Sauveur	V	15			
Saint-Sébastien	M	05	36 012		
Saint-Sébastien	M	16			
Saint-Sévère	P	04			
Saint-Séverin	P	12			
Saint-Séverin	P	04	75 732		1 514
Saint-Siméon	P	11	92 487		144

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Saint-Siméon	M	03			42 019
Saint-Simon	M	16			
Saint-Simon-de-Rimouski	M	01			486
Saint-Simon-les-Mines	M	12			
Saint-Sixte	M	07			803
Saints-Martyrs-Canadiens	P	17			9 571
Saint-Stanislas	M	04			20
Saint-Stanislas	M	02	7 819		27 661
Saint-Stanislas-de-Kostka	M	16			
Saint-Sulpice	P	14			
Saint-Sylvère	M	17			
Saint-Sylvestre	M	12			
Saint-Télesphore	M	16			
Saint-Tharcisius	P	01	93 239		1 518
Saint-Théodore-d'Acton	M	16			
Saint-Théophile	M	12	82 904		73 400
Saint-Thomas	M	14			
Saint-Thomas-Didyme	M	02	88 554		83 696
Saint-Thuribe	P	03			
Saint-Tite	V	04			656
Saint-Tite-des-Caps	M	03			
Saint-Ubalde	M	03			131 296
Saint-Ulric	M	01	33 001		
Saint-Urbain	P	03			37
Saint-Urbain-Premier	M	16			
Saint-Valentin	M	16			
Saint-Valère	M	17			719
Saint-Valérien	P	01	24 339		17 868
Saint-Valérien-de-Milton	M	16			
Saint-Vallier	M	12			
Saint-Venant-de-Paquette	M	05			
Saint-Vianney	M	01	124 680		26 540
Saint-Victor	M	12			
Saint-Wenceslas	M	17			
Saint-Zacharie	M	12	354 497		20 590
Saint-Zénon	M	14			172 417
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	P	01	65 656		1 434
Saint-Zéphirin-de-Courval	P	17			
Saint-Zotique	M	16			
Salaberry-de-Valleyfield	V	16			
Sayabec	M	01	275 067		36 206
Schefferville	V	09	285 932	200 000	17 114
Scotstown	V	05	169 916		
Scott	M	12			
Senneterre	V	08	857 119		374 826
Senneterre	P	08	39 502		35 751
Senneville	VL	06			
Sept-Îles	V	09			184 956
Sept-Rivières	MRC	09		1 120 631	94 693
Sept-Rivières	TR	09			
Shannon	V	03			484
Shawinigan	V	04	3 879 493	546 990	5 796
Shawville	M	07			
Sheenboro	M	07			41 836
Shefford	CT	16			
Sherbrooke	V	05			295
Shigawake	M	11	101 996		2 423
Sorel-Tracy	V	16	149 286		
Stanbridge East	M	16			
Stanbridge Station	M	16			
Stanstead	V	05	206 133		
Stanstead	CT	05			
Stanstead-Est	M	05			
Stoke	M	05			786
Stoneham-et-Tewkesbury	CU	03			70 987

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques
Stornoway	M	05			64 014
Stratford	CT	05			34 903
Stukely-Sud	VL	05			
Sutton	V	16			
Tadoussac	VL	09			2 735
Taschereau	M	08	373 283		21 177
Témiscaming	V	08			52 251
Témiscamingue	MRC	08		712 006	42 375
Témiscamingue	TR	08			
Témiscouata	MRC	01		180 945	
Témiscouata-sur-le-Lac	V	01			35 737
Terrasse-Vaudreuil	M	16			
Terrebonne	V	14			
Thérèse-De Blainville	MRC	15		394 825	
Thetford Mines	V	12	1 670 122		1 481
Thorne	M	07			1 800
Thurso	V	07	110 814		379
Tingwick	M	17			
Tourville	M	12	248 358		116 643
Trécesson	CT	08			10 013
Très-Saint-Rédempteur	M	16			
Très-Saint-Sacrement	P	16			
Tring-Jonction	VL	12	148 678		
Trois-Pistoles	V	01	579 860		
Trois-Rives	M	04			92 148
Trois-Rivières	V	04	1 535 854		2 068
Ulverton	M	05			
Upton	M	16			
Val-Alain	M	12			18 567
Val-Brillant	M	01	34 403		
Valcourt	V	05			
Valcourt	CT	05			
Val-David	VL	15			
Val-des-Bois	M	07			40 791
Val-des-Lacs	M	15			46 143
Val-des-Monts	M	07			19 743
Val-des-Sources	V	05	1 775 781		
Val-d'Or	V	08		587 229	417 118
Val-Joli	M	05			
Vallée-de-l'Or	TR	08			
Vallée-Jonction	M	12	31 831		
Val-Morin	M	15			197
Val-Racine	M	05			38 568
Val-Saint-Gilles	M	08	50 111		10 213
Varenes	V	16			
Vaudreuil-Dorion	V	16			
Vaudreuil-Soulanges	MRC	16		250 320	
Vaudreuil-sur-le-Lac	VL	16			
Venise-en-Québec	M	16			
Verchères	M	16			
Victoriaville	V	17	466 323		
Ville-Marie	V	08			
Villeroy	M	17			30 114
Waltham	M	07			67 283
Warden	VL	16			
Warwick	V	17			
Waterloo	V	16	201 776		
Waterville	V	05			
Weedon	M	05			
Wentworth	CT	15			6 858
Wentworth-Nord	M	15			20 379
Westbury	CT	05			
Westmount	V	06			
Wickham	M	17			
Windsor	V	05	48 880		

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.

**Sommes transférées en 2020-2021 aux municipalités en vertu du Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes!**

Nom de la municipalité	Dés.	Reg.	Péréquation <sup>1</sup>	Partage des redevances ress. naturelles	Compensations terres publiques	
Wotton	M	05				
Yamachiche	M	04				
Yamaska	M	16				
<b>Total</b>			<b>61 999 997</b>	<b>29 000 008</b>	<b>22 072 437</b>	<b>113 072 442</b>

1: Incluant la subvention de neutralité financière lors d'un regroupement municipal.



PARTENARIAT 2020-2024

POUR DES  
MUNICIPALITÉS  
ET DES RÉGIONS  
ENCORE PLUS FORTES

**PARTENARIAT 2020-2024**

**POUR DES MUNICIPALITÉS  
ET DES RÉGIONS  
ENCORE PLUS FORTES**

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

représenté par monsieur François Legault, premier ministre,  
par madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
et par monsieur Eric Girard, ministre des Finances;

ET

**LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS,**

représentée par monsieur Jacques Demers, président;

ET

**L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,**

représentée par monsieur Alexandre Cusson, président;

ET

**LA VILLE DE MONTRÉAL,**

représentée par madame Valérie Plante, mairesse;

ET

**LA VILLE DE QUÉBEC,**

représentée par monsieur Régis Labeaume, maire.

# PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les municipalités sont redevables envers leurs citoyennes et citoyens, tout comme l'est le gouvernement du Québec à l'égard de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

**ATTENDU QUE** les municipalités exercent des responsabilités variées qui contribuent au développement économique et social du Québec;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à contribuer à la diversification des revenus des municipalités afin qu'elles puissent bénéficier davantage de la performance économique du Québec;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec souhaite appuyer avec vigueur toutes les régions du Québec ainsi que les communautés rurales;

**ATTENDU QUE** l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 vient à échéance le 31 décembre 2019 et que plusieurs mesures doivent être reconduites pour demeurer en vigueur :

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### 1. TRANSFERTS FINANCIERS AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE 2020-2024

1.1 Les municipalités bénéficieront des sommes prévues à l'égard des mesures apparaissant dans le tableau qui suit, pour la période comprenant les années 2020 à 2024. Les montants présentés constituent l'ensemble de l'engagement financier du gouvernement du Québec en vertu de la présente entente.

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
<b>Partage de la croissance d'un point de la TVQ et dotation spéciale de fonctionnement en 2020</b>	70,0 <sup>1</sup>	81,0	149,0	192,0	238,0	730,0 <sup>P</sup>
<b>Développement local et régional</b>						
Fonds de développement économique de Montréal	40,0 <sup>2</sup>	50,0 <sup>2</sup>	50,0	50,0	50,0	240,0
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	21,0	25,0	25,0	25,0	25,0	121,0
Fonds régions et ruralité	250,0	267,5	267,5	267,5	267,5	1 320,0
<b>Reconduction des mesures de l'Accord 2016-2019</b>						
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	519,0	543,0	567,0	590,0	614,0	2 833,0 <sup>P</sup>
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	146,0	152,0	158,0	164,0	171,0	791,0 <sup>P</sup>
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,8	20,8	20,8	20,8	20,8	104,0
Subvention de péréquation	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	300,0
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
Aide à la voirie locale (volet réfection)	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0
Subvention à la capitale nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	39,0
<b>Bonifications de mesures</b>						
Aide à la voirie locale (volet réfection)	200,0 <sup>1</sup>	-	-	-	-	200,0
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	4,0	13,0	13,0	13,0	13,0	56,0
Subvention de péréquation	2,0	7,0	7,0	7,0	7,0	30,0
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	1,5	5,0	5,0	5,0	5,0	21,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 417,1</b>	<b>1 307,1</b>	<b>1 405,1</b>	<b>1 477,1</b>	<b>1 554,1</b>	<b>7 160,5</b>

P Les montants présentés pour ces mesures sont des prévisions.

1 La dotation spéciale de fonctionnement et la bonification de l'aide à la voirie locale seront versées avant le 31 mars 2020.

2 Considérant que des sommes ont déjà été octroyées pour ces exercices, les montants qui restent à verser sont de 20 M\$ en 2020 et de 30 M\$ en 2021.

## 2. PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

- 2.1 La mise en place d'un nouveau transfert en lien avec la croissance des revenus des taxes de vente constitue l'élément central du Partenariat 2020-2024. Ce nouveau transfert devrait aussi permettre aux municipalités de réduire la pression fiscale pour les contribuables municipaux.
- 2.2 Conformément à l'engagement du gouvernement, le nouveau transfert se fera à coût nul la première année de la présente entente, considérant que les municipalités bénéficient déjà, annuellement, de transferts gouvernementaux de fonctionnement supérieurs à la valeur d'un point de la TVQ.
- 2.3 À partir de l'année 2021, le gouvernement du Québec s'engage à octroyer aux municipalités un montant annuel équivalent à la croissance des revenus générés par un point de la TVQ. Ce nouveau transfert permettra aux municipalités de tirer profit de la performance économique du Québec.
- 2.4 Ce nouveau partage se fera de manière inconditionnelle et aucune reddition de comptes ne sera exigée des municipalités quant à l'utilisation des sommes qui leur seront octroyées.
- 2.5 Aux fins de la présente entente, la valeur d'un point de la TVQ sera établie à 10 % du total des taxes de vente, et ce, tant que le taux de la taxe de vente du Québec demeurera à 9,975 %. Advenant le cas où le taux de la TVQ serait modifié, le gouvernement s'engage à consulter les municipalités à propos de la nouvelle valeur à accorder au point de la TVQ.
- 2.6 Le montant du nouveau transfert sera calculé au million près, sur la base de la différence entre la valeur d'un point de la TVQ d'après les Comptes publics les plus récents disponibles et la valeur d'un point de la TVQ pour l'année de référence 2017-2018, laquelle est fixée à 1 644,5 M\$.
- 2.7 Le montant du nouveau transfert sera annoncé au mois de septembre qui précède l'année au cours de laquelle le versement sera effectué. Aucun ajustement des montants ne sera effectué en cours d'année.
- 2.8 L'enveloppe du nouveau transfert sera répartie annuellement entre les municipalités locales et les territoires non organisés (TNO). Cette distribution se fera en prenant en compte, d'une part, de leur population selon le plus récent décret de population en vigueur et d'autre part, du plus récent indice de vitalité économique (IVE) disponible à leur égard. Les municipalités régionales de comté (MRC) seront les bénéficiaires pour les TNO situés sur leur territoire.
- 2.9 Les bénéficiaires ayant un IVE négatif verront leur montant per capita bonifié. Un montant minimal pour les municipalités et les TNO de moins de 40 habitants sera prévu puisque ces territoires ne disposent pas d'IVE. La bonification des montants per capita prévue est présentée dans le tableau ci-dessous :

Classe d'IVE	Bonification
IVE < -15	30 %
-15 ≤ IVE < -10	15 %
-10 ≤ IVE < -5	10 %
-5 ≤ IVE < 0	5 %
0 ≤ IVE	0 %

- 2.10 Le gouvernement s'engage par ailleurs à verser, aux municipalités représentées par les signataires de la présente entente, un montant de 70 M\$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement non récurrente pour la première année du Partenariat 2020-2024. Ce montant sera réparti selon les modalités des clauses 2.8 et 2.9 de la présente entente.

### 3. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 3.1 Le gouvernement s'engage à maintenir le Fonds de développement économique de Montréal et d'y verser 40 M\$ en 2020 et 50 M\$ annuellement pour les quatre années subséquentes. En tenant compte des sommes qui ont déjà été octroyées pour ces exercices, les montants qui restent à verser sont de 20 M\$ en 2020 et de 30 M\$ en 2021.
- 3.2 Le gouvernement s'engage à maintenir le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et d'y verser 21 M\$ en 2020 et 25 M\$ annuellement pour les quatre années subséquentes.
- 3.3 Le gouvernement s'engage à soumettre une modification législative à l'Assemblée nationale du Québec de façon à créer le Fonds régions et ruralité, en remplacement du Fonds de développement des territoires, et à y intégrer les sommes de l'actuel programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions. L'enveloppe budgétaire du Fonds régions et ruralité est par ailleurs, eu égard à ces autres fonds, bonifiée pour la durée de la présente entente.
- 3.4 Le Fonds régions et ruralité comportera quatre volets. Le détail des montants accordés à chacun des volets est présenté dans le tableau ci-dessous :

Fonds régions et ruralité (En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024
Soutien au rayonnement des régions	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC	145,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Projets «signature innovation» des MRC	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	30,0	42,5	42,5	42,5	42,5
<b>TOTAL</b>	<b>250,0</b>	<b>267,5</b>	<b>267,5</b>	<b>267,5</b>	<b>267,5</b>

- 3.5 Les sommes du volet «Soutien au rayonnement des régions» seront réparties annuellement selon les critères qui étaient utilisés pour le Fonds d'appui au rayonnement des régions. Les parts dévolues au Gouvernement de la nation crie et de l'Administration régionale Kativik, prévues au Fonds d'appui au rayonnement des régions à son lancement, demeurent quant à elles inchangées.
- 3.6 Le volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» prendra la relève du Fonds de développement des territoires. Une somme de 115 M\$ sera répartie annuellement entre les bénéficiaires selon les mêmes conditions que celles applicables au cours de l'exercice financier gouvernemental 2019-2020. Les montants additionnels seront répartis entre les bénéficiaires selon les critères qui ont été utilisés pour répartir la bonification du Fonds de développement des territoires pour les exercices financiers gouvernementaux 2018-2019 et 2019-2020, sur la base des plus récentes statistiques disponibles. La Ville de Montréal, la Ville de Québec ainsi que les MRC de la région de la Capitale-Nationale ne bénéficieront pas de ces montants additionnels.
- 3.7 Le volet «Projets «Signature innovation» des MRC» viendra en soutien aux MRC pour leur permettre de réaliser des projets majeurs à l'échelle supralocale. La MRC admissible pourra choisir son créneau d'intervention pour développer son identité territoriale. Toutes les MRC seront admissibles à ce volet, sauf les neuf plus grandes villes ayant les compétences d'une MRC. Pour la région administrative du Nord-du-Québec, seule l'Administration régionale de la Baie-James sera admissible. Les deux tiers de l'enveloppe seront répartis à parts égales et l'autre tiers, selon la population d'après le décret de population de l'année 2020.
- 3.8 Le volet «Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale» a pour objectifs :
- premièrement, de soutenir les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation économique. Les MRC admissibles travailleront avec les municipalités locales concernées pour établir un plan de vitalisation. Une première partie de l'enveloppe, d'un montant de 20 M\$, sera répartie annuellement entre les MRC du cinquième quintile (Q5) de l'IVE, à l'exception de la MRC Les Etchemins, soit 12 M\$ en parts égales, 4 M\$ selon le décret de population de l'année 2020 et 4 M\$ selon le nombre de municipalités présentes sur leur territoire. Une deuxième partie, d'un montant de 5 M\$, sera répartie annuellement entre les MRC comptant au moins trois municipalités locales du cinquième quintile de l'IVE et les MRC ayant un IVE inférieur à -5.0 ne bénéficiant pas de l'enveloppe réservée aux MRC du cinquième quintile. La répartition se fera de la façon suivante, soit 3 M\$ en parts égales, 1 M\$ selon le décret de population de l'année 2020 des municipalités Q5 et 1 M\$ selon le nombre de municipalités Q5 sur leur territoire. Finalement, une troisième partie, d'un montant de 2,5 M\$, sera réservée pour des projets de vitalisation émanant des territoires des municipalités locales se trouvant dans le troisième, le quatrième ou le cinquième quintile de l'IVE, mais qui ne font pas partie du territoire d'une MRC pouvant bénéficier de l'enveloppe réservée aux MRC ci-haut mentionnées. Les localités crie et inuites du Nord-du-Québec sont aussi admissibles à cette troisième partie;
  - deuxièmement, de permettre aux municipalités locales d'offrir des services municipaux de qualité à moindre coût à leurs citoyennes et leurs citoyens par la voie de la coopération intermunicipale. Cela permettra aux municipalités locales de s'associer pour mener des études ou pour mettre en commun des ressources et des services. Toutes les municipalités seront admissibles à présenter des projets de coopération intermunicipale.
- 3.9 S'il advient qu'au 1<sup>er</sup> avril 2020, le nouveau Fonds régions et ruralité n'ait toujours pas fait l'objet de modifications législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les différents volets seront gérés comme des programmes réguliers, à l'exception du volet 2, qui demeurera alors le Fonds de développement des territoires, et ce, jusqu'à ce que le Fonds régions et ruralité soit créé.

#### **4. RECONDUCTION DES MESURES DE L'ACCORD 2016-2019, BONIFICATIONS ET AUTRES MODALITÉS**

- 4.1 Les modalités d'allocation applicables aux mesures reconduites pour la période 2020-2024 demeureront les mêmes qu'au cours de la période 2016-2019, sous réserve de toute disposition contraire de la présente entente.
- 4.2 Concernant le remboursement à 50 % de la TVQ payée par les municipalités, s'il advient que le taux de la TVQ soit majoré au cours de la période 2020-2024, le gouvernement s'engage à consulter les représentants des municipalités afin de déterminer des mesures permettant de compenser les coûts supplémentaires qu'elles pourraient devoir assumer.
- 4.3 Le gouvernement s'engage à soumettre à l'Assemblée nationale du Québec une modification de la *Loi sur la fiscalité municipale* de façon à fixer le pourcentage de compensations prévu pour les immeubles parapublics afin de maintenir les taux en vigueur en 2019 pour la période 2020-2024. Le pourcentage de compensations prévu pour les immeubles de l'enseignement primaire et secondaire serait ainsi de 71,5 %. Pour les immeubles de l'enseignement supérieur, de la santé, des services sociaux et des services de garde, le pourcentage de compensations prévu serait de 84,5 %.
- 4.4 Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020.
- 4.5 L'enveloppe annuelle de 50 M\$ pour le volet réfection du Programme d'aide à la voirie locale sera maintenue pour la période 2020-2024.
- 4.6 Le gouvernement s'engage à verser 200 M\$ en 2020 afin de bonifier le volet réfection du Programme d'aide à la voirie locale. Cette aide s'ajoutera à l'enveloppe actuellement disponible dans le cadre de ce programme et servira pour les projets en attente d'un financement.
- 4.7 Afin de mieux apprécier au mérite les projets déposés par les municipalités, les normes des programmes actuels d'aide à la voirie locale seront modifiées, au plus tard à compter de l'exercice financier gouvernemental 2020-2021, dans l'objectif d'arrimer les priorités du gouvernement aux besoins des municipalités.
- 4.8 L'enveloppe annuelle de 25 M\$ du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles sera maintenue pour la période 2020-2024. Le volet 1 du programme sera aboli, alors que le volet 2 de celui-ci sera remplacé. Les municipalités admissibles en 2019 à l'actuel volet 2 du programme seront compensées annuellement d'un montant fixe correspondant au plus élevé entre la somme reçue en 2015 en vertu du Programme tenant lieu d'un accès aux redevances liées aux ressources naturelles et la somme reçue en 2018 en vertu de l'actuel volet 2 du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles. Les municipalités admissibles à l'actuel volet 1 du programme seront compensées pour les projets admissibles à un financement pour la période 2020-2024 selon les normes du programme applicables en 2019. Le gouvernement versera au nouveau volet remplaçant l'actuel volet 2, la différence entre l'enveloppe annuelle de 25 M\$ et les compensations ainsi versées pour tenir compte de l'abolition du volet 1 et du remplacement du volet 2. Le montant ainsi versé sera réparti conformément aux modalités prévues à la clause 4.9.
- 4.9 Un nouveau volet du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles sera créé, en remplacement de l'actuel volet 2. L'enveloppe de ce nouveau volet sera de 4 M\$ pour l'année 2020 et de 13 M\$ annuellement pour la période 2021-2024, à laquelle pourront s'ajouter les sommes dégagées à la clause 4.8 de la présente entente. Les montants seront répartis entre les régions au prorata du PIB régional dans les domaines de l'exploitation forestière, minière, gazière, ainsi que des pêcheries, avec un plafond de 30 \$ *per capita*, puis entre les MRC ou les territoires équivalents admissibles (excluant les territoires équivalents de 100 000 habitants ou plus). Le montant établi pour chaque région administrative sera divisé en trois parts et réparti entre chaque organisme admissible de cette région selon la formule suivante : 40 % en fonction de la superficie terrestre de leur territoire respectif avec un plafond de 10 000 km<sup>2</sup>, 30 % en fonction de leur population respective et 30 % en fonction de leur IVE respectif.
- 4.10 L'enveloppe annuelle de 60 M\$ du Programme de péréquation municipale ainsi que les modalités du volet 1 et du volet 2 du programme seront maintenues pour la période 2020-2024.
- 4.11 Un nouveau volet du Programme de péréquation municipale sera créé et visera les municipalités de moins de 15 000 habitants qui bénéficient du volet 1 ou du volet 2 de celui-ci et dont l'IVE se situe dans le troisième, quatrième ou cinquième quintile. L'enveloppe de ce nouveau volet sera de 2 M\$ en 2020 et de 7 M\$ annuellement de 2021 à 2024.
- 4.12 L'enveloppe annuelle de 20,8 M\$ du Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques sera maintenue pour la période 2020-2024 et sera bonifiée de 1,5 M\$ en 2020 et de 5 M\$ annuellement pour la période 2021-2024.
- 4.13 L'enveloppe annuelle de 7,8 M\$ de la subvention à la capitale nationale sera maintenue pour la période 2020-2024.
- 4.14 Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de revoir la *Loi sur l'expropriation*. Un groupe de travail composé des représentants des ministères concernés et des municipalités sera mis en place pour traiter de cette question.
- 4.15 La présente entente entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2024.

**LES PARTIES ONT ACCEPTÉ LES TERMES  
ET SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE À QUÉBEC,  
CE 30 OCTOBRE 2019**



**MONSIEUR FRANÇOIS LEGAULT**

Le premier ministre du Québec



**MADAME ANDRÉE LAFOREST**

La ministre des Affaires municipales  
et de l'Habitation



**MONSIEUR ERIC GIRARD**

Le ministre des Finances



**MONSIEUR JACQUES DEMERS**

Le président de la Fédération québécoise  
des municipalités



**MONSIEUR ALEXANDRE CUSSON**

Le président de l'Union  
des municipalités du Québec



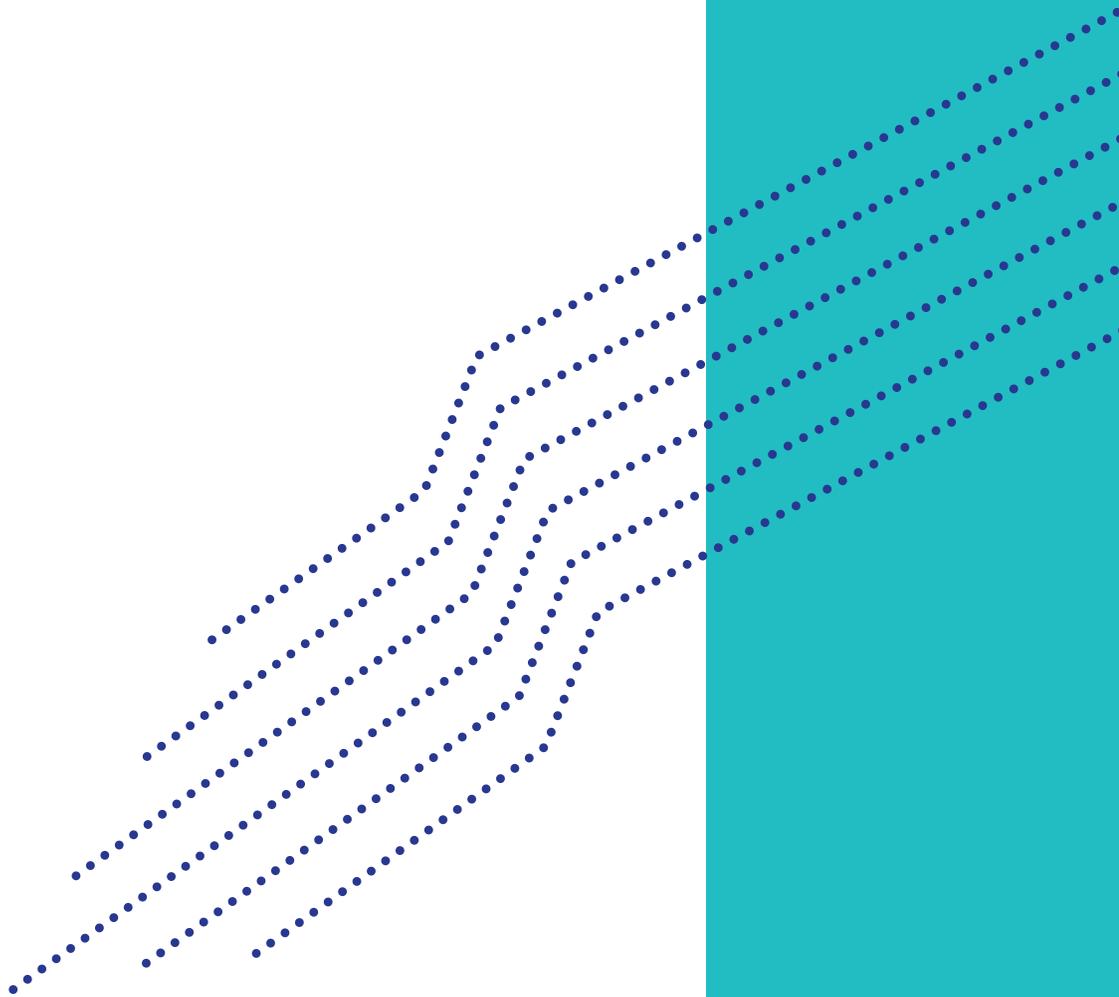
**MADAME VALÉRIE PLANTE**

La mairesse de la Ville de Montréal



**MONSIEUR RÉGIS LABEAUME**

Le maire de la Ville de Québec



**Répartition du Fonds régions et ruralité  
Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC**

Région	MRC	FRR - Volet 3 2020-2021
01	Rimouski-Neigette	297 352 \$
01	Rivière-du-Loup	250 568 \$
01	Kamouraska	222 212 \$
01	La Matanie	222 422 \$
01	La Mitis	216 229 \$
01	Témiscouata	218 798 \$
01	Les Basques	196 830 \$
01	La Matapédia	215 319 \$
02	Le Fjord-du-Saguenay	225 484 \$
02	Lac-Saint-Jean-Est	288 148 \$
02	Le Domaine-du-Roy	243 392 \$
02	Maria-Chapdelaine	229 420 \$
03	La Jacques-Cartier	273 632 \$
03	La Côte-de-Beaupré	239 291 \$
03	Portneuf	290 787 \$
03	L'île-d'Orléans	195 195 \$
03	Charlevoix	205 783 \$
03	Charlevoix-Est	210 689 \$
04	Les Chenaux	218 342 \$
04	Maskinongé	254 710 \$
04	La Tuque	210 210 \$
04	Mékinac	204 658 \$
04	Shawinigan	281 002 \$
05	Le Val-Saint-François	243 484 \$
05	Memphrémagog	286 238 \$
05	Coaticook	217 611 \$
05	Le Granit	223 280 \$
05	Le Haut-Saint-François	225 902 \$
05	Les Sources	208 557 \$
07	Les Collines-de-l'Outaouais	284 517 \$
07	Papineau	226 800 \$
07	La Vallée-de-la-Gatineau	221 522 \$
07	Pontiac	208 333 \$
08	Rouyn-Noranda	267 532 \$
08	La Vallée-de-l'Or	268 653 \$
08	Abitibi	230 079 \$
08	Témiscamingue	211 563 \$
08	Abitibi-Ouest	221 479 \$
09	Caniapiscau	187 224 \$
09	Sept-Rivières	250 901 \$
09	Minganie	192 538 \$
09	Manicouagan	241 603 \$
09	La Haute-Côte-Nord	200 846 \$
09	Le Golfe-du-Saint-Laurent	188 791 \$
10	Admin. régionale de la Baie-James	207 592 \$
11	La Côte-de-Gaspé	215 420 \$
11	Les Îles-de-la-Madeleine	205 116 \$
11	Bonaventure	215 196 \$
11	Avignon	209 555 \$
11	Le Rocher-Percé	214 432 \$
11	La Haute-Gaspésie	201 662 \$

Région	MRC	FRR - Volet 3 2020-2021
12	La Nouvelle-Beauce	257 014 \$
12	Bellechasse	256 527 \$
12	Lotbinière	247 587 \$
12	Beauce-Sartigan	289 312 \$
12	Robert-Cliche	218 765 \$
12	L'Islet	215 350 \$
12	Montmagny	225 502 \$
12	Les Appalaches	266 696 \$
12	Les Etchemins	213 159 \$
14	Les Moulins	522 402 \$
14	L'Assomption	441 240 \$
14	Montcalm	294 428 \$
14	Joliette	321 619 \$
14	D'Autray	268 228 \$
14	Matawinie	286 271 \$
15	Mirabel	297 481 \$
15	Thérèse-De Blainville	513 147 \$
15	Deux-Montagnes	392 471 \$
15	La Rivière-du-Nord	459 285 \$
15	Les Pays-d'en-Haut	269 254 \$
15	Les Laurentides	277 368 \$
15	Argenteuil	247 572 \$
15	Antoine-Labelle	252 213 \$
16	La Vallée-du-Richelieu	447 638 \$
16	Vaudreuil-Soulanges	503 167 \$
16	Marguerite-D'Youville	343 480 \$
16	Roussillon	574 088 \$
16	Rouville	256 396 \$
16	Le Haut-Richelieu	427 956 \$
16	Les Maskoutains	361 624 \$
16	La Haute-Yamaska	367 844 \$
16	Brome-Missisquoi	305 752 \$
16	Les Jardins-de-Napierville	242 543 \$
16	Beauharnois-Salaberry	316 974 \$
16	Acton	211 418 \$
16	Pierre-De Saurel	284 633 \$
16	Le Haut-Saint-Laurent	228 892 \$
17	Drummond	398 949 \$
17	Arthabaska	331 330 \$
17	Bécancour	221 855 \$
17	L'Érable	227 687 \$
17	Nicolet-Yamaska	227 984 \$

**Répartition du Fonds régions et ruralité**  
**Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale**  
**Axe Vitalisation**  
**Portion Ententes de vitalisation avec des MRC**

Région	MRC	FRR - Volet 4 2020-2021
01	La Matanie	1 058 858 \$
01	La Mitis	1 024 363 \$
01	Témiscouata	1 038 671 \$
01	Les Basques	916 314 \$
01	La Matapédia	1 019 296 \$
02	Maria-Chapdelaine	217 716 \$
03	Charlevoix-Est	993 505 \$
04	Maskinongé	365 368 \$
04	La Tuque	918 113 \$
04	Mékinac	959 914 \$
04	Shawinigan	1 312 416 \$
05	Le Haut-Saint-François	295 943 \$
05	Les Sources	908 906 \$
07	Papineau	301 670 \$
07	La Vallée-de-la-Gatineau	1 053 849 \$
07	Pontiac	980 386 \$
08	La Vallée-de-l'Or	230 406 \$
08	Abitibi	211 753 \$
08	Témiscamingue	260 358 \$
08	Abitibi-Ouest	231 917 \$
09	Minganie	225 136 \$
09	Manicouagan	307 148 \$
09	La Haute-Côte-Nord	938 686 \$
09	Le Golfe-du-Saint-Laurent	871 537 \$
11	La Côte-de-Gaspé	237 520 \$
11	Les Îles-de-la-Madeleine	889 737 \$
11	Bonaventure	1 018 611 \$
11	Avignon	987 192 \$
11	Le Rocher-Percé	941 628 \$
11	La Haute-Gaspésie	943 226 \$
12	L'Islet	226 869 \$
12	Montmagny	274 559 \$
12	Les Appalaches	269 166 \$
14	D'Autray	289 719 \$
14	Matawinie	371 038 \$
15	Argenteuil	214 998 \$
15	Antoine-Labelle	1 224 792 \$
16	Le Haut-Saint-Laurent	238 172 \$
17	Bécancour	230 544 \$



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 11

Pour l'exercice 2020-2021, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde des CRÉ et de leur FDR, solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2021-2022.

Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) reprend les objectifs du Fonds de développement des territoires (FDT) dans le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC. Le FRR a été mis en place dans le cadre du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, conclu le 30 octobre 2019.

L'enveloppe prévue pour le volet 2 du FRR en 2020-2021 est de 145 M\$. Chacune des MRC retrouve une enveloppe équivalente à celle de son FDT de 2019-2020, pour une part de 115 M\$, à laquelle est ajouté l'autre part de 30 M\$, répartie selon trois paramètres, soit la population, l'indice de vitalité économique ainsi qu'un montant uniforme par MRC. En 2021-2022, l'enveloppe sera bonifiée de 5 M\$, selon les trois mêmes paramètres.

Le tableau à l'annexe 1 présente les données détaillées pour le FRR volet 2 pour 2020-2021.



**Répartition du Fonds régions et ruralité**  
**Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Région	MRC	FRR - Volet 2 2020-2021
01	Rimouski-Neigette	1 171 251 \$
01	Rivière-du-Loup	1 140 439 \$
01	Kamouraska	1 397 420 \$
01	La Matanie	1 509 742 \$
01	La Mitis	1 570 998 \$
01	Témiscouata	1 703 084 \$
01	Les Basques	1 404 111 \$
01	La Matapédia	1 722 871 \$
02	Le Fjord-du-Saguenay	1 358 074 \$
02	Saguenay	1 609 721 \$
02	Lac-Saint-Jean-Est	1 468 796 \$
02	Le Domaine-du-Roy	1 422 639 \$
02	Maria-Chapdelaine	1 559 989 \$
03	La Jacques-Cartier	649 359 \$
03	La Côte-de-Beaupré	649 242 \$
03	Québec	2 049 245 \$
03	Portneuf	1 155 023 \$
03	L'île-d'Orléans	600 334 \$
03	Charlevoix	959 928 \$
03	Charlevoix-Est	1 001 343 \$
04	Les Chenaux	1 135 427 \$
04	Trois-Rivières	1 413 145 \$
04	Maskinongé	1 713 555 \$
04	La Tuque	1 337 804 \$
04	Mékinac	1 460 392 \$
04	Shawinigan	1 448 064 \$
05	Sherbrooke	1 331 062 \$
05	Le Val-Saint-François	1 076 040 \$
05	Memphrémagog	1 151 210 \$
05	Coaticook	953 519 \$
05	Le Granit	1 177 171 \$
05	Le Haut-Saint-François	1 364 101 \$
05	Les Sources	1 394 152 \$
06	Montréal	10 019 387 \$
07	Les Collines-de-l'Outaouais	1 022 812 \$
07	Gatineau	1 547 322 \$
07	Papineau	1 500 505 \$
07	La Vallée-de-la-Gatineau	1 676 245 \$
07	Pontiac	1 489 189 \$
08	Rouyn-Noranda	1 186 140 \$
08	La Vallée-de-l'Or	1 383 640 \$
08	Abitibi	1 313 446 \$
08	Témiscamingue	1 417 903 \$
08	Abitibi-Ouest	1 678 861 \$
09	Caniapiscau	782 774 \$
09	Sept-Rivières	1 179 504 \$
09	Minganie	1 128 693 \$
09	Manicouagan	1 267 590 \$
09	La Haute-Côte-Nord	1 491 587 \$
09	Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 408 078 \$
10	Admin. régionale de la Baie-James	2 519 042 \$
11	La Côte-de-Gaspé	1 575 122 \$
11	Les Îles-de-la-Madeleine	1 448 467 \$
11	Bonaventure	1 753 968 \$
11	Avignon	1 587 667 \$
11	Le Rocher-Percé	1 900 108 \$
11	La Haute-Gaspésie	1 695 659 \$
12	La Nouvelle-Beauce	961 498 \$
12	Lévis	1 015 547 \$
12	Bellechasse	1 130 356 \$
12	Lotbinière	1 021 106 \$
12	Beauce-Sartigan	1 069 314 \$
12	Robert-Cliche	1 021 374 \$
12	L'Islet	1 312 684 \$
12	Montmagny	1 292 737 \$
12	Les Appalaches	1 349 474 \$
12	Les Etchemins	1 407 604 \$
13	Laval	2 928 127 \$
14	Les Moulins	1 013 488 \$
14	L'Assomption	1 094 642 \$
14	Montcalm	1 385 924 \$
14	Joliette	1 147 229 \$
14	D'Autray	1 450 611 \$
14	Matawinie	1 831 229 \$
15	Mirabel	858 474 \$

Région	MRC	FRR - Volet 2 2020-2021
15	Thérèse-De Blainville	994 282 \$
15	Deux-Montagnes	1 038 354 \$
15	La Rivière-du-Nord	1 328 536 \$
15	Les Pays-d'en-Haut	971 599 \$
15	Les Laurentides	1 421 790 \$
15	Argenteuil	1 345 647 \$
15	Antoine-Labelle	1 835 623 \$
16	La Vallée-du-Richelieu	1 090 817 \$
16	Vaudreuil-Soulanges	1 388 178 \$
16	Marguerite-D'Youville	850 233 \$
16	Roussillon	1 351 226 \$
16	Rouville	946 803 \$
16	Longueuil	2 814 687 \$
16	Le Haut-Richelieu	1 269 323 \$
16	Les Maskoutains	1 214 212 \$
16	La Haute-Yamaska	1 187 867 \$
16	Brome-Missisquoi	1 304 520 \$
16	Les Jardins-de-Napierville	997 909 \$
16	Beauharnois-Salaberry	1 171 916 \$
16	Acton	1 073 165 \$
16	Pierre-De Saurel	1 274 153 \$
16	Le Haut-Saint-Laurent	1 229 395 \$
17	Drummond	1 457 932 \$
17	Arthabaska	1 358 245 \$
17	Bécancour	1 112 658 \$
17	L'Érable	1 259 902 \$
17	Nicolet-Yamaska	1 294 492 \$

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 12

Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022. Ventiler par territoire et par MRC en indiquant les montants déjà engagés pour 2021-2022, en fournissant une liste des projets financés, une description de ceux-ci et le montant accordé par projet.

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a pris fin le 31 mars 2020. Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) reprend les objectifs du FARR dans le volet 1- Soutien au rayonnement des régions. La création du FRR fait suite à la mise en œuvre du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, conclu le 30 octobre 2019.

<b>FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – Volet 1</b>	
<b>Région administrative</b>	<b>2020-2021</b>
<b>01 Bas-Saint-Laurent</b>	3 976 372 \$
<b>02 Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	2 698 276 \$
<b>04 Mauricie</b>	3 394 143 \$
<b>05 Estrie</b>	3 417 640 \$
<b>07 Outaouais</b>	3 091 293 \$
<b>08 Abitibi-Témiscamingue</b>	2 168 121 \$
<b>09 Côte-Nord</b>	2 628 084 \$
<b>10 Eeyou Istchee</b>	750 047 \$
<b>10 Nunavik</b>	733 175 \$
<b>10 Jamésie</b>	421 498 \$
<b>11 Gaspésie (excluant les Îles)</b>	2 740 997 \$
<b>11 Îles-de-la-Madeleine</b>	663 556 \$
<b>12 Chaudière-Appalaches</b>	4 066 141 \$
<b>13 Laval</b>	1 974 613 \$
<b>14 Lanaudière</b>	3 274 072 \$
<b>15 Laurentides</b>	4 027 578 \$
<b>16 Montérégie</b>	7 526 980 \$
<b>17 Centre-du-Québec</b>	2 454 559 \$



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 13

État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 14

Liste des villes et municipalités qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 15

Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentés par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 16

Pour 2020-2021, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 17

Pour 2020-2021, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 18

Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat d'un membre d'un conseil municipal, présentée par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leur fonction électorale.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 19

Pour 2020-2021, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçon d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 20

État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2020-2021 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 21

Pour 2020-2021, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 22

Pour 2020-2021, fournir la liste des projets de modifications à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 23

Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque règlement non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du règlement.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 24

Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 25

Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.) pour 2020-2021.

<b>Programmes d'aide financière dédiés aux municipalités (participation du gouvernement fédéral)</b>	
<b>Programme</b>	<b>Aide financière fédérale versée en 2020-2021</b>
Fonds Chantiers Canada-Québec – Volets Collectivités et Grandes Villes (FCCQ – VCGV) <sup>1</sup>	0 \$
Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Grands Projets (FCCQ – GP) <sup>1</sup>	0 \$
Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (NFCCQ – FPC) <sup>1</sup>	11 138 801 \$
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) <sup>1</sup>	4 831 601 \$
Taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018 (TECQ III) <sup>2</sup>	0 \$
Taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023 (TECQ IV) <sup>2</sup>	478 999 913 \$
Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)	0\$
<b>TOTAL</b>	<b>494 970 315 \$</b>

<sup>1</sup> Il s'agit des dépenses payées par le MAMH correspondant à la part fédérale des travaux réalisés par les municipalités en date du 28 février 2021. Les données sont basées sur les calendriers de travaux fournis par les municipalités.

<sup>2</sup> Il s'agit des dépenses effectuées par la SOFIL correspondant à la part fédérale des travaux réalisés par les municipalités. Les données sont basées sur les programmations de travaux présentées par les municipalités.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 26

Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) :

- a) la liste des demandes reçues pour 2020-2021, par volet du programme;
- b) pour chacune des demandes, la décision du ministère et la date à laquelle cette décision a été prise;
- c) le montant accordé à la municipalité ou le cas échéant, le motif du refus;
- d) fournir le total des sommes versées pour 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

La structure du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) a été modifiée au printemps 2018 dans le cadre d'une importante réorganisation touchant plusieurs programmes d'infrastructures du Ministère et se décline maintenant en deux volets :

- Volet 1 – Infrastructures d'eau
  - Sous-volet 1.1 : Études préliminaires et plans et devis (réalisation des études préliminaires, la conception des ouvrages et la confection des plans et devis)
  - Sous-volet 1.2 : Réalisation des travaux (mise aux normes visant la conformité à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) et construction, réfection ou agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées)
- Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau (réhabilitation ou remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires)

Dans le cadre du PRIMEAU, pour les demandes reçues en 2020-2021, au 28 février 2021, le MAMH avait accordé des aides financières pour un montant total de 31 359 030 \$. Par ailleurs, le montant total d'aide financière accordée en 2020-2021 est de 59 467 436 \$, en considérant les demandes reçues avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Prendre note que le Ministère, en plus du PRIMEAU, a confirmé des aides financières permettant de concrétiser 274 projets dans le cadre du Fonds d'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) – Voir fiches RP-51 et RPPQ-53.

- a)** la liste des demandes reçues pour 2020-2021, par volet du programme; **(Voir en annexe)**
- b)** pour chacune des demandes ; la décision du ministère et la date à laquelle cette décision a été prise; **(Voir en annexe)**
- c)** le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus; **(Voir en annexe)**
- d)** le total des sommes versées pour 2020-2021:

Volets	Sous-volets	Sommes versées 2020-2021*
1. Infrastructure d'eau	1.1 Études préliminaires et plans et devis	44 773 \$
	1.2 Réalisation de travaux	1 667 176 \$
2. Infrastructure de conduite	2. Conduites d'eau potable et d'eaux usées	93 731 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 805 680 \$</b>

\* Note : Il s'agit de montants versés du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021 correspondant à des annuités sur une période de 20 ans et non aux montants des promesses d'aide financières. Ces versements sont possibles lorsque les municipalités présentent au MAMH des réclamations de dépenses associées à la réalisation de travaux complétés.



Liste des demandes reçues au PRIMEAU pour l'année 2020-2021

Sous-volet	No dossier	Code géo	Requérant	Région	Titre du projet	Date de réception	Statut *	Date de décision	Aide financière accordée
PRIMEAU-1.1	514618	98035	Baie-Johan-Beetz	09 Côte-Nord	Mise aux normes des installations de production d'eau potable	2021-01-12	Admissible		
PRIMEAU-1.1	514603	96005	Baie-Trinité	09 Côte-Nord	Étude d'avant-projet - réseau d'égoûts	2020-07-30	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514614	57010	Carignan	16 Montérégie	Desserte en égout sanitaire et en eau potable - secteur Sainte-Thérèse	2020-11-19	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514069	---	Centre d'expertise et de rech. en infra. urb. (CERIU)	06 Montréal	Développement de la connaissance et d'outils favorisant une saine gestion des actifs en eau des municipalités du Québec	2020-12-15	Promis	2021-01-22	1 056 640 \$
PRIMEAU-1.1	514594	96035	Chute-aux-Outardes	09 Côte-Nord	Mise aux normes des installations de production de l'eau potable	2020-05-15	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514599	34025	Donnacona	03 Capitale-Nationale	Réduction des débordements - Contrôle des ouvrages de surverse d'égout unitaire	2020-07-14	Admissible		
PRIMEAU-1.1	514600	34025	Donnacona	03 Capitale-Nationale	Mise aux normes et augmentation de la capacité des étangs aérés	2020-07-14	Fermé	2020-09-09	
PRIMEAU-1.1	514616	47017	Granby	16 Montérégie	Mise aux normes du puits des Verrières Saint-Alexandre	2020-12-10	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514622	34120	Lac-Sergent	03 Capitale-Nationale	Installation d'un réseau de collecte et d'un système de traitement des eaux usées	2021-02-17	Transmis		
PRIMEAU-1.1	514592	25213	Lévis	12 Chaudière-Appalaches	Reconstruction du poste de pompage Trudelle	2020-04-21	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514593	R1335	R. ass. eaux Grand Joliette	14 Lanaudière	Réfection des postes de pompage Vieux-Moulin et Base-de-Roc	2020-05-04	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514611	19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	12 Chaudière-Appalaches	Remplacement et mises aux normes de l'installation de traitement des eaux usées	2020-10-16	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514607	50042	Saint-Léonard-d'Aston	17 Centre-du-Québec	Mise aux normes des installations de production d'eau potable	2020-09-25	Admissible		
PRIMEAU-1.1	514615	30085	Saint-Sébastien	05 Estrie	Aménagement et raccordement de 2 nouveaux puits d'eau potable	2020-12-01	Reçu		
PRIMEAU-1.1	514596	95005	Tadoussac	09 Côte-Nord	Mise aux normes des eaux usées (plan et devis , études préliminaires)	2020-06-15	Admissible		
PRIMEAU-1.1	514598	39062	Victoriaville	17 Centre-du-Québec	Mise à niveau de l'entrée et distribution électrique à l'usine d'épuration	2020-07-03	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514597	99025	Chibougamau	10 Nord-du-Québec	Projet 320-09 - Réfection et transfert des stations de pompage	2020-07-02	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514620	98015	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	09 Côte-Nord	Mise aux normes des infrastructures d'eau potable Tête-à-La-Baleine	2021-01-29	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514606	49058	Drummondville	17 Centre-du-Québec	Prolongement de l'égout sanitaire sur les rues Labrecque et Villandry	2020-09-14	Recommandation approuvée		

Liste des demandes reçues au PRIMEAU pour l'année 2020-2021

Sous-volet	No dossier	Code géo	Requérant	Région	Titre du projet	Date de réception	Statut *	Date de décision	Aide financière accordée
PRIMEAU-1.2	514608	49058	Drummondville	17 Centre-du-Québec	Prolongement d'aqueduc sur le boulevard Allard et la rue de la Charbonnière	2020-10-07	Recommandé		
PRIMEAU-1.2	514595	81017	Gatineau	07 Outaouais	Mécanique du bâtiment - Travaux Lot 4B - PRÉSTEP	2020-05-16	Promis	2020-10-20	10 078 000 \$
PRIMEAU-1.2	514609	87058	Macamic	08 Abitibi-Témiscamingue	Travaux - Mise aux normes d'infrastructures municipales d'eau potable	2020-10-10	Fermé	2020-11-26	
PRIMEAU-1.2	514601	75040	Prévost	15 Laurentides	Aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable pour desservir le secteur PSL	2020-07-17	Fermé	2020-09-28	
PRIMEAU-1.2	514602	75040	Prévost	15 Laurentides	Aménagement d'un nouveau réservoir pour desservir le Domaine Laurentien	2020-07-22	Fermé	2020-09-28	
PRIMEAU-1.2	514617	73020	Rosemère	15 Laurentides	Trav. réfection d'équipements: Stat. d'épuration des eaux de Rosemère et de Lorraine	2020-12-18	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514604	54095	Sainte-Hélène-de-Bagot	16 Montérégie	Reconstruction de l'usine de traitement des eaux usées	2020-08-17	Admissible		
PRIMEAU-1.2	514621	88060	Saint-Félix-de-Dalquier	08 Abitibi-Témiscamingue	Installation d'un système de déphosphatation	2021-02-10	Admissible		
PRIMEAU-1.2	514605	54048	Saint-Hyacinthe	16 Montérégie	Mise aux normes du poste de pompage Girouard	2020-08-28	Fermé	2021-02-12	
PRIMEAU-1.2	514612	56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	16 Montérégie	Mise à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration rive ouest phase 2	2020-10-19	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514613	71105	Saint-Lazare	16 Montérégie	Construction d'un réseau d'égout sanitaire domestique rues Frontenac, Radisson etc.	2020-10-19	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514610	53032	Saint-Ours	16 Montérégie	Mise à niveau du poste de traitement des eaux usées	2020-10-15	Reçu		
PRIMEAU-1.2	514619	33007	Saint-Sylvestre	12 Chaudière-Appalaches	Prolongement du réseau d'égout sur le versant Ouest de la rue Principale	2021-01-21	Admissible		
PRIMEAU-2.0	2025146	37210	Batiscan	04 Mauricie	Renouvellement de conduites	2020-08-19	Protocole signé	2020-11-04	348 500 \$
PRIMEAU-2.0	2025165	57005	Chambly	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2021-01-28	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025150	49058	Drummondville	17 Centre-du-Québec	Renouvellement de conduites	2020-10-23	Protocole signé	2021-01-21	1 828 860 \$
PRIMEAU-2.0	2025167	49058	Drummondville	17 Centre-du-Québec	Renouvellement de conduites	2021-02-08	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025147	61025	Joliette	14 Lanaudière	Renouvellement de conduites	2020-08-20	Promis	2021-02-23	3 207 090 \$
PRIMEAU-2.0	2025139	15013	La Malbaie	03 Capitale-Nationale	Renouvellement de conduites	2020-06-04	Promis	2020-09-29	161 240 \$

Liste des demandes reçues au PRIMEAU pour l'année 2020-2021

Sous-volet	No dossier	Code géo	Requérant	Région	Titre du projet	Date de réception	Statut *	Date de décision	Aide financière accordée
PRIMEAU-2.0	2025158	15013	La Malbaie	03 Capitale-Nationale	Renouvellement de conduites	2020-12-18	Fermé	2021-02-10	
PRIMEAU-2.0	2025141	79078	Lac-des-Écorces	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2020-07-13	En réalisation	2020-11-17	193 590 \$
PRIMEAU-2.0	2025137	76020	Lachute	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2020-05-13	En réalisation	2020-11-05	1 011 260 \$
PRIMEAU-2.0	2025142	30095	Lambton	05 Estrie	Renouvellement de conduites	2020-07-22	En réalisation	2020-10-13	130 760 \$
PRIMEAU-2.0	2025138	77050	Morin-Heights	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2020-05-19	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025152	32033	Princeville	17 Centre-du-Québec	Renouvellement de conduites	2020-11-16	Protocole signé	2021-02-09	1 121 610 \$
PRIMEAU-2.0	2025149	57020	Saint-Basile-le-Grand	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2020-09-09	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025160	77022	Sainte-Adèle	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2021-01-25	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025164	77022	Sainte-Adèle	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2021-01-26	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025156	73035	Sainte-Anne-des-Plaines	15 Laurentides	Renouvellement de conduites	2020-12-10	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025144	37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	04 Mauricie	Renouvellement de conduites	2020-08-03	Promis	2021-01-22	217 350 \$
PRIMEAU-2.0	2025159	59010	Sainte-Julie	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2020-12-21	Promis	2021-02-17	1 762 900 \$
PRIMEAU-2.0	2025166	35050	Sainte-Thècle	04 Mauricie	Renouvellement de conduites	2021-02-08	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025161	29073	Saint-Georges	12 Chaudière-Appalaches	Renouvellement de conduites	2021-01-25	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025162	29073	Saint-Georges	12 Chaudière-Appalaches	Renouvellement de conduites	2021-01-25	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025163	29073	Saint-Georges	12 Chaudière-Appalaches	Renouvellement de conduites	2021-01-25	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025157	29038	Saint-Honoré-de-Shenley	12 Chaudière-Appalaches	Renouvellement de conduites	2020-12-17	Promis	2021-02-17	979 900 \$
PRIMEAU-2.0	2025145	27043	Saint-Joseph-de-Beauce	12 Chaudière-Appalaches	Renouvellement de conduites	2020-08-13	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025155	13065	Saint-Michel-du-Squatec	01 Bas-Saint-Laurent	Renouvellement de conduites	2020-12-08	Transmis		
PRIMEAU-2.0	2025140	68055	Saint-Rémi	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2020-06-26	En réalisation	2020-10-20	1 087 630 \$

**Liste des demandes reçues au PRIMEAU pour l'année 2020-2021**

Sous-volet	No dossier	Code géo	Requérant	Région	Titre du projet	Date de réception	Statut *	Date de décision	Aide financière accordée
PRIMEAU-2.0	2025143	68055	Saint-Rémi	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2020-07-23	Fermé	2020-07-27	
PRIMEAU-2.0	2025148	70052	Salaberry-de-Valleyfield	16 Montérégie	Renouvellement de conduites	2020-08-25	Reçu		
PRIMEAU-2.0	2025153	37067	Trois-Rivières	04 Mauricie	Renouvellement de conduites	2020-12-03	Promis	2021-01-14	3 687 100 \$
PRIMEAU-2.0	2025154	37067	Trois-Rivières	04 Mauricie	Renouvellement de conduites	2020-12-03	Promis	2021-01-14	3 403 350 \$
PRIMEAU-2.0	2025151	39062	Victoriaville	17 Centre-du-Québec	Renouvellement de conduites	2020-11-04	Protocole signé	2021-01-11	1 083 250 \$

**\* Légende des statuts**

Statut	Description
Transmis	Le projet a été transmis au ministère.
Reçu	Le projet est considéré recevable.
Correction	Le projet a été retourné pour correction à la municipalité.
Admissible	Le projet est jugé admissible au programme.
Non admissible	Le projet est jugé non admissible au programme.
Recommandé	Le projet a été recommandé pour fins d'aide financière par le chargé de projets.
Recommandation approuvée	Le projet a été approuvé pour fins d'aide financière par le directeur.
Promis	Le projet a obtenu une confirmation d'aide de la ministre.
Protocole signé	Le protocole d'entente a été signé par le requérant.
En réalisation	Le projet est en réalisation (travaux à venir ou débutés, en attente ou en traitement de réclamations de dépenses).
En versement	Le projet est finalisé (travaux complétés et réclamation finale approuvée). Le traitement du dossier résulte aux versements des annuités à long terme.
Fermé	Le dossier est fermé.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 27

Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets.

Depuis août 2015, tous les sous-volets du Fonds Chantiers Canada-Québec sont fermés aux nouvelles demandes. Ainsi, aucune demande n'a été reçue en 2020-2021.

Les sommes versées aux municipalités en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets sont :

<b>Volets</b>	<b>Sous-volets</b>	<b>Total des sommes versées pour 2020-2021 Au 28 février 2021 (Provincial<sup>1</sup> et Fédéral<sup>2</sup>)</b>			
Collectivités	1.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	10 491 409 \$	Fédéral :	0 \$
	1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	3 437 624 \$	Fédéral :	0 \$
	1.3 Infrastructures de support au développement local ou régional (« Top up »)	Provincial :	11 145 183 \$	Fédéral :	0 \$
Grandes Villes	2.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	6 485 864 \$	Fédéral :	0 \$
	2.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	4 545 056 \$	Fédéral :	0 \$
Grands Projets	1.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	11 135 393 \$	Fédéral :	0 \$
	1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	7 011 595 \$	Fédéral :	0 \$
<b>Total</b>		<b>Provincial :</b>	<b>54 252 124 \$</b>	<b>Fédéral :</b>	<b>0 \$</b>

(1) Ces sommes se composent du capital et des intérêts.

(2) Les sommes versées correspondent aux dépenses comptabilisées dans l'exercice en cours. S'il n'y a pas de montants versés en 2020-2021 pour le gouvernement fédéral, les déboursés ont été faits à la suite de dépenses comptabilisées dans les exercices antérieurs.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 28

Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour chacun des volets et sous-volets : a) la liste des demandes reçues pour 2020-2021; b) la liste de toute demande dont le traitement a été complété en 2020-2021, nonobstant leur année de réception; c) la liste de toutes les demandes pour lesquelles une promesse d'aide a été émise en 2020-2021 avec la date d'émission de la promesse d'aide; d) la grille d'évaluation des demandes et les critères qui sont pris en compte; e) le pointage ou toute autre mesure d'évaluation de la priorité ou de la qualité de toute demande dont le traitement a été complété ou est en cours en 2020-2021; f) le montant accordé à la municipalité selon la région, ou le cas échéant, le motif du refus; g) fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets; h) inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021.

Le programme PIQM a été fermé aux nouvelles demandes le 1<sup>er</sup> juillet 2018, à l'exception de quelques projets au sous-volet 2.1 pour lesquels des engagements gouvernementaux avaient été confirmés avant cette date. Toutes les demandes déposées dans les sous-volets 1.5, 2.5 et 5.1 non promises au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ont été transférées au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Volets	Sous-volets	Sommes versées 2020-2021
1. Aqueduc et égouts	1.1 Infrastructures d'aqueduc et d'égouts (municipalités de 2 000 habitants et plus)	3 834 233 \$
	1.2 Infrastructures d'aqueduc et d'égouts (municipalités de moins de 2 000 habitants)	2 960 077 \$
	1.3 Infrastructures pour le développement économique en région	32 199 \$
	1.4 Infrastructures d'aqueduc et d'égouts (pour toutes les municipalités)	43 247 200 \$
	1.5 Infrastructures d'aqueduc et d'égouts-renouvellement de conduites	20 273 816 \$
2. Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales	2.1 Projets à incidences régionales ou urbaines	25 499 132 \$
	2.2 Infrastructures municipales à la suite de regroupements	173 511 \$
	2.5 Municipalité amie des aînés (MADA)	0 \$
	2.6 Amphithéâtre de la Ville de Québec	10 480 186 \$
3. Implantation et maintien d'expertises techniques		0 \$
4. Plan Nord	4.1 Infrastructures municipales	2 297 371 \$
	4.2 Accompagnement financier additionnel	81 426 \$
5. Réfection et construction des infrastructures municipales	5.1 Projets d'infrastructures à vocations municipale et communautaire	6 313 578 \$
<b>TOTAL</b>		<b>115 192 729 \$</b>

En date du au 28 février 2021, les dépenses effectuées au programme PIQM correspondaient à près de **85 % du budget de 136,0 M\$ alloué** à ce programme en 2020-2021.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 29

Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 30

Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 31

Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir tout échange entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec au sujet du renouvellement du programme pour 2019-2023, ainsi que les modalités envisagées.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 32

Concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, identifier les sommes allouées, totales et ventilées, par région et par années pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour la TECQ.

Dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), seules les municipalités et certaines MRC sont admissibles.

**TECQ IV (2019-2023)**

L'Annexe 1 présente la liste des sommes allouées **par région et par municipalité** ainsi qu'une estimation du nombre d'emplois créés.

À titre d'information, le nombre d'emplois créés est établi sur la base de l'hypothèse suivante pour la TECQ 2019-2023 : chaque million de dollars investi représente 5 emplois créés.

Dans le cadre de la TECQ 2019-2023, l'enveloppe totale de 3,415 milliards de dollars a été octroyée en juillet 2019. Le plan budgétaire pour 2021-2022 se traduira par des dépenses associées aux programmations de travaux déposées par les municipalités dans le cadre du programme et approuvées par le Ministère. Les versements prévus pour 2021-2022 se chiffrent à 591,4 M\$ provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et à 25 M\$ provenant du MAMH, pour un montant total de 616,4 M\$.

**TECQ III (2014-2018)**

L'Annexe 2 présente la liste des sommes allouées **par région et par municipalité** ainsi qu'une estimation du nombre d'emplois créés.

À titre d'information, le nombre d'emplois créés est établi sur la base de l'hypothèse suivante pour la TECQ 2014-2018 : chaque million de dollars investi représente 6 emplois créés.

Dans le cadre de la TECQ 2014-2018, l'enveloppe totale de 2,67 milliards de dollars a été octroyée en août 2014. Les modalités de la TECQ-2014-2018 prévoient que la durée d'application des modalités de versement du programme débute le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2018. Cette période a été prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2019 pour les municipalités n'ayant pu compléter la totalité de leurs travaux. Par conséquent, aucune dépense n'est prévue au plan budgétaire de la SOFIL pour 2021-2022. Les prévisions du service de dette relevant du MAMH s'élèvent à 43,8 M\$.



## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Amos	4 608 595 \$	23
Authier	657 790 \$	3
Authier-Nord	662 897 \$	3
Barraute	1 121 133 \$	5
Béarn	773 895 \$	3
Belcourt	642 471 \$	3
Belleterre	666 122 \$	3
Berry	729 549 \$	3
Champneuf	617 208 \$	3
Chazel	659 403 \$	3
Clermont	715 842 \$	3
Clerval	684 129 \$	3
Duhamel-Ouest	821 734 \$	4
Duparquet	768 519 \$	3
Dupuy	829 259 \$	4
Fugèreville	676 872 \$	3
Gallichan	713 155 \$	3
Guérin	673 110 \$	3
Kipawa	717 724 \$	3
La Corne	783 032 \$	3
La Morandière	636 021 \$	3
La Motte	703 211 \$	3
La Reine	680 635 \$	3
La Sarre	2 621 609 \$	13
Laforce	675 797 \$	3
Landrienne	840 278 \$	4
Latulipe-et-Gaboury	663 972 \$	3
Launay	642 202 \$	3
Laverlochère-Angliers	1 427 654 \$	7
Lorrainville	920 638 \$	4
Macamic	1 323 778 \$	6
Malartic	1 456 545 \$	7
Moffet	635 752 \$	3
Nédélec	673 916 \$	3
Normétal	797 008 \$	3
Notre-Dame-du-Nord	859 629 \$	4
Palmarolle	965 521 \$	4
Poularies	770 401 \$	3
Preissac	817 971 \$	4
Rapide-Danseur	673 916 \$	3
Rémigny	654 296 \$	3
Rivière-Héva	975 196 \$	4
Rochebaucourt	619 895 \$	3
Roquemaure	691 385 \$	3
Rouyn-Noranda	15 341 530 \$	76
Saint-Bruno-de-Guigues	889 999 \$	4
Saint-Dominique-du-Rosaire	700 254 \$	3
Saint-Édouard-de-Fabre	750 513 \$	3
Sainte-Germaine-Boulé	848 072 \$	4
Sainte-Gertrude-Manneville	794 052 \$	3
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	689 773 \$	3
Saint-Eugène-de-Guigues	716 918 \$	3
Saint-Félix-de-Dalquier	834 366 \$	4
Saint-Lambert	632 796 \$	3
Saint-Marc-de-Figuery	809 908 \$	4
Saint-Mathieu-d'Harricana	787 870 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Senneterre	1 335 334 \$	6
Senneterre	906 393 \$	4
Taschereau	837 322 \$	4
Témiscaming	1 229 174 \$	6
Trécesson	921 444 \$	4
Val-d'Or	11 737 130 \$	58
Val-Saint-Gilles	630 377 \$	3
Ville-Marie	1 273 251 \$	6
Abitibi-Ouest	608 338 \$	3
Abitibi	620 701 \$	3
<b>Total Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>84 145 180 \$</b>	<b>393</b>
Albertville	641 396 \$	3
Amqui	2 234 068 \$	11
Auclair	705 092 \$	3
Baie-des-Sables	747 019 \$	3
Biencourt	704 286 \$	3
Cacouna	1 072 487 \$	5
Causapscal	1 207 673 \$	6
Dégelis	1 361 942 \$	6
Esprit-Saint	672 841 \$	3
Grand-Métis	638 977 \$	3
Grosses-Roches	686 279 \$	3
Kamouraska	745 406 \$	3
La Pocatière	1 683 378 \$	8
La Rédemption	702 404 \$	3
La Trinité-des-Monts	643 009 \$	3
Lac-au-Saumon	959 877 \$	4
Lac-des-Aigles	721 486 \$	3
Lejeune	654 565 \$	3
Les Hauteurs	714 499 \$	3
Les Méchins	844 579 \$	4
L'Isle-Verte	928 163 \$	4
Matane	5 074 128 \$	25
Métis-sur-Mer	727 399 \$	3
Mont-Carmel	897 793 \$	4
Mont-Joli	2 257 181 \$	11
Notre-Dame-des-Neiges	868 229 \$	4
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	591 675 \$	2
Notre-Dame-du-Portage	888 118 \$	4
Packington	756 156 \$	3
Padoue	646 234 \$	3
Pohénégamook	1 267 069 \$	6
Price	1 051 792 \$	5
Rimouski	17 616 398 \$	88
Rivière-Bleue	919 025 \$	4
Rivière-du-Loup	7 125 325 \$	35
Rivière-Ouelle	843 772 \$	4
Saint-Adelme	721 218 \$	3
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 161 984 \$	5
Saint-Alexandre-des-Lacs	658 328 \$	3
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 411 125 \$	7
Saint-André	765 294 \$	3
Saint-Antonin	1 713 748 \$	8
Saint-Arsène	919 025 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Athanase	663 703 \$	3
Saint-Bruno-de-Kamouraska	726 324 \$	3
Saint-Charles-Garnier	645 696 \$	3
Saint-Clément	707 780 \$	3
Saint-Cléophas	678 754 \$	3
Saint-Cyprien	867 961 \$	4
Saint-Damase	671 497 \$	3
Saint-Denis-De La Bouteillerie	722 830 \$	3
Saint-Donat	810 984 \$	4
Sainte-Angèle-de-Mérici	836 516 \$	4
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 024 379 \$	5
Sainte-Félicité	877 098 \$	4
Sainte-Flavie	822 809 \$	4
Sainte-Florence	683 323 \$	3
Sainte-Françoise	689 235 \$	3
Sainte-Hélène	825 497 \$	4
Sainte-Irène	668 541 \$	3
Sainte-Jeanne-d'Arc	658 865 \$	3
Saint-Éloi	658 865 \$	3
Sainte-Luce	1 337 753 \$	6
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	671 497 \$	3
Sainte-Marguerite-Marie	629 839 \$	3
Sainte-Paule	647 846 \$	3
Saint-Épiphane	805 340 \$	4
Sainte-Rita	664 778 \$	3
Saint-Eugène-de-Ladrière	685 473 \$	3
Saint-Eusèbe	737 612 \$	3
Saint-Fabien	1 067 381 \$	5
Saint-François-Xavier-de-Viger	648 921 \$	3
Saint-Gabriel-de-Rimouski	888 386 \$	4
Saint-Gabriel-Lalemant	775 238 \$	3
Saint-Germain	662 090 \$	3
Saint-Guy	597 588 \$	2
Saint-Honoré-de-Témiscouata	783 839 \$	3
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	940 795 \$	4
Saint-Jean-de-Cherbourg	626 345 \$	3
Saint-Jean-de-Dieu	1 016 854 \$	5
Saint-Jean-de-la-Lande	646 771 \$	3
Saint-Joseph-de-Kamouraska	686 548 \$	3
Saint-Joseph-de-Lepage	729 549 \$	3
Saint-Juste-du-Lac	739 225 \$	3
Saint-Léandre	684 129 \$	3
Saint-Léon-le-Grand	850 222 \$	4
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	921 444 \$	4
Saint-Marc-du-Lac-Long	688 160 \$	3
Saint-Marcellin	673 378 \$	3
Saint-Mathieu-de-Rioux	759 113 \$	3
Saint-Médard	640 590 \$	3
Saint-Michel-du-Squatec	872 530 \$	4
Saint-Modeste	895 105 \$	4
Saint-Moïse	730 356 \$	3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	848 072 \$	4
Saint-Noël	692 729 \$	3
Saint-Octave-de-Métis	720 411 \$	3
Saint-Onésime-d'Ixworth	732 506 \$	3
Saint-Pacôme	999 116 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Pascal	1 520 779 \$	7
Saint-Paul-de-la-Croix	666 659 \$	3
Saint-Philippe-de-Néri	806 415 \$	4
Saint-Pierre-de-Lamy	617 745 \$	3
Saint-René-de-Matane	841 891 \$	4
Saint-Simon	697 298 \$	3
Saint-Tharcisius	696 761 \$	3
Saint-Ulric	1 002 341 \$	5
Saint-Valérien	805 608 \$	4
Saint-Vianney	695 148 \$	3
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	678 216 \$	3
Sayabec	1 063 887 \$	5
Témiscouata-sur-le-Lac	1 895 430 \$	9
Trois-Pistoles	1 444 988 \$	7
Val-Brillant	827 378 \$	4
La Matapédia	586 838 \$	2
<b>Total Bas-Saint-Laurent</b>	<b>125 936 010 \$</b>	<b>581</b>
Baie-Sainte-Catherine	637 096 \$	3
Baie-Saint-Paul	2 570 953 \$	12
Beaupré	1 619 145 \$	8
Boischatel	2 839 571 \$	14
Cap-Santé	1 521 316 \$	7
Château-Richer	1 715 630 \$	8
Clermont	1 415 962 \$	7
Deschambault-Grondines	1 183 754 \$	5
Donnacoona	2 604 842 \$	13
Fossambault-sur-le-Lac	1 151 234 \$	5
La Malbaie	2 911 274 \$	14
Lac-Beauport	2 830 296 \$	14
Lac-Delage	763 144 \$	3
Lac-Saint-Joseph	652 146 \$	3
Lac-Sergent	724 980 \$	3
L'Ancienne-Lorette	5 915 654 \$	29
L'Ange-Gardien	1 616 188 \$	8
Les Éboulements	945 632 \$	4
L'Isle-aux-Coudres	880 592 \$	4
Neuville	1 787 657 \$	8
Notre-Dame-des-Monts	797 277 \$	3
Petite-Rivière-Saint-François	814 209 \$	4
Pont-Rouge	3 496 667 \$	17
Portneuf	1 471 058 \$	7
Québec	193 948 393 \$	969
Rivière-à-Pierre	738 687 \$	3
Saint-Aimé-des-Lacs	877 367 \$	4
Saint-Alban	913 381 \$	4
Saint-Augustin-de-Desmaures	6 832 450 \$	34
Saint-Basile	1 295 289 \$	6
Saint-Casimir	962 564 \$	4
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 358 448 \$	6
Sainte-Brigitte-de-Laval	2 821 378 \$	14
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 847 419 \$	14
Sainte-Christine-d'Auvergne	743 525 \$	3
Sainte-Famille	841 085 \$	4
Sainte-Pétronille	875 486 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 492 021 \$	7
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	738 150 \$	3
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 517 822 \$	7
Saint-Gilbert	670 153 \$	3
Saint-Hilarion	880 055 \$	4
Saint-Irénée	765 294 \$	3
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	908 543 \$	4
Saint-Joachim	972 240 \$	4
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 075 712 \$	5
Saint-Léonard-de-Portneuf	887 849 \$	4
Saint-Marc-des-Carières	1 380 486 \$	6
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 120 864 \$	5
Saint-Raymond	3 794 894 \$	18
Saint-Siméon	903 706 \$	4
Saint-Thuribe	657 790 \$	3
Saint-Tite-des-Caps	975 733 \$	4
Saint-Ubalde	956 383 \$	4
Saint-Urbain	961 758 \$	4
Shannon	2 267 931 \$	11
Stoneham-et-Tewkesbury	3 185 599 \$	15
<b>Total Capitale-Nationale</b>	<b>284 034 732 \$</b>	<b>1 390</b>
Aston-Jonction	693 535 \$	3
Baie-du-Febvre	840 010 \$	4
Bécancour	4 721 322 \$	23
Chesterville	837 322 \$	4
Daveluyville	1 785 642 \$	8
Deschailions-sur-Saint-Laurent	818 509 \$	4
Drummondville	27 734 331 \$	138
Durham-Sud	869 842 \$	4
Fortierville	762 338 \$	3
Grand-Saint-Esprit	706 705 \$	3
Ham-Nord	825 765 \$	4
Inverness	831 409 \$	4
Kingsey Falls	1 100 169 \$	5
La Visitation-de-Yamaska	667 466 \$	3
Laurierville	938 645 \$	4
L'Avenir	953 426 \$	4
Lefebvre	831 409 \$	4
Lemieux	669 347 \$	3
Lyster	1 012 822 \$	5
Maddington	699 448 \$	3
Manseau	802 114 \$	4
Nicolet	3 019 006 \$	15
Notre-Dame-de-Ham	690 042 \$	3
Notre-Dame-de-Lourdes	777 657 \$	3
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1 009 060 \$	5
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	844 579 \$	4
Parisville	733 043 \$	3
Pierreville	1 178 916 \$	5
Plessisville	2 342 646 \$	11
Plessisville	1 287 495 \$	6
Princeville	2 248 581 \$	11
Saint-Albert	1 027 335 \$	5
Saint-Bonaventure	867 961 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Célestin	815 284 \$	4
Saint-Célestin	743 256 \$	3
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 409 243 \$	7
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 873 123 \$	9
Sainte-Brigitte-des-Saults	783 301 \$	3
Sainte-Cécile-de-Lévrard	682 516 \$	3
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 014 704 \$	5
Saint-Edmond-de-Grantham	788 676 \$	3
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	687 891 \$	3
Sainte-Eulalie	844 041 \$	4
Sainte-Françoise	702 404 \$	3
Sainte-Hélène-de-Chester	686 279 \$	3
Saint-Elphège	659 403 \$	3
Sainte-Marie-de-Blandford	705 898 \$	3
Sainte-Monique	724 443 \$	3
Sainte-Perpétue	847 804 \$	4
Sainte-Séraphine	680 097 \$	3
Sainte-Sophie-de-Lévrard	774 701 \$	3
Sainte-Sophie-d'Halifax	754 006 \$	3
Saint-Eugène	890 268 \$	4
Saint-Félix-de-Kingsey	978 959 \$	4
Saint-Ferdinand	1 140 483 \$	5
Saint-François-du-Lac	1 114 145 \$	5
Saint-Germain-de-Grantham	1 920 962 \$	9
Saint-Guillaume	982 990 \$	4
Saint-Léonard-d'Aston	1 253 631 \$	6
Saint-Louis-de-Blandford	876 292 \$	4
Saint-Lucien	1 045 880 \$	5
Saint-Majorique-de-Grantham	953 426 \$	4
Saint-Norbert-d'Arthabaska	909 081 \$	4
Saint-Pie-de-Guire	706 973 \$	3
Saint-Pierre-Baptiste	720 143 \$	3
Saint-Pierre-les-Becquets	888 924 \$	4
Saint-Rémi-de-Tingwick	700 523 \$	3
Saint-Rosaire	820 390 \$	4
Saint-Samuel	790 558 \$	3
Saints-Martyrs-Canadiens	659 672 \$	3
Saint-Sylvère	789 751 \$	3
Saint-Valère	918 756 \$	4
Saint-Wenceslas	901 556 \$	4
Saint-Zéphirin-de-Courval	769 057 \$	3
Tingwick	969 283 \$	4
Victoriaville	16 873 686 \$	84
Villeroy	709 930 \$	3
Warwick	1 832 272 \$	9
Wickham	1 280 507 \$	6
<b>Total Centre-du-Québec</b>	<b>123 703 065 \$</b>	<b>581</b>
Adstock	1 339 634 \$	6
Armagh	983 259 \$	4
Beauceville	2 285 401 \$	11
Beaulac-Garthby	840 278 \$	4
Beaumont	1 382 905 \$	6
Berthier-sur-Mer	1 020 079 \$	5
Cap-Saint-Ignace	1 422 681 \$	7

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Disraeli	1 214 124 \$	6
Disraeli	887 043 \$	4
Dosquet	846 997 \$	4
East Broughton	1 170 584 \$	5
Frampton	935 957 \$	4
Honfleur	819 315 \$	4
Irlande	824 690 \$	4
Kinnear's Mills	674 185 \$	3
La Durantaye	795 395 \$	3
La Guadeloupe	1 062 812 \$	5
Lac-Etchemin	1 626 401 \$	8
Lac-Frontière	629 571 \$	3
Lac-Poulin	623 120 \$	3
Laurier-Station	1 281 314 \$	6
Leclercville	716 918 \$	3
Lévis	52 365 824 \$	261
L'Islet	1 616 188 \$	8
Lotbinière	796 739 \$	3
Montmagny	4 019 277 \$	20
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	793 783 \$	3
Notre-Dame-des-Pins	1 032 442 \$	5
Notre-Dame-du-Rosaire	693 535 \$	3
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	827 109 \$	4
Sacré-Coeur-de-Jésus	725 518 \$	3
Saint-Adalbert	716 111 \$	3
Saint-Adrien-d'Irlande	691 923 \$	3
Saint-Agapit	1 770 188 \$	8
Saint-Alfred	717 993 \$	3
Saint-Anselme	1 670 747 \$	8
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	623 658 \$	3
Saint-Antoine-de-Tilly	1 018 466 \$	5
Saint-Apollinaire	2 468 215 \$	12
Saint-Aubert	977 615 \$	4
Saint-Benjamin	854 791 \$	4
Saint-Benoît-Labre	1 015 510 \$	5
Saint-Bernard	1 242 612 \$	6
Saint-Camille-de-Lellis	784 376 \$	3
Saint-Charles-de-Bellechasse	1 250 406 \$	6
Saint-Côme-Linière	1 460 039 \$	7
Saint-Cyprien	715 842 \$	3
Saint-Cyrille-de-Lessard	774 701 \$	3
Saint-Damase-de-L'Islet	730 624 \$	3
Saint-Damien-de-Buckland	1 094 794 \$	5
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	896 449 \$	4
Sainte-Apolline-de-Patton	722 024 \$	3
Sainte-Aurélie	806 683 \$	4
Sainte-Claire	1 512 716 \$	7
Sainte-Clotilde-de-Beauce	734 387 \$	3
Sainte-Croix	1 256 319 \$	6
Saint-Édouard-de-Lotbinière	902 631 \$	4
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	669 616 \$	3
Sainte-Félicité	685 473 \$	3
Sainte-Hénédine	938 913 \$	4
Sainte-Justine	1 083 775 \$	5
Sainte-Louise	770 401 \$	3
Sainte-Lucie-de-Beauregard	655 103 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Elzéar	1 251 212 \$	6
Sainte-Marguerite	887 311 \$	4
Sainte-Marie	4 946 775 \$	24
Sainte-Perpétue	1 017 929 \$	5
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 225 143 \$	6
Sainte-Praxède	669 078 \$	3
Sainte-Rose-de-Watford	783 839 \$	3
Sainte-Sabine	681 710 \$	3
Saint-Évariste-de-Forsyth	729 280 \$	3
Saint-Fabien-de-Panet	843 235 \$	4
Saint-Flavien	1 018 735 \$	5
Saint-Fortunat	652 953 \$	3
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 025 992 \$	5
Saint-Frédéric	878 174 \$	4
Saint-Gédéon-de-Beauce	1 166 553 \$	5
Saint-Georges	11 898 729 \$	59
Saint-Gervais	1 175 960 \$	5
Saint-Gilles	1 297 439 \$	6
Saint-Henri	2 105 600 \$	10
Saint-Hilaire-de-Dorset	612 639 \$	3
Saint-Honoré-de-Shenley	996 428 \$	4
Saint-Isidore	1 405 749 \$	7
Saint-Jacques-de-Leeds	767 713 \$	3
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	636 021 \$	3
Saint-Janvier-de-Joly	859 898 \$	4
Saint-Jean-de-Brébeuf	679 829 \$	3
Saint-Jean-Port-Joli	1 495 784 \$	7
Saint-Joseph-de-Beauce	1 903 224 \$	9
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 056 093 \$	5
Saint-Joseph-des-Érables	693 267 \$	3
Saint-Jules	726 593 \$	3
Saint-Julien	687 891 \$	3
Saint-Just-de-Bretenières	760 188 \$	3
Saint-Lambert-de-Lauzon	2 396 512 \$	11
Saint-Lazare-de-Bellechasse	933 001 \$	4
Saint-Léon-de-Standon	877 905 \$	4
Saint-Louis-de-Gonzague	679 560 \$	3
Saint-Luc-de-Bellechasse	708 048 \$	3
Saint-Magloire	754 813 \$	3
Saint-Malachie	991 321 \$	4
Saint-Marcel	702 673 \$	3
Saint-Martin	1 260 888 \$	6
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 071 949 \$	5
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	879 517 \$	4
Saint-Nazaire-de-Dorchester	677 947 \$	3
Saint-Nérée-de-Bellechasse	782 226 \$	3
Saint-Odilon-de-Cranbourne	959 608 \$	4
Saint-Omer	657 790 \$	3
Saint-Pamphile	1 224 605 \$	6
Saint-Patrice-de-Beaurivage	870 379 \$	4
Saint-Paul-de-Montminy	802 652 \$	4
Saint-Philémon	771 476 \$	3
Saint-Philibert	684 129 \$	3
Saint-Pierre-de-Broughton	823 078 \$	4
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	826 572 \$	4
Saint-Prosper	1 530 454 \$	7

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Raphaël	1 227 293 \$	6
Saint-René	792 439 \$	3
Saint-Roch-des-Aulnaies	829 797 \$	4
Saints-Anges	897 524 \$	4
Saint-Séverin	658 865 \$	3
Saint-Simon-les-Mines	739 225 \$	3
Saint-Sylvestre	853 448 \$	4
Saint-Théophile	779 270 \$	3
Saint-Vallier	871 723 \$	4
Saint-Victor	1 244 493 \$	6
Saint-Zacharie	1 025 454 \$	5
Scott	1 253 900 \$	6
Thetford Mines	9 211 839 \$	46
Tourville	738 956 \$	3
Tring-Jonction	961 489 \$	4
Val-Alain	845 385 \$	4
Vallée-Jonction	1 084 312 \$	5
<b>Total Chaudière-Appalaches</b>	<b>211 885 658 \$</b>	<b>998</b>
Aganish	648 115 \$	3
Baie-Comeau	7 584 080 \$	37
Baie-Johan-Beetz	604 845 \$	3
Baie-Trinité	685 473 \$	3
Blanc-Sablon	876 023 \$	4
Bonne-Espérance	767 176 \$	3
Chute-aux-Outardes	989 709 \$	4
Colombier	766 101 \$	3
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	817 971 \$	4
Fermont	1 231 593 \$	6
Forestville	1 386 130 \$	6
Franquelin	663 703 \$	3
Godbout	651 071 \$	3
Gros-Mécatina	698 642 \$	3
Havre-Saint-Pierre	1 500 353 \$	7
Les Bergeronnes	763 682 \$	3
Les Escoumins	1 083 775 \$	5
L'Île-d'Anticosti	637 633 \$	3
Longue-Pointe-de-Mingan	704 286 \$	3
Longue-Rive	844 847 \$	4
Natashquan	654 565 \$	3
Pointe-aux-Outardes	937 032 \$	4
Pointe-Lebel	1 087 000 \$	5
Port-Cartier	2 393 302 \$	11
Portneuf-sur-Mer	748 362 \$	3
Ragueneau	943 213 \$	4
Rivière-au-Tonnerre	654 565 \$	3
Rivière-Saint-Jean	649 459 \$	3
Sacré-Coeur	1 069 531 \$	5
Saint-Augustin	764 488 \$	3
Schefferville	623 389 \$	3
Sept-Îles	9 078 779 \$	45
Tadoussac	793 245 \$	3
<b>Total Côte-Nord</b>	<b>44 302 138 \$</b>	<b>205</b>
Asbestos	2 435 039 \$	12

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Ascot Corner	1 444 720 \$	7
Audet	789 483 \$	3
Austin	991 859 \$	4
Ayer's Cliff	884 355 \$	4
Barnston-Ouest	734 924 \$	3
Bolton-Est	852 104 \$	4
Bonsecours	756 425 \$	3
Bury	892 955 \$	4
Chartierville	656 984 \$	3
Cleveland	1 003 416 \$	5
Coaticook	3 183 102 \$	15
Compton	1 420 800 \$	7
Cookshire-Eaton	2 038 679 \$	10
Courcelles	796 202 \$	3
Danville	1 609 469 \$	8
Dixville	773 088 \$	3
Dudswell	1 058 243 \$	5
East Angus	1 610 813 \$	8
East Hereford	655 909 \$	3
Eastman	1 122 745 \$	5
Frontenac	1 053 136 \$	5
Hampden	628 764 \$	3
Ham-Sud	646 502 \$	3
Hatley	764 757 \$	3
Hatley	1 181 604 \$	5
Kingsbury	620 164 \$	3
La Patrie	798 352 \$	3
Lac-Drolet	858 554 \$	4
Lac-Mégantic	2 095 656 \$	10
Lambton	1 019 004 \$	5
Lawrenceville	754 006 \$	3
Lingwick	708 855 \$	3
Magog	9 704 840 \$	48
Maricourt	695 148 \$	3
Marston	775 238 \$	3
Martinville	700 523 \$	3
Melbourne	867 692 \$	4
Milan	663 434 \$	3
Nantes	965 252 \$	4
Newport	790 827 \$	3
North Hatley	760 994 \$	3
Notre-Dame-des-Bois	838 128 \$	4
Ogden	791 633 \$	3
Orford	1 813 727 \$	9
Piopolis	683 860 \$	3
Potton	1 086 731 \$	5
Racine	951 007 \$	4
Richmond	1 458 695 \$	7
Saint-Adrien	724 174 \$	3
Saint-Augustin-de-Woburn	771 476 \$	3
Saint-Benoît-du-Lac	590 063 \$	2
Saint-Camille	730 356 \$	3
Saint-Claude	902 093 \$	4
Saint-Denis-de-Brompton	1 739 012 \$	8
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	746 750 \$	3
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 271 369 \$	6

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Sainte-Cécile-de-Whitton	808 565 \$	4
Sainte-Edwidge-de-Clifton	721 218 \$	3
Saint-Étienne-de-Bolton	773 626 \$	3
Saint-François-Xavier-de-Brompton	1 215 199 \$	6
Saint-Georges-de-Windsor	849 416 \$	4
Saint-Herménégilde	777 657 \$	3
Saint-Isidore-de-Clifton	765 563 \$	3
Saint-Ludger	871 455 \$	4
Saint-Malo	708 855 \$	3
Saint-Robert-Bellarmin	734 924 \$	3
Saint-Romain	773 088 \$	3
Saint-Sébastien	760 188 \$	3
Saint-Venant-de-Paquette	608 876 \$	3
Scotstown	703 480 \$	3
Sherbrooke	59 194 706 \$	295
Stanstead	1 337 216 \$	6
Stanstead	836 784 \$	4
Stanstead-Est	749 437 \$	3
Stoke	1 382 099 \$	6
Stornoway	725 518 \$	3
Stratford	837 591 \$	4
Stukely-Sud	876 830 \$	4
Ulverton	699 179 \$	3
Valcourt	1 164 134 \$	5
Valcourt	862 854 \$	4
Val-Joli	1 026 529 \$	5
Val-Racine	634 408 \$	3
Waterville	1 166 822 \$	5
Weedon	1 300 933 \$	6
Westbury	865 542 \$	4
Windsor	2 036 260 \$	10
Wotton	964 983 \$	4
<b>Total Estrie</b>	<b>155 597 625 \$</b>	<b>732</b>
Bonaventure	1 315 446 \$	6
Cap-Chat	1 231 593 \$	6
Caplan	1 128 120 \$	5
Carleton-sur-Mer	1 666 715 \$	8
Cascapédia–Saint-Jules	778 195 \$	3
Chandler	2 667 627 \$	13
Cloridorme	759 382 \$	3
Escuminac	728 205 \$	3
Gaspé	5 277 107 \$	26
Grande-Rivière	1 507 609 \$	7
Grande-Vallée	872 798 \$	4
Grosse-Île	706 973 \$	3
Hope	737 881 \$	3
Hope Town	678 754 \$	3
La Martre	644 084 \$	3
L'Ascension-de-Patapédia	624 733 \$	3
Les Îles-de-la-Madeleine	4 411 680 \$	22
Maria	1 297 977 \$	6
Marsoui	659 672 \$	3
Matapédia	753 200 \$	3
Mont-Saint-Pierre	625 002 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Murdochville	752 663 \$	3
New Carlisle	959 339 \$	4
New Richmond	1 588 506 \$	7
Nouvelle	1 033 517 \$	5
Paspébiac	1 430 475 \$	7
Percé	1 399 299 \$	6
Petite-Vallée	626 345 \$	3
Pointe-à-la-Croix	952 889 \$	4
Port-Daniel-Gascons	1 185 097 \$	5
Ristigouche-Partie-Sud-Est	627 420 \$	3
Rivière-à-Claude	615 864 \$	3
Saint-Alexis-de-Matapédia	719 336 \$	3
Saint-Alphonse	766 101 \$	3
Saint-André-de-Restigouche	625 002 \$	3
Sainte-Anne-des-Monts	2 312 008 \$	11
Saint-Elzéar	705 361 \$	3
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	661 284 \$	3
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	853 985 \$	4
Saint-François-d'Assise	762 607 \$	3
Saint-Godefroi	675 260 \$	3
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	884 893 \$	4
Saint-Siméon	890 805 \$	4
Shigawake	656 715 \$	3
La Haute-Gaspésie	631 721 \$	3
<b>Total Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine</b>	<b>51 389 245 \$</b>	<b>236</b>
Berthierville	1 747 612 \$	8
Charlemagne	2 222 780 \$	11
Chertsey	1 867 479 \$	9
Crabtree	1 666 178 \$	8
Entrelacs	829 797 \$	4
Joliette	7 430 686 \$	37
La Visitation-de-l'Île-Dupas	749 975 \$	3
Lanoraie	1 944 613 \$	9
L'Assomption	8 269 358 \$	41
Lavaltrie	5 005 992 \$	25
L'Épiphanie	3 535 807 \$	17
Mandeville	1 176 497 \$	5
Mascouche	17 273 937 \$	86
Notre-Dame-de-la-Merci	830 872 \$	4
Notre-Dame-de-Lourdes	1 356 835 \$	6
Notre-Dame-des-Prairies	3 381 087 \$	16
Rawdon	4 071 716 \$	20
Repentigny	30 441 198 \$	152
Saint-Alexis	954 501 \$	4
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 454 126 \$	7
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 651 396 \$	8
Saint-Barthélemy	1 116 564 \$	5
Saint-Calixte	2 262 825 \$	11
Saint-Charles-Borromée	5 079 122 \$	25
Saint-Cléophas-de-Brandon	642 471 \$	3
Saint-Côme	1 176 228 \$	5
Saint-Cuthbert	1 084 581 \$	5
Saint-Damien	1 158 759 \$	5
Saint-Didace	764 757 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Donat	1 640 914 \$	8
Sainte-Béatrix	1 135 377 \$	5
Sainte-Élisabeth	981 377 \$	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 015 779 \$	5
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 213 855 \$	6
Sainte-Julienne	3 703 214 \$	18
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 017 391 \$	5
Sainte-Marie-Salomé	908 006 \$	4
Sainte-Mélanie	1 417 575 \$	7
Saint-Esprit	1 124 895 \$	5
Saint-Félix-de-Valois	2 340 506 \$	11
Saint-Gabriel	1 299 320 \$	6
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 302 546 \$	6
Saint-Ignace-de-Loyola	1 135 646 \$	5
Saint-Jacques	1 665 909 \$	8
Saint-Jean-de-Matha	1 790 345 \$	8
Saint-Liguori	1 122 476 \$	5
Saint-Lin-Laurentides	7 909 061 \$	39
Saint-Michel-des-Saints	1 212 242 \$	6
Saint-Norbert	873 605 \$	4
Saint-Paul	2 268 469 \$	11
Saint-Pierre	662 359 \$	3
Saint-Roch-de-l'Achigan	2 012 072 \$	10
Saint-Roch-Ouest	655 640 \$	3
Saint-Sulpice	1 501 428 \$	7
Saint-Thomas	1 509 491 \$	7
Saint-Zénon	896 180 \$	4
Terrebonne	41 367 124 \$	206
Matawinie	610 220 \$	3
<b>Total Lanaudière</b>	<b>197 440 771 \$</b>	<b>961</b>
Amherst	985 409 \$	4
Arundel	731 968 \$	3
Barkmere	599 201 \$	2
Blainville	21 257 897 \$	106
Boisbriand	9 507 211 \$	47
Bois-des-Filion	3 522 352 \$	17
Brébeuf	863 123 \$	4
Brownsburg-Chatham	2 600 918 \$	13
Chute-Saint-Philippe	835 441 \$	4
Deux-Montagnes	6 348 010 \$	31
Estérel	635 214 \$	3
Ferme-Neuve	1 315 984 \$	6
Gore	1 109 307 \$	5
Grenville	1 065 499 \$	5
Grenville-sur-la-Rouge	1 345 278 \$	6
Harrington	812 327 \$	4
Huberdeau	820 121 \$	4
Ivry-sur-le-Lac	683 860 \$	3
Kiamika	792 977 \$	3
La Conception	935 957 \$	4
La Macaza	879 786 \$	4
La Minerve	914 187 \$	4
Labelle	1 238 849 \$	6
Lac-des-Écorces	1 332 109 \$	6

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Lac-des-Seize-Îles	625 270 \$	3
Lac-du-Cerf	703 480 \$	3
Lachute	4 701 345 \$	23
Lac-Saguay	703 480 \$	3
Lac-Saint-Paul	712 886 \$	3
Lac-Supérieur	1 090 494 \$	5
Lac-Tremblant-Nord	593 288 \$	2
Lantier	815 552 \$	4
L'Ascension	802 652 \$	4
Lorraine	3 375 379 \$	16
Mille-Isles	1 023 841 \$	5
Mirabel	19 627 285 \$	98
Montcalm	754 275 \$	3
Mont-Laurier	5 076 981 \$	25
Mont-Saint-Michel	746 481 \$	3
Mont-Tremblant	3 570 867 \$	17
Morin-Heights	1 729 874 \$	8
Nominuingue	1 143 977 \$	5
Notre-Dame-de-Pontmain	795 933 \$	3
Notre-Dame-du-Laus	1 009 328 \$	5
Oka	2 128 714 \$	10
Piedmont	1 420 531 \$	7
Pointe-Calumet	2 327 327 \$	11
Prévost	4 740 942 \$	23
Rivière-Rouge	1 771 263 \$	8
Rosemère	4 989 226 \$	24
Saint-Adolphe-d'Howard	1 537 442 \$	7
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	783 839 \$	3
Saint-André-d'Argenteuil	1 394 730 \$	6
Saint-Colomban	6 000 555 \$	30
Sainte-Adèle	4 798 019 \$	23
Sainte-Agathe-des-Monts	3 798 104 \$	18
Sainte-Anne-des-Lacs	1 564 049 \$	7
Sainte-Anne-des-Plaines	5 369 500 \$	26
Sainte-Anne-du-Lac	729 280 \$	3
Sainte-Lucie-des-Laurentides	955 308 \$	4
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 385 055 \$	6
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6 854 924 \$	34
Sainte-Sophie	5 974 871 \$	29
Sainte-Thérèse	9 404 473 \$	47
Saint-Eustache	16 006 832 \$	80
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 537 711 \$	7
Saint-Hippolyte	3 439 234 \$	17
Saint-Jérôme	27 763 582 \$	138
Saint-Joseph-du-Lac	2 456 443 \$	12
Saint-Placide	1 048 030 \$	5
Saint-Sauveur	3 793 110 \$	18
Val-David	1 981 971 \$	9
Val-des-Lacs	778 195 \$	3
Val-Morin	1 371 886 \$	6
Wentworth	739 225 \$	3
Wentworth-Nord	964 983 \$	4
<b>Total Laurentides</b>	<b>240 545 007 \$</b>	<b>1 160</b>
Laval	155 176 837 \$	775

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
<b>Total Laval</b>	<b>155 176 837 \$</b>	<b>775</b>
Batiscan	829 797 \$	4
Champlain	1 061 737 \$	5
Charette	842 697 \$	4
Grandes-Piles	702 136 \$	3
Hérouxville	933 001 \$	4
La Bostonnais	751 856 \$	3
La Tuque	3 935 802 \$	19
Lac-aux-Sables	928 432 \$	4
Lac-Édouard	634 677 \$	3
Louiseville	2 575 591 \$	12
Maskinongé	1 208 748 \$	6
Notre-Dame-de-Montauban	782 495 \$	3
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 173 059 \$	10
Saint-Adelphe	837 591 \$	4
Saint-Alexis-des-Monts	1 381 292 \$	6
Saint-Barnabé	907 200 \$	4
Saint-Boniface	1 915 318 \$	9
Sainte-Angèle-de-Prémont	749 169 \$	3
Sainte-Anne-de-la-Pérade	1 128 389 \$	5
Saint-Édouard-de-Maskinongé	778 464 \$	3
Sainte-Genève-de-Batiscan	852 641 \$	4
Saint-Élie-de-Caxton	1 084 312 \$	5
Sainte-Thècle	1 234 012 \$	6
Saint-Étienne-des-Grès	1 827 703 \$	9
Sainte-Ursule	942 407 \$	4
Saint-Justin	843 772 \$	4
Saint-Léon-le-Grand	841 085 \$	4
Saint-Luc-de-Vincennes	728 205 \$	3
Saint-Mathieu-du-Parc	942 138 \$	4
Saint-Maurice	1 511 103 \$	7
Saint-Narcisse	1 077 593 \$	5
Saint-Paulin	990 246 \$	4
Saint-Prosper-de-Champlain	730 356 \$	3
Saint-Roch-de-Mékinac	664 509 \$	3
Saint-Sévère	668 541 \$	3
Saint-Séverin	813 940 \$	4
Saint-Stanislas	863 929 \$	4
Saint-Tite	1 585 281 \$	7
Shawinigan	17 676 328 \$	88
Trois-Rives	690 579 \$	3
Trois-Rivières	48 817 430 \$	244
Yamachiche	1 362 479 \$	6
<b>Total Mauricie</b>	<b>111 806 040 \$</b>	<b>538</b>
Abercorn	674 991 \$	3
Acton Vale	2 742 897 \$	13
Ange-Gardien	1 338 828 \$	6
Beauharnois	4 725 246 \$	23
Bedford	1 279 163 \$	6
Bedford	770 401 \$	3
Beloil	8 338 564 \$	41
Béthanie	672 841 \$	3
Bolton-Ouest	747 019 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Boucherville	15 113 937 \$	75
Brigham	1 210 092 \$	6
Brome	663 166 \$	3
Bromont	3 502 018 \$	17
Brossard	31 524 230 \$	157
Calixa-Lavallée	723 905 \$	3
Candiac	7 844 493 \$	39
Carignan	3 759 221 \$	18
Chambly	11 007 618 \$	55
Châteauguay	17 627 456 \$	88
Contrecoeur	3 082 147 \$	15
Coteau-du-Lac	2 565 602 \$	12
Cowansville	5 120 502 \$	25
Delson	2 818 880 \$	14
Dundee	681 441 \$	3
Dunham	1 529 379 \$	7
East Farnham	732 237 \$	3
Elgin	693 804 \$	3
Farnham	3 339 350 \$	16
Franklin	1 039 430 \$	5
Frelighsburg	899 137 \$	4
Godmanchester	963 639 \$	4
Granby	24 273 693 \$	121
Havelock	780 882 \$	3
Hemmingford	790 020 \$	3
Hemmingford	1 105 276 \$	5
Henryville	970 627 \$	4
Hinchinbrooke	1 160 640 \$	5
Howick	799 696 \$	3
Hudson	2 009 384 \$	10
Huntingdon	1 250 675 \$	6
La Prairie	9 133 715 \$	45
La Présentation	1 266 800 \$	6
Lac-Brome	2 093 237 \$	10
Lacolle	1 305 771 \$	6
Léry	1 211 167 \$	6
Les Cèdres	2 511 379 \$	12
Les Coteaux	2 042 979 \$	10
L'Île-Cadieux	619 358 \$	3
L'Île-Perrot	4 030 336 \$	20
Longueuil	87 900 412 \$	439
Marieville	3 944 007 \$	19
Massueville	729 549 \$	3
McMasterville	2 164 190 \$	10
Mercier	4 958 547 \$	24
Mont-Saint-Grégoire	1 432 625 \$	7
Mont-Saint-Hilaire	6 768 952 \$	33
Napierville	1 672 897 \$	8
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 965 054 \$	19
Notre-Dame-de-Stanbridge	761 532 \$	3
Noyan	970 896 \$	4
Ormstown	1 563 512 \$	7
Otterburn Park	2 974 058 \$	14
Pike River	722 561 \$	3
Pincourt	5 377 348 \$	26
Pointe-des-Cascades	1 037 279 \$	5

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Pointe-Fortune	736 806 \$	3
Richelieu	2 052 923 \$	10
Rigaud	2 824 588 \$	14
Rivière-Beaudette	1 185 635 \$	5
Rougemont	1 363 554 \$	6
Roxton	875 755 \$	4
Roxton Falls	931 119 \$	4
Roxton Pond	1 661 609 \$	8
Saint-Aimé	707 780 \$	3
Saint-Alexandre	1 260 619 \$	6
Saint-Alphonse-de-Granby	1 451 707 \$	7
Saint-Amable	4 561 150 \$	22
Saint-Anicet	1 299 320 \$	6
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 048 299 \$	5
Saint-Armand	910 425 \$	4
Saint-Barnabé-Sud	811 790 \$	4
Saint-Basile-le-Grand	6 150 025 \$	30
Saint-Bernard-de-Lacolle	998 847 \$	4
Saint-Bernard-de-Michaudville	742 181 \$	3
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 138 333 \$	5
Saint-Bruno-de-Montarville	9 534 323 \$	47
Saint-Césaire	2 181 660 \$	10
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 056 630 \$	5
Saint-Chrysostome	1 308 727 \$	6
Saint-Clet	1 069 531 \$	5
Saint-Constant	10 207 115 \$	51
Saint-Cyprien-de-Napierville	1 119 251 \$	5
Saint-Damase	1 265 725 \$	6
Saint-David	812 327 \$	4
Saint-Denis-sur-Richelieu	1 209 823 \$	6
Saint-Dominique	1 278 088 \$	6
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 068 724 \$	5
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1 141 558 \$	5
Sainte-Anne-de-Sorel	1 327 540 \$	6
Sainte-Barbe	945 364 \$	4
Sainte-Brigide-d'Iberville	967 939 \$	4
Sainte-Catherine	6 163 938 \$	30
Sainte-Cécile-de-Milton	1 189 129 \$	5
Sainte-Christine	773 626 \$	3
Sainte-Clotilde	1 188 323 \$	5
Saint-Édouard	948 857 \$	4
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 036 473 \$	5
Sainte-Julie	10 665 870 \$	53
Sainte-Justine-de-Newton	842 966 \$	4
Sainte-Madeleine	1 198 804 \$	5
Sainte-Marie-Madeleine	1 387 474 \$	6
Sainte-Marthe	858 823 \$	4
Sainte-Martine	2 083 293 \$	10
Sainte-Sabine	885 968 \$	4
Saint-Étienne-de-Beauharnois	832 753 \$	4
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 246 912 \$	6
Saint-Georges-de-Clarenceville	894 299 \$	4
Saint-Gérard-Majella	645 696 \$	3
Saint-Hugues	936 226 \$	4
Saint-Hyacinthe	20 101 022 \$	100
Saint-Ignace-de-Stanbridge	764 488 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Saint-Isidore	1 318 671 \$	6
Saint-Jacques-le-Mineur	1 070 337 \$	5
Saint-Jean-Baptiste	1 433 969 \$	7
Saint-Jean-sur-Richelieu	34 633 846 \$	173
Saint-Joachim-de-Shefford	950 739 \$	4
Saint-Joseph-de-Sorel	1 015 510 \$	5
Saint-Jude	937 301 \$	4
Saint-Lambert	8 029 279 \$	40
Saint-Lazare	7 450 663 \$	37
Saint-Liboire	1 398 493 \$	6
Saint-Louis	776 045 \$	3
Saint-Louis-de-Gonzague	1 012 554 \$	5
Saint-Marcel-de-Richelieu	718 261 \$	3
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 175 691 \$	5
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 815 340 \$	9
Saint-Mathieu	1 203 642 \$	6
Saint-Mathieu-de-Beloeil	1 315 446 \$	6
Saint-Michel	1 510 566 \$	7
Saint-Nazaire-d'Acton	815 284 \$	4
Saint-Ours	1 044 805 \$	5
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 218 961 \$	6
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 414 618 \$	7
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 142 365 \$	5
Saint-Philippe	2 456 443 \$	12
Saint-Pie	2 117 963 \$	10
Saint-Polycarpe	1 204 448 \$	6
Saint-Rémi	3 089 282 \$	15
Saint-Robert	1 061 737 \$	5
Saint-Roch-de-Richelieu	1 187 516 \$	5
Saint-Sébastien	778 732 \$	3
Saint-Simon	967 671 \$	4
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 043 461 \$	5
Saint-Télesphore	789 214 \$	3
Saint-Théodore-d'Acton	999 116 \$	4
Saint-Urbain-Premier	925 207 \$	4
Saint-Valentin	702 942 \$	3
Saint-Valérien-de-Milton	1 069 262 \$	5
Saint-Zotique	3 076 083 \$	15
Salaberry-de-Valleyfield	14 875 998 \$	74
Shefford	2 535 994 \$	12
Sorel-Tracy	12 505 527 \$	62
Stanbridge East	820 659 \$	4
Stanbridge Station	656 715 \$	3
Sutton	1 681 497 \$	8
Terrasse-Vaudreuil	1 114 951 \$	5
Très-Saint-Rédempteur	841 891 \$	4
Très-Saint-Sacrement	912 306 \$	4
Upton	1 175 422 \$	5
Varennes	7 665 771 \$	38
Vaudreuil-Dorion	14 357 312 \$	71
Vaudreuil-sur-le-Lac	951 276 \$	4
Venise-en-Québec	1 039 967 \$	5
Verchères	2 140 270 \$	10
Warden	681 710 \$	3
Waterloo	1 810 233 \$	9
Yamaska	1 040 236 \$	5

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
<b>Total Montérégie</b>	<b>607 561 616 \$</b>	<b>2 948</b>
Baie-D'Urfé	1 632 045 \$	8
Beaconsfield	6 987 627 \$	34
Côte-Saint-Luc	12 001 824 \$	60
Dollard-Des Ormeaux	17 631 024 \$	88
Dorval	6 968 721 \$	34
Hampstead	2 548 122 \$	12
Kirkland	7 117 120 \$	35
Montréal	626 905 173 \$	3 134
Montréal-Est	1 623 176 \$	8
Montréal-Ouest	1 974 983 \$	9
Mont-Royal	7 543 413 \$	37
Pointe-Claire	11 431 413 \$	57
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 974 714 \$	9
Senneville	837 860 \$	4
Westmount	7 469 213 \$	37
<b>Total Montréal</b>	<b>714 646 428 \$</b>	<b>3 566</b>
Chapais	1 000 728 \$	5
Chibougamau	2 667 627 \$	13
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	864 736 \$	4
Lebel-sur-Quévillon	1 171 391 \$	5
Matagami	964 445 \$	4
Kuujuarapik	771 476 \$	3
Umiujaq	710 467 \$	3
Inukjuak	1 072 756 \$	5
Kangiqsualujuaq	848 610 \$	4
Kuujuuaq	1 330 497 \$	6
Tasiujaq	684 129 \$	3
Aupaluk	639 515 \$	3
Kangirsuk	737 075 \$	3
Quaqtaq	696 761 \$	3
Puvirnituq	1 081 356 \$	5
Akulivik	759 650 \$	3
Kangiqsujuaq	791 364 \$	3
Salluit	1 004 491 \$	5
Ivujivik	705 092 \$	3
<b>Total Nord-du-Québec</b>	<b>18 502 166 \$</b>	<b>83</b>
Alleyn-et-Cawood	626 614 \$	3
Aumond	785 720 \$	3
Blue Sea	754 275 \$	3
Boileau	673 916 \$	3
Bois-Franc	694 073 \$	3
Bouchette	764 488 \$	3
Bowman	760 725 \$	3
Bristol	859 629 \$	4
Bryson	771 476 \$	3
Campbell's Bay	782 764 \$	3
Cantley	3 968 978 \$	19
Cayamant	803 727 \$	4
Chelsea	2 501 391 \$	12
Chénéville	786 795 \$	3
Chichester	675 260 \$	3
Clarendon	924 400 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Déléage	1 084 581 \$	5
Denholm	720 411 \$	3
Duhamel	697 836 \$	3
Egan-Sud	717 993 \$	3
Fassett	702 942 \$	3
Fort-Coulonge	964 983 \$	4
Gatineau	101 297 408 \$	506
Gracefield	1 236 968 \$	6
Grand-Remous	899 137 \$	4
Kazabazua	844 310 \$	4
La Pêche	2 880 595 \$	14
Lac-des-Plages	702 673 \$	3
Lac-Sainte-Marie	745 137 \$	3
Lac-Simon	840 278 \$	4
L'Ange-Gardien	2 119 038 \$	10
L'Île-du-Grand-Calumet	760 725 \$	3
L'Isle-aux-Allumettes	941 870 \$	4
Litchfield	704 017 \$	3
Lochaber	699 986 \$	3
Lochaber-Partie-Ouest	821 734 \$	4
Low	858 017 \$	4
Maniwaki	1 615 113 \$	8
Mansfield-et-Pontefract	1 208 211 \$	6
Mayo	751 856 \$	3
Messines	1 013 629 \$	5
Montcerf-Lytton	752 931 \$	3
Montebello	842 428 \$	4
Montpellier	855 866 \$	4
Mulgrave-et-Derry	680 635 \$	3
Namur	737 343 \$	3
Notre-Dame-de-Bonsecours	664 778 \$	3
Notre-Dame-de-la-Paix	762 607 \$	3
Notre-Dame-de-la-Salette	786 795 \$	3
Otter Lake	832 753 \$	4
Papineauville	1 147 202 \$	5
Plaisance	880 324 \$	4
Pontiac	2 173 865 \$	10
Portage-du-Fort	639 246 \$	3
Rapides-des-Joachims	622 583 \$	3
Ripon	1 017 391 \$	5
Saint-André-Avellin	1 576 681 \$	7
Saint-Émile-de-Suffolk	713 692 \$	3
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	729 280 \$	3
Saint-Sixte	710 736 \$	3
Shawville	1 008 791 \$	5
Sheenboro	613 982 \$	3
Thorne	709 123 \$	3
Thurso	1 354 147 \$	6
Val-des-Bois	818 778 \$	4
Val-des-Monts	4 313 222 \$	21
Waltham	687 354 \$	3
<b>Total Outaouais</b>	<b>169 596 212 \$</b>	<b>815</b>
Albanel	1 187 785 \$	5
Alma	11 011 542 \$	55

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 5 par million investi)
Bégin	801 846 \$	4
Chambord	1 055 018 \$	5
Desbiens	865 004 \$	4
Dolbeau-Mistassini	5 068 777 \$	25
Ferland-et-Boilleau	729 549 \$	3
Girardville	859 360 \$	4
Hébertville	1 273 251 \$	6
Hébertville-Station	937 032 \$	4
La Doré	955 308 \$	4
Labrecque	942 676 \$	4
Lac-Bouchette	895 374 \$	4
Lamarche	711 811 \$	3
L'Anse-Saint-Jean	909 618 \$	4
Larouche	994 815 \$	4
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 122 745 \$	5
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	1 637 689 \$	8
Normandin	1 405 481 \$	7
Notre-Dame-de-Lorette	631 721 \$	3
Péribonka	714 230 \$	3
Petit-Saguenay	752 125 \$	3
Rivière-Éternité	697 567 \$	3
Roberval	3 548 037 \$	17
Saguenay	52 294 121 \$	261
Saint-Ambroise	1 620 489 \$	8
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	708 048 \$	3
Saint-Augustin	678 754 \$	3
Saint-Bruno	1 371 079 \$	6
Saint-Charles-de-Bourget	786 258 \$	3
Saint-David-de-Falardeau	1 347 697 \$	6
Saint-Edmond-les-Plaines	683 054 \$	3
Sainte-Hedwidge	816 896 \$	4
Sainte-Jeanne-d'Arc	865 811 \$	4
Sainte-Monique	819 046 \$	4
Sainte-Rose-du-Nord	700 254 \$	3
Saint-Eugène-D'Argentenay	711 811 \$	3
Saint-Félicien	3 644 710 \$	18
Saint-Félix-d'Otis	848 072 \$	4
Saint-François-de-Sales	755 350 \$	3
Saint-Fulgence	1 152 577 \$	5
Saint-Gédéon	1 162 522 \$	5
Saint-Henri-de-Taillon	815 284 \$	4
Saint-Honoré	2 189 454 \$	10
Saint-Ludger-de-Milot	756 425 \$	3
Saint-Nazaire	1 131 883 \$	5
Saint-Prime	1 303 889 \$	6
Saint-Stanislas	678 485 \$	3
Saint-Thomas-Didyme	769 326 \$	3
Maria-Chapdelaine	644 084 \$	3
<b>Total Saguenay--Lac-Saint-Jean</b>	<b>118 963 740 \$</b>	<b>570</b>
<b>Enveloppe totale</b>	<b>3 415 232 470 \$</b>	<b>16 532</b>

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Amos	3 718 662 \$	22
Authier	491 043 \$	2
Authier-Nord	488 781 \$	2
Barraute	891 745 \$	5
Béarn	606 821 \$	3
Belcourt	482 450 \$	2
Belleterre	493 530 \$	2
Berry	571 997 \$	3
Champneuf	458 254 \$	2
Chazel	495 791 \$	2
Clermont	542 374 \$	3
Clerval	514 108 \$	3
Duhamel-Ouest	622 198 \$	3
Duparquet	569 510 \$	3
Dupuy	652 725 \$	3
Fugèreville	499 409 \$	2
Gallichan	539 887 \$	3
Guérin	501 671 \$	3
Kipawa	536 947 \$	3
La Corne	592 575 \$	3
La Morandière	478 379 \$	2
La Motte	535 590 \$	3
La Reine	506 872 \$	3
La Sarre	2 221 068 \$	13
Laforce	543 957 \$	3
Landrienne	650 012 \$	3
Latulipe-et-Gaboury	496 922 \$	2
Launay	479 510 \$	2
Laverlochère-Angliers	1 084 748 \$	6
Lorrainville	733 002 \$	4
Macamic	1 064 508 \$	6
Malartic	1 183 226 \$	7
Moffet	472 048 \$	2
Nédélec	516 821 \$	3
Normétal	620 163 \$	3
Notre-Dame-du-Nord	683 931 \$	4
Palmarolle	770 765 \$	4
Poularies	586 469 \$	3
Preissac	611 570 \$	3
Rapide-Danseur	501 671 \$	3
Rémigny	491 269 \$	2
Rivière-Héva	779 811 \$	4
Rochebaucourt	463 455 \$	2
Roquemaure	526 545 \$	3
Rouyn-Noranda	12 135 280 \$	72
Saint-Bruno-de-Guigues	688 228 \$	4
Saint-Dominique-du-Rosaire	530 615 \$	3
Saint-Édouard-de-Fabre	574 711 \$	3
Sainte-Germaine-Boulé	641 419 \$	3
Sainte-Gertrude-Manneville	603 881 \$	3
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	508 907 \$	3
Saint-Eugène-de-Guigues	532 877 \$	3
Saint-Félix-de-Dalquier	631 695 \$	3
Saint-Lambert	474 987 \$	2
Saint-Marc-de-Figuery	615 414 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Saint-Mathieu-d'Harricana	586 922 \$	3
Senneterre	1 107 247 \$	6
Senneterre	707 901 \$	4
Taschereau	652 725 \$	3
Témiscaming	967 951 \$	5
Trécesson	696 821 \$	4
Val-d'Or	9 505 304 \$	57
Val-Saint-Gilles	467 977 \$	2
Ville-Marie	1 026 292 \$	6
Abitibi-Ouest	451 470 \$	2
Abitibi	476 344 \$	2
<b>Total Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>65 857 756 \$</b>	<b>360</b>
Alberville	484 259 \$	2
Amqui	1 856 415 \$	11
Auclair	531 294 \$	3
Baie-des-Sables	567 701 \$	3
Biencourt	541 922 \$	3
Cacouna	880 212 \$	5
Causapscal	982 423 \$	5
Dégelis	1 107 925 \$	6
Esprit-Saint	512 073 \$	3
Grand-Métis	482 450 \$	2
Grosses-Roches	520 213 \$	3
Kamouraska	562 726 \$	3
La Pocatière	1 392 397 \$	8
La Rédemption	545 540 \$	3
La Trinité-des-Monts	486 068 \$	2
Lac-au-Saumon	752 675 \$	4
Lac-des-Aigles	553 907 \$	3
Lejeune	493 304 \$	2
Les Hauteurs	547 575 \$	3
Les Méchins	679 409 \$	4
L'Isle-Verte	759 233 \$	4
Matane	4 208 309 \$	25
Métis-sur-Mer	564 535 \$	3
Mont-Carmel	683 479 \$	4
Mont-Joli	1 934 862 \$	11
Notre-Dame-des-Neiges	681 670 \$	4
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	438 580 \$	2
Notre-Dame-du-Portage	698 404 \$	4
Packington	566 796 \$	3
Padoue	489 912 \$	2
Pohénégamook	1 047 096 \$	6
Price	815 539 \$	4
Rimouski	13 935 575 \$	83
Rivière-Bleue	717 399 \$	4
Rivière-du-Loup	5 780 276 \$	34
Rivière-Ouelle	664 937 \$	3
Saint-Adelme	541 470 \$	3
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	917 750 \$	5
Saint-Alexandre-des-Lacs	489 912 \$	2
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 138 453 \$	6
Saint-André	581 947 \$	3
Saint-Antonin	1 372 950 \$	8

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Saint-Arsène	714 685 \$	4
Saint-Athanase	496 244 \$	2
Saint-Bruno-de-Kamouraska	548 932 \$	3
Saint-Charles-Garnier	486 972 \$	2
Saint-Clément	540 113 \$	3
Saint-Cléophas	505 063 \$	3
Saint-Cyprien	690 941 \$	4
Saint-Damase	522 475 \$	3
Saint-Denis-De La Bouteillerie	546 671 \$	3
Saint-Donat	633 504 \$	3
Sainte-Angèle-de-Méridi	664 032 \$	3
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	815 313 \$	4
Sainte-Félicité	691 394 \$	4
Sainte-Flavie	638 705 \$	3
Sainte-Florence	521 118 \$	3
Sainte-Françoise	517 274 \$	3
Sainte-Hélène	638 479 \$	3
Sainte-Irène	503 706 \$	3
Sainte-Jeanne-d'Arc	500 992 \$	3
Saint-Éloi	501 218 \$	3
Sainte-Luce	1 076 267 \$	6
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	506 193 \$	3
Sainte-Marguerite-Marie	471 143 \$	2
Sainte-Paule	476 344 \$	2
Saint-Épiphanie	624 007 \$	3
Sainte-Rita	495 565 \$	2
Saint-Eugène-de-Ladrière	525 640 \$	3
Saint-Eusèbe	569 057 \$	3
Saint-Fabien	863 026 \$	5
Saint-François-Xavier-de-Viger	484 033 \$	2
Saint-Gabriel-de-Rimouski	693 203 \$	4
Saint-Gabriel-Lalemant	607 726 \$	3
Saint-Germain	490 816 \$	2
Saint-Guy	448 078 \$	2
Saint-Honoré-de-Témiscouata	604 334 \$	3
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	714 911 \$	4
Saint-Jean-de-Cherbourg	471 821 \$	2
Saint-Jean-de-Dieu	797 675 \$	4
Saint-Jean-de-la-Lande	498 279 \$	2
Saint-Joseph-de-Kamouraska	524 962 \$	3
Saint-Joseph-de-Lepage	545 540 \$	3
Saint-Juste-du-Lac	559 786 \$	3
Saint-Léandre	519 535 \$	3
Saint-Léon-le-Grand	654 761 \$	3
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	726 670 \$	4
Saint-Marc-du-Lac-Long	524 736 \$	3
Saint-Marcellin	503 706 \$	3
Saint-Mathieu-de-Rioux	578 103 \$	3
Saint-Médard	478 832 \$	2
Saint-Michel-du-Squatec	702 022 \$	4
Saint-Modeste	697 273 \$	4
Saint-Moïse	556 168 \$	3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	658 831 \$	3
Saint-Noël	530 163 \$	3
Saint-Octave-de-Métis	547 349 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Saint-Onésime-d'Ixworth	557 977 \$	3
Saint-Pacôme	796 318 \$	4
Saint-Pascal	1 231 166 \$	7
Saint-Paul-de-la-Croix	510 490 \$	3
Saint-Philippe-de-Néri	630 791 \$	3
Saint-Pierre-de-Lamy	455 088 \$	2
Saint-René-de-Matane	677 148 \$	4
Saint-Simon	529 485 \$	3
Saint-Tharcisius	529 937 \$	3
Saint-Ulric	804 911 \$	4
Saint-Valérien	634 183 \$	3
Saint-Vianney	538 304 \$	3
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	511 168 \$	3
Sayabec	844 710 \$	5
Témiscouata-sur-le-Lac	1 574 657 \$	9
Trois-Pistoles	1 211 267 \$	7
Val-Brillant	647 524 \$	3
La Matapédia	434 510 \$	2
<b>Total Bas-Saint-Laurent</b>	<b>99 033 584 \$</b>	<b>541</b>
Baie-Sainte-Catherine	474 309 \$	2
Baie-Saint-Paul	2 135 119 \$	12
Beaupré	1 249 256 \$	7
Boischatel	1 988 399 \$	11
Cap-Santé	1 168 302 \$	7
Château-Richer	1 327 271 \$	7
Clermont	1 146 820 \$	6
Deschambault-Grondines	923 403 \$	5
Donnacona	1 980 585 \$	11
Fossambault-sur-le-Lac	824 810 \$	4
La Malbaie	2 577 886 \$	15
Lac-Beauport	2 214 991 \$	13
Lac-Delage	571 997 \$	3
Lac-Saint-Joseph	481 093 \$	2
Lac-Sergent	541 017 \$	3
L'Ancienne-Lorette	4 891 270 \$	29
L'Ange-Gardien	1 279 332 \$	7
Les Éboulements	739 107 \$	4
L'Isle-aux-Coudres	712 650 \$	4
Neuville	1 375 211 \$	8
Notre-Dame-des-Monts	619 484 \$	3
Petite-Rivière-Saint-François	601 846 \$	3
Pont-Rouge	2 608 561 \$	15
Portneuf	1 148 629 \$	6
Québec	153 423 871 \$	920
Rivière-à-Pierre	580 816 \$	3
Saint-Aimé-des-Lacs	676 469 \$	4
Saint-Alban	709 710 \$	4
Saint-Augustin-de-Desmaures	5 386 127 \$	32
Saint-Basile	1 013 177 \$	6
Saint-Casimir	770 991 \$	4
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 087 800 \$	6
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 920 971 \$	11
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 083 608 \$	12
Sainte-Christine-d'Auvergne	536 495 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Sainte-Famille	622 424 \$	3
Sainte-Pétronille	662 449 \$	3
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 142 071 \$	6
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	546 671 \$	3
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 114 483 \$	6
Saint-Gilbert	493 756 \$	2
Saint-Hilarion	703 152 \$	4
Saint-Irénée	579 685 \$	3
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	650 012 \$	3
Saint-Joachim	773 705 \$	4
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	786 821 \$	4
Saint-Léonard-de-Portneuf	674 434 \$	4
Saint-Marc-des-Carières	1 087 121 \$	6
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	839 961 \$	5
Saint-Raymond	2 893 611 \$	17
Saint-Siméon	721 243 \$	4
Saint-Thuribe	493 982 \$	2
Saint-Tite-des-Caps	773 479 \$	4
Saint-Ubalde	744 534 \$	4
Saint-Urbain	759 459 \$	4
Shannon	1 691 341 \$	10
Stoneham-et-Tewkesbury	2 211 808 \$	13
<b>Total Capitale-Nationale</b>	<b>222 737 584 \$</b>	<b>1 306</b>
Aston-Jonction	522 022 \$	3
Baie-du-Febvre	659 283 \$	3
Bécancour	3 756 282 \$	22
Chesterville	630 112 \$	3
Daveluyville	1 360 175 \$	8
Deschailions-sur-Saint-Laurent	643 228 \$	3
Drummondville	21 434 249 \$	128
Durham-Sud	654 308 \$	3
Fortierville	590 992 \$	3
Grand-Saint-Esprit	537 625 \$	3
Ham-Nord	616 092 \$	3
Inverness	618 354 \$	3
Kingsey Falls	888 805 \$	5
La Visitation-de-Yamaska	502 349 \$	3
Laurierville	751 544 \$	4
L'Avenir	714 911 \$	4
Lefebvre	622 650 \$	3
Lemieux	496 922 \$	2
Lyster	805 589 \$	4
Maddington	527 676 \$	3
Manseau	624 007 \$	3
Nicolet	2 321 487 \$	13
Notre-Dame-de-Ham	519 761 \$	3
Notre-Dame-de-Lourdes	588 505 \$	3
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	754 710 \$	4
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	655 665 \$	3
Parisville	550 515 \$	3
Pierreville	923 629 \$	5
Plessisville	1 968 431 \$	11
Plessisville	1 044 157 \$	6
Princeville	1 759 858 \$	10

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Saint-Albert	785 464 \$	4
Saint-Bonaventure	655 891 \$	3
Saint-Célestin	607 047 \$	3
Saint-Célestin	567 927 \$	3
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 137 774 \$	6
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 462 045 \$	8
Sainte-Brigitte-des-Saults	601 846 \$	3
Sainte-Cécile-de-Lévrard	510 037 \$	3
Sainte-Clotilde-de-Horton	789 534 \$	4
Saint-Edmond-de-Grantham	588 505 \$	3
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	511 846 \$	3
Sainte-Eulalie	636 896 \$	3
Sainte-Françoise	537 851 \$	3
Sainte-Hélène-de-Chester	512 977 \$	3
Saint-Elphège	493 982 \$	2
Sainte-Marie-de-Blandford	529 485 \$	3
Sainte-Monique	555 263 \$	3
Sainte-Perpétue	648 655 \$	3
Sainte-Séraphine	516 143 \$	3
Sainte-Sophie-de-Lévrard	595 967 \$	3
Sainte-Sophie-d'Halifax	582 625 \$	3
Saint-Eugène	684 384 \$	4
Saint-Félix-de-Kingsey	792 926 \$	4
Saint-Ferdinand	902 825 \$	5
Saint-François-du-Lac	881 569 \$	5
Saint-Germain-de-Grantham	1 515 638 \$	9
Saint-Guillaume	790 213 \$	4
Saint-Léonard-d'Aston	951 443 \$	5
Saint-Louis-de-Blandford	643 906 \$	3
Saint-Lucien	793 604 \$	4
Saint-Majorique-de-Grantham	727 122 \$	4
Saint-Norbert-d'Arthabaska	706 544 \$	4
Saint-Pie-de-Guire	529 711 \$	3
Saint-Pierre-Baptiste	543 279 \$	3
Saint-Pierre-les-Becquets	703 152 \$	4
Saint-Rémi-de-Tingwick	535 590 \$	3
Saint-Rosaire	625 590 \$	3
Saint-Samuel	607 047 \$	3
Saints-Martyrs-Canadiens	483 806 \$	2
Saint-Sylvère	624 233 \$	3
Saint-Valère	724 635 \$	4
Saint-Wenceslas	679 183 \$	4
Saint-Zéphirin-de-Courval	591 897 \$	3
Tingwick	756 293 \$	4
Victoriaville	12 977 405 \$	77
Villeroy	533 781 \$	3
Warwick	1 501 165 \$	9
Wickham	1 000 513 \$	6
<b>Total Centre-du-Québec</b>	<b>95 679 112 \$</b>	<b>534</b>
Adstock	1 044 609 \$	6
Armagh	758 554 \$	4
Beauceville	1 883 325 \$	11
Beaulac-Garthby	607 726 \$	3
Beaumont	1 023 126 \$	6

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Berthier-sur-Mer	763 077 \$	4
Cap-Saint-Ignace	1 135 061 \$	6
Disraeli	972 247 \$	5
Disraeli	681 896 \$	4
Dosquet	635 540 \$	3
East Broughton	930 187 \$	5
Frampton	748 605 \$	4
Honfleur	606 595 \$	3
Irlande	643 906 \$	3
Kinnear's Mills	510 716 \$	3
La Durantaye	596 419 \$	3
La Guadeloupe	835 891 \$	5
Lac-Etchemin	1 345 588 \$	8
Lac-Frontière	473 631 \$	2
Lac-Poulin	458 706 \$	2
Laurier-Station	1 038 729 \$	6
Leclercville	539 208 \$	3
Lévis	41 154 152 \$	246
L'Islet	1 348 075 \$	8
Lotbinière	621 293 \$	3
Montmagny	3 335 220 \$	20
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	608 630 \$	3
Notre-Dame-des-Pins	726 896 \$	4
Notre-Dame-du-Rosaire	515 465 \$	3
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	628 303 \$	3
Sacré-Coeur-de-Jésus	552 098 \$	3
Saint-Adalbert	548 706 \$	3
Saint-Adrien-d'Irlande	515 917 \$	3
Saint-Agapit	1 332 246 \$	7
Saint-Alfred	542 148 \$	3
Saint-Anselme	1 277 749 \$	7
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	461 193 \$	2
Saint-Antoine-de-Tilly	802 876 \$	4
Saint-Apollinaire	1 661 718 \$	9
Saint-Aubert	749 735 \$	4
Saint-Benjamin	634 861 \$	3
Saint-Benoît-Labre	785 012 \$	4
Saint-Bernard	908 026 \$	5
Saint-Camille-de-Lellis	618 806 \$	3
Saint-Charles-de-Bellechasse	957 323 \$	5
Saint-Côme-Linière	1 176 895 \$	7
Saint-Cyprien	550 741 \$	3
Saint-Cyrille-de-Lessard	602 751 \$	3
Saint-Damase-de-L'Islet	565 213 \$	3
Saint-Damien-de-Buckland	903 730 \$	5
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	695 916 \$	4
Sainte-Apolline-de-Patton	567 927 \$	3
Sainte-Aurélie	634 861 \$	3
Sainte-Claire	1 194 081 \$	7
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575 163 \$	3
Sainte-Croix	988 076 \$	5
Saint-Édouard-de-Lotbinière	711 972 \$	4
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	505 515 \$	3
Sainte-Félicité	516 369 \$	3
Sainte-Hénédiène	710 615 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Sainte-Justine	844 710 \$	5
Sainte-Louise	585 339 \$	3
Sainte-Lucie-de-Beauregard	496 244 \$	2
Saint-Elzéar	931 544 \$	5
Sainte-Marguerite	683 253 \$	4
Sainte-Marie	3 909 370 \$	23
Sainte-Perpétue	825 489 \$	4
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 017 699 \$	6
Sainte-Praxède	515 238 \$	3
Sainte-Rose-de-Watford	606 369 \$	3
Sainte-Sabine	513 429 \$	3
Saint-Évariste-de-Forsyth	545 314 \$	3
Saint-Fabien-de-Panet	652 952 \$	3
Saint-Flavien	791 343 \$	4
Saint-Fortunat	488 555 \$	2
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	798 127 \$	4
Saint-Frédéric	676 469 \$	4
Saint-Gédéon-de-Beauce	944 433 \$	5
Saint-Georges	9 314 596 \$	55
Saint-Gervais	912 097 \$	5
Saint-Gilles	953 931 \$	5
Saint-Henri	1 642 496 \$	9
Saint-Hilaire-de-Dorset	450 113 \$	2
Saint-Honoré-de-Shenley	794 735 \$	4
Saint-Isidore	1 109 734 \$	6
Saint-Jacques-de-Leeds	588 957 \$	3
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	474 761 \$	2
Saint-Janvier-de-Joly	657 248 \$	3
Saint-Jean-de-Brébeuf	511 168 \$	3
Saint-Jean-Port-Joli	1 190 463 \$	7
Saint-Joseph-de-Beauce	1 531 919 \$	9
Saint-Joseph-de-Coleraine	844 936 \$	5
Saint-Joseph-des-Érables	525 640 \$	3
Saint-Jules	560 464 \$	3
Saint-Julien	518 178 \$	3
Saint-Just-de-Bretenières	586 017 \$	3
Saint-Lambert-de-Lauzon	1 900 135 \$	11
Saint-Lazare-de-Bellechasse	706 771 \$	4
Saint-Léon-de-Standon	689 811 \$	4
Saint-Louis-de-Gonzague	525 188 \$	3
Saint-Luc-de-Bellechasse	537 851 \$	3
Saint-Magloire	591 670 \$	3
Saint-Malachie	777 323 \$	4
Saint-Marcel	531 294 \$	3
Saint-Martin	989 659 \$	5
Saint-Michel-de-Bellechasse	852 624 \$	5
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	686 871 \$	4
Saint-Nazaire-de-Dorchester	510 716 \$	3
Saint-Nérée-de-Bellechasse	598 680 \$	3
Saint-Odilon-de-Cranbourne	758 102 \$	4
Saint-Omer	497 374 \$	2
Saint-Pamphile	1 036 468 \$	6
Saint-Patrice-de-Beaurivage	675 338 \$	4
Saint-Paul-de-Montminy	614 962 \$	3
Saint-Philémon	595 288 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Saint-Philibert	510 942 \$	3
Saint-Pierre-de-Broughton	630 339 \$	3
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	641 419 \$	3
Saint-Prosper	1 259 432 \$	7
Saint-Raphaël	1 001 644 \$	6
Saint-René	589 861 \$	3
Saint-Roch-des-Aulnaies	651 369 \$	3
Saints-Anges	695 012 \$	4
Saint-Séverin	488 781 \$	2
Saint-Simon-les-Mines	548 480 \$	3
Saint-Sylvestre	664 032 \$	3
Saint-Théophile	595 967 \$	3
Saint-Vallier	666 972 \$	4
Saint-Victor	994 860 \$	5
Saint-Zacharie	828 202 \$	4
Scott	938 554 \$	5
Thetford Mines	7 475 522 \$	44
Tourville	571 997 \$	3
Tring-Jonction	770 087 \$	4
Val-Alain	645 715 \$	3
Vallée-Jonction	875 237 \$	5
<b>Total Chaudière-Appalaches</b>	<b>165 533 494 \$</b>	<b>927</b>
Aguanish	491 269 \$	2
Baie-Comeau	6 483 494 \$	38
Baie-Johan-Beetz	446 721 \$	2
Baie-Trinité	537 851 \$	3
Blanc-Sablon	678 957 \$	4
Bonne-Espérance	594 836 \$	3
Chute-aux-Outardes	805 137 \$	4
Colombier	590 314 \$	3
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	647 298 \$	3
Fermont	1 085 538 \$	6
Forestville	1 177 347 \$	7
Franquelin	499 183 \$	2
Godbout	495 339 \$	2
Gros-Mécatina	540 113 \$	3
Havre-Saint-Pierre	1 239 985 \$	7
Les Bergeronnes	588 957 \$	3
Les Escoumins	884 735 \$	5
L'Île-d'Anticosti	481 093 \$	2
Longue-Pointe-de-Mingan	542 148 \$	3
Longue-Rive	677 826 \$	4
Natashquan	491 269 \$	2
Pointe-aux-Outardes	730 062 \$	4
Pointe-Lebel	893 554 \$	5
Port-Cartier	1 978 849 \$	11
Portneuf-sur-Mer	596 871 \$	3
Ragueneau	743 177 \$	4
Rivière-au-Tonnerre	495 791 \$	2
Rivière-Saint-Jean	481 997 \$	2
Sacré-Coeur	857 147 \$	5
Saint-Augustin	607 952 \$	3
Schefferville	479 962 \$	2
Sept-Îles	7 559 446 \$	45

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Tadoussac	613 605 \$	3
<b>Total Côte-Nord</b>	<b>36 017 823 \$</b>	<b>197</b>
Asbestos	2 054 380 \$	12
Ascot Corner	1 139 810 \$	6
Audet	598 680 \$	3
Austin	768 278 \$	4
Ayer's Cliff	681 896 \$	4
Barnston-Ouest	562 500 \$	3
Bolton-Est	640 967 \$	3
Bonsecours	566 344 \$	3
Bury	708 127 \$	4
Chartierville	496 244 \$	2
Cleveland	797 449 \$	4
Coaticook	2 681 198 \$	16
Compton	1 157 900 \$	6
Cookshire-Eaton	1 633 904 \$	9
Courcelles	645 263 \$	3
Danville	1 368 427 \$	8
Dixville	588 052 \$	3
Dudswell	827 750 \$	4
East Angus	1 298 553 \$	7
East Hereford	495 339 \$	2
Eastman	839 057 \$	5
Frontenac	804 006 \$	4
Hampden	472 500 \$	2
Ham-Sud	478 379 \$	2
Hatley	604 786 \$	3
Hatley	899 433 \$	5
Kingsbury	462 324 \$	2
La Patrie	592 575 \$	3
Lac-Drolet	667 650 \$	4
Lac-Mégantic	1 792 421 \$	10
Lambton	789 082 \$	4
Lawrenceville	575 615 \$	3
Lingwick	520 213 \$	3
Magog	7 757 099 \$	46
Maricourt	549 384 \$	3
Marston	582 173 \$	3
Martinville	537 399 \$	3
Melbourne	648 655 \$	3
Milan	487 424 \$	2
Nantes	744 760 \$	4
Newport	595 741 \$	3
North Hatley	581 495 \$	3
Notre-Dame-des-Bois	628 530 \$	3
Ogden	607 273 \$	3
Orford	1 309 633 \$	7
Piopolis	508 907 \$	3
Potton	842 675 \$	5
Racine	705 414 \$	4
Richmond	1 180 287 \$	7
Saint-Adrien	546 897 \$	3
Saint-Augustin-de-Woburn	583 530 \$	3
Saint-Benoît-du-Lac	438 354 \$	2

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Saint-Camille	546 444 \$	3
Saint-Claude	672 851 \$	4
Saint-Denis-de-Brompton	1 261 015 \$	7
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	568 379 \$	3
Sainte-Catherine-de-Hatley	995 539 \$	5
Sainte-Cécile-de-Whitton	629 886 \$	3
Sainte-Edwidge-de-Clifton	539 434 \$	3
Saint-Étienne-de-Bolton	557 072 \$	3
Saint-François-Xavier-de-Brompton	921 368 \$	5
Saint-Georges-de-Windsor	645 715 \$	3
Saint-Herménégilde	586 469 \$	3
Saint-Isidore-de-Clifton	588 957 \$	3
Saint-Ludger	709 258 \$	4
Saint-Malo	538 756 \$	3
Saint-Robert-Bellarmin	580 364 \$	3
Saint-Romain	592 801 \$	3
Saint-Sébastien	586 469 \$	3
Saint-Venant-de-Paquette	450 565 \$	2
Scotstown	547 801 \$	3
Sherbrooke	46 142 657 \$	276
Stanstead	1 077 850 \$	6
Stanstead	653 856 \$	3
Stanstead-Est	566 570 \$	3
Stoke	1 083 277 \$	6
Stornoway	555 490 \$	3
Stratford	670 137 \$	4
Stukely-Sud	655 891 \$	3
Ulverton	517 047 \$	3
Valcourt	941 041 \$	5
Valcourt	656 344 \$	3
Val-Joli	805 137 \$	4
Val-Racine	470 239 \$	2
Waterville	895 137 \$	5
Weedon	1 035 564 \$	6
Westbury	659 736 \$	3
Windsor	1 646 793 \$	9
Wotton	757 198 \$	4
<b>Total Estrie</b>	<b>121 353 838 \$</b>	<b>680</b>
Bonaventure	1 060 212 \$	6
Cap-Chat	1 016 343 \$	6
Caplan	899 207 \$	5
Carleton-sur-Mer	1 346 945 \$	8
Cascapédia–Saint-Jules	598 907 \$	3
Chandler	2 233 512 \$	13
Cloridorme	594 384 \$	3
Escuminac	562 952 \$	3
Gaspé	4 417 538 \$	26
Grande-Rivière	1 209 910 \$	7
Grande-Vallée	687 323 \$	4
Grosse-Île	536 495 \$	3
Hope	569 284 \$	3
Hope Town	511 168 \$	3
La Martre	483 128 \$	2
L'Ascension-de-Patapédia	469 108 \$	2

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Les Îles-de-la-Madeleine	3 517 246 \$	21
Maria	1 002 775 \$	6
Marsoui	496 922 \$	2
Matapédia	578 555 \$	3
Mont-Saint-Pierre	471 821 \$	2
Murdochville	600 263 \$	3
New Carlisle	738 429 \$	4
New Richmond	1 297 196 \$	7
Nouvelle	821 645 \$	4
Paspébiac	1 151 794 \$	6
Percé	1 171 242 \$	7
Petite-Vallée	466 847 \$	2
Pointe-à-la-Croix	760 137 \$	4
Port-Daniel–Gascons	982 875 \$	5
Ristigouche-Partie-Sud-Est	465 490 \$	2
Rivière-à-Claude	455 766 \$	2
Saint-Alexis-de-Matapédia	550 062 \$	3
Saint-Alphonse	586 243 \$	3
Saint-André-de-Restigouche	463 229 \$	2
Sainte-Anne-des-Monts	2 018 206 \$	12
Saint-Elzéar	536 269 \$	3
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	499 862 \$	2
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	667 424 \$	4
Saint-François-d'Assise	583 756 \$	3
Saint-Godefroi	526 093 \$	3
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	682 801 \$	4
Saint-Siméon	700 439 \$	4
Shigawake	500 314 \$	3
La Haute-Gaspésie	473 631 \$	2
<b>Total Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine</b>	<b>40 963 744 \$</b>	<b>225</b>
Berthierville	1 380 638 \$	8
Charlemagne	1 777 044 \$	10
Chertsey	1 541 416 \$	9
Crabtree	1 331 342 \$	7
Entrelacs	638 932 \$	3
Joliette	5 882 141 \$	35
La Visitation-de-l'Île-Dupas	570 640 \$	3
Lanoraie	1 476 969 \$	8
L'Assomption	6 226 805 \$	37
Lavaltrie	3 984 032 \$	23
L'Épiphanie	2 860 547 \$	17
Mandeville	901 242 \$	5
Mascouche	13 185 766 \$	79
Notre-Dame-de-la-Merci	656 570 \$	3
Notre-Dame-de-Lourdes	1 062 021 \$	6
Notre-Dame-des-Prairies	2 728 948 \$	16
Rawdon	3 141 907 \$	18
Repentigny	24 445 352 \$	146
Saint-Alexis	757 876 \$	4
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 141 166 \$	6
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 329 533 \$	7
Saint-Barthélemy	870 036 \$	5
Saint-Calixte	1 812 320 \$	10
Saint-Charles-Borromée	3 890 849 \$	23

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Saint-Cléophas-de-Brandon	488 555 \$	2
Saint-Côme	938 554 \$	5
Saint-Cuthbert	840 640 \$	5
Saint-Damien	874 785 \$	5
Saint-Didace	562 047 \$	3
Saint-Donat	1 367 070 \$	8
Sainte-Béatrix	863 026 \$	5
Sainte-Élisabeth	773 479 \$	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	798 805 \$	4
Sainte-Geneviève-de-Berthier	978 579 \$	5
Sainte-Julienne	2 846 151 \$	17
Sainte-Marcelline-de-Kildare	777 549 \$	4
Sainte-Marie-Salomé	697 273 \$	4
Sainte-Mélanie	1 105 664 \$	6
Saint-Esprit	871 393 \$	5
Saint-Félix-de-Valois	1 829 280 \$	10
Saint-Gabriel	1 074 232 \$	6
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 038 051 \$	6
Saint-Ignace-de-Loyola	910 061 \$	5
Saint-Jacques	1 357 120 \$	8
Saint-Jean-de-Matha	1 436 944 \$	8
Saint-Liguori	882 021 \$	5
Saint-Lin-Laurentides	5 519 246 \$	33
Saint-Michel-des-Saints	981 066 \$	5
Saint-Norbert	666 519 \$	3
Saint-Paul	1 700 838 \$	10
Saint-Pierre	501 671 \$	3
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 584 155 \$	9
Saint-Roch-Ouest	490 590 \$	2
Saint-Sulpice	1 213 754 \$	7
Saint-Thomas	1 176 669 \$	7
Saint-Zénon	713 554 \$	4
Terrebonne	31 915 376 \$	191
Matawinie	446 721 \$	2
<b>Total Lanaudière</b>	<b>153 815 532 \$</b>	<b>894</b>
Amherst	777 323 \$	4
Arundel	561 821 \$	3
Barkmere	440 389 \$	2
Blainville	16 121 917 \$	96
Boisbriand	7 900 058 \$	47
Bois-des-Filion	2 798 401 \$	16
Brébeuf	668 102 \$	4
Brownsburg-Chatham	2 113 415 \$	12
Chute-Saint-Philippe	633 731 \$	3
Deux-Montagnes	5 145 933 \$	30
Estérel	474 535 \$	2
Ferme-Neuve	1 059 986 \$	6
Gore	852 624 \$	5
Grenville	804 911 \$	4
Grenville-sur-la-Rouge	1 059 081 \$	6
Harrington	621 293 \$	3
Huberdeau	633 957 \$	3
Ivry-sur-le-Lac	528 806 \$	3
Kiamika	609 987 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
La Conception	734 358 \$	4
La Macaza	669 459 \$	4
La Minerve	702 022 \$	4
Labelle	1 003 001 \$	6
Lac-des-Écorces	1 057 498 \$	6
Lac-des-Seize-Îles	477 249 \$	2
Lac-du-Cerf	524 962 \$	3
Lachute	3 705 350 \$	22
Lac-Saguay	530 389 \$	3
Lac-Saint-Paul	536 947 \$	3
Lac-Supérieur	871 393 \$	5
Lac-Tremblant-Nord	440 163 \$	2
Lantier	591 218 \$	3
L'Ascension	619 711 \$	3
Lorraine	2 749 494 \$	16
Mille-Isles	817 348 \$	4
Mirabel	13 333 934 \$	80
Montcalm	583 077 \$	3
Mont-Laurier	4 042 778 \$	24
Mont-Saint-Michel	567 474 \$	3
Mont-Tremblant	2 794 929 \$	16
Morin-Heights	1 340 839 \$	8
Nomingue	892 423 \$	5
Notre-Dame-de-Pontmain	596 193 \$	3
Notre-Dame-du-Laus	789 986 \$	4
Oka	1 692 697 \$	10
Piedmont	1 107 925 \$	6
Pointe-Calumet	1 883 325 \$	11
Prévost	3 765 543 \$	22
Rivière-Rouge	1 483 301 \$	8
Rosemère	4 157 087 \$	24
Saint-Adolphe-d'Howard	1 270 060 \$	7
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	609 309 \$	3
Saint-André-d'Argenteuil	1 177 799 \$	7
Saint-Colomban	4 178 792 \$	25
Sainte-Adèle	3 661 362 \$	21
Sainte-Agathe-des-Monts	3 067 534 \$	18
Sainte-Anne-des-Lacs	1 234 106 \$	7
Sainte-Anne-des-Plaines	4 337 956 \$	26
Sainte-Anne-du-Lac	562 952 \$	3
Sainte-Lucie-des-Laurentides	722 147 \$	4
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 076 719 \$	6
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4 969 405 \$	29
Sainte-Sophie	4 234 065 \$	25
Sainte-Thérèse	7 688 803 \$	46
Saint-Eustache	13 028 048 \$	78
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 239 985 \$	7
Saint-Hippolyte	2 513 931 \$	15
Saint-Jérôme	20 725 244 \$	124
Saint-Joseph-du-Lac	1 883 350 \$	11
Saint-Placide	813 278 \$	4
Saint-Sauveur	2 989 109 \$	17
Val-David	1 469 281 \$	8
Val-des-Lacs	594 158 \$	3
Val-Morin	1 057 950 \$	6

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Wentworth	545 088 \$	3
Wentworth-Nord	766 695 \$	4
<b>Total Laurentides</b>	<b>185 285 472 \$</b>	<b>1 076</b>
Laval	120 448 459 \$	722
<b>Total Laval</b>	<b>120 448 459 \$</b>	<b>722</b>
Batiscan	643 002 \$	3
Champlain	821 418 \$	4
Charette	657 926 \$	3
Grandes-Piles	513 429 \$	3
Hérouxville	716 946 \$	4
La Bostonnais	554 811 \$	3
La Tuque	3 203 258 \$	19
Lac-aux-Sables	736 846 \$	4
Lac-Édouard	467 299 \$	2
Louiseville	2 151 615 \$	12
Maskinongé	948 730 \$	5
Notre-Dame-de-Montauban	598 680 \$	3
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 709 657 \$	10
Saint-Adelphe	644 133 \$	3
Saint-Alexis-des-Monts	1 121 493 \$	6
Saint-Barnabé	706 771 \$	4
Saint-Boniface	1 467 924 \$	8
Sainte-Angèle-de-Prémont	576 520 \$	3
Sainte-Anne-de-la-Pérade	908 252 \$	5
Saint-Édouard-de-Maskinongé	604 560 \$	3
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	667 876 \$	4
Saint-Élie-de-Caxton	873 428 \$	5
Sainte-Thècle	999 383 \$	5
Saint-Étienne-des-Grès	1 416 140 \$	8
Sainte-Ursule	741 368 \$	4
Saint-Justin	661 545 \$	3
Saint-Léon-le-Grand	658 379 \$	3
Saint-Luc-de-Vincennes	569 057 \$	3
Saint-Mathieu-du-Parc	754 258 \$	4
Saint-Maurice	1 104 759 \$	6
Saint-Narcisse	836 795 \$	5
Saint-Paulin	777 097 \$	4
Saint-Prosper-de-Champlain	546 897 \$	3
Saint-Roch-de-Mékinac	525 414 \$	3
Saint-Sévère	500 766 \$	3
Saint-Séverin	624 911 \$	3
Saint-Stanislas	663 127 \$	3
Saint-Tite	1 323 201 \$	7
Shawinigan	14 512 330 \$	87
Trois-Rives	536 721 \$	3
Trois-Rivières	38 781 733 \$	232
Yamachiche	1 076 719 \$	6
<b>Total Mauricie</b>	<b>88 905 176 \$</b>	<b>511</b>
Abercorn	516 821 \$	3
Acton Vale	2 243 062 \$	13
Ange-Gardien	993 277 \$	5
Beauharnois	3 575 992 \$	21

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Bedford	1 038 503 \$	6
Bedford	586 696 \$	3
Beloeil	6 274 554 \$	37
Béthanie	506 193 \$	3
Bolton-Ouest	588 505 \$	3
Boucherville	11 895 087 \$	71
Brigham	972 021 \$	5
Brome	483 580 \$	2
Bromont	2 441 873 \$	14
Brossard	24 138 020 \$	144
Calixa-Lavallée	543 052 \$	3
Candiac	5 986 322 \$	35
Carignan	2 418 143 \$	14
Chambly	8 035 203 \$	48
Châteauguay	13 735 607 \$	82
Contrecoeur	1 996 791 \$	11
Coteau-du-Lac	2 026 598 \$	12
Cowansville	3 759 465 \$	22
Delson	2 199 364 \$	13
Dundee	522 022 \$	3
Dunham	1 214 659 \$	7
East Farnham	555 263 \$	3
Elgin	518 630 \$	3
Farnham	2 509 590 \$	15
Franklin	815 313 \$	4
Frelighsburg	675 791 \$	4
Godmanchester	747 926 \$	4
Granby	19 108 422 \$	114
Havelock	597 776 \$	3
Hemmingford	618 354 \$	3
Hemmingford	839 961 \$	5
Henryville	751 770 \$	4
Hinchinbrooke	931 092 \$	5
Howick	574 032 \$	3
Hudson	1 615 587 \$	9
Huntingdon	981 745 \$	5
La Prairie	6 992 241 \$	41
La Présentation	1 005 262 \$	6
Lac-Brome	1 729 557 \$	10
Lacolle	1 046 644 \$	6
Léry	965 237 \$	5
Les Cèdres	1 898 977 \$	11
Les Coteaux	1 553 854 \$	9
L'Île-Cadieux	451 470 \$	2
L'Île-Perrot	3 119 624 \$	18
Longueuil	68 844 145 \$	413
Marieville	3 089 528 \$	18
Massueville	546 671 \$	3
McMasterville	1 726 843 \$	10
Mercier	3 588 147 \$	21
Mont-Saint-Grégoire	1 135 965 \$	6
Mont-Saint-Hilaire	5 445 741 \$	32
Napierville	1 253 779 \$	7
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 120 203 \$	18
Notre-Dame-de-Stanbridge	580 816 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Noyan	730 966 \$	4
Ormstown	1 258 075 \$	7
Otterburn Park	2 451 133 \$	14
Pike River	547 801 \$	3
Pincourt	4 280 946 \$	25
Pointe-des-Cascades	748 831 \$	4
Pointe-Fortune	551 419 \$	3
Richelieu	1 671 667 \$	10
Rigaud	2 106 759 \$	12
Rivière-Beaudette	888 805 \$	5
Rougemont	1 063 378 \$	6
Roxton	672 173 \$	4
Roxton Falls	710 615 \$	4
Roxton Pond	1 253 553 \$	7
Saint-Aimé	544 183 \$	3
Saint-Alexandre	1 015 438 \$	6
Saint-Alphonse-de-Granby	1 131 669 \$	6
Saint-Amable	3 428 403 \$	20
Saint-Anicet	1 012 046 \$	6
Saint-Antoine-sur-Richelieu	816 217 \$	4
Saint-Armand	714 685 \$	4
Saint-Barnabé-Sud	626 721 \$	3
Saint-Basile-le-Grand	4 938 440 \$	29
Saint-Bernard-de-Lacolle	761 494 \$	4
Saint-Bernard-de-Michaudville	547 575 \$	3
Saint-Blaise-sur-Richelieu	838 830 \$	5
Saint-Bruno-de-Montarville	7 698 932 \$	46
Saint-Césaire	1 779 531 \$	10
Saint-Charles-sur-Richelieu	806 720 \$	4
Saint-Chrysostome	1 019 508 \$	6
Saint-Clet	816 444 \$	4
Saint-Constant	7 564 076 \$	45
Saint-Cyprien-de-Napierville	865 740 \$	5
Saint-Damase	995 991 \$	5
Saint-David	617 449 \$	3
Saint-Denis-sur-Richelieu	957 323 \$	5
Saint-Dominique	995 086 \$	5
Sainte-Angèle-de-Monnoir	856 242 \$	5
Sainte-Anne-de-Sabrevois	901 242 \$	5
Sainte-Anne-de-Sorel	1 028 101 \$	6
Sainte-Barbe	754 032 \$	4
Sainte-Brigide-d'Iberville	738 881 \$	4
Sainte-Catherine	4 975 193 \$	29
Sainte-Cécile-de-Milton	907 348 \$	5
Sainte-Christine	582 851 \$	3
Sainte-Clotilde	820 966 \$	4
Saint-Édouard	736 620 \$	4
Sainte-Hélène-de-Bagot	815 765 \$	4
Sainte-Julie	8 781 250 \$	52
Sainte-Justine-de-Newton	644 133 \$	3
Sainte-Madeleine	974 056 \$	5
Sainte-Marie-Madeleine	1 108 151 \$	6
Sainte-Marthe	678 957 \$	4
Sainte-Martine	1 631 190 \$	9
Sainte-Sabine	682 801 \$	4

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Saint-Étienne-de-Beauharnois	609 535 \$	3
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 007 523 \$	6
Saint-Georges-de-Clarenceville	674 660 \$	4
Saint-Gérard-Majella	490 816 \$	2
Saint-Hugues	713 554 \$	4
Saint-Hyacinthe	15 818 926 \$	94
Saint-Ignace-de-Stanbridge	573 354 \$	3
Saint-Isidore	1 014 986 \$	6
Saint-Jacques-le-Mineur	801 519 \$	4
Saint-Jean-Baptiste	1 163 327 \$	6
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 386 712 \$	164
Saint-Joachim-de-Shefford	714 685 \$	4
Saint-Joseph-de-Sorel	804 685 \$	4
Saint-Jude	713 554 \$	4
Saint-Lambert	6 320 278 \$	37
Saint-Lazare	5 734 842 \$	34
Saint-Liboire	1 124 659 \$	6
Saint-Louis	606 369 \$	3
Saint-Louis-de-Gonzague	762 851 \$	4
Saint-Marcel-de-Richelieu	549 384 \$	3
Saint-Marc-sur-Richelieu	911 644 \$	5
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 488 502 \$	8
Saint-Mathieu	890 388 \$	5
Saint-Mathieu-de-Beloeil	1 035 337 \$	6
Saint-Michel	1 099 332 \$	6
Saint-Nazaire-d'Acton	616 771 \$	3
Saint-Ours	823 228 \$	4
Saint-Patrice-de-Sherrington	878 629 \$	5
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 058 855 \$	6
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	858 052 \$	5
Saint-Philippe	1 766 190 \$	10
Saint-Pie	1 703 099 \$	10
Saint-Polycarpe	925 664 \$	5
Saint-Rémi	2 279 814 \$	13
Saint-Robert	847 876 \$	5
Saint-Roch-de-Richelieu	934 936 \$	5
Saint-Sébastien	599 585 \$	3
Saint-Simon	715 363 \$	4
Saint-Stanislas-de-Kostka	777 549 \$	4
Saint-Télesphore	599 811 \$	3
Saint-Théodore-d'Acton	765 790 \$	4
Saint-Urbain-Premier	699 308 \$	4
Saint-Valentin	535 590 \$	3
Saint-Valérien-de-Milton	857 825 \$	5
Saint-Zotique	2 151 036 \$	12
Salaberry-de-Valleyfield	11 804 507 \$	70
Shefford	1 948 752 \$	11
Sorel-Tracy	10 190 001 \$	61
Stanbridge East	628 303 \$	3
Stanbridge Station	489 686 \$	2
Sutton	1 343 100 \$	8
Terrasse-Vaudreuil	867 775 \$	5
Très-Saint-Rédempteur	645 942 \$	3
Très-Saint-Sacrement	696 142 \$	4
Upton	910 740 \$	5

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Varenes	6 160 534 \$	36
Vaudreuil-Dorion	10 483 442 \$	62
Vaudreuil-sur-le-Lac	737 976 \$	4
Venise-en-Québec	798 353 \$	4
Verchères	1 745 838 \$	10
Warden	510 264 \$	3
Waterloo	1 443 728 \$	8
Yamaska	785 690 \$	4
<b>Total Montérégie</b>	<b>471 270 937 \$</b>	<b>2 739</b>
Baie-D'Urfé	1 304 432 \$	7
Beaconsfield	5 656 706 \$	33
Côte-Saint-Luc	9 524 982 \$	57
Dollard-Des Ormeaux	14 502 490 \$	87
Dorval	5 454 712 \$	32
Hampstead	2 107 627 \$	12
Kirkland	6 121 756 \$	36
Montréal	491 402 162 \$	2 948
Montréal-Est	1 278 879 \$	7
Montréal-Ouest	1 595 688 \$	9
Mont-Royal	5 808 925 \$	34
Pointe-Claire	9 008 132 \$	54
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 560 864 \$	9
Senneville	639 384 \$	3
Westmount	5 819 922 \$	34
<b>Total Montréal</b>	<b>561 786 663 \$</b>	<b>3 362</b>
Chapais	792 700 \$	4
Chibougamau	2 215 570 \$	13
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	888 353 \$	5
Lebel-sur-Quévillon	944 885 \$	5
Matagami	772 348 \$	4
Kuujuarapik	581 495 \$	3
Umiujaq	533 781 \$	3
Inukjuak	840 187 \$	5
Kangihsualujuaq	612 700 \$	3
Kuujuuaq	998 478 \$	5
Tasiujaq	499 409 \$	2
Aupaluk	473 857 \$	2
Kangirsuk	548 932 \$	3
Quaqtaq	517 726 \$	3
Puvirnituq	832 499 \$	4
Akulivik	578 103 \$	3
Kangihsujuaq	594 610 \$	3
Salluit	742 047 \$	4
Ivujivik	514 786 \$	3
<b>Total Nord-du-Québec</b>	<b>14 482 466 \$</b>	<b>77</b>
Alley-et-Cawood	473 857 \$	2
Aumond	596 193 \$	3
Blue Sea	579 007 \$	3
Boileau	514 560 \$	3
Bois-Franc	530 615 \$	3
Bouchette	606 595 \$	3
Bowman	581 495 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Bristol	687 097 \$	4
Bryson	568 379 \$	3
Campbell's Bay	602 525 \$	3
Cantley	3 013 129 \$	18
Cayamant	624 007 \$	3
Chelsea	2 045 119 \$	12
Chénéville	613 605 \$	3
Chichester	510 716 \$	3
Clarendon	699 534 \$	4
Déléage	851 268 \$	5
Denholm	561 821 \$	3
Duhamel	522 475 \$	3
Egan-Sud	552 550 \$	3
Fassett	532 198 \$	3
Fort-Coulonge	727 801 \$	4
Gatineau	79 268 262 \$	475
Gracefield	972 021 \$	5
Grand-Remous	697 951 \$	4
Kazabazua	621 067 \$	3
La Pêche	2 294 863 \$	13
Lac-des-Plages	547 801 \$	3
Lac-Sainte-Marie	564 761 \$	3
Lac-Simon	658 379 \$	3
L'Ange-Gardien	1 634 808 \$	9
L'Île-du-Grand-Calumet	589 183 \$	3
L'Isle-aux-Allumettes	731 871 \$	4
Litchfield	530 389 \$	3
Lochaber	525 867 \$	3
Lochaber-Partie-Ouest	583 077 \$	3
Low	638 705 \$	3
Maniwaki	1 315 739 \$	7
Mansfield-et-Pontefract	965 011 \$	5
Mayo	567 022 \$	3
Messines	798 353 \$	4
Montcerf-Lytton	592 123 \$	3
Montebello	650 464 \$	3
Montpellier	658 379 \$	3
Mulgrave-et-Derry	505 741 \$	3
Namur	562 726 \$	3
Notre-Dame-de-Bonsecours	486 972 \$	2
Notre-Dame-de-la-Paix	592 801 \$	3
Notre-Dame-de-la-Salette	597 550 \$	3
Otter Lake	676 695 \$	4
Papineauville	919 107 \$	5
Plaisance	677 148 \$	4
Pontiac	1 753 074 \$	10
Portage-du-Fort	488 329 \$	2
Rapides-des-Joachims	464 811 \$	2
Ripon	779 132 \$	4
Saint-André-Avellin	1 294 256 \$	7
Saint-Émile-de-Suffolk	554 359 \$	3
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	550 515 \$	3
Saint-Sixte	538 304 \$	3
Shawville	810 112 \$	4
Sheenboro	455 088 \$	2

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Municipalité	Somme totale allouée	Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)
Thorne	494 208 \$	2
Thurso	1 018 604 \$	6
Val-des-Bois	640 967 \$	3
Val-des-Monts	3 190 525 \$	19
Waltham	514 334 \$	3
<b>Total Outaouais</b>	<b>131 965 998 \$</b>	<b>759</b>
Albanel	945 112 \$	5
Alma	9 086 267 \$	54
Bégin	630 339 \$	3
Chambord	839 057 \$	5
Desbiens	672 399 \$	4
Dolbeau-Mistassini	4 200 785 \$	25
Ferland-et-Boilleau	560 238 \$	3
Girardville	679 183 \$	4
Hébertville	1 001 870 \$	6
Hébertville-Station	715 590 \$	4
La Doré	753 127 \$	4
Labrecque	734 358 \$	4
Lac-Bouchette	691 620 \$	4
Lamarche	555 490 \$	3
L'Anse-Saint-Jean	704 509 \$	4
Larouche	728 027 \$	4
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	882 247 \$	5
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 393 753 \$	8
Normandin	1 155 186 \$	6
Notre-Dame-de-Lorette	470 917 \$	2
Péribonka	541 470 \$	3
Petit-Saguenay	590 992 \$	3
Rivière-Éternité	539 208 \$	3
Roberval	2 900 267 \$	17
Saguenay	42 569 269 \$	255
Saint-Ambroise	1 267 573 \$	7
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	536 495 \$	3
Saint-Augustin	517 274 \$	3
Saint-Bruno	1 040 538 \$	6
Saint-Charles-de-Bourget	593 479 \$	3
Saint-David-de-Falardeau	1 045 287 \$	6
Saint-Edmond-les-Plaines	517 047 \$	3
Sainte-Hedwidge	627 625 \$	3
Sainte-Jeanne-d'Arc	676 243 \$	4
Sainte-Monique	622 198 \$	3
Sainte-Rose-du-Nord	519 761 \$	3
Saint-Eugène-D'Argentenay	553 002 \$	3
Saint-Félicien	2 988 241 \$	17
Saint-Félix-d'Otis	665 163 \$	3
Saint-François-de-Sales	575 389 \$	3
Saint-Fulgence	882 700 \$	5
Saint-Gédéon	882 926 \$	5
Saint-Henri-de-Taillon	604 786 \$	3
Saint-Honoré	1 723 903 \$	10
Saint-Ludger-de-Milot	578 781 \$	3
Saint-Nazaire	897 172 \$	5
Saint-Prime	1 059 986 \$	6
Saint-Stanislas	513 429 \$	3

## Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

<b>Municipalité</b>	<b>Somme totale allouée</b>	<b>Prévision du nombre d'emplois créés (Hypothèse : 6 par million investi)</b>
Saint-Thomas-Didyme	581 495 \$	3
Maria-Chapdelaine	487 424 \$	2
<b>Total Saguenay--Lac-Saint-Jean</b>	<b>95 499 196 \$</b>	<b>553</b>
<b>Enveloppe totale</b>	<b>2 670 636 834 \$</b>	<b>15 463</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 33

Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 34

Nombre de rencontres de la Table Québec-Régions en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 35

État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenus pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le ministère en 2020-2021 à ce sujet. Actions à venir pour 2021-2022.

**Transferts financiers du gouvernement du Québec au bénéfice des organismes municipaux**

Au cours des dernières années, les représentants des municipalités ont demandé, à plusieurs reprises, que le gouvernement élargisse leurs accès à des sources de revenus autres que l'impôt foncier, et ce, même si plusieurs municipalités n'utilisent pas l'ensemble des pouvoirs fiscaux que leur confère la Loi sur la fiscalité municipale ou les nouveaux outils fiscaux qui ont été mis à leur disposition suite à l'adoption, en juin 2017, du projet de loi n°122 sur les gouvernements de proximité.

Les demandes de diversification des municipalités visent le plus souvent le partage des champs fiscaux occupés par le gouvernement du Québec ou une augmentation des transferts à leur égard. Les transferts qui sont accordés aux organismes municipaux par le gouvernement du Québec ont atteint 4,6 G\$ en 2018-2019.

<b>en M\$</b>	<b><u>2016-2017</u></b>	<b><u>2017-2018</u></b>	<b><u>2018-2019</u></b>
Mesures à caractère fiscal et quasi fiscal	632,9	697,1	811,4
Transferts inconditionnels	649,2	664,7	696,9
Transferts conditionnels			
Fonctionnement	777,3	1 083,7	1 766,8
Investissement	905,2	1 281,3	1 329,9
<b>Total</b>	<b>2 964,6</b>	<b>3 726,8</b>	<b>4 605,0</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 35

État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenus pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le ministère en 2020-2021 à ce sujet. Actions à venir pour 2021-2022.

**Engagement du Partenariat 2020-2024**

Le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* répond aux demandes du milieu municipal par des engagements financiers de près de 7,2 G\$ sur cinq ans et permet de partager avec les municipalités une partie de la Taxe de vente du Québec (TVQ). Le tableau qui suit est expressément inscrit dans le Partenariat 2020-2024 :

En millions de dollars	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Partage de la croissance d'un point de la TVQ et dotation spéciale de fonctionnement en 2019-2020.</b>	70,0	81,0 <sup>P</sup>	149,0 <sup>P</sup>	192,0 <sup>P</sup>	238,0 <sup>P</sup>	730,0 <sup>P</sup>
<b>Développement local et régional</b>						
Fonds de développement économique de Montréal	40,0	50,0	50,0	50,0	50,0	240,0
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	21,0	25,0	25,0	25,0	25,0	121,0
Fonds régions et ruralité	250,0	267,5	267,5	267,5	267,5	1 320,0
<b>Reconduction des mesures de l'Accord 2016-2019</b>						
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	519,0	543,0	567,0	590,0	614,0	2 833,0 <sup>P</sup>
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	146,0	152,0	158,0	164,0	171,0	791,0 <sup>P</sup>
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,8	20,8	20,8	20,8	20,8	104,0
Subvention de péréquation	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	300,0
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
Aide à la voirie locale (volet réfection)	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0
Subvention à la capitale nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	39,0
<b>Bonifications de mesures</b>						
Aide à la voirie locale (volet réfection)	200,0	-	-	-	-	200,0
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	4,0	13,0	13,0	13,0	13,0	56,0
Subvention de péréquation	2,0	7,0	7,0	7,0	7,0	30,0
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	1,5	5,0	5,0	5,0	5,0	21,5
<b>Total</b>	<b>1 417,1</b>	<b>1 307,1</b>	<b>1 405,1</b>	<b>1 477,1</b>	<b>1 554,1</b>	<b>7 160,5</b>

<sup>P</sup> Les montants présentés pour ces mesures sont des prévisions.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 36

Liste de tous les comités interministériels impliquant le ministère, ses organismes ou agences et d'autres partenaires, leurs mandats, le nombre de rencontres, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 37

Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2020-2021 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Référez à l'annexe pour les informations demandées.

- A) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers.
- B) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux.
- C) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités).
- D) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
01023	Les Îles-de-la-Madeleine	79 507 \$	127 905 \$	38 351 \$	0 \$	400 125 \$	645 888 \$	48 883 \$	0 \$	694 771 \$
01042	Grosse-Île	0 \$	16 388 \$	0 \$	0 \$	2 769 \$	19 157 \$	0 \$	0 \$	19 157 \$
02005	Percé	37 259 \$	249 \$	0 \$	9 023 \$	0 \$	46 531 \$	87 057 \$	0 \$	133 588 \$
02010	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	13 562 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 562 \$	224 \$	0 \$	13 786 \$
02015	Grande-Rivière	22 652 \$	149 677 \$	105 246 \$	0 \$	8 384 \$	285 959 \$	116 577 \$	0 \$	402 536 \$
02028	Chandler	65 880 \$	150 676 \$	0 \$	0 \$	407 080 \$	623 636 \$	5 796 \$	0 \$	629 432 \$
02047	Port-Daniel--Gascons	16 569 \$	97 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 666 \$	47 \$	0 \$	16 713 \$
03005	Gaspé	99 932 \$	326 900 \$	366 411 \$	0 \$	566 284 \$	1 359 527 \$	29 568 \$	0 \$	1 389 095 \$
03010	Cloridorme	16 907 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 907 \$	950 \$	0 \$	17 857 \$
03020	Grande-Vallée	16 251 \$	39 059 \$	0 \$	0 \$	18 096 \$	73 406 \$	0 \$	0 \$	73 406 \$
03025	Murdochville	18 694 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 322 \$	34 016 \$	0 \$	0 \$	34 016 \$
04010	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	12 190 \$	42 109 \$	0 \$	0 \$	0 \$	54 299 \$	19 711 \$	0 \$	74 010 \$
04015	Mont-Saint-Pierre	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	436 \$	0 \$	436 \$
04025	Marsoui	17 490 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 490 \$	0 \$	0 \$	17 490 \$
04037	Sainte-Anne-des-Monts	27 045 \$	208 543 \$	0 \$	0 \$	440 213 \$	675 801 \$	1 441 \$	0 \$	677 242 \$
04047	Cap-Chat	13 068 \$	43 938 \$	0 \$	0 \$	82 046 \$	139 052 \$	213 \$	0 \$	139 265 \$
05010	Shigawake	0 \$	69 \$	0 \$	0 \$	0 \$	69 \$	0 \$	0 \$	69 \$
05020	Hope Town	0 \$	22 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 \$	0 \$	0 \$	22 \$
05025	Hope	0 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 \$	0 \$	0 \$	2 \$
05040	New Carlisle	0 \$	62 093 \$	0 \$	0 \$	64 699 \$	126 792 \$	0 \$	0 \$	126 792 \$
05045	Bonaventure	24 694 \$	161 198 \$	0 \$	0 \$	23 937 \$	209 829 \$	45 909 \$	0 \$	255 738 \$
05050	Saint-Elzéar	6 476 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 262 \$	11 738 \$	0 \$	0 \$	11 738 \$
05055	Saint-Siméon	8 628 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 628 \$	0 \$	0 \$	8 628 \$
05060	Caplan	11 132 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 901 \$	41 033 \$	1 011 \$	0 \$	42 044 \$
05065	Saint-Alphonse	8 884 \$	60 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 944 \$	0 \$	0 \$	8 944 \$
05070	New Richmond	70 116 \$	2 \$	0 \$	0 \$	19 121 \$	89 239 \$	8 202 \$	0 \$	97 441 \$
05077	Casapédia--Saint-Jules	0 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 \$	200 \$	0 \$	204 \$
06005	Maria	28 341 \$	13 014 \$	0 \$	0 \$	371 734 \$	413 089 \$	0 \$	0 \$	413 089 \$
06013	Carleton-sur-Mer	32 035 \$	162 702 \$	65 478 \$	0 \$	7 243 \$	267 458 \$	583 \$	0 \$	268 041 \$
06020	Nouvelle	9 998 \$	5 794 \$	0 \$	321 \$	0 \$	16 113 \$	65 481 \$	0 \$	81 594 \$
06025	Escuminac	7 985 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 985 \$	146 \$	0 \$	8 131 \$
06030	Pointe-à-la-Croix	24 872 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 990 \$	27 862 \$	4 459 \$	0 \$	32 321 \$
06040	Saint-André-de-Restigouche	0 \$	20 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 \$	0 \$	0 \$	20 \$
06045	Matapédia	15 \$	97 832 \$	0 \$	0 \$	59 538 \$	157 385 \$	7 295 \$	0 \$	164 680 \$
06050	Saint-Alexis-de-Matapédia	8 034 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 034 \$	0 \$	0 \$	8 034 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
06055	Saint-François-d'Assise	10 897 \$	19 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 916 \$	0 \$	0 \$	10 916 \$
07005	Sainte-Marguerite-Marie	0 \$	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 \$	0 \$	0 \$	9 \$
07018	Causapsca	26 469 \$	101 478 \$	0 \$	0 \$	4 534 \$	132 481 \$	267 \$	0 \$	132 748 \$
07025	Albertville	2 164 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 166 \$	0 \$	0 \$	2 166 \$
07030	Saint-Léon-le-Grand	9 771 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 771 \$	0 \$	0 \$	9 771 \$
07040	Sainte-Irène	2 263 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 263 \$	0 \$	0 \$	2 263 \$
07047	Amqui	103 548 \$	153 562 \$	20 112 \$	0 \$	143 183 \$	420 405 \$	476 \$	0 \$	420 881 \$
07057	Lac-au-Saumon	12 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$	116 806 \$	129 287 \$	73 \$	0 \$	129 360 \$
07070	Saint-Tharcisius	5 577 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 577 \$	0 \$	0 \$	5 577 \$
07075	Saint-Vianney	6 357 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 357 \$	0 \$	0 \$	6 357 \$
07080	Val-Brillant	11 895 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 895 \$	1 313 \$	0 \$	13 208 \$
07085	Sayabec	17 802 \$	46 913 \$	0 \$	0 \$	8 609 \$	73 324 \$	0 \$	0 \$	73 324 \$
07095	Saint-Moise	3 932 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 193 \$	5 125 \$	0 \$	0 \$	5 125 \$
07100	Saint-Noël	7 335 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 335 \$	0 \$	0 \$	7 335 \$
07105	Saint-Damase	4 310 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 310 \$	0 \$	0 \$	4 310 \$
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	1 347 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 347 \$	0 \$	0 \$	1 347 \$
08015	Grosses-Roches	5 210 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 210 \$	0 \$	0 \$	5 210 \$
08023	Sainte-Félicité	11 896 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 896 \$	0 \$	0 \$	11 896 \$
08030	Saint-Adelme	6 080 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 080 \$	0 \$	0 \$	6 080 \$
08035	Saint-René-de-Matane	18 162 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	18 162 \$	0 \$	0 \$	18 162 \$
08040	Sainte-Paule	2 265 \$	14 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 279 \$	0 \$	0 \$	2 279 \$
08053	Matane	197 991 \$	340 666 \$	466 874 \$	0 \$	482 888 \$	1 488 419 \$	119 894 \$	0 \$	1 608 313 \$
08065	Saint-Léandre	3 989 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 989 \$	0 \$	0 \$	3 989 \$
08073	Saint-Ulric	13 451 \$	15 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 466 \$	124 \$	0 \$	13 590 \$
08080	Baie-des-Sables	7 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 481 \$	458 \$	0 \$	7 939 \$
09010	Saint-Charles-Garnier	3 344 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 344 \$	0 \$	0 \$	3 344 \$
09015	Les Hauteurs	6 521 \$	14 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 535 \$	0 \$	0 \$	6 535 \$
09020	Sainte-Jeanne-d'Arc	6 511 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 511 \$	0 \$	0 \$	6 511 \$
09025	Saint-Gabriel-de-Rimouski	13 414 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 414 \$	0 \$	0 \$	13 414 \$
09035	Sainte-Angèle-de-Mérici	9 773 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 774 \$	0 \$	0 \$	9 774 \$
09040	Padoue	3 825 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 825 \$	0 \$	0 \$	3 825 \$
09048	Métis-sur-Mer	63 593 \$	16 \$	0 \$	0 \$	0 \$	63 609 \$	77 \$	0 \$	63 686 \$
09055	Saint-Octave-de-Métis	4 176 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 176 \$	0 \$	0 \$	4 176 \$
09065	Price	19 648 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 648 \$	0 \$	0 \$	19 648 \$
09070	Saint-Joseph-de-Lepage	0 \$	22 630 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 630 \$	0 \$	0 \$	22 630 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
09077	Mont-Joli	84 341 \$	304 347 \$	0 \$	0 \$	615 523 \$	1 004 211 \$	1 888 \$	0 \$	1 006 099 \$
09092	Sainte-Luce	20 125 \$	4 647 \$	0 \$	0 \$	6 487 \$	31 259 \$	0 \$	0 \$	31 259 \$
10005	Esprit-Saint	3 296 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 296 \$	0 \$	0 \$	3 296 \$
10015	Saint-Narcisse-de-Rimouski	7 820 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 820 \$	5 719 \$	0 \$	13 539 \$
10025	Saint-Marcellin	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 081 \$	0 \$	1 081 \$
10030	Saint-Anaclet-de-Lessard	14 486 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 002 \$	22 488 \$	0 \$	0 \$	22 488 \$
10043	Rimouski	307 910 \$	587 547 \$	960 665 \$	743 825 \$	1 210 849 \$	3 810 796 \$	131 758 \$	0 \$	3 942 554 \$
10060	Saint-Valérien	4 454 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 454 \$	0 \$	0 \$	4 454 \$
10070	Saint-Fabien	11 432 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 432 \$	0 \$	0 \$	11 432 \$
10075	Saint-Eugène-de-Ladrière	1 504 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 504 \$	5 178 \$	0 \$	6 682 \$
11010	Saint-Jean-de-Dieu	28 219 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 219 \$	0 \$	0 \$	28 219 \$
11015	Sainte-Rita	8 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 124 \$	0 \$	0 \$	8 124 \$
11020	Saint-Guy	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 043 \$	0 \$	1 043 \$
11025	Saint-Médard	0 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 \$	0 \$	0 \$	2 \$
11030	Sainte-Françoise	5 449 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 449 \$	0 \$	0 \$	5 449 \$
11035	Saint-Éloi	6 467 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$
11040	Trois-Pistoles	49 406 \$	258 486 \$	0 \$	0 \$	163 243 \$	471 135 \$	0 \$	0 \$	471 135 \$
11045	Notre-Dame-des-Neiges	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	209 \$	0 \$	209 \$
11050	Saint-Mathieu-de-Rioux	2 572 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 572 \$	0 \$	0 \$	2 572 \$
11055	Saint-Simon-de-Rimouski	6 408 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 408 \$	0 \$	0 \$	6 408 \$
12005	Saint-Cyprien	14 871 \$	0 \$	0 \$	0 \$	34 000 \$	48 871 \$	0 \$	0 \$	48 871 \$
12010	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	21 203 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 203 \$	0 \$	0 \$	21 203 \$
12015	Saint-Antonin	24 108 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 542 \$	47 650 \$	2 328 \$	0 \$	49 978 \$
12020	Saint-Modeste	10 226 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 226 \$	124 846 \$	0 \$	135 072 \$
12025	Saint-François-Xavier-de-Viger	4 710 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 710 \$	0 \$	0 \$	4 710 \$
12030	Saint-Épiphane	7 037 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 037 \$	0 \$	0 \$	7 037 \$
12035	Saint-Paul-de-la-Croix	2 516 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 516 \$	0 \$	0 \$	2 516 \$
12043	L'Isle-Verte	32 638 \$	17 \$	0 \$	2 456 \$	5 646 \$	40 757 \$	0 \$	0 \$	40 757 \$
12045	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 796 \$	1 796 \$	1 030 \$	0 \$	2 826 \$
12057	Cacouna	15 405 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 405 \$	0 \$	0 \$	15 405 \$
12065	Saint-Arsène	17 877 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 877 \$	0 \$	0 \$	17 877 \$
12072	Rivière-du-Loup	165 253 \$	697 318 \$	498 637 \$	0 \$	963 632 \$	2 324 840 \$	4 497 \$	0 \$	2 329 337 \$
12080	Notre-Dame-du-Portage	12 793 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 793 \$	5 199 \$	0 \$	17 992 \$
13005	Dégelis	7 059 \$	197 166 \$	0 \$	0 \$	8 262 \$	212 487 \$	16 281 \$	0 \$	228 768 \$
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	0 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 \$	241 \$	0 \$	242 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
13015	Packington	8 450 \$	197 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 647 \$	0 \$	0 \$	8 647 \$
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	5 044 \$	11 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 055 \$	76 \$	0 \$	5 131 \$
13025	Rivière-Bleue	25 231 \$	20 \$	0 \$	0 \$	32 587 \$	57 838 \$	0 \$	0 \$	57 838 \$
13030	Saint-Eusèbe	8 826 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 826 \$	0 \$	0 \$	8 826 \$
13040	Saint-Juste-du-Lac	13 690 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 690 \$	0 \$	0 \$	13 690 \$
13045	Aclair	9 558 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 558 \$	0 \$	0 \$	9 558 \$
13050	Lejeune	3 678 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 678 \$	845 \$	0 \$	4 523 \$
13055	Biencourt	3 994 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 999 \$	0 \$	0 \$	3 999 \$
13060	Lac-des-Aigles	9 348 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 348 \$	0 \$	0 \$	9 348 \$
13065	Saint-Michel-du-Squatec	0 \$	93 763 \$	0 \$	0 \$	11 939 \$	105 702 \$	1 528 \$	0 \$	107 230 \$
13073	Témiscouata-sur-le-Lac	49 817 \$	173 197 \$	0 \$	0 \$	188 708 \$	411 722 \$	3 565 \$	0 \$	415 287 \$
13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	13 596 \$	1 \$	0 \$	0 \$	21 722 \$	35 319 \$	3 922 \$	0 \$	39 241 \$
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	2 139 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 139 \$	0 \$	0 \$	2 139 \$
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	8 956 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 956 \$	10 539 \$	0 \$	19 495 \$
13095	Pohénégamook	37 512 \$	114 985 \$	419 \$	0 \$	39 301 \$	192 217 \$	442 \$	0 \$	192 659 \$
13100	Saint-Athanase	3 362 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 362 \$	0 \$	0 \$	3 362 \$
14005	Mont-Carmel	6 974 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 974 \$	0 \$	0 \$	6 974 \$
14010	Saint-Bruno-de-Kamouraska	4 028 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 028 \$	0 \$	0 \$	4 028 \$
14018	Saint-Pascal	38 809 \$	212 482 \$	0 \$	0 \$	26 976 \$	278 267 \$	0 \$	0 \$	278 267 \$
14025	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	7 462 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 462 \$	0 \$	0 \$	7 462 \$
14030	Saint-Joseph-de-Kamouraska	3 188 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 188 \$	0 \$	0 \$	3 188 \$
14035	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	30 985 \$	0 \$	0 \$	0 \$	40 611 \$	71 596 \$	569 \$	0 \$	72 165 \$
14040	Saint-André-de-Kamouraska	5 119 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 119 \$	0 \$	0 \$	5 119 \$
14050	Kamouraska	5 672 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 672 \$	0 \$	0 \$	5 672 \$
14055	Saint-Denis-De La Bouteillerie	4 109 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 109 \$	0 \$	0 \$	4 109 \$
14060	Saint-Philippe-de-Néri	9 335 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 335 \$	11 795 \$	0 \$	21 130 \$
14065	Rivière-Ouelle	7 223 \$	0 \$	0 \$	0 \$	39 872 \$	47 095 \$	0 \$	0 \$	47 095 \$
14070	Saint-Pacôme	11 391 \$	0 \$	0 \$	0 \$	44 838 \$	56 229 \$	362 \$	0 \$	56 591 \$
14075	Saint-Gabriel-Lalemant	7 751 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 751 \$	0 \$	0 \$	7 751 \$
14080	Saint-Onésime-d'Ixworth	4 953 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 953 \$	0 \$	0 \$	4 953 \$
14085	La Pocatière	33 381 \$	327 063 \$	373 688 \$	0 \$	199 329 \$	933 461 \$	298 603 \$	0 \$	1 232 064 \$
15005	Saint-Irénée	5 731 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 731 \$	0 \$	0 \$	5 731 \$
15013	La Malbaie	68 697 \$	175 787 \$	22 971 \$	0 \$	238 745 \$	506 200 \$	2 019 \$	0 \$	508 219 \$
15025	Notre-Dame-des-Monts	7 439 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 439 \$	0 \$	0 \$	7 439 \$
15030	Saint-Aimé-des-Lacs	4 757 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 757 \$	0 \$	0 \$	4 757 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
15035	Clermont	37 971 \$	0 \$	0 \$	0 \$	57 653 \$	95 624 \$	4 221 \$	0 \$	99 845 \$
15058	Saint-Siméon	12 229 \$	0 \$	0 \$	0 \$	25 356 \$	37 585 \$	4 594 \$	0 \$	42 179 \$
15065	Baie-Sainte-Catherine	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 326 \$	0 \$	4 326 \$
16005	Petite-Rivière-Saint-François	9 139 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 139 \$	917 \$	0 \$	10 056 \$
16013	Baie-Saint-Paul	67 781 \$	161 596 \$	0 \$	0 \$	2 628 300 \$	2 857 677 \$	390 \$	0 \$	2 858 067 \$
16023	L'Isle-aux-Coudres	0 \$	18 095 \$	0 \$	0 \$	0 \$	18 095 \$	0 \$	0 \$	18 095 \$
16048	Les Éboulements	6 360 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 360 \$	0 \$	0 \$	6 360 \$
16050	Saint-Hilarion	7 919 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 919 \$	0 \$	0 \$	7 919 \$
16055	Saint-Urbain	14 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 481 \$	0 \$	0 \$	14 481 \$
17010	Saint-Pamphile	17 692 \$	107 006 \$	0 \$	0 \$	20 809 \$	145 507 \$	0 \$	0 \$	145 507 \$
17020	Saint-Marcel	8 506 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 508 \$	0 \$	0 \$	8 508 \$
17025	Sainte-Félicité	3 285 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 285 \$	0 \$	0 \$	3 285 \$
17030	Sainte-Perpétue	10 739 \$	0 \$	0 \$	0 \$	40 722 \$	51 461 \$	630 \$	0 \$	52 091 \$
17055	Saint-Aubert	5 069 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 069 \$	0 \$	0 \$	5 069 \$
17060	Sainte-Louise	7 511 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 511 \$	0 \$	0 \$	7 511 \$
17065	Saint-Roch-des-Aulnaies	7 850 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 850 \$	30 \$	0 \$	7 880 \$
17070	Saint-Jean-Port-Joli	19 406 \$	0 \$	0 \$	0 \$	102 094 \$	121 500 \$	1 509 \$	0 \$	123 009 \$
17078	L'Islet	36 095 \$	60 290 \$	0 \$	0 \$	47 422 \$	143 807 \$	1 098 \$	0 \$	144 905 \$
18005	Saint-Just-de-Bretenières	9 507 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 507 \$	0 \$	0 \$	9 507 \$
18015	Saint-Fabien-de-Panet	7 581 \$	0 \$	0 \$	0 \$	33 228 \$	40 809 \$	0 \$	0 \$	40 809 \$
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	5 381 \$	49 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 430 \$	0 \$	0 \$	5 430 \$
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	5 711 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 711 \$	0 \$	0 \$	5 711 \$
18030	Saint-Paul-de-Montminy	8 367 \$	40 141 \$	0 \$	0 \$	0 \$	48 508 \$	0 \$	0 \$	48 508 \$
18045	Cap-Saint-Ignace	22 462 \$	0 \$	0 \$	0 \$	47 581 \$	70 043 \$	2 276 \$	0 \$	72 319 \$
18050	Montmagny	120 046 \$	356 628 \$	0 \$	0 \$	565 010 \$	1 041 684 \$	3 456 \$	0 \$	1 045 140 \$
18055	Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	13 553 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 553 \$	0 \$	0 \$	13 553 \$
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	16 189 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 189 \$	0 \$	0 \$	16 189 \$
18065	Berthier-sur-Mer	7 388 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 388 \$	0 \$	0 \$	7 388 \$
18070	Saint-Antoine/l'Isle-aux-Grues	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	857 \$	857 \$	8 248 \$	0 \$	9 105 \$
19005	Saint-Philémon	8 859 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 859 \$	0 \$	0 \$	8 859 \$
19010	N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	7 810 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 810 \$	0 \$	0 \$	7 810 \$
19020	Saint-Léon-de-Standon	10 455 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 455 \$	0 \$	0 \$	10 455 \$
19025	Saint-Malachie	7 970 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 970 \$	0 \$	0 \$	7 970 \$
19030	Saint-Damien-de-Buckland	59 554 \$	81 021 \$	0 \$	0 \$	2 771 \$	143 346 \$	0 \$	0 \$	143 346 \$
19037	Armagh	9 161 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 161 \$	0 \$	0 \$	9 161 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
19045	Saint-Nérée-de-Bellechasse	10 519 \$	496 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 015 \$	0 \$	0 \$	11 015 \$
19050	Saint-Lazare-de-Bellechasse	12 458 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 458 \$	0 \$	0 \$	12 458 \$
19055	Sainte-Claire	28 661 \$	0 \$	0 \$	0 \$	35 884 \$	64 545 \$	28 \$	0 \$	64 573 \$
19062	Saint-Anselme	38 451 \$	103 068 \$	0 \$	0 \$	34 011 \$	175 530 \$	0 \$	0 \$	175 530 \$
19068	Saint-Henri	32 433 \$	18 556 \$	0 \$	0 \$	3 768 \$	54 757 \$	185 \$	0 \$	54 942 \$
19075	Saint-Gervais	17 070 \$	14 883 \$	0 \$	0 \$	19 840 \$	51 793 \$	0 \$	0 \$	51 793 \$
19082	Saint-Raphaël	16 974 \$	9 706 \$	0 \$	0 \$	25 514 \$	52 194 \$	0 \$	0 \$	52 194 \$
19090	La Durantaye	9 156 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 156 \$	13 \$	0 \$	9 169 \$
19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	16 000 \$	57 659 \$	0 \$	0 \$	3 653 \$	77 312 \$	0 \$	0 \$	77 312 \$
19105	Beaumont	16 798 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 921 \$	19 719 \$	0 \$	0 \$	19 719 \$
19110	Saint-Michel-de-Bellechasse	10 408 \$	21 225 \$	0 \$	0 \$	0 \$	31 633 \$	10 745 \$	0 \$	42 378 \$
19117	Saint-Vallier	7 643 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 643 \$	0 \$	0 \$	7 643 \$
20020	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	7 963 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 963 \$	0 \$	0 \$	7 963 \$
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	8 743 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 643 \$	37 386 \$	0 \$	0 \$	37 386 \$
21005	Saint-Tite-des-Caps	6 806 \$	9 479 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 285 \$	0 \$	0 \$	16 285 \$
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges	10 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 879 \$	0 \$	0 \$	10 879 \$
21020	Saint-Joachim	7 810 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 810 \$	0 \$	0 \$	7 810 \$
21025	Beaupré	13 879 \$	80 399 \$	0 \$	0 \$	284 095 \$	378 373 \$	597 \$	0 \$	378 970 \$
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré	17 224 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 224 \$	1 677 \$	0 \$	18 901 \$
21035	Château-Richer	28 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 208 \$	678 \$	0 \$	28 886 \$
21040	L'Ange-Gardien	26 277 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 212 \$	41 489 \$	0 \$	0 \$	41 489 \$
21045	Boischatel	23 036 \$	36 223 \$	0 \$	0 \$	6 728 \$	65 987 \$	201 \$	0 \$	66 188 \$
22005	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	127 091 \$	87 325 \$	0 \$	0 \$	17 955 \$	232 371 \$	1 806 \$	0 \$	234 177 \$
22015	Lac-Saint-Joseph	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	612 \$	0 \$	612 \$
22020	Shannon	88 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	88 124 \$	0 \$	0 \$	88 124 \$
22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier	10 871 \$	24 047 \$	0 \$	0 \$	868 \$	35 786 \$	245 \$	0 \$	36 031 \$
22035	Stoneham-et-Tewkesbury	55 195 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 691 \$	58 886 \$	33 796 \$	0 \$	92 682 \$
22040	Lac-Beauport	70 169 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 415 \$	93 584 \$	0 \$	0 \$	93 584 \$
22045	Sainte-Brigitte-de-Laval	97 771 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 370 \$	106 141 \$	0 \$	0 \$	106 141 \$
23027	Québec	5 634 650 \$	7 829 445 \$	3 871 346 \$	14 290 322 \$	17 913 070 \$	49 538 833 \$	5 001 914 \$	0 \$	54 540 747 \$
23057	L'Ancienne-Lorette	137 287 \$	186 409 \$	0 \$	0 \$	19 445 \$	343 141 \$	5 352 \$	0 \$	348 493 \$
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures	188 793 \$	321 306 \$	590 500 \$	95 094 \$	33 314 \$	1 229 007 \$	38 901 \$	0 \$	1 267 908 \$
25213	Lévis	1 067 035 \$	1 763 639 \$	700 814 \$	328 249 \$	2 786 664 \$	6 646 401 \$	107 444 \$	0 \$	6 753 845 \$
26005	Frampton	6 435 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 437 \$	0 \$	0 \$	6 437 \$
26010	Saints-Anges	7 872 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 872 \$	20 \$	0 \$	7 892 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
26015	Vallée-Jonction	11 282 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 196 \$	25 478 \$	5 582 \$	0 \$	31 060 \$
26022	Saint-Elzéar	14 638 \$	555 \$	0 \$	2 303 \$	8 782 \$	26 278 \$	0 \$	0 \$	26 278 \$
26030	Sainte-Marie	96 384 \$	213 150 \$	0 \$	0 \$	181 878 \$	491 412 \$	11 169 \$	0 \$	502 581 \$
26035	Sainte-Marguerite	8 747 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 747 \$	0 \$	0 \$	8 747 \$
26040	Sainte-Hénédine	6 297 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 424 \$	26 721 \$	2 029 \$	0 \$	28 750 \$
26048	Scott	11 217 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 217 \$	7 916 \$	0 \$	19 133 \$
26055	Saint-Bernard	13 983 \$	61 \$	0 \$	0 \$	6 638 \$	20 682 \$	0 \$	0 \$	20 682 \$
26063	Saint-Isidore	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 459 \$	0 \$	3 459 \$
26070	Saint-Lambert-de-Lauzon	43 932 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 462 \$	60 394 \$	16 952 \$	0 \$	77 346 \$
27008	Saint-Victor	22 406 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 490 \$	25 896 \$	0 \$	0 \$	25 896 \$
27028	Beauceville	66 959 \$	154 753 \$	0 \$	0 \$	231 701 \$	453 413 \$	403 \$	0 \$	453 816 \$
27035	Saint-Odilon-de-Cranbourne	10 193 \$	103 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 296 \$	0 \$	0 \$	10 296 \$
27043	Saint-Joseph-de-Beauce	44 347 \$	143 066 \$	0 \$	0 \$	28 305 \$	215 718 \$	812 \$	0 \$	216 530 \$
27050	Saint-Joseph-des-Érables	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	823 \$	0 \$	823 \$
27060	Tring-Jonction	10 460 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 460 \$	6 292 \$	0 \$	16 752 \$
27065	Saint-Frédéric	8 523 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 054 \$	17 577 \$	1 517 \$	0 \$	19 094 \$
27070	Saint-Séverin	21 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 \$	0 \$	0 \$	21 \$
28005	Saint-Zacharie	10 940 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 940 \$	0 \$	0 \$	10 940 \$
28015	Sainte-Aurélie	6 467 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$
28020	Saint-Prosper	21 381 \$	106 247 \$	0 \$	0 \$	38 225 \$	165 853 \$	0 \$	0 \$	165 853 \$
28025	Saint-Benjamin	4 379 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 379 \$	0 \$	0 \$	4 379 \$
28030	Sainte-Rose-de-Watford	8 410 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 410 \$	1 007 \$	0 \$	9 417 \$
28035	Saint-Louis-de-Gonzague	0 \$	15 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 \$	0 \$	0 \$	15 \$
28040	Saint-Cyprien	6 278 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 278 \$	0 \$	0 \$	6 278 \$
28045	Sainte-Justine	5 176 \$	41 407 \$	0 \$	0 \$	0 \$	46 583 \$	1 321 \$	0 \$	47 904 \$
28053	Lac-Etchemin	26 317 \$	0 \$	0 \$	0 \$	193 217 \$	219 534 \$	1 511 \$	0 \$	221 045 \$
28070	Saint-Camille-de-Lellis	12 885 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 885 \$	0 \$	0 \$	12 885 \$
28075	Saint-Magloire	12 005 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 005 \$	0 \$	0 \$	12 005 \$
29005	Saint-Théophile	5 365 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 365 \$	2 689 \$	0 \$	8 054 \$
29013	Saint-Gédéon-de-Beauce	15 261 \$	9 \$	0 \$	0 \$	5 177 \$	20 447 \$	0 \$	0 \$	20 447 \$
29025	Saint-Évariste-de-Forsyth	0 \$	2 414 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 414 \$	0 \$	0 \$	2 414 \$
29030	La Guadeloupe	20 615 \$	0 \$	0 \$	0 \$	37 014 \$	57 629 \$	0 \$	0 \$	57 629 \$
29038	Saint-Honoré-de-Shenley	11 833 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 838 \$	0 \$	0 \$	11 838 \$
29045	Saint-Martin	29 158 \$	101 616 \$	0 \$	0 \$	6 935 \$	137 709 \$	0 \$	0 \$	137 709 \$
29057	Saint-Côme--Linière	14 522 \$	13 \$	0 \$	0 \$	3 949 \$	18 484 \$	0 \$	0 \$	18 484 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
29073	Saint-Georges	309 664 \$	567 449 \$	336 745 \$	0 \$	589 354 \$	1 803 212 \$	20 648 \$	0 \$	1 823 860 \$
29100	Saint-Benoît-Labre	6 514 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 514 \$	0 \$	0 \$	6 514 \$
29112	Saint-Éphrem-de-Beauce	21 563 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 563 \$	0 \$	0 \$	21 563 \$
29120	Notre-Dame-des-Pins	39 961 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	39 961 \$	1 275 \$	0 \$	41 236 \$
30005	Saint-Augustin-de-Woburn	6 401 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 401 \$	4 620 \$	0 \$	11 021 \$
30010	Notre-Dame-des-Bois	5 874 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 876 \$	1 477 \$	0 \$	7 353 \$
30015	Val-Racine	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 \$	0 \$	105 \$
30025	Frontenac	0 \$	10 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 \$	0 \$	0 \$	10 \$
30030	Lac-Mégantic	69 193 \$	191 211 \$	0 \$	0 \$	290 006 \$	550 410 \$	49 \$	0 \$	550 459 \$
30045	Nantes	7 452 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 452 \$	0 \$	0 \$	7 452 \$
30050	Sainte-Cécile-de-Whitton	7 566 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 566 \$	0 \$	0 \$	7 566 \$
30055	Audet	7 008 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 008 \$	0 \$	0 \$	7 008 \$
30070	Saint-Robert-Bellarmin	6 590 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 590 \$	0 \$	0 \$	6 590 \$
30072	Saint-Ludger	7 139 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 139 \$	0 \$	0 \$	7 139 \$
30080	Lac-Drolet	8 288 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 288 \$	0 \$	0 \$	8 288 \$
30085	Saint-Sébastien	8 633 \$	10 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 643 \$	0 \$	0 \$	8 643 \$
30090	Courcelles	6 930 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 930 \$	0 \$	0 \$	6 930 \$
30095	Lambton	8 211 \$	2 \$	0 \$	0 \$	15 192 \$	23 405 \$	0 \$	0 \$	23 405 \$
30100	Saint-Romain	0 \$	10 851 \$	0 \$	0 \$	2 618 \$	13 469 \$	0 \$	0 \$	13 469 \$
30105	Stornoway	6 097 \$	13 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 110 \$	0 \$	0 \$	6 110 \$
30110	Stratford	5 899 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 903 \$	0 \$	0 \$	5 903 \$
31008	Beaulac-Garthby	4 851 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 851 \$	0 \$	0 \$	4 851 \$
31015	Disraeli	23 107 \$	158 594 \$	0 \$	0 \$	72 707 \$	254 408 \$	0 \$	0 \$	254 408 \$
31020	Disraeli	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 107 \$	0 \$	1 107 \$
31025	Saint-Jacques/Wolfestown	11 \$	27 \$	0 \$	0 \$	0 \$	38 \$	0 \$	0 \$	38 \$
31030	Saint-Fortunat	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$	0 \$	0 \$	5 \$
31035	Saint-Julien	13 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 \$	0 \$	0 \$	13 \$
31045	Saint-Joseph-de-Coleraine	9 640 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 640 \$	220 \$	0 \$	9 860 \$
31050	Sainte-Praxède	0 \$	41 \$	0 \$	0 \$	0 \$	41 \$	26 077 \$	0 \$	26 118 \$
31056	Adstock	4 564 \$	3 211 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 775 \$	26 511 \$	0 \$	34 286 \$
31060	Sainte-Clotilde-de-Beauce	6 955 \$	42 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 997 \$	0 \$	0 \$	6 997 \$
31084	Thetford Mines	221 173 \$	729 235 \$	487 562 \$	0 \$	784 730 \$	2 222 700 \$	0 \$	0 \$	2 222 700 \$
31095	Saint-Adrien-d'Irlande	0 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 \$	0 \$	0 \$	4 \$
31100	Saint-Jean-de-Brébeuf	0 \$	13 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 \$	0 \$	0 \$	13 \$
31130	Sacré-Coeur-de-Jésus	0 \$	35 \$	0 \$	0 \$	0 \$	35 \$	659 \$	0 \$	694 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
31135	Saint-Pierre-de-Broughton	8 626 \$	77 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 703 \$	288 \$	0 \$	8 991 \$
31140	Saint-Jacques-de-Leeds	6 092 \$	65 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 157 \$	0 \$	0 \$	6 157 \$
32013	Saint-Ferdinand	11 017 \$	7 \$	0 \$	0 \$	24 943 \$	35 967 \$	0 \$	0 \$	35 967 \$
32023	Sainte-Sophie-d'Halifax	4 298 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 302 \$	0 \$	0 \$	4 302 \$
32033	Princeville	48 596 \$	3 400 \$	0 \$	0 \$	10 203 \$	62 199 \$	124 \$	0 \$	62 323 \$
32040	Plessisville	33 600 \$	192 143 \$	0 \$	0 \$	111 845 \$	337 588 \$	0 \$	0 \$	337 588 \$
32045	Plessisville	8 163 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 163 \$	0 \$	0 \$	8 163 \$
32050	Saint-Pierre-Baptiste	4 177 \$	8 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 185 \$	0 \$	0 \$	4 185 \$
32058	Inverness	4 739 \$	48 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 787 \$	0 \$	0 \$	4 787 \$
32065	Lyster	4 393 \$	11 \$	0 \$	0 \$	14 171 \$	18 575 \$	0 \$	0 \$	18 575 \$
32072	Laurierville	6 115 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 115 \$	0 \$	0 \$	6 115 \$
32080	Notre-Dame-de-Lourdes	3 173 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 173 \$	0 \$	0 \$	3 173 \$
32085	Villeroiy	2 305 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 305 \$	0 \$	0 \$	2 305 \$
33007	Saint-Sylvestre	9 139 \$	88 \$	0 \$	0 \$	11 518 \$	20 745 \$	0 \$	0 \$	20 745 \$
33017	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	5 970 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 975 \$	0 \$	0 \$	5 975 \$
33025	Saint-Patrice-de-Beaurivage	12 510 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 510 \$	0 \$	0 \$	12 510 \$
33030	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	8 443 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 443 \$	0 \$	0 \$	8 443 \$
33035	Saint-Gilles	14 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 865 \$	18 346 \$	0 \$	0 \$	18 346 \$
33040	Dosquet	3 661 \$	41 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 702 \$	0 \$	0 \$	3 702 \$
33045	Saint-Agapit	22 492 \$	100 520 \$	0 \$	0 \$	0 \$	123 012 \$	0 \$	0 \$	123 012 \$
33052	Saint-Flavien	4 569 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 580 \$	19 149 \$	0 \$	0 \$	19 149 \$
33060	Laurier-Station	20 318 \$	0 \$	0 \$	0 \$	57 009 \$	77 327 \$	0 \$	0 \$	77 327 \$
33065	Saint-Janvier-de-Joly	5 166 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 166 \$	0 \$	0 \$	5 166 \$
33070	Val-Alain	6 668 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 668 \$	0 \$	0 \$	6 668 \$
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 328 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 328 \$	0 \$	0 \$	5 328 \$
33090	Saint-Apollinaire	15 861 \$	50 474 \$	0 \$	0 \$	16 881 \$	83 216 \$	0 \$	0 \$	83 216 \$
33095	Saint-Antoine-de-Tilly	7 527 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 527 \$	0 \$	0 \$	7 527 \$
33102	Sainte-Croix	12 302 \$	130 499 \$	5 489 \$	0 \$	27 168 \$	175 458 \$	0 \$	0 \$	175 458 \$
33115	Lotbinière	2 221 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 221 \$	0 \$	0 \$	2 221 \$
33123	Leclercville	2 953 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 953 \$	0 \$	0 \$	2 953 \$
34007	Neuville	24 668 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 211 \$	34 879 \$	0 \$	0 \$	34 879 \$
34017	Pont-Rouge	67 318 \$	3 911 \$	0 \$	0 \$	99 629 \$	170 858 \$	0 \$	0 \$	170 858 \$
34025	Donnacona	67 689 \$	225 703 \$	0 \$	0 \$	143 258 \$	436 650 \$	0 \$	0 \$	436 650 \$
34030	Cap-Santé	32 075 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 071 \$	42 146 \$	0 \$	0 \$	42 146 \$
34038	Saint-Basile	9 850 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 850 \$	27 \$	0 \$	9 877 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
34048	Portneuf	16 489 \$	4 \$	0 \$	0 \$	7 606 \$	24 099 \$	0 \$	0 \$	24 099 \$
34058	Deschambault-Grondines	6 753 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 753 \$	71 664 \$	0 \$	78 417 \$
34065	Saint-Marc-des-Carières	20 959 \$	89 833 \$	0 \$	0 \$	84 245 \$	195 037 \$	0 \$	0 \$	195 037 \$
34078	Saint-Casimir	15 193 \$	20 \$	0 \$	0 \$	58 739 \$	73 952 \$	0 \$	0 \$	73 952 \$
34090	Saint-Ubalde	7 433 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 433 \$	0 \$	0 \$	7 433 \$
34097	Saint-Alban	2 883 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 888 \$	0 \$	0 \$	2 888 \$
34115	Saint-Léonard-de-Portneuf	4 170 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 170 \$	0 \$	0 \$	4 170 \$
34128	Saint-Raymond	40 633 \$	104 255 \$	0 \$	0 \$	130 141 \$	275 029 \$	5 159 \$	0 \$	280 188 \$
34135	Rivière-à-Pierre	7 752 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 752 \$	1 132 \$	0 \$	8 884 \$
35005	Notre-Dame-de-Montauban	12 597 \$	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 606 \$	0 \$	0 \$	12 606 \$
35010	Lac-aux-Sables	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 244 \$	0 \$	8 244 \$
35015	Saint-Adelphe	8 219 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 219 \$	0 \$	0 \$	8 219 \$
35020	Saint-Séverin	7 325 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 325 \$	0 \$	0 \$	7 325 \$
35027	Saint-Tite	16 048 \$	169 223 \$	0 \$	0 \$	51 956 \$	237 227 \$	0 \$	0 \$	237 227 \$
35035	Hérouxville	8 642 \$	46 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 688 \$	0 \$	0 \$	8 688 \$
35040	Grandes-Piles	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 866 \$	0 \$	20 866 \$
35050	Sainte-Thècle	21 909 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 993 \$	48 902 \$	0 \$	0 \$	48 902 \$
35055	Trois-Rives	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 320 \$	0 \$	1 320 \$
36033	Shawinigan	583 106 \$	915 240 \$	476 365 \$	0 \$	1 452 411 \$	3 427 122 \$	5 576 \$	0 \$	3 432 698 \$
37067	Trois-Rivières	1 385 990 \$	2 274 117 \$	1 303 885 \$	2 592 687 \$	3 645 425 \$	11 202 104 \$	59 198 \$	0 \$	11 261 302 \$
37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade	14 539 \$	22 \$	0 \$	0 \$	30 220 \$	44 781 \$	958 \$	0 \$	45 739 \$
37210	Batiscan	3 867 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 867 \$	0 \$	0 \$	3 867 \$
37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	4 691 \$	50 564 \$	0 \$	0 \$	29 443 \$	84 698 \$	0 \$	0 \$	84 698 \$
37220	Champlain	4 535 \$	0 \$	937 \$	0 \$	0 \$	5 472 \$	873 \$	0 \$	6 345 \$
37230	Saint-Maurice	11 462 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 039 \$	17 501 \$	0 \$	0 \$	17 501 \$
37235	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	15 558 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 672 \$	24 230 \$	0 \$	0 \$	24 230 \$
37240	Saint-Narcisse	15 146 \$	5 \$	0 \$	0 \$	17 567 \$	32 718 \$	0 \$	0 \$	32 718 \$
37245	Saint-Stanislas	10 231 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 231 \$	0 \$	0 \$	10 231 \$
38005	Saint-Sylvère	142 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 088 \$	1 230 \$	0 \$	0 \$	1 230 \$
38010	Bécancour	66 283 \$	1 \$	0 \$	0 \$	9 532 \$	75 816 \$	9 144 \$	0 \$	84 960 \$
38015	Sainte-Marie-de-Blandford	0 \$	3 555 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 555 \$	0 \$	0 \$	3 555 \$
38028	Manseau	6 464 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 464 \$	0 \$	0 \$	6 464 \$
38035	Sainte-Françoise	4 740 \$	12 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 752 \$	0 \$	0 \$	4 752 \$
38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard	9 333 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 466 \$	12 799 \$	0 \$	0 \$	12 799 \$
38047	Fortierville	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	45 576 \$	45 576 \$	0 \$	0 \$	45 576 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
38065	Saint-Pierre-les-Becquets	6 944 \$	74 127 \$	0 \$	0 \$	16 857 \$	97 928 \$	0 \$	0 \$	97 928 \$
38070	Deschailions-sur-Saint-Laurent	16 718 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 431 \$	23 149 \$	0 \$	0 \$	23 149 \$
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	0 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$	0 \$	0 \$	5 \$
39010	Ham-Nord	5 586 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 586 \$	0 \$	0 \$	5 586 \$
39025	Tingwick	7 142 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 142 \$	0 \$	0 \$	7 142 \$
39030	Chesterville	11 194 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 194 \$	0 \$	0 \$	11 194 \$
39035	Sainte-Hélène-de-Chester	0 \$	3 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 \$	0 \$	0 \$	3 \$
39043	Saint-Norbert-d'Arthabaska	9 296 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 297 \$	0 \$	0 \$	9 297 \$
39062	Victoriaville	477 169 \$	919 699 \$	726 611 \$	0 \$	1 241 031 \$	3 364 510 \$	24 589 \$	0 \$	3 389 099 \$
39077	Warwick	32 858 \$	68 596 \$	0 \$	0 \$	33 874 \$	135 328 \$	1 \$	0 \$	135 329 \$
39085	Saint-Albert	3 713 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 715 \$	0 \$	0 \$	3 715 \$
39097	Kingsey Falls	11 667 \$	8 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 675 \$	0 \$	0 \$	11 675 \$
39117	Sainte-Clotilde-de-Horton	6 704 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 704 \$	0 \$	0 \$	6 704 \$
39130	Saint-Samuel	2 733 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 733 \$	0 \$	0 \$	2 733 \$
39135	Saint-Valère	6 727 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 727 \$	0 \$	0 \$	6 727 \$
39145	Saint-Rosaire	7 010 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 010 \$	0 \$	0 \$	7 010 \$
39152	Daveluyville	24 584 \$	22 460 \$	0 \$	0 \$	2 648 \$	49 692 \$	2 024 \$	0 \$	51 716 \$
39170	Saint-Louis-de-Blandford	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
40010	Saint-Adrien	5 861 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 865 \$	0 \$	0 \$	5 865 \$
40025	Saint-Camille	3 960 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 965 \$	0 \$	0 \$	3 965 \$
40032	Saint-Georges-de-Windsor	8 588 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 588 \$	0 \$	0 \$	8 588 \$
40043	Val-des-Sources	62 507 \$	111 505 \$	0 \$	0 \$	202 759 \$	376 771 \$	0 \$	0 \$	376 771 \$
41012	Saint-Isidore-de-Clifton	7 121 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 121 \$	0 \$	0 \$	7 121 \$
41027	La Patrie	9 252 \$	0 \$	0 \$	5 948 \$	4 527 \$	19 727 \$	2 133 \$	0 \$	21 860 \$
41038	Cookshire-Eaton	40 715 \$	877 \$	0 \$	5 747 \$	8 272 \$	55 611 \$	0 \$	0 \$	55 611 \$
41055	Ascot Corner	11 674 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 366 \$	16 040 \$	0 \$	0 \$	16 040 \$
41060	East Angus	52 865 \$	136 629 \$	0 \$	0 \$	263 031 \$	452 525 \$	20 673 \$	0 \$	473 198 \$
41065	Westbury	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	532 \$	0 \$	532 \$
41098	Weedon	13 070 \$	10 \$	0 \$	0 \$	54 490 \$	67 570 \$	14 910 \$	0 \$	82 480 \$
41117	Dudswell	4 516 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 521 \$	2 852 \$	0 \$	7 373 \$
42005	Stoke	15 944 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 583 \$	17 527 \$	0 \$	0 \$	17 527 \$
42020	Saint-François-Xavier-Brompton	6 906 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 906 \$	0 \$	0 \$	6 906 \$
42025	Saint-Denis-de-Brompton	20 345 \$	65 \$	0 \$	0 \$	4 172 \$	24 582 \$	193 \$	0 \$	24 775 \$
42032	Racine	3 589 \$	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 598 \$	0 \$	0 \$	3 598 \$
42040	Bonsecours	3 341 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 341 \$	0 \$	0 \$	3 341 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
42045	Lawrenceville	3 756 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 756 \$	0 \$	0 \$	3 756 \$
42050	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	4 617 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 617 \$	0 \$	0 \$	4 617 \$
42055	Valcourt	31 613 \$	36 335 \$	0 \$	0 \$	47 852 \$	115 800 \$	0 \$	0 \$	115 800 \$
42075	Melbourne	16 \$	16 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 \$	0 \$	0 \$	32 \$
42088	Windsor	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	399 \$	0 \$	399 \$
42098	Richmond	58 821 \$	84 223 \$	0 \$	0 \$	67 868 \$	210 912 \$	692 \$	0 \$	211 604 \$
42100	Saint-Claude	5 666 \$	7 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 673 \$	0 \$	0 \$	5 673 \$
42110	Cleveland	0 \$	3 407 \$	0 \$	0 \$	12 018 \$	15 425 \$	0 \$	0 \$	15 425 \$
43027	Sherbrooke	1 325 789 \$	2 493 949 \$	1 318 621 \$	6 819 283 \$	5 656 613 \$	17 614 255 \$	46 160 \$	0 \$	17 660 415 \$
44003	Saint-Malo	4 566 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 566 \$	0 \$	0 \$	4 566 \$
44005	Saint-Venant-de-Paquette	0 \$	14 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 \$	0 \$	0 \$	14 \$
44010	East Hereford	2 415 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 415 \$	0 \$	0 \$	2 415 \$
44015	Saint-Herménégilde	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	85 \$	0 \$	85 \$
44023	Dixville	5 832 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 187 \$	15 019 \$	0 \$	0 \$	15 019 \$
44037	Coaticook	59 701 \$	253 929 \$	0 \$	0 \$	125 994 \$	439 624 \$	85 986 \$	0 \$	525 610 \$
44050	Stanstead-Est	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	274 \$	0 \$	274 \$
44055	Sainte-Edwidge-de-Clifton	4 355 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 355 \$	0 \$	0 \$	4 355 \$
44060	Martinville	3 029 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 029 \$	0 \$	0 \$	3 029 \$
44071	Compton	10 897 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 698 \$	12 595 \$	39 \$	0 \$	12 634 \$
44080	Waterville	16 877 \$	65 598 \$	0 \$	0 \$	0 \$	82 475 \$	0 \$	0 \$	82 475 \$
45008	Stanstead	39 096 \$	143 739 \$	0 \$	0 \$	2 596 \$	185 431 \$	499 \$	0 \$	185 930 \$
45025	Stanstead	2 \$	620 \$	0 \$	0 \$	0 \$	622 \$	0 \$	0 \$	622 \$
45030	Potton	7 641 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 641 \$	0 \$	0 \$	7 641 \$
45035	Ayer's Cliff	9 907 \$	32 093 \$	0 \$	0 \$	2 625 \$	44 625 \$	291 \$	0 \$	44 916 \$
45043	Hatley	0 \$	136 \$	0 \$	0 \$	0 \$	136 \$	0 \$	0 \$	136 \$
45050	North Hatley	14 917 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 917 \$	0 \$	0 \$	14 917 \$
45060	Sainte-Catherine-de-Hatley	3 947 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 947 \$	0 \$	0 \$	3 947 \$
45072	Magog	181 043 \$	334 776 \$	0 \$	0 \$	502 418 \$	1 018 237 \$	1 601 \$	0 \$	1 019 838 \$
45085	Austin	0 \$	0 \$	0 \$	19 256 \$	0 \$	19 256 \$	0 \$	0 \$	19 256 \$
45093	Eastman	10 274 \$	1 \$	0 \$	0 \$	3 170 \$	13 445 \$	0 \$	0 \$	13 445 \$
45095	Bolton-Est	0 \$	5 \$	0 \$	2 498 \$	0 \$	2 503 \$	0 \$	0 \$	2 503 \$
45115	Orford	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	72 226 \$	0 \$	72 226 \$
46010	Frelighsburg	4 697 \$	49 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 746 \$	0 \$	0 \$	4 746 \$
46017	Saint-Armand	1 930 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 930 \$	982 \$	0 \$	2 912 \$
46025	Pike River	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	109 \$	0 \$	109 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
46035	Bedford	91 216 \$	0 \$	0 \$	0 \$	83 362 \$	174 578 \$	1 632 \$	0 \$	176 210 \$
46045	Stanbridge East	0 \$	24 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 \$	0 \$	0 \$	24 \$
46050	Dunham	10 824 \$	80 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 904 \$	0 \$	0 \$	10 904 \$
46058	Sutton	14 396 \$	476 \$	0 \$	0 \$	30 577 \$	45 449 \$	0 \$	0 \$	45 449 \$
46065	Bolton-Ouest	0 \$	29 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 \$	0 \$	0 \$	29 \$
46075	Lac-Brome	26 444 \$	2 \$	0 \$	0 \$	4 906 \$	31 352 \$	0 \$	0 \$	31 352 \$
46078	Bromont	63 010 \$	0 \$	0 \$	373 171 \$	0 \$	436 181 \$	636 \$	0 \$	436 817 \$
46080	Cowansville	76 733 \$	402 521 \$	0 \$	0 \$	380 204 \$	859 458 \$	0 \$	0 \$	859 458 \$
46090	Brigham	0 \$	12 \$	0 \$	0 \$	12 728 \$	12 740 \$	0 \$	0 \$	12 740 \$
46100	Notre-Dame-de-Stanbridge	3 722 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 722 \$	0 \$	0 \$	3 722 \$
46105	Sainte-Sabine	0 \$	7 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 \$	0 \$	0 \$	7 \$
46112	Farnham	72 740 \$	117 403 \$	0 \$	0 \$	93 916 \$	284 059 \$	966 \$	0 \$	285 025 \$
47010	Saint-Alphonse-de-Granby	23 533 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 533 \$	0 \$	0 \$	23 533 \$
47017	Granby	322 055 \$	524 779 \$	121 047 \$	0 \$	527 794 \$	1 495 675 \$	62 \$	0 \$	1 495 737 \$
47025	Waterloo	80 606 \$	76 230 \$	0 \$	0 \$	35 851 \$	192 687 \$	3 957 \$	0 \$	196 644 \$
47035	Shefford	0 \$	32 \$	0 \$	0 \$	16 566 \$	16 598 \$	19 357 \$	0 \$	35 955 \$
47040	Saint-Joachim-de-Shefford	5 970 \$	8 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 978 \$	2 372 \$	0 \$	8 350 \$
47047	Roxton Pond	26 820 \$	7 \$	0 \$	0 \$	7 950 \$	34 777 \$	150 415 \$	0 \$	185 192 \$
47055	Sainte-Cécile-de-Milton	10 836 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 761 \$	17 597 \$	0 \$	0 \$	17 597 \$
48010	Roxton Falls	22 984 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 984 \$	0 \$	0 \$	22 984 \$
48020	Sainte-Christine	5 397 \$	44 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 441 \$	0 \$	0 \$	5 441 \$
48028	Acton Vale	40 442 \$	164 392 \$	0 \$	0 \$	84 381 \$	289 215 \$	0 \$	0 \$	289 215 \$
48038	Upton	9 017 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 018 \$	0 \$	0 \$	9 018 \$
48045	Saint-Théodore-d'Acton	3 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 124 \$	0 \$	0 \$	3 124 \$
48050	Saint-Nazaire-d'Acton	3 853 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 853 \$	164 \$	0 \$	4 017 \$
49005	Saint-Félix-de-Kingsey	5 298 \$	14 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 312 \$	0 \$	0 \$	5 312 \$
49015	Durham-Sud	3 734 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 735 \$	42 \$	0 \$	3 777 \$
49025	L'Avenir	3 785 \$	26 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 811 \$	0 \$	0 \$	3 811 \$
49030	Saint-Lucien	0 \$	3 951 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 951 \$	0 \$	0 \$	3 951 \$
49040	Wickham	8 817 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 817 \$	0 \$	0 \$	8 817 \$
49048	Saint-Germain-de-Grantham	31 258 \$	31 784 \$	0 \$	0 \$	5 066 \$	68 108 \$	0 \$	0 \$	68 108 \$
49058	Drummondville	506 756 \$	835 790 \$	259 012 \$	0 \$	1 125 180 \$	2 726 738 \$	1 546 \$	0 \$	2 728 284 \$
49070	Saint-Cyrille-de-Wendover	15 989 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 989 \$	0 \$	0 \$	15 989 \$
49075	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	9 105 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 131 \$	29 236 \$	0 \$	0 \$	29 236 \$
49085	Sainte-Brigitte-des-Saults	3 289 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 289 \$	0 \$	0 \$	3 289 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
49095	Saint-Majorique-de-Grantham	12 183 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 183 \$	0 \$	0 \$	12 183 \$
49105	Saint-Eugène	1 881 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 881 \$	0 \$	0 \$	1 881 \$
49113	Saint-Guillaume	5 240 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 240 \$	0 \$	0 \$	5 240 \$
49125	Saint-Bonaventure	3 349 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 349 \$	0 \$	0 \$	3 349 \$
50005	Sainte-Eulalie	6 180 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 180 \$	0 \$	0 \$	6 180 \$
50013	Aston-Jonction	3 133 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 133 \$	0 \$	0 \$	3 133 \$
50023	Saint-Wenceslas	6 512 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 448 \$	7 960 \$	0 \$	0 \$	7 960 \$
50030	Saint-Célestin	15 153 \$	0 \$	0 \$	0 \$	56 002 \$	71 155 \$	0 \$	0 \$	71 155 \$
50042	Saint-Léonard-d'Aston	85 710 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	85 710 \$	0 \$	0 \$	85 710 \$
50050	Sainte-Perpétue	5 764 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 764 \$	0 \$	0 \$	5 764 \$
50072	Nicolet	58 335 \$	308 971 \$	0 \$	0 \$	223 729 \$	591 035 \$	1 109 389 \$	0 \$	1 700 424 \$
50085	La Visitation-de-Yamaska	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	42 \$	0 \$	42 \$
50090	Saint-Zéphirin-de-Courval	6 808 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 808 \$	0 \$	0 \$	6 808 \$
50100	Baie-du-Febvre	7 578 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 578 \$	38 \$	0 \$	7 616 \$
50113	Pierreville	16 519 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 046 \$	48 565 \$	737 \$	0 \$	49 302 \$
50128	Saint-François-du-Lac	14 304 \$	36 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 340 \$	75 \$	0 \$	14 415 \$
51008	Maskinongé	6 133 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 133 \$	255 \$	0 \$	6 388 \$
51015	Louiseville	76 241 \$	168 261 \$	0 \$	0 \$	308 085 \$	552 587 \$	10 940 \$	0 \$	563 527 \$
51020	Yamachiche	17 310 \$	8 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 318 \$	455 \$	0 \$	17 773 \$
51025	Saint-Barnabé	2 163 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 163 \$	0 \$	0 \$	2 163 \$
51035	Saint-Léon-le-Grand	5 062 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 062 \$	0 \$	0 \$	5 062 \$
51040	Sainte-Ursule	8 711 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 623 \$	10 334 \$	0 \$	0 \$	10 334 \$
51045	Saint-Justin	5 266 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 266 \$	86 \$	0 \$	5 352 \$
51060	Saint-Paulin	17 037 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 037 \$	0 \$	0 \$	17 037 \$
51065	Saint-Alexis-des-Monts	22 375 \$	6 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 381 \$	0 \$	0 \$	22 381 \$
51070	Saint-Mathieu-du-Parc	13 738 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 738 \$	176 \$	0 \$	13 914 \$
51080	Charette	9 754 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 754 \$	0 \$	0 \$	9 754 \$
51085	Saint-Boniface	53 413 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 488 \$	62 901 \$	109 \$	0 \$	63 010 \$
51090	Saint-Étienne-des-Grès	23 129 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 737 \$	26 866 \$	361 \$	0 \$	27 227 \$
52007	Lavaltrie	137 295 \$	70 922 \$	0 \$	0 \$	24 696 \$	232 913 \$	13 \$	0 \$	232 926 \$
52017	Lanoraie	21 364 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 937 \$	54 301 \$	0 \$	0 \$	54 301 \$
52030	Sainte-Élisabeth	3 166 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 852 \$	21 018 \$	0 \$	0 \$	21 018 \$
52035	Berthierville	36 839 \$	158 336 \$	0 \$	0 \$	11 457 \$	206 632 \$	886 \$	0 \$	207 518 \$
52040	Sainte-Genève-de-Berthier	8 878 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 878 \$	56 647 \$	0 \$	65 525 \$
52045	Saint-Ignace-de-Loyola	0 \$	24 764 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 764 \$	0 \$	0 \$	24 764 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
52055	Saint-Barthélemy	7 529 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 529 \$	0 \$	0 \$	7 529 \$
52062	Saint-Cuthbert	7 496 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 496 \$	0 \$	0 \$	7 496 \$
52070	Saint-Norbert	4 414 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 414 \$	0 \$	0 \$	4 414 \$
52080	Saint-Gabriel	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
52085	Saint-Gabriel-de-Brandon	0 \$	39 634 \$	0 \$	0 \$	0 \$	39 634 \$	52 \$	0 \$	39 686 \$
52090	Saint-Didace	3 322 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 322 \$	345 \$	0 \$	3 667 \$
52095	Mandeville	3 855 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 855 \$	594 \$	0 \$	4 449 \$
53005	Saint-David	3 948 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 948 \$	0 \$	0 \$	3 948 \$
53010	Massueville	14 936 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 936 \$	0 \$	0 \$	14 936 \$
53020	Saint-Robert	7 636 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 636 \$	0 \$	0 \$	7 636 \$
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel	5 336 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 336 \$	0 \$	0 \$	5 336 \$
53032	Saint-Ours	10 564 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 564 \$	0 \$	0 \$	10 564 \$
53040	Saint-Roch-de-Richelieu	33 309 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	33 309 \$	0 \$	0 \$	33 309 \$
53050	Saint-Joseph-de-Sorel	22 213 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 794 \$	27 007 \$	0 \$	0 \$	27 007 \$
53052	Sorel-Tracy	237 785 \$	560 675 \$	192 481 \$	0 \$	839 745 \$	1 830 686 \$	3 487 \$	0 \$	1 834 173 \$
53065	Sainte-Anne-de-Sorel	16 149 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 149 \$	253 \$	0 \$	16 402 \$
53072	Yamaska	7 997 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 986 \$	11 983 \$	0 \$	0 \$	11 983 \$
54008	Saint-Pie	30 760 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 379 \$	37 139 \$	245 \$	0 \$	37 384 \$
54017	Saint-Damase	13 381 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 194 \$	17 575 \$	0 \$	0 \$	17 575 \$
54025	Sainte-Madeleine	27 568 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 229 \$	37 797 \$	0 \$	0 \$	37 797 \$
54030	Sainte-Marie-Madeleine	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 175 \$	0 \$	2 175 \$
54035	La Présentation	12 357 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 893 \$	18 250 \$	0 \$	0 \$	18 250 \$
54048	Saint-Hyacinthe	308 936 \$	1 202 241 \$	670 943 \$	785 171 \$	1 354 496 \$	4 321 787 \$	1 273 188 \$	0 \$	5 594 975 \$
54060	Saint-Dominique	11 105 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 492 \$	16 597 \$	0 \$	0 \$	16 597 \$
54065	Saint-Valérien-de-Milton	9 080 \$	15 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 095 \$	0 \$	0 \$	9 095 \$
54072	Saint-Liboire	10 418 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 135 \$	14 553 \$	0 \$	0 \$	14 553 \$
54090	Saint-Simon	5 662 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 662 \$	0 \$	0 \$	5 662 \$
54095	Sainte-Hélène-de-Bagot	7 192 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 192 \$	0 \$	0 \$	7 192 \$
54100	Saint-Hugues	4 341 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 199 \$	8 540 \$	0 \$	0 \$	8 540 \$
54105	Saint-Barnabé-Sud	12 736 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 736 \$	0 \$	0 \$	12 736 \$
54110	Saint-Jude	7 715 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 715 \$	0 \$	0 \$	7 715 \$
54115	Saint-Bernard-de-Michaudville	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
54120	Saint-Louis	3 518 \$	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 527 \$	0 \$	0 \$	3 527 \$
54125	Saint-Marcel-de-Richelieu	6 467 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$	0 \$	0 \$	6 467 \$
55008	Ange-Gardien	27 479 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 270 \$	42 749 \$	0 \$	0 \$	42 749 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
55015	Saint-Paul-d'Abbotsford	7 733 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 893 \$	10 626 \$	0 \$	0 \$	10 626 \$
55023	Saint-Césaire	58 719 \$	64 849 \$	0 \$	0 \$	17 712 \$	141 280 \$	0 \$	0 \$	141 280 \$
55030	Sainte-Angèle-de-Monnoir	8 210 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 210 \$	0 \$	0 \$	8 210 \$
55037	Rougemont	8 049 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 481 \$	10 530 \$	0 \$	0 \$	10 530 \$
55048	Marieval	115 060 \$	134 895 \$	0 \$	0 \$	110 128 \$	360 083 \$	1 928 \$	0 \$	362 011 \$
55057	Richelieu	28 340 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 934 \$	65 274 \$	245 \$	0 \$	65 519 \$
55065	Saint-Mathias-sur-Richelieu	20 480 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 480 \$	426 \$	0 \$	20 906 \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	5 976 \$	19 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 995 \$	0 \$	0 \$	5 995 \$
56023	Lacolle	12 333 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 159 \$	18 492 \$	140 \$	0 \$	18 632 \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	5 620 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 620 \$	0 \$	0 \$	5 620 \$
56042	Henryville	5 872 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 318 \$	9 190 \$	716 \$	0 \$	9 906 \$
56050	Saint-Sébastien	2 210 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 210 \$	0 \$	0 \$	2 210 \$
56055	Saint-Alexandre	11 355 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 875 \$	16 230 \$	0 \$	0 \$	16 230 \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	9 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 303 \$	14 403 \$	0 \$	0 \$	14 403 \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	5 254 \$	9 \$	0 \$	0 \$	5 436 \$	10 699 \$	0 \$	0 \$	10 699 \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	671 079 \$	899 828 \$	376 189 \$	0 \$	1 068 332 \$	3 015 428 \$	1 478 \$	0 \$	3 016 906 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	7 692 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 692 \$	0 \$	0 \$	7 692 \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	9 942 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 942 \$	0 \$	0 \$	9 942 \$
57005	Chambly	157 134 \$	168 516 \$	0 \$	0 \$	250 050 \$	575 700 \$	2 893 \$	0 \$	578 593 \$
57010	Carignan	92 280 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 136 \$	103 416 \$	300 \$	0 \$	103 716 \$
57020	Saint-Basile-le-Grand	159 340 \$	267 \$	0 \$	0 \$	31 239 \$	190 846 \$	13 \$	0 \$	190 859 \$
57025	McMasterville	71 648 \$	133 004 \$	0 \$	0 \$	27 750 \$	232 402 \$	0 \$	0 \$	232 402 \$
57030	Otterburn Park	70 671 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 395 \$	88 066 \$	0 \$	0 \$	88 066 \$
57033	Saint-Jean-Baptiste	22 200 \$	0 \$	0 \$	82 \$	7 991 \$	30 273 \$	0 \$	0 \$	30 273 \$
57035	Mont-Saint-Hilaire	179 237 \$	179 148 \$	0 \$	79 801 \$	56 579 \$	494 765 \$	22 \$	0 \$	494 787 \$
57040	Beloil	431 505 \$	6 170 \$	0 \$	0 \$	168 522 \$	606 197 \$	2 \$	0 \$	606 199 \$
57050	Saint-Marc-sur-Richelieu	11 679 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 302 \$	14 981 \$	0 \$	0 \$	14 981 \$
57057	Saint-Charles-sur-Richelieu	3 887 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 887 \$	0 \$	0 \$	3 887 \$
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu	8 015 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 944 \$	12 959 \$	0 \$	0 \$	12 959 \$
57075	Saint-Antoine-sur-Richelieu	12 564 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 564 \$	0 \$	0 \$	12 564 \$
58007	Brossard	327 687 \$	387 388 \$	0 \$	0 \$	137 817 \$	852 892 \$	204 \$	13 901 \$	866 997 \$
58012	Saint-Lambert	121 615 \$	514 686 \$	278 795 \$	0 \$	83 847 \$	998 943 \$	0 \$	0 \$	998 943 \$
58033	Boucherville	187 380 \$	196 484 \$	0 \$	0 \$	72 712 \$	456 576 \$	133 660 \$	0 \$	590 236 \$
58037	Saint-Bruno-de-Montarville	178 050 \$	314 178 \$	0 \$	0 \$	100 777 \$	593 005 \$	17 664 \$	0 \$	610 669 \$
58227	Longueuil	1 621 817 \$	2 271 533 \$	985 178 \$	866 905 \$	3 349 264 \$	9 094 697 \$	87 039 \$	0 \$	9 181 736 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
59010	Sainte-Julie	243 553 \$	238 469 \$	0 \$	0 \$	56 249 \$	538 271 \$	0 \$	0 \$	538 271 \$
59015	Saint-Amable	145 609 \$	39 334 \$	0 \$	0 \$	27 751 \$	212 694 \$	0 \$	0 \$	212 694 \$
59020	Varennes	148 032 \$	218 800 \$	0 \$	90 445 \$	103 792 \$	561 069 \$	264 \$	0 \$	561 333 \$
59025	Verchères	26 181 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 374 \$	35 555 \$	107 \$	0 \$	35 662 \$
59035	Contrecoeur	71 987 \$	55 \$	0 \$	0 \$	53 752 \$	125 794 \$	107 \$	0 \$	125 901 \$
60005	Charlemagne	37 093 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 776 \$	46 869 \$	1 618 \$	0 \$	48 487 \$
60013	Repentigny	1 100 659 \$	949 665 \$	46 149 \$	0 \$	722 767 \$	2 819 240 \$	93 \$	0 \$	2 819 333 \$
60020	Saint-Sulpice	16 586 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 586 \$	0 \$	0 \$	16 586 \$
60028	L'Assomption	231 917 \$	490 469 \$	315 938 \$	0 \$	196 062 \$	1 234 386 \$	748 \$	0 \$	1 235 134 \$
60037	L'Épiphanie	51 742 \$	599 \$	0 \$	0 \$	11 026 \$	63 367 \$	0 \$	0 \$	63 367 \$
61005	Saint-Paul	66 661 \$	4 \$	0 \$	0 \$	9 974 \$	76 639 \$	0 \$	0 \$	76 639 \$
61013	Crabtree	22 699 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 455 \$	30 154 \$	0 \$	0 \$	30 154 \$
61025	Joliette	156 986 \$	604 104 \$	396 853 \$	0 \$	269 129 \$	1 427 072 \$	105 175 \$	0 \$	1 532 247 \$
61027	Saint-Thomas	9 589 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 767 \$	15 356 \$	0 \$	0 \$	15 356 \$
61030	Notre-Dame-des-Prairies	31 309 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 996 \$	35 305 \$	963 \$	0 \$	36 268 \$
61035	Saint-Charles-Borromée	130 177 \$	174 526 \$	0 \$	0 \$	1 028 738 \$	1 333 441 \$	0 \$	0 \$	1 333 441 \$
61040	Saint-Ambroise-de-Kildare	18 131 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	18 131 \$	0 \$	0 \$	18 131 \$
61045	Notre-Dame-de-Lourdes	7 655 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 655 \$	0 \$	0 \$	7 655 \$
61050	Sainte-Mélanie	8 563 \$	170 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 733 \$	0 \$	0 \$	8 733 \$
62007	Saint-Félix-de-Valois	33 048 \$	124 567 \$	0 \$	0 \$	6 178 \$	163 793 \$	0 \$	0 \$	163 793 \$
62015	Saint-Jean-de-Matha	26 386 \$	0 \$	0 \$	0 \$	106 973 \$	133 359 \$	0 \$	0 \$	133 359 \$
62020	Sainte-Béatrix	0 \$	8 191 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 191 \$	0 \$	0 \$	8 191 \$
62025	Saint-Alphonse-Rodriguez	9 877 \$	40 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 917 \$	0 \$	0 \$	9 917 \$
62030	Sainte-Marcelline-de-Kildare	5 055 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 055 \$	0 \$	0 \$	5 055 \$
62037	Rawdon	92 272 \$	115 179 \$	0 \$	0 \$	9 993 \$	217 444 \$	241 \$	0 \$	217 685 \$
62047	Chertsey	25 736 \$	75 \$	0 \$	5 645 \$	6 572 \$	38 028 \$	629 \$	0 \$	38 657 \$
62053	Entrelacs	3 056 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 056 \$	0 \$	0 \$	3 056 \$
62055	Notre-Dame-de-la-Merci	5 325 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 325 \$	0 \$	0 \$	5 325 \$
62060	Saint-Donat	10 155 \$	7 412 \$	0 \$	0 \$	35 034 \$	52 601 \$	0 \$	0 \$	52 601 \$
62065	Saint-Côme	4 771 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 200 \$	9 971 \$	0 \$	0 \$	9 971 \$
62070	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	7 591 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 591 \$	0 \$	0 \$	7 591 \$
62080	Saint-Zénon	9 874 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 874 \$	0 \$	0 \$	9 874 \$
62085	Saint-Michel-des-Saints	10 125 \$	18 662 \$	0 \$	0 \$	25 475 \$	54 262 \$	1 286 \$	0 \$	55 548 \$
63005	Sainte-Marie-Salomé	4 733 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 733 \$	0 \$	0 \$	4 733 \$
63013	Saint-Jacques	33 086 \$	122 337 \$	0 \$	0 \$	29 061 \$	184 484 \$	63 \$	0 \$	184 547 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
63023	Saint-Alexis	9 415 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 415 \$	0 \$	0 \$	9 415 \$
63030	Saint-Esprit	13 774 \$	6 512 \$	0 \$	0 \$	5 706 \$	25 992 \$	0 \$	0 \$	25 992 \$
63035	Saint-Roch-de-l'Achigan	33 999 \$	109 271 \$	0 \$	0 \$	6 312 \$	149 582 \$	0 \$	0 \$	149 582 \$
63040	Saint-Roch-Ouest	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 \$	0 \$	11 \$
63048	Saint-Lin--Laurentides	165 554 \$	114 426 \$	0 \$	0 \$	79 709 \$	359 689 \$	170 \$	0 \$	359 859 \$
63055	Saint-Calixte	56 996 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 734 \$	64 730 \$	0 \$	0 \$	64 730 \$
63060	Sainte-Julienne	144 242 \$	119 399 \$	0 \$	0 \$	16 495 \$	280 136 \$	0 \$	0 \$	280 136 \$
63065	Saint-Liguori	8 050 \$	245 \$	0 \$	0 \$	17 014 \$	25 309 \$	46 \$	0 \$	25 355 \$
64008	Terrebonne	1 230 667 \$	1 261 098 \$	327 820 \$	0 \$	2 011 221 \$	4 830 806 \$	141 \$	0 \$	4 830 947 \$
64015	Mascouche	534 895 \$	248 433 \$	0 \$	0 \$	53 557 \$	836 885 \$	0 \$	0 \$	836 885 \$
65005	Laval	2 863 392 \$	3 654 540 \$	979 691 \$	1 387 310 \$	3 329 689 \$	12 214 622 \$	225 127 \$	0 \$	12 439 749 \$
66007	Montréal-Est	25 376 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 687 \$	43 063 \$	0 \$	0 \$	43 063 \$
66023	Montréal	19 098 575 \$	23 233 110 \$	9 009 228 \$	46 231 875 \$	68 653 963 \$	166 226 751 \$	9 494 547 \$	1 799 624 \$	177 520 922 \$
66032	Westmount	341 543 \$	410 059 \$	1 247 600 \$	0 \$	384 313 \$	2 383 515 \$	20 624 \$	33 657 \$	2 437 796 \$
66047	Montréal-Ouest	91 902 \$	143 498 \$	0 \$	0 \$	7 095 \$	242 495 \$	909 \$	0 \$	243 404 \$
66058	Côte-Saint-Luc	436 797 \$	518 971 \$	0 \$	0 \$	495 440 \$	1 451 208 \$	0 \$	0 \$	1 451 208 \$
66062	Hampstead	89 388 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	89 388 \$	0 \$	0 \$	89 388 \$
66072	Mont-Royal	304 532 \$	233 961 \$	0 \$	16 875 \$	0 \$	555 368 \$	0 \$	0 \$	555 368 \$
66087	Dorval	128 255 \$	373 976 \$	0 \$	0 \$	154 329 \$	656 560 \$	44 739 \$	0 \$	701 299 \$
66097	Pointe-Claire	389 308 \$	643 105 \$	0 \$	0 \$	577 287 \$	1 609 700 \$	0 \$	0 \$	1 609 700 \$
66102	Kirkland	119 887 \$	40 417 \$	0 \$	0 \$	100 497 \$	260 801 \$	0 \$	0 \$	260 801 \$
66107	Beaconsfield	247 668 \$	275 220 \$	0 \$	0 \$	177 054 \$	699 942 \$	713 \$	13 460 \$	714 115 \$
66112	Baie-D'Urfé	63 768 \$	56 185 \$	0 \$	0 \$	0 \$	119 953 \$	11 289 \$	0 \$	131 242 \$
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	49 773 \$	73 202 \$	860 050 \$	1 214 665 \$	970 574 \$	3 168 264 \$	34 689 \$	0 \$	3 202 953 \$
66127	Senneville	0 \$	43 078 \$	0 \$	71 174 \$	0 \$	114 252 \$	0 \$	0 \$	114 252 \$
66142	Dollard-Des Ormeaux	738 968 \$	107 050 \$	0 \$	0 \$	6 499 \$	852 517 \$	0 \$	0 \$	852 517 \$
67005	Saint-Mathieu	7 306 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 306 \$	0 \$	0 \$	7 306 \$
67010	Saint-Philippe	93 503 \$	271 \$	0 \$	0 \$	25 735 \$	119 509 \$	0 \$	0 \$	119 509 \$
67015	La Prairie	182 197 \$	424 816 \$	0 \$	0 \$	86 790 \$	693 803 \$	70 426 \$	0 \$	764 229 \$
67020	Candiac	236 974 \$	6 \$	0 \$	0 \$	44 829 \$	281 809 \$	8 \$	0 \$	281 817 \$
67025	Delson	101 772 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 633 \$	115 405 \$	0 \$	0 \$	115 405 \$
67030	Sainte-Catherine	156 093 \$	235 808 \$	0 \$	0 \$	19 263 \$	411 164 \$	2 247 \$	0 \$	413 411 \$
67035	Saint-Constant	141 082 \$	156 070 \$	0 \$	0 \$	56 724 \$	353 876 \$	4 466 \$	0 \$	358 342 \$
67040	Saint-Isidore	12 468 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 468 \$	0 \$	0 \$	12 468 \$
67045	Mercier	100 719 \$	21 087 \$	0 \$	0 \$	15 962 \$	137 768 \$	3 445 \$	0 \$	141 213 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
67050	Châteauguay	948 365 \$	951 084 \$	0 \$	0 \$	1 279 399 \$	3 178 848 \$	15 933 \$	0 \$	3 194 781 \$
67055	Léry	1 298 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 298 \$	160 \$	0 \$	1 458 \$
68005	Saint-Bernard-de-Lacolle	3 069 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 073 \$	3 165 \$	0 \$	6 238 \$
68010	Hemmingford	21 928 \$	1 382 \$	0 \$	0 \$	6 352 \$	29 662 \$	0 \$	0 \$	29 662 \$
68020	Sainte-Clotilde	11 502 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 438 \$	13 940 \$	0 \$	0 \$	13 940 \$
68025	Saint-Patrice-de-Sherrington	7 441 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 788 \$	10 229 \$	0 \$	0 \$	10 229 \$
68030	Napierville	0 \$	87 140 \$	0 \$	0 \$	8 452 \$	95 592 \$	436 \$	0 \$	96 028 \$
68035	Saint-Cyprien-de-Napierville	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 944 \$	0 \$	2 944 \$
68040	Saint-Jacques-le-Mineur	7 113 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 113 \$	0 \$	0 \$	7 113 \$
68045	Saint-Édouard	26 059 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 995 \$	29 054 \$	0 \$	0 \$	29 054 \$
68050	Saint-Michel	8 518 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 589 \$	11 107 \$	0 \$	0 \$	11 107 \$
68055	Saint-Rémi	12 113 \$	52 183 \$	0 \$	0 \$	49 499 \$	113 795 \$	808 \$	0 \$	114 603 \$
69017	Saint-Chrysostome	21 274 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 274 \$	0 \$	0 \$	21 274 \$
69025	Howick	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 025 \$	0 \$	2 025 \$
69037	Ormstown	17 661 \$	71 142 \$	0 \$	0 \$	68 552 \$	157 355 \$	47 \$	0 \$	157 402 \$
69045	Hinchinbrooke	0 \$	434 \$	0 \$	0 \$	2 655 \$	3 089 \$	0 \$	0 \$	3 089 \$
69050	Elgin	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 \$	0 \$	0 \$	1 \$
69065	Sainte-Barbe	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	42 \$	0 \$	42 \$
69070	Saint-Anicet	5 798 \$	51 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 849 \$	0 \$	0 \$	5 849 \$
70005	Saint-Urbain-Premier	6 869 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 869 \$	0 \$	0 \$	6 869 \$
70022	Beauharnois	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 156 \$	0 \$	20 156 \$
70030	Saint-Étienne-de-Beauharnois	4 327 \$	55 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 382 \$	0 \$	0 \$	4 382 \$
70035	Saint-Louis-de-Gonzague	9 478 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 478 \$	0 \$	0 \$	9 478 \$
70040	Saint-Stanislas-de-Kostka	5 030 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 030 \$	0 \$	0 \$	5 030 \$
70052	Salaberry-de-Valleyfield	234 725 \$	438 796 \$	463 752 \$	0 \$	877 849 \$	2 015 122 \$	10 483 \$	0 \$	2 025 605 \$
71005	Rivière-Beaudette	132 \$	3 191 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 323 \$	0 \$	0 \$	3 323 \$
71015	Saint-Télesphore	3 587 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 587 \$	0 \$	0 \$	3 587 \$
71020	Saint-Polycarpe	8 100 \$	92 768 \$	0 \$	0 \$	11 586 \$	112 454 \$	0 \$	0 \$	112 454 \$
71025	Saint-Zotique	123 701 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	123 701 \$	0 \$	0 \$	123 701 \$
71040	Coteau-du-Lac	45 126 \$	750 \$	0 \$	0 \$	38 007 \$	83 883 \$	3 296 \$	0 \$	87 179 \$
71050	Les Cèdres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 643 \$	0 \$	4 643 \$
71055	Pointe-des-Cascades	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 950 \$	0 \$	3 950 \$
71060	L'Île-Perrot	71 835 \$	38 706 \$	0 \$	18 132 \$	51 229 \$	179 902 \$	0 \$	0 \$	179 902 \$
71065	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	50 552 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 610 \$	79 162 \$	0 \$	0 \$	79 162 \$
71070	Pincount	107 380 \$	184 669 \$	0 \$	0 \$	18 088 \$	310 137 \$	1 131 \$	0 \$	311 268 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
71075	Terrasse-Vaudreuil	28 984 \$	0 \$	0 \$	9 989 \$	0 \$	38 973 \$	0 \$	0 \$	38 973 \$
71083	Vaudreuil-Dorion	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 967 \$	0 \$	13 967 \$
71100	Hudson	56 384 \$	76 915 \$	0 \$	0 \$	6 873 \$	140 172 \$	0 \$	0 \$	140 172 \$
71105	Saint-Lazare	266 056 \$	61 565 \$	0 \$	0 \$	12 642 \$	340 263 \$	0 \$	0 \$	340 263 \$
71110	Sainte-Marthe	7 099 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 099 \$	0 \$	0 \$	7 099 \$
71115	Sainte-Justine-de-Newton	4 205 \$	6 505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 710 \$	0 \$	0 \$	10 710 \$
71133	Rigaud	23 385 \$	281 667 \$	0 \$	0 \$	66 860 \$	371 912 \$	1 325 \$	0 \$	373 237 \$
72005	Saint-Eustache	325 319 \$	277 025 \$	0 \$	0 \$	706 824 \$	1 309 168 \$	449 \$	0 \$	1 309 617 \$
72010	Deux-Montagnes	158 167 \$	324 159 \$	0 \$	0 \$	44 843 \$	527 169 \$	0 \$	0 \$	527 169 \$
72015	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	205 844 \$	117 602 \$	0 \$	0 \$	26 865 \$	350 311 \$	0 \$	0 \$	350 311 \$
72020	Pointe-Calumet	68 150 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 539 \$	74 689 \$	0 \$	0 \$	74 689 \$
72025	Saint-Joseph-du-Lac	78 114 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 338 \$	85 452 \$	443 \$	0 \$	85 895 \$
72032	Oka	21 935 \$	42 691 \$	0 \$	0 \$	2 914 \$	67 540 \$	96 728 \$	0 \$	164 268 \$
73005	Boisbriand	255 741 \$	199 763 \$	0 \$	0 \$	122 589 \$	578 093 \$	0 \$	0 \$	578 093 \$
73010	Sainte-Thérèse	186 201 \$	858 464 \$	1 111 270 \$	0 \$	443 608 \$	2 599 543 \$	136 \$	0 \$	2 599 679 \$
73015	Blainville	403 291 \$	194 534 \$	0 \$	0 \$	61 038 \$	658 863 \$	376 \$	0 \$	659 239 \$
73020	Rosemère	185 581 \$	236 936 \$	0 \$	0 \$	74 690 \$	497 207 \$	498 \$	0 \$	497 705 \$
73025	Lorraine	113 144 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 889 \$	144 033 \$	0 \$	0 \$	144 033 \$
73030	Bois-des-Filion	45 820 \$	78 756 \$	0 \$	0 \$	14 418 \$	138 994 \$	0 \$	0 \$	138 994 \$
73035	Sainte-Anne-des-Plaines	114 923 \$	132 547 \$	0 \$	0 \$	27 458 \$	274 928 \$	0 \$	0 \$	274 928 \$
74005	Mirabel	287 566 \$	156 250 \$	5 458 \$	0 \$	87 846 \$	537 120 \$	7 998 \$	0 \$	545 118 \$
75005	Saint-Colomban	174 386 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 860 \$	195 246 \$	0 \$	0 \$	195 246 \$
75017	Saint-Jérôme	816 004 \$	1 174 788 \$	560 452 \$	192 446 \$	1 459 269 \$	4 202 959 \$	1 187 \$	0 \$	4 204 146 \$
75028	Sainte-Sophie	97 348 \$	248 \$	0 \$	0 \$	16 821 \$	114 417 \$	0 \$	0 \$	114 417 \$
75040	Prévost	108 627 \$	0 \$	0 \$	1 319 \$	22 928 \$	132 874 \$	0 \$	0 \$	132 874 \$
75045	Saint-Hippolyte	19 370 \$	52 256 \$	0 \$	7 380 \$	5 052 \$	84 058 \$	0 \$	0 \$	84 058 \$
76008	Saint-André-d'Argenteuil	12 818 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 498 \$	17 316 \$	90 \$	0 \$	17 406 \$
76020	Lachute	111 870 \$	451 165 \$	0 \$	0 \$	301 229 \$	864 264 \$	155 \$	0 \$	864 419 \$
76025	Gore	0 \$	97 \$	3 064 \$	0 \$	0 \$	3 161 \$	0 \$	0 \$	3 161 \$
76043	Brownsburg-Chatham	34 014 \$	197 \$	0 \$	0 \$	7 115 \$	41 326 \$	0 \$	0 \$	41 326 \$
76052	Grenville-sur-la-Rouge	0 \$	51 143 \$	0 \$	0 \$	0 \$	51 143 \$	0 \$	0 \$	51 143 \$
76055	Grenville	44 425 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 141 \$	52 566 \$	0 \$	0 \$	52 566 \$
77012	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	5 777 \$	5 050 \$	0 \$	2 408 \$	0 \$	13 235 \$	462 \$	0 \$	13 697 \$
77022	Sainte-Adèle	62 436 \$	140 065 \$	0 \$	7 739 \$	178 374 \$	388 614 \$	1 742 \$	0 \$	390 356 \$
77030	Piedmont	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	41 589 \$	41 589 \$	0 \$	0 \$	41 589 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
77043	Saint-Sauveur	34 808 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 413 \$	43 221 \$	171 \$	0 \$	43 392 \$
77050	Morin-Heights	14 872 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 778 \$	19 650 \$	222 \$	0 \$	19 872 \$
77065	Saint-Adolphe-d'Howard	153 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 266 \$	3 419 \$	0 \$	0 \$	3 419 \$
78010	Val-David	39 922 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 394 \$	50 316 \$	0 \$	0 \$	50 316 \$
78020	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0 \$	24 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 \$	0 \$	0 \$	24 \$
78032	Sainte-Agathe-des-Monts	68 562 \$	215 471 \$	0 \$	0 \$	434 141 \$	718 174 \$	455 \$	0 \$	718 629 \$
78047	Saint-Faustin--Lac-Carré	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 055 \$	5 055 \$	20 185 \$	0 \$	25 240 \$
78060	Arundel	6 436 \$	3 196 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 632 \$	0 \$	0 \$	9 632 \$
78065	Huberdeau	4 378 \$	0 \$	0 \$	0 \$	76 018 \$	80 396 \$	0 \$	0 \$	80 396 \$
78070	Amherst	19 936 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 936 \$	0 \$	0 \$	19 936 \$
78095	Lac-Supérieur	0 \$	0 \$	0 \$	1 202 \$	0 \$	1 202 \$	0 \$	0 \$	1 202 \$
78102	Mont-Tremblant	25 115 \$	70 473 \$	0 \$	0 \$	19 971 \$	115 559 \$	1 978 \$	0 \$	117 537 \$
78120	Labelle	9 581 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 742 \$	34 323 \$	0 \$	0 \$	34 323 \$
78130	La Minerve	4 478 \$	1 678 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 156 \$	0 \$	0 \$	6 156 \$
79005	Notre-Dame-du-Laus	7 338 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 338 \$	2 578 \$	0 \$	9 916 \$
79010	Notre-Dame-de-Pontmain	5 087 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 087 \$	0 \$	0 \$	5 087 \$
79025	Kiamika	5 289 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 289 \$	0 \$	0 \$	5 289 \$
79030	Nominingue	7 485 \$	228 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 713 \$	0 \$	0 \$	7 713 \$
79037	Rivière-Rouge	88 968 \$	0 \$	0 \$	0 \$	438 588 \$	527 556 \$	302 \$	0 \$	527 858 \$
79047	La Macaza	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 766 \$	0 \$	2 766 \$
79050	L'Ascension	9 396 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 396 \$	1 026 \$	0 \$	10 422 \$
79060	Lac-Saguay	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	320 \$	0 \$	320 \$
79065	Chute-Saint-Philippe	4 511 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 511 \$	0 \$	0 \$	4 511 \$
79078	Lac-des-Écorces	17 453 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 453 \$	8 261 \$	0 \$	25 714 \$
79088	Mont-Laurier	114 648 \$	395 136 \$	49 791 \$	0 \$	323 190 \$	882 765 \$	10 842 \$	0 \$	893 607 \$
79097	Ferme-Neuve	22 387 \$	28 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 415 \$	2 603 \$	0 \$	25 018 \$
79110	Mont-Saint-Michel	3 429 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 429 \$	0 \$	0 \$	3 429 \$
79115	Sainte-Anne-du-Lac	8 811 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 811 \$	2 108 \$	0 \$	10 919 \$
80010	Montebello	23 352 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 352 \$	0 \$	0 \$	23 352 \$
80027	Saint-André-Avellin	29 350 \$	0 \$	0 \$	0 \$	119 056 \$	148 406 \$	0 \$	0 \$	148 406 \$
80037	Papineauville	6 796 \$	155 588 \$	0 \$	0 \$	8 363 \$	170 747 \$	0 \$	0 \$	170 747 \$
80045	Plaisance	5 896 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 897 \$	27 614 \$	0 \$	33 511 \$
80050	Thurso	24 108 \$	18 388 \$	0 \$	0 \$	7 783 \$	50 279 \$	0 \$	0 \$	50 279 \$
80078	Ripon	8 845 \$	0 \$	0 \$	22 189 \$	0 \$	31 034 \$	0 \$	0 \$	31 034 \$
80085	Mulgrave-et-Derry	0 \$	13 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 \$	0 \$	0 \$	13 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
80103	Chénéville	12 235 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 235 \$	0 \$	0 \$	12 235 \$
80110	Namur	16 505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 505 \$	0 \$	0 \$	16 505 \$
80140	Val-des-Bois	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 256 \$	1 256 \$	0 \$	0 \$	1 256 \$
81017	Gatineau	3 132 721 \$	3 735 227 \$	1 520 502 \$	1 129 186 \$	4 194 062 \$	13 711 698 \$	90 524 \$	5 208 \$	13 807 430 \$
82005	L'Ange-Gardien	0 \$	171 \$	0 \$	0 \$	22 184 \$	22 355 \$	82 \$	0 \$	22 437 \$
82010	Notre-Dame-de-la-Salette	10 648 \$	2 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 650 \$	0 \$	0 \$	10 650 \$
82015	Val-des-Monts	152 549 \$	220 \$	0 \$	0 \$	10 807 \$	163 576 \$	0 \$	0 \$	163 576 \$
82020	Cantley	85 332 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 016 \$	96 348 \$	0 \$	0 \$	96 348 \$
82025	Chelsea	56 134 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 418 \$	66 552 \$	0 \$	0 \$	66 552 \$
82030	Pontiac	42 531 \$	14 \$	0 \$	0 \$	2 079 \$	44 624 \$	144 \$	0 \$	44 768 \$
82035	La Pêche	53 803 \$	39 020 \$	0 \$	0 \$	90 412 \$	183 235 \$	444 \$	0 \$	183 679 \$
83010	Low	3 254 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 766 \$	5 020 \$	0 \$	0 \$	5 020 \$
83015	Kazabazua	2 715 \$	27 \$	0 \$	0 \$	2 373 \$	5 115 \$	0 \$	0 \$	5 115 \$
83020	Lac-Sainte-Marie	4 399 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 399 \$	0 \$	0 \$	4 399 \$
83032	Gracefield	44 \$	39 147 \$	0 \$	0 \$	20 019 \$	59 210 \$	769 \$	0 \$	59 979 \$
83040	Cayamant	1 662 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 662 \$	0 \$	0 \$	1 662 \$
83045	Blue Sea	1 840 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 840 \$	0 \$	0 \$	1 840 \$
83050	Bouchette	3 925 \$	103 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 028 \$	0 \$	0 \$	4 028 \$
83060	Messines	2 455 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 455 \$	0 \$	0 \$	2 455 \$
83065	Maniwaki	84 604 \$	223 169 \$	0 \$	0 \$	255 636 \$	563 409 \$	650 \$	0 \$	564 059 \$
83070	Déléage	0 \$	2 581 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 581 \$	0 \$	0 \$	2 581 \$
83085	Bois-Franc	2 839 \$	1 425 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 264 \$	0 \$	0 \$	4 264 \$
83088	Montcerf-Lytton	2 429 \$	2 989 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 418 \$	0 \$	0 \$	5 418 \$
83095	Grand-Remous	3 121 \$	1 287 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 408 \$	0 \$	0 \$	4 408 \$
84010	Shawville	27 487 \$	56 681 \$	0 \$	0 \$	285 133 \$	369 301 \$	0 \$	0 \$	369 301 \$
84015	Clarendon	0 \$	162 \$	0 \$	0 \$	0 \$	162 \$	0 \$	0 \$	162 \$
84030	Campbell's Bay	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
84055	Otter Lake	3 500 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 505 \$	0 \$	0 \$	3 505 \$
84060	Fort-Coulonge	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 397 \$	0 \$	1 397 \$
84065	Mansfield-et-Pontefract	0 \$	53 328 \$	0 \$	0 \$	33 197 \$	86 525 \$	0 \$	0 \$	86 525 \$
84095	Sheenboro	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	224 \$	0 \$	224 \$
84100	Rapides-des-Joachims	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 929 \$	0 \$	1 929 \$
85005	Témiscaming	78 823 \$	7 281 \$	0 \$	0 \$	64 111 \$	150 215 \$	3 278 \$	0 \$	153 493 \$
85010	Kipawa	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 852 \$	0 \$	21 852 \$
85015	Saint-Édouard-de-Fabre	3 852 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 852 \$	0 \$	0 \$	3 852 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
85020	Béarn	9 601 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 601 \$	0 \$	0 \$	9 601 \$
85025	Ville-Marie	24 323 \$	34 150 \$	0 \$	0 \$	184 462 \$	242 935 \$	0 \$	0 \$	242 935 \$
85030	Duhamel-Ouest	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	727 \$	727 \$	0 \$	0 \$	727 \$
85037	Lorrainville	1 135 \$	82 716 \$	0 \$	0 \$	2 398 \$	86 249 \$	0 \$	0 \$	86 249 \$
85045	Saint-Bruno-de-Guigues	9 442 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 442 \$	18 063 \$	0 \$	27 505 \$
85052	Laverlochère-Angliers	5 121 \$	38 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 159 \$	0 \$	0 \$	5 159 \$
85060	Latulipe-et-Gaboury	16 730 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 730 \$	1 686 \$	0 \$	18 416 \$
85085	Saint-Eugène-de-Guigues	5 536 \$	17 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 553 \$	0 \$	0 \$	5 553 \$
85090	Notre-Dame-du-Nord	7 202 \$	61 195 \$	0 \$	62 799 \$	0 \$	131 196 \$	0 \$	0 \$	131 196 \$
85095	Guérin	2 703 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 704 \$	0 \$	0 \$	2 704 \$
85100	Nédélec	6 379 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 379 \$	0 \$	0 \$	6 379 \$
86042	Rouyn-Noranda	336 982 \$	577 421 \$	534 652 \$	555 585 \$	900 301 \$	2 904 941 \$	65 921 \$	0 \$	2 970 862 \$
87005	Duparquet	7 094 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 099 \$	0 \$	0 \$	7 099 \$
87010	Rapide-Danseur	0 \$	0 \$	0 \$	17 894 \$	0 \$	17 894 \$	0 \$	0 \$	17 894 \$
87015	Roquemaure	3 767 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 767 \$	0 \$	0 \$	3 767 \$
87020	Gallichan	110 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	114 \$	0 \$	0 \$	114 \$
87025	Palmarolle	10 688 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 008 \$	20 696 \$	0 \$	0 \$	20 696 \$
87030	Sainte-Germaine-Boulé	6 485 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 772 \$	11 257 \$	0 \$	0 \$	11 257 \$
87035	Poularies	5 712 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 712 \$	0 \$	0 \$	5 712 \$
87042	Taschereau	5 425 \$	1 221 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 646 \$	4 170 \$	0 \$	10 816 \$
87058	Macamic	13 040 \$	36 833 \$	0 \$	0 \$	138 081 \$	187 954 \$	856 \$	0 \$	188 810 \$
87070	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	5 502 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 502 \$	0 \$	0 \$	5 502 \$
87080	La Reine	0 \$	16 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 \$	0 \$	0 \$	16 \$
87085	Dupuy	13 331 \$	3 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 334 \$	0 \$	0 \$	13 334 \$
87090	La Sarre	73 139 \$	284 751 \$	0 \$	0 \$	196 161 \$	554 051 \$	0 \$	0 \$	554 051 \$
87100	Authier-Nord	3 421 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 421 \$	0 \$	0 \$	3 421 \$
87110	Clermont	2 212 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 212 \$	0 \$	0 \$	2 212 \$
88010	Rochebaucourt	18 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	18 \$	0 \$	0 \$	18 \$
88015	La Morandière	2 564 \$	4 718 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 282 \$	0 \$	0 \$	7 282 \$
88022	Barraute	10 888 \$	40 860 \$	0 \$	0 \$	0 \$	51 748 \$	0 \$	0 \$	51 748 \$
88030	La Corne	2 527 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 527 \$	0 \$	0 \$	2 527 \$
88035	Landrienne	7 956 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 956 \$	0 \$	0 \$	7 956 \$
88040	Saint-Marc-de-Figuery	3 756 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 756 \$	0 \$	0 \$	3 756 \$
88045	La Motte	3 144 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 144 \$	0 \$	0 \$	3 144 \$
88050	Saint-Mathieu-d'Harricana	2 611 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 616 \$	0 \$	0 \$	2 616 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
88055	Amos	102 904 \$	405 185 \$	0 \$	0 \$	549 685 \$	1 057 774 \$	1 072 \$	0 \$	1 058 846 \$
88060	Saint-Félix-de-Dalquier	8 823 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 823 \$	0 \$	0 \$	8 823 \$
88070	Berry	4 654 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 654 \$	0 \$	0 \$	4 654 \$
88075	Trécesson	3 503 \$	140 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 643 \$	0 \$	0 \$	3 643 \$
88080	Launay	2 759 \$	108 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 867 \$	0 \$	0 \$	2 867 \$
88085	Sainte-Gertrude-Manneville	4 376 \$	3 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 379 \$	0 \$	0 \$	4 379 \$
88090	Preissac	2 200 \$	67 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 267 \$	0 \$	0 \$	2 267 \$
89008	Val-d'Or	261 854 \$	417 965 \$	165 260 \$	27 664 \$	432 157 \$	1 304 900 \$	6 290 \$	0 \$	1 311 190 \$
89010	Rivière-Héva	3 774 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 774 \$	0 \$	0 \$	3 774 \$
89015	Malartic	131 219 \$	139 001 \$	0 \$	0 \$	337 817 \$	608 037 \$	401 \$	0 \$	608 438 \$
89040	Senneterre	56 671 \$	83 609 \$	0 \$	0 \$	74 922 \$	215 202 \$	2 638 \$	0 \$	217 840 \$
89050	Belcourt	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 \$	0 \$	0 \$	9 \$
90012	La Tuque	100 432 \$	350 345 \$	0 \$	0 \$	479 242 \$	930 019 \$	11 860 \$	0 \$	941 879 \$
90017	La Bostonnais	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 603 \$	0 \$	3 603 \$
91005	Lac-Bouchette	10 190 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 190 \$	150 \$	0 \$	10 340 \$
91010	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	15 626 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 626 \$	0 \$	0 \$	15 626 \$
91015	Saint-François-de-Sales	20 101 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 101 \$	0 \$	0 \$	20 101 \$
91020	Chambord	21 159 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 877 \$	32 036 \$	449 \$	0 \$	32 485 \$
91025	Roberval	68 469 \$	257 516 \$	0 \$	0 \$	1 059 886 \$	1 385 871 \$	0 \$	0 \$	1 385 871 \$
91030	Sainte-Hedwidge	4 709 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 709 \$	0 \$	0 \$	4 709 \$
91035	Saint-Prime	27 366 \$	2 \$	0 \$	0 \$	8 881 \$	36 249 \$	103 \$	0 \$	36 352 \$
91042	Saint-Félicien	68 572 \$	199 106 \$	254 363 \$	0 \$	56 508 \$	578 549 \$	0 \$	0 \$	578 549 \$
91050	La Doré	21 324 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 324 \$	0 \$	0 \$	21 324 \$
92010	Péribonka	0 \$	12 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 \$	0 \$	0 \$	12 \$
92015	Sainte-Jeanne-d'Arc	9 052 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 052 \$	0 \$	0 \$	9 052 \$
92022	Dolbeau-Mistassini	168 550 \$	410 295 \$	0 \$	0 \$	492 875 \$	1 071 720 \$	530 \$	0 \$	1 072 250 \$
92030	Albanel	30 081 \$	7 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 088 \$	0 \$	0 \$	30 088 \$
92040	Normandin	44 665 \$	134 973 \$	0 \$	0 \$	71 296 \$	250 934 \$	24 402 \$	0 \$	275 336 \$
92045	Saint-Thomas-Didyme	10 549 \$	326 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 875 \$	0 \$	0 \$	10 875 \$
92050	Saint-Edmond-les-Plaines	6 245 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 245 \$	0 \$	0 \$	6 245 \$
92055	Girardville	24 032 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	24 032 \$	0 \$	0 \$	24 032 \$
92060	Notre-Dame-de-Lorette	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 171 \$	0 \$	1 171 \$
92065	Saint-Eugène-d'Argentenay	7 346 \$	10 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 356 \$	0 \$	0 \$	7 356 \$
93012	Métabetchouan--Lac-à-la-Croix	54 626 \$	82 041 \$	0 \$	0 \$	168 331 \$	304 998 \$	0 \$	0 \$	304 998 \$
93020	Hébertville	20 606 \$	74 255 \$	0 \$	0 \$	29 149 \$	124 010 \$	0 \$	0 \$	124 010 \$

## Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
93025	Hébertville-Station	19 050 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 050 \$	0 \$	0 \$	19 050 \$
93030	Saint-Bruno	37 309 \$	6 \$	0 \$	0 \$	15 110 \$	52 425 \$	0 \$	0 \$	52 425 \$
93035	Saint-Gédéon	21 547 \$	4 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 551 \$	0 \$	0 \$	21 551 \$
93042	Alma	309 138 \$	842 748 \$	381 655 \$	0 \$	815 763 \$	2 349 304 \$	0 \$	0 \$	2 349 304 \$
93045	Saint-Nazaire	26 035 \$	0 \$	0 \$	0 \$	452 \$	26 487 \$	0 \$	0 \$	26 487 \$
93055	Labrecque	23 242 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 242 \$	0 \$	0 \$	23 242 \$
93060	Lamarche	11 473 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 473 \$	0 \$	0 \$	11 473 \$
93065	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	20 545 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 545 \$	0 \$	0 \$	20 545 \$
93070	Saint-Henri-de-Taillon	7 755 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 755 \$	19 787 \$	0 \$	27 542 \$
93075	Sainte-Monique	13 213 \$	9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 222 \$	0 \$	0 \$	13 222 \$
93080	Saint-Ludger-de-Milot	7 836 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 836 \$	0 \$	0 \$	7 836 \$
94068	Saguenay	1 164 208 \$	3 208 353 \$	1 959 749 \$	1 690 215 \$	3 869 355 \$	11 891 880 \$	1 822 \$	0 \$	11 893 702 \$
94205	Petit-Saguenay	25 238 \$	12 \$	0 \$	0 \$	0 \$	25 250 \$	8 475 \$	0 \$	33 725 \$
94210	L'Anse-Saint-Jean	0 \$	44 263 \$	0 \$	0 \$	7 290 \$	51 553 \$	1 394 \$	0 \$	52 947 \$
94215	Rivière-Éternité	13 269 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 269 \$	38 213 \$	0 \$	51 482 \$
94220	Ferland-et-Boilleau	9 916 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 916 \$	0 \$	0 \$	9 916 \$
94225	Saint-Félix-d'Otis	11 136 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 136 \$	1 740 \$	0 \$	12 876 \$
94230	Sainte-Rose-du-Nord	8 929 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 929 \$	0 \$	0 \$	8 929 \$
94235	Saint-Fulgence	17 727 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 727 \$	102 \$	0 \$	17 829 \$
94240	Saint-Honoré	93 220 \$	34 \$	44 514 \$	0 \$	8 186 \$	145 954 \$	141 462 \$	0 \$	287 416 \$
94245	Saint-David-de-Falardeau	21 385 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 385 \$	0 \$	0 \$	21 385 \$
94250	Bégin	10 974 \$	41 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 015 \$	638 \$	0 \$	11 653 \$
94255	Saint-Ambroise	55 442 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	55 442 \$	63 \$	0 \$	55 505 \$
94260	Saint-Charles-de-Bourget	9 336 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 336 \$	0 \$	0 \$	9 336 \$
94265	Larouche	21 899 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 714 \$	28 613 \$	0 \$	0 \$	28 613 \$
95005	Tadoussac	23 768 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 768 \$	47 332 \$	0 \$	71 100 \$
95010	Sacré-Coeur	24 608 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 701 \$	34 309 \$	15 425 \$	0 \$	49 734 \$
95018	Les Bergeronnes	8 546 \$	136 730 \$	0 \$	0 \$	64 830 \$	210 106 \$	0 \$	0 \$	210 106 \$
95032	Longue-Rive	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 110 \$	0 \$	2 110 \$
95040	Portneuf-sur-Mer	26 295 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 295 \$	0 \$	0 \$	26 295 \$
95045	Forestville	32 954 \$	129 802 \$	0 \$	0 \$	92 022 \$	254 778 \$	6 409 \$	0 \$	261 187 \$
96005	Baie-Trinité	21 362 \$	0 \$	0 \$	0 \$	27 170 \$	48 532 \$	6 003 \$	0 \$	54 535 \$
96010	Godbout	7 308 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 308 \$	0 \$	0 \$	7 308 \$
96020	Baie-Comeau	299 439 \$	626 213 \$	234 687 \$	0 \$	985 753 \$	2 146 092 \$	4 706 \$	0 \$	2 150 798 \$
96025	Pointe-Lebel	36 703 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 703 \$	0 \$	0 \$	36 703 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020

Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations
96030	Pointe-aux-Outardes	17 262 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 262 \$	51 842 \$	0 \$	69 104 \$
96035	Chute-aux-Outardes	35 230 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	35 230 \$	3 530 \$	0 \$	38 760 \$
96040	Ragueneau	37 915 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 170 \$	43 085 \$	195 \$	0 \$	43 280 \$
97007	Sept-Îles	423 982 \$	600 078 \$	248 954 \$	90 635 \$	652 296 \$	2 015 945 \$	31 447 \$	0 \$	2 047 392 \$
97022	Port-Cartier	96 962 \$	88 564 \$	0 \$	0 \$	160 356 \$	345 882 \$	33 \$	0 \$	345 915 \$
97035	Fermont	116 520 \$	35 898 \$	0 \$	0 \$	44 181 \$	196 599 \$	15 972 \$	0 \$	212 571 \$
97040	Schefferville	0 \$	39 425 \$	0 \$	2 239 \$	59 540 \$	101 204 \$	6 093 \$	0 \$	107 297 \$
98005	Blanc-Sablon	54 904 \$	58 664 \$	0 \$	0 \$	253 821 \$	367 389 \$	4 708 \$	0 \$	372 097 \$
98012	Saint-Augustin	29 772 \$	6 780 \$	0 \$	0 \$	20 821 \$	57 373 \$	24 731 \$	0 \$	82 104 \$
98014	Gros-Mécatina	14 015 \$	52 258 \$	0 \$	0 \$	29 017 \$	95 290 \$	9 067 \$	0 \$	104 357 \$
98015	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	122 404 \$	13 627 \$	0 \$	0 \$	83 955 \$	219 986 \$	0 \$	0 \$	219 986 \$
98020	L'Île-d'Anticosti	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 117 \$	0 \$	50 117 \$
98025	Natashquan	0 \$	29 924 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 924 \$	0 \$	0 \$	29 924 \$
98030	Aguanish	6 647 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 647 \$	1 634 \$	0 \$	8 281 \$
98035	Baie-Johan-Beetz	2 647 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 647 \$	0 \$	0 \$	2 647 \$
98040	Havre-Saint-Pierre	36 202 \$	92 021 \$	0 \$	122 \$	173 344 \$	301 689 \$	1 536 \$	0 \$	303 225 \$
98045	Longue-Pointe-de-Mingan	15 368 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 147 \$	23 515 \$	0 \$	0 \$	23 515 \$
98050	Rivière-Saint-Jean	4 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 390 \$	6 790 \$	0 \$	0 \$	6 790 \$
98055	Rivière-au-Tonnerre	19 954 \$	53 \$	0 \$	0 \$	10 455 \$	30 462 \$	3 409 \$	0 \$	33 871 \$
99005	Lebel-sur-Quévillon	168 895 \$	0 \$	0 \$	0 \$	49 716 \$	218 611 \$	0 \$	0 \$	218 611 \$
99015	Matagami	85 423 \$	87 607 \$	0 \$	0 \$	119 371 \$	292 401 \$	128 700 \$	0 \$	421 101 \$
99020	Chapais	35 145 \$	72 914 \$	0 \$	0 \$	42 142 \$	150 201 \$	0 \$	0 \$	150 201 \$
99025	Chibougamau	126 007 \$	347 115 \$	0 \$	0 \$	323 591 \$	796 713 \$	7 816 \$	0 \$	804 529 \$
99060	G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	10 883 \$	3 764 \$	0 \$	0 \$	6 310 \$	20 957 \$	74 595 \$	0 \$	95 552 \$
AG010	Îles-de-la-Madeleine	56 859 \$	100 325 \$	27 426 \$	0 \$	289 781 \$	474 391 \$	70 981 \$	0 \$	545 372 \$
AG780	Sainte-Agathe-des-Monts	21 705 \$	68 211 \$	0 \$	0 \$	137 434 \$	227 350 \$	143 \$	0 \$	227 493 \$
AG781	Mont-Tremblant	21 335 \$	59 868 \$	0 \$	0 \$	16 964 \$	98 167 \$	0 \$	0 \$	98 167 \$
NR030	La Côte-de-Gaspé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	795 \$	0 \$	912 \$
NR070	La Matapédia	0 \$	1 729 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 729 \$	888 \$	0 \$	2 617 \$
NR080	Matane	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	32 \$	0 \$	32 \$
NR150	Charlevoix-Est	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 294 \$	0 \$	1 294 \$
NR210	La Côte-de-Beaupré	0 \$	0 \$	0 \$	20 350 \$	0 \$	20 350 \$	2 134 \$	0 \$	22 484 \$
NR220	La Jacques-Cartier	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 186 \$	0 \$	20 186 \$
NR340	Portneuf	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 258 \$	0 \$	8 258 \$
NR350	Mékinac	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 715 \$	0 \$	3 715 \$

Compensations tenant lieu de taxes 2020											
Code org.	Nom	Ecole Primaire (C)	Ecole Secondaire (C)	Collegial (C)	Universitaire (C)	Sante (B)	Total Réseaux	Gouvernement (D)	Gouvernement étrangers (A)	Total compensations	
NR620	Matawinie	0 \$	0 \$	0 \$	7 250 \$	0 \$	7 250 \$	13 783 \$	0 \$	21 033 \$	
NR790	Antoine-Labelle	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	67 304 \$	0 \$	67 304 \$	
NR830	La Vallée-de-la-Gatineau	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 776 \$	0 \$	6 776 \$	
NR850	Témiscamingue	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 539 \$	0 \$	3 539 \$	
NR880	Abitibi	0 \$	10 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 \$	0 \$	0 \$	10 \$	
NR890	Vallée-de-l'Or	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	923 \$	923 \$	0 \$	0 \$	923 \$	
NR910	Le Domaine-du-Roy	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 409 \$	0 \$	2 409 \$	
NR942	Le Fjord-du-Saguenay	0 \$	0 \$	177 \$	0 \$	0 \$	177 \$	0 \$	0 \$	177 \$	
NR960	Manicouagan	0 \$	0 \$	794 \$	0 \$	0 \$	794 \$	0 \$	0 \$	794 \$	
Taxes scolaires visant les immeubles des organismes internationaux											
									Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	54 185 \$	54 185 \$
									Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	177 \$	177 \$
									Commission scolaire des Portages de l'Outaouais	399 \$	399 \$
		73 287 569 \$	96 201 132 \$	36 371 221 \$	79 906 874 \$	166 476 571 \$	452 243 367 \$	21 413 921 \$	1 920 611 \$	475 577 899 \$	

Note: Les montants indiqués dans cette liste sont les compensations tenant lieu de taxes concernant l'année 2020 versées jusqu'au 31 mars 2021. Il convient de préciser que les montants versés pour les immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux constituent un acompte de 90 % calculé à partir du plus élevé entre le taux global de taxation (TGT) prévisionnel ou le TGT pondéré de chaque municipalité. Le solde sera versé au cours de 2021 à la suite de la réception des rapports financiers 2020 des municipalités.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 38	Sommes engagées en 2020-2021 pour promouvoir la démocratie municipale et prévisions des sommes pour 2021-2022. Préciser et ventiler les moyens mis de l'avant pour encourager les candidatures des jeunes, des femmes, des personnes autochtones ou issues de la diversité.
---------------	---

Nom	Sommes engagées 2020-2021	Moyens
Activité de réseautage de femmes élues aux différents paliers gouvernementaux	0 \$	Cet événement est organisé à l'initiative du Secrétariat à la condition féminine et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a pour objectif d'offrir un espace de réseautage et de formation aux femmes élues afin de les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités. Il devrait réunir environ 250 participantes, dont une centaine du milieu municipal.  Prévu en 2019-2020, il a d'abord été reporté en 2020-2021, mais n'a pas été tenu. Aucune somme n'a été engagée. En contexte d'urgence sanitaire, l'événement pourrait ne pas se tenir avant les élections générales municipales 2021.
Augmentation des candidatures, dont les candidatures féminines, aux élections municipales 2021	154 620,87 \$ (Ce montant inclut le 100 000 \$ fourni par le SCF; les dépenses ont toutes été faites par le MAMH)	Campagne de communication visant à stimuler les mises en candidature pour les postes de mairesse ou maire, conseillère ou conseiller.
Sensibilisation et promotion des élections municipales générales 2021 par le réseau régional	6 550 \$	Organisation d'activités régionales visant à informer, sensibiliser et promouvoir les candidatures en vue des élections municipales générales prévues en novembre 2021.  En 2020-2021, l'aide financière se détaille comme suit :  Réseau Femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale : <b>2 800 \$</b>  Récif 02 : <b>1 750 \$ *</b>  La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, La Chambre de Commerce de Mékinac, La Chambre de Commerce et d'industrie de Shawinigan, La Jeune Chambre de la Mauricie, La Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, La Chambre de Commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice : <b>2 000 \$ *</b>

\* Ces aides financières seront octroyées avant le 31 mars 2021.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 39

Pour les années 2020-2021, veuillez fournir tous études, analyses ou scénarios commandés ou réalisés au sujet d'une modification à la date des élections municipales.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 40

Liste des rencontres (incluant les rencontres virtuelles) tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2020-2021. Indiquer les dates, les lieux, les résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 41

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2020-2021, incluant les rencontres tenues par la ministre ou le cabinet ministériel.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 42

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2020-2021. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 43

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2020-2021. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

<b>Nomination</b>	<b>Mandat</b>	<b>Sommes impliquées au 28 février 2021</b>
Guy Charland	Le 27 mai 2020, la ministre a désigné M. Guy Charland comme membre du comité d'arbitrage constitué dans l'agglomération de Québec chargé d'examiner l'ajout des conduites d'aqueduc et d'égout acquises ou construites depuis le 25 octobre 2007 qui ne sont pas de la nature la plus locale et qui relèvent de la compétence d'agglomération.	3 677,52 \$



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 44

Liste des projets et montants totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.

L'Entente Canada-Québec concernant le FEPTEU a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 29 juin 2016, dans le cadre d'une première phase du plan d'infrastructures du Canada. Le Ministère a mis en place le programme FEPTEU pour donner suite à cette entente.

État de situation :

- 197 projets ont fait l'objet d'une confirmation d'aide financière dans le FEPTEU. De ce nombre, 9 projets ont depuis été abandonnés par les bénéficiaires. Ainsi, l'aide financière octroyée totalise près de 521,7 M\$ (Québec et Canada) et permet des investissements totaux de l'ordre de 650 M\$, en incluant la part assumée par les municipalités. Ce montant d'aide est établi sur la base des réclamations de coûts reçues en date du 28 février 2021.
- Les sommes versées aux municipalités depuis le début du programme jusqu'au 28 février 2021 totalisent 277 209 880 \$, soit :
  - 262 904 351 \$ provenant de sommes fédérales, dont 99 207 401 \$ versés en 2020-2021;
  - 14 305 529 \$ provenant de sommes provinciales, dont 7 977 549 \$ versés en 2020-2021.

Voir les détails en annexe.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTEU	1.0	Amqui	Renouvellement de conduites d'eau	01	1 608 178 \$	968 782 \$	87 873 \$
FEPTEU	2.0	Amqui	Réseaux sanitaire et aqueduc-Place Lévesque	01	273 900 \$	165 000 \$	7 697 \$
FEPTEU	1.0	Métis-sur-Mer	Renouvellement de conduites d'eau	01	600 082 \$	361 495 \$	32 789 \$
FEPTEU	1.0	Price	Renouvellement de conduites d'eau	01	1 471 173 \$	886 249 \$	35 945 \$
FEPTEU	1.0	Rimouski	Renouvellement de conduites d'eau	01	5 083 606 \$	3 062 413 \$	273 221 \$
FEPTEU	2.0	Rimouski	Mise à niveau des installations d'eau potable et d'eaux usées	01	1 580 997 \$	952 408 \$	38 628 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Renouvellement de conduites d'eau	01	485 100 \$	292 229 \$	26 507 \$
FEPTEU	1.0	Sainte-Îrène	Renouvellement de conduites d'eau	01	444 125 \$	267 545 \$	34 789 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Épiphane	Remplacement du réservoir d'emménagement d'eau potable	01	1 355 067 \$	816 305 \$	90 144 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Gabriel-de-Rimouski	Alimentation et traitement de l'eau potable	01	2 232 003 \$	997 414 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Sayabec	Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau et prolongement des services route 132	01	7 085 341 \$	2 590 460 \$	105 065 \$
FEPTEU	2.0	Témiscouata-sur-le-Lac	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac	01	7 712 581 \$	3 276 608 \$	0 \$
<b>12 projets actifs</b>				<b>Total 01</b>	<b>29 932 153 \$</b>	<b>14 636 910 \$</b>	<b>732 659 \$</b>
FEPTEU	2.0	Girardville	Modernisation station production eau potable et déphosphatation eaux usées	02	706 651 \$	425 693 \$	51 928 \$
FEPTEU	2.0	Larouche	Construction d'une conduite d'eau potable pour le Lac-du-Camp-Droit et partie de la rue Champigny	02	799 411 \$	481 573 \$	63 914 \$
FEPTEU	1.0	Saguenay	Renouvellement de conduites d'eau	02	8 154 453 \$	4 912 321 \$	438 266 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Henri-de-Taillon	Prolongement de la conduite d'eau potable -Secteur 2 (2,627km)	02	398 581 \$	240 109 \$	22 240 \$
<b>4 projets actifs</b>				<b>Total 02</b>	<b>10 059 096 \$</b>	<b>6 059 696 \$</b>	<b>576 347 \$</b>
FEPTEU	1.0	Beaupré	Renouvellement de conduites d'eau	03	4 148 175 \$	2 498 901 \$	222 946 \$
FEPTEU	2.0	Boischatel	Mise aux normes Usine de traitement de l'eau potable	03	7 669 948 \$	4 620 451 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Clermont	Renouvellement de conduites d'eau	03	976 490 \$	588 247 \$	53 357 \$
FEPTEU	1.0	Donnacona	Renouvellement de conduites d'eau	03	4 129 605 \$	2 487 714 \$	225 648 \$
FEPTEU	2.0	Fossambault-sur-le-Lac	Reconstruction du poste de pompage principal	03	3 136 225 \$	1 889 292 \$	148 962 \$
FEPTEU	2.0	La Malbaie	Assainissement des eaux usées secteur St-Fidèle	03	2 949 664 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Lac-Beauport	Mont-Cervin phase 2, 3 et 4	03	5 378 398 \$	3 239 999 \$	340 767 \$
FEPTEU	1.0	L'Ancienne-Lorette	Renouvellement de conduites d'eau	03	7 429 211 \$	4 475 428 \$	399 287 \$
FEPTEU	1.0	L'Ange-Gardien	Renouvellement de conduites d'eau	03	3 369 745 \$	2 029 967 \$	181 109 \$
FEPTEU	2.0	L'Ange-Gardien	Ajout de deux (2) nouvelles chambres de réduction de pression	03	311 981 \$	187 940 \$	16 768 \$

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTEU	1.0	Les Éboulements	Renouvellement de conduites d'eau	03	452 947 \$	272 860 \$	12 729 \$
FEPTEU	2.0	Neuville	Prolongement du réseau d'égout sanitaire - Secteur Est	03	12 745 020 \$	6 142 173 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Pont-Rouge	Renouvellement de conduites d'eau	03	1 881 359 \$	1 133 349 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Portneuf	Renouvellement de conduites d'eau	03	2 190 648 \$	1 319 667 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Portneuf	Distribution en eau potable - Réservoir et conduites de raccordement	03	2 868 342 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Réfection UTE Ste-Foy - Remplacement du système d'ozoneur	03	2 327 199 \$	1 104 375 \$	44 792 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Installation d'un système de racleurs des écumes aux épaisseuriers	03	669 734 \$	322 763 \$	13 091 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Mise à niveau du système de lavage des filtres	03	1 128 457 \$	418 815 \$	16 986 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Drainage pluvial autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc	03	13 586 734 \$	8 184 780 \$	294 514 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Réfection des chambres de vannes, boul. Quatre-Bourgeois et ajout de vannes Bouvier	03	1 356 334 \$	817 069 \$	26 111 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Réfection postes U396, U397, U392 et ajout d'un trop-plein pompé poste U303	03	1 422 337 \$	685 463 \$	30 654 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Remaniement des paliers de pression, secteur Loretteville et St-Émile	03	1 267 663 \$	567 537 \$	25 763 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Pose d'une nouvelle conduite d'adduction en Haute-ville (Salaberry, St-Jean, Turnbull)	03	5 879 311 \$	2 689 266 \$	122 077 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Agrandissement du réservoir Bélair	03	4 561 760 \$	1 694 197 \$	76 906 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Poste de pompage Gaudarville	03	2 113 136 \$	921 172 \$	37 361 \$
FEPTEU	2.0	Québec	Construction du poste de pompage des Canetons et Réfection collecteur d'égout pluvial	03	5 975 164 \$	2 860 462 \$	84 471 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Casimir	Mise aux normes du traitement de l'eau potable / Secteur du pied de la Montagne	03	1 280 811 \$	771 573 \$	68 838 \$
FEPTEU	2.0	Sainte-Anne-de-Beaupré	Installations d'alimentation, de production et de distribution d'eau potable	03	9 891 543 \$	4 767 008 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Hilarion	Renouvellement de conduites d'eau	03	1 742 425 \$	1 049 654 \$	93 648 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Joachim	Construction d'un réservoir d'eau potable (secteur village)	03	1 940 034 \$	1 168 695 \$	92 943 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Marc-des-Carières	Renouvellement de conduites d'eau	03	803 758 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Raymond	Renouvellement de conduites d'eau	03	1 774 276 \$	1 068 841 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Raymond	Égouts - Rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et Notre-Dame	03	518 826 \$	312 546 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Urbain	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	03	2 305 054 \$	1 388 587 \$	109 764 \$
FEPTEU	2.0	Shannon	Projet d'enlèvement du manganèse	03	2 068 360 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Renouvellement de conduites d'eau	03	2 348 710 \$	1 414 886 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Stoneham-et-Tewkesbury	Mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire	03	1 505 775 \$	0 \$	0 \$
<b>37 projets actifs</b>				<b>Total 03</b>	<b>126 105 159 \$</b>	<b>63 093 673 \$</b>	<b>2 739 491 \$</b>

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTU	1.0	Charette	Renouvellement de conduites d'eau	04	731 019 \$	440 373 \$	39 944 \$
FEPTU	1.0	Louiseville	Renouvellement de conduites d'eau	04	2 194 700 \$	1 322 108 \$	60 016 \$
FEPTU	1.0	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Renouvellement de conduites d'eau	04	1 119 218 \$	674 228 \$	87 670 \$
FEPTU	2.0	Saint-Barnabé	Rue Bellerive - Construction d'égout sanitaire et réfection égout pluvial	04	766 918 \$	461 999 \$	60 074 \$
FEPTU	2.0	Saint-Boniface	Assainissement des eaux usées et travaux de collecte	04	5 239 267 \$	2 374 453 \$	185 521 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Genève-de-Batiscan	Renouvellement de conduites d'eau	04	935 270 \$	563 416 \$	50 267 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Genève-de-Batiscan	Remplacement du réservoir d'eau potable et conduite Rang des Forges	04	2 355 277 \$	1 418 842 \$	126 586 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Thècle	Prolongement du réseau d'eau potable Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables	04	2 028 360 \$	1 221 904 \$	110 504 \$
FEPTU	1.0	Saint-Justin	Renouvellement de conduites d'eau	04	348 479 \$	209 927 \$	8 514 \$
FEPTU	2.0	Saint-Paulin	Assainissement au Lac Bergeron	04	572 696 \$	344 998 \$	13 993 \$
FEPTU	2.0	Shawinigan	Assainissement des eaux, Lac-à-la-Tortue	04	35 685 850 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites d'eau	04	3 991 290 \$	2 404 392 \$	214 514 \$
FEPTU	2.0	Trois-Rivières	Poste de pompage Matton	04	4 308 708 \$	2 595 607 \$	231 574 \$
FEPTU	2.0	Yamachiche	Secteur chemin de la rivière-du-loup - Aqueduc, égout sanitaire et poste de pompage	04	2 913 298 \$	1 754 999 \$	71 180 \$
<b>14 projets actifs</b>				<b>Total 04</b>	<b>63 190 350 \$</b>	<b>15 787 244 \$</b>	<b>1 260 356 \$</b>
FEPTU	1.0	Nantes	Renouvellement de conduites d'eau	05	1 143 008 \$	688 559 \$	32 120 \$
FEPTU	1.0	Saint-Robert-Bellarmin	Renouvellement de conduites d'eau	05	959 866 \$	578 233 \$	26 248 \$
FEPTU	2.0	Stanstead	Raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'eau potable de la Ville de Stanstead	05	1 253 499 \$	755 120 \$	28 147 \$
FEPTU	1.0	Val-des-Sources	Renouvellement de conduites d'eau	05	1 913 845 \$	1 152 919 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Val-des-Sources	Renouvellement de conduites	05	560 222 \$	337 483 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Val-des-Sources	Bassin de rétention des eaux usées	05	509 054 \$	306 659 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Weedon	Renouvellement de conduites	05	1 236 230 \$	744 717 \$	66 442 \$
<b>7 projets actifs</b>				<b>Total 05</b>	<b>7 575 724 \$</b>	<b>4 563 689 \$</b>	<b>152 958 \$</b>
FEPTU	1.0	Montréal	Renouvellement de diverses conduites	06	62 160 981 \$	37 446 372 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Montréal-Ouest	Remplacement des conduites d'eaux usées des rues Ballantyne et Brock	06	1 442 700 \$	869 096 \$	78 831 \$
<b>2 projets actifs</b>				<b>Total 06</b>	<b>63 603 681 \$</b>	<b>38 315 468 \$</b>	<b>78 831 \$</b>
FEPTU	2.0	Montebello	Réservoir d'eau potable	07	655 700 \$	395 000 \$	35 241 \$
<b>1 projet actif</b>				<b>Total 07</b>	<b>655 700 \$</b>	<b>395 000 \$</b>	<b>35 241 \$</b>

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTEU	1.0	Barraute	Renouvellement de conduites d'eau	08	201 103 \$	121 146 \$	10 989 \$
FEPTEU	2.0	Barraute	Prolongement de l'égout sanitaire, secteurs route 397 Nord et Sud et 1ère rue ouest	08	1 202 670 \$	724 500 \$	94 207 \$
FEPTEU	2.0	Rouyn-Noranda	Assainissement des eaux - Quartier Cléricy	08	2 539 797 \$	1 529 998 \$	122 399 \$
<b>3 projets actifs</b>				<b>Total 08</b>	<b>3 943 570 \$</b>	<b>2 375 645 \$</b>	<b>227 594 \$</b>
FEPTEU						0 \$	0 \$
<b>0 projets actifs</b>				<b>Total 09</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
FEPTEU	2.0	Chibougamau	Mise aux normes-stations de pompage d'égout P1 et P2-optimisation déversoirs d'orage	10	2 212 844 \$	1 011 077 \$	80 500 \$
<b>1 projet actif</b>				<b>Total 10</b>	<b>2 212 844 \$</b>	<b>1 011 077 \$</b>	<b>80 500 \$</b>
FEPTEU	1.0	Bonaventure	Renouvellement de conduites d'eau	11	979 625 \$	590 136 \$	52 651 \$
FEPTEU	2.0	Bonaventure	Réservoir d'eau avenue Louisbourg	11	4 850 230 \$	2 921 825 \$	242 130 \$
FEPTEU	2.0	Gaspé	Mise aux normes eau potable Gaspé-centre	11	4 987 252 \$	3 004 369 \$	275 963 \$
FEPTEU	2.0	Les Îles-de-la-Madeleine	Bouclage du réseau de l'Île-du-Havre-Aubert	11	515 548 \$	310 571 \$	27 708 \$
FEPTEU	2.0	Les Îles-de-la-Madeleine	Interception et traitement des eaux usées - secteur centre de Havre-aux-Maisons	11	2 963 100 \$	1 284 206 \$	52 085 \$
<b>5 projets actifs</b>				<b>Total 11</b>	<b>14 295 755 \$</b>	<b>8 111 107 \$</b>	<b>650 537 \$</b>
FEPTEU	1.0	Adstock	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 653 823 \$	996 279 \$	40 408 \$
FEPTEU	2.0	Adstock	Mise aux normes réseau d'aqueduc Ostiguy (Lac Jolicoeur)	12	440 750 \$	265 512 \$	12 053 \$
FEPTEU	2.0	Armagh	Projet d'assainissement des eaux usées	12	1 779 349 \$	748 022 \$	66 737 \$
FEPTEU	1.0	Cap-Saint-Ignace	Renouvellement de conduites d'eau	12	4 137 375 \$	2 492 395 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Cap-Saint-Ignace	Mise aux normes de l'eau potable	12	1 759 270 \$	1 059 801 \$	76 253 \$
FEPTEU	1.0	Lac-Etchemin	Renouvellement de conduites d'eau	12	698 166 \$	420 582 \$	37 523 \$
FEPTEU	1.0	Lévis	Renouvellement de conduites d'eau	12	5 726 360 \$	3 449 614 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	L'Islet	Prolong. infrastructures aqueduc et égout - section chemin Pionniers Est/Petit-Moulin	12	2 514 899 \$	1 514 999 \$	196 995 \$
FEPTEU	1.0	Montmagny	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 654 435 \$	996 648 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Camille-de-Lellis	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 665 925 \$	1 003 569 \$	91 029 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Damien-de-Buckland	Renouvellement de conduites d'eau	12	504 175 \$	303 720 \$	13 787 \$
FEPTEU	1.0	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Renouvellement de conduites d'eau	12	703 870 \$	424 018 \$	37 830 \$
FEPTEU	1.0	Sainte-Claire	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 399 325 \$	842 967 \$	75 208 \$
FEPTEU	2.0	Sainte-Clotilde-de-Beauce	Prolongement égout sanitaire - route 271 et Ave des Entreprises	12	156 870 \$	94 500 \$	62 370 \$

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTU	1.0	Sainte-Croix	Renouvellement de conduites d'eau	12	811 825 \$	489 051 \$	19 835 \$
FEPTU	2.0	Saint-Elzéar	Prolongement des services municipaux - route 216 (rue des Érables)	12	224 099 \$	134 999 \$	89 100 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Marguerite	Renouvellement de conduites d'eau	12	958 413 \$	577 357 \$	51 510 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Marguerite	Renforcement des étangs	12	1 201 297 \$	723 673 \$	64 564 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Marie	Travaux d'infrastructure d'eau potable et d'eaux usées domestiques du secteur ouest	12	4 377 420 \$	2 637 000 \$	342 889 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Marie	Travaux d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées domestiques - rue Notre-Dame S	12	1 743 000 \$	1 050 000 \$	136 532 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Perpétue	Renouvellement de conduites d'eau	12	459 212 \$	276 634 \$	24 681 \$
FEPTU	1.0	Saint-Georges	Renouvellement de conduites d'eau	12	543 900 \$	327 651 \$	43 485 \$
FEPTU	1.0	Saint-Jean-Port-Joli	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 448 775 \$	872 756 \$	79 163 \$
FEPTU	2.0	Saint-Joseph-de-Beauce	Mise aux normes de l'eau potable / Saint-Joseph	12	5 688 555 \$	3 426 840 \$	316 094 \$
FEPTU	2.0	Saint-Just-de-Bretenières	Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	12	1 893 570 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Saint-Malachie	Renouvellement de conduites d'eau	12	2 440 000 \$	1 469 880 \$	131 139 \$
FEPTU	2.0	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Ajout d'un système de déphosphatation et d'enlèvement des sulfures	12	484 948 \$	292 137 \$	27 059 \$
FEPTU	1.0	Saint-Philémon	Renouvellement de conduites d'eau	12	921 625 \$	555 196 \$	49 533 \$
FEPTU	2.0	Saint-Prosper	Prolongement du réseau d'aqueduc pour résidences	12	149 399 \$	89 999 \$	59 400 \$
FEPTU	2.0	Saint-Victor	Prolongement de services égout sanitaire - Route 108	12	714 629 \$	430 499 \$	38 408 \$
FEPTU	2.0	Saint-Victor	Mise aux normes de l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable	12	1 669 124 \$	1 005 496 \$	44 464 \$
FEPTU	1.0	Tring-Jonction	Renouvellement de conduites d'eau	12	752 242 \$	453 158 \$	40 430 \$
FEPTU	1.0	Tring-Jonction	Renouvellement de conduites d'eau	12	2 723 995 \$	1 640 961 \$	146 403 \$
FEPTU	1.0	Vallée-Jonction	Renouvellement de conduites d'eau	12	1 349 300 \$	812 831 \$	32 967 \$
<b>34 projets actifs</b>				<b>Total 12</b>	<b>55 349 920 \$</b>	<b>31 878 746 \$</b>	<b>2 447 849 \$</b>
FEPTU						0 \$	0 \$
<b>0 projets actifs</b>				<b>Total 13</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
FEPTU	1.0	Saint-Ambroise-de-Kildare	Renouvellement de conduites d'eau	14	325 180 \$	195 892 \$	17 477 \$
FEPTU	1.0	Saint-Ambroise-de-Kildare	Renouvellement de conduites d'eau	14	347 449 \$	209 307 \$	18 674 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Élisabeth	Réseau d'eau potable - Grand rang St-Pierre	14	3 785 415 \$	2 280 370 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Saint-Félix-de-Valois	Station d'épuration - mise aux normes	14	2 180 290 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Saint-Gabriel-de-Brandon	Renouvellement de conduites d'eau	14	1 059 706 \$	638 377 \$	57 904 \$

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTU	1.0	Saint-Jean-de-Matha	Renouvellement de conduites d'eau	14	486 764 \$	293 231 \$	11 893 \$
FEPTU	2.0	Saint-Liguori	Assainissement au coeur du village de St-Liguori	14	8 212 020 \$	4 947 000 \$	172 802 \$
FEPTU	2.0	Saint-Paul	Réfection d'infrastructures d'eau des rues Adrien et Claude	14	781 975 \$	471 069 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Saint-Thomas	Mise en place d'une conduite d'aqueduc au rang St-Charles	14	433 260 \$	261 000 \$	23 286 \$
<b>9 projets actifs</b>				<b>Total 14</b>	<b>17 612 059 \$</b>	<b>9 296 246 \$</b>	<b>302 036 \$</b>
FEPTU	1.0	Deux-Montagnes	Renouvellement de conduites d'eau	15	861 152 \$	518 766 \$	23 549 \$
FEPTU	2.0	Deux-Montagnes	Traitement des eaux usées, usine de filtration d'eau potable et correctifs au réseau.	15	401 981 \$	242 157 \$	21 965 \$
FEPTU	1.0	Saint-Adolphe-d'Howard	Renouvellement de conduites d'eau	15	1 354 171 \$	815 766 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites d'eau	15	870 238 \$	524 240 \$	68 167 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites d'eau	15	297 192 \$	179 031 \$	8 127 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites d'eau	15	138 759 \$	83 590 \$	55 169 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites d'eau	15	300 710 \$	181 151 \$	8 223 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Agathe-des-Monts	Poste de surpression Lac-des-Sables (pour la desserte en eau du secteur Belvoir)	15	437 082 \$	263 302 \$	24 388 \$
FEPTU	1.0	Saint-Sauveur	Renouvellement de conduites d'eau	15	5 239 860 \$	3 156 542 \$	143 288 \$
FEPTU	2.0	Val-Morin	Égout collecteur du village de Val-Morin vers la station d'épuration de Val-David	15	983 442 \$	592 435 \$	26 893 \$
FEPTU	2.0	Val-Morin	Assainissement des eaux usées au Domaine Val-Morin	15	2 495 245 \$	1 202 528 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Val-Morin	Construction collecteur reliant le secteur Belle Neige au village, lot 2	15	3 690 981 \$	2 223 483 \$	90 181 \$
<b>12 projets actifs</b>				<b>Total 15</b>	<b>17 070 813 \$</b>	<b>9 982 990 \$</b>	<b>469 951 \$</b>
FEPTU	1.0	Acton Vale	Renouvellement de conduites d'eau	16	3 103 045 \$	1 869 304 \$	169 555 \$
FEPTU	1.0	Ange-Gardien	Renouvellement de conduites d'eau	16	3 467 636 \$	2 088 937 \$	97 446 \$
FEPTU	1.0	Cowansville	Renouvellement de conduites d'eau	16	6 261 585 \$	3 772 039 \$	336 532 \$
FEPTU	2.0	Granby	Réfection de la prise d'eau au réservoir du Lac-sur-la-Montagne	16	1 530 666 \$	922 088 \$	83 638 \$
FEPTU	2.0	Granby	Mise aux normes de l'ouvrage de retenue du lac Boivin	16	2 929 900 \$	1 765 000 \$	157 469 \$
FEPTU	1.0	Lac-Brome	Renouvellement de conduites d'eau	16	2 210 882 \$	1 331 857 \$	60 458 \$
FEPTU	1.0	Massueville	Renouvellement de conduites de la rue de Varennes	16	384 630 \$	231 705 \$	10 518 \$
FEPTU	2.0	R. ass. Coteaux	Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées	16	1 450 089 \$	873 548 \$	50 105 \$
FEPTU	2.0	R.I. aqu. Bas-Richelieu	Remplacement du système de chlore gazeux	16	279 190 \$	168 187 \$	15 205 \$
FEPTU	2.0	Sainte-Angèle-de-Monnoir	Mise à niveau de la station d'épuration	16	1 265 986 \$	762 642 \$	33 872 \$

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTU	2.0	Sainte-Anne-de-Sorel	Collecte des eaux usées et prolongement d'aqueduc sur l'Île d'Embaras	16	576 850 \$	347 500 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Sainte-Julie	Renouvellement de conduites d'eau	16	2 427 715 \$	1 462 479 \$	66 388 \$
FEPTU	2.0	Saint-Hyacinthe	Mise aux normes de l'usine de filtration	16	11 396 334 \$	6 865 261 \$	374 761 \$
FEPTU	1.0	Saint-Pie	Renouvellement de conduites d'eau	16	1 859 270 \$	1 120 042 \$	145 639 \$
FEPTU	1.0	Salaberry-de-Valleyfield	Chemisage d'aqueduc de différentes rues	16	1 735 454 \$	1 045 454 \$	96 835 \$
FEPTU	2.0	Salaberry-de-Valleyfield	Réhabilitation structurale du collecteur d'eaux usées Taillefer	16	2 755 600 \$	1 660 000 \$	153 757 \$
FEPTU	1.0	Sorel-Tracy	Renouvellement de conduites	16	1 338 285 \$	806 196 \$	73 126 \$
FEPTU	1.0	Sorel-Tracy	Renouvellement de conduites de la route Marie-Victorin	16	517 620 \$	311 819 \$	28 284 \$
FEPTU	2.0	Sorel-Tracy	Réfection du mur de palplanches derrière la Centrale de traitement de l'eau	16	2 231 483 \$	1 344 267 \$	121 932 \$
FEPTU	2.0	Verchères	Réfection du poste de pompage Sainte-Famille	16	394 608 \$	237 716 \$	21 562 \$
FEPTU	2.0	Verchères	Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées	16	313 910 \$	189 102 \$	16 871 \$
<b>21 projets actifs</b>				<b>Total 16</b>	<b>48 430 738 \$</b>	<b>29 175 143 \$</b>	<b>2 113 954 \$</b>
FEPTU	2.0	Bécancour	Station épuration (Mares noires) secteur ouest	17	5 768 500 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Bécancour	Mise aux normes et maintien des actifs Centrale de Traitement de l'Eau	17	1 909 000 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	2.0	Bécancour	Source Gentilly mise aux normes et maintien des actifs	17	622 500 \$	0 \$	0 \$
FEPTU	1.0	Chesterville	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 594 185 \$	960 352 \$	38 950 \$
FEPTU	2.0	Chesterville	Mise aux normes réservoir eau potable et déphosphatation eaux usées	17	697 372 \$	420 104 \$	17 039 \$
FEPTU	1.0	Drummondville	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 342 095 \$	808 491 \$	72 132 \$
FEPTU	2.0	Drummondville	Mise à niveau du surpresseur St-Nicéphore	17	4 861 718 \$	2 928 746 \$	264 198 \$
FEPTU	1.0	Fortierville	Renouvellement de conduites d'eau	17	2 815 382 \$	1 696 013 \$	153 837 \$
FEPTU	1.0	Ham-Nord	Renouvellement de conduites d'eau	17	267 235 \$	160 985 \$	14 363 \$
FEPTU	1.0	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 577 380 \$	950 229 \$	84 777 \$
FEPTU	1.0	Plessisville	Renouvellement de conduites d'eau	17	3 097 747 \$	1 866 113 \$	166 490 \$
FEPTU	1.0	Plessisville	Renouvellement de conduites d'eau	17	463 700 \$	279 337 \$	11 329 \$
FEPTU	2.0	Plessisville	Remplacement des conduites d'aération à la station d'épuration	17	304 942 \$	183 700 \$	24 380 \$
FEPTU	1.0	Princeville	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 197 390 \$	721 319 \$	32 744 \$
FEPTU	1.0	Saint-Célestin	Renouvellement de conduites d'eau	17	585 900 \$	352 952 \$	16 465 \$
FEPTU	2.0	Saint-Célestin	Mise aux normes de l'eau potable	17	1 725 868 \$	1 039 680 \$	95 188 \$

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**RP 44 ANNEXE**

Demande 44	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
------------	---

Programme	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Aide accordée (aide promise pour les projets en réalisation ou aide réelle pour les projets complétés)	Sommes fédérales versées jusqu'au 28 février 2021	Sommes provinciales versées jusqu'au 28 février 2021*
FEPTEU	2.0	Saint-Cyrille-de-Wendover	Alimentation en eau potable - Raccordement à Drummondville	17	8 963 155 \$	5 399 491 \$	481 730 \$
FEPTEU	1.0	Sainte-Eulalie	Renouvellement de conduites d'eau	17	821 287 \$	494 751 \$	44 141 \$
FEPTEU	2.0	Sainte-Eulalie	Augmentation de la capacité de la station d'épuration	17	4 594 050 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	2.0	Sainte-Perpétue	Mise aux normes des installations d'eau potable	17	3 195 123 \$	1 924 773 \$	135 279 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Germain-de-Grantham	Renouvellement de conduites d'eau	17	2 650 313 \$	1 596 574 \$	207 603 \$
FEPTEU	2.0	Saint-Germain-de-Grantham	Mise aux normes des étangs aérés et du poste de pompage des étangs	17	3 839 051 \$	2 312 681 \$	206 332 \$
FEPTEU	1.0	Saint-Léonard-d'Aston	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 918 380 \$	0 \$	0 \$
FEPTEU	1.0	Victoriaville	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 066 193 \$	642 285 \$	59 491 \$
FEPTEU	2.0	Victoriaville	Mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées à la STEP	17	4 052 501 \$	2 441 266 \$	217 804 \$
FEPTEU	1.0	Warwick	Renouvellement de conduites d'eau	17	1 729 513 \$	1 041 875 \$	92 954 \$
<b>26 projets actifs</b>				<b>Total 17</b>	<b>61 660 480 \$</b>	<b>28 221 717 \$</b>	<b>2 437 225 \$</b>
<b>188 projets actifs</b>					<b>521 698 042 \$</b>	<b>262 904 351 \$</b>	<b>14 305 529 \$</b>

\* La part provinciale représente les annuités des versements long terme sur 20 ans ainsi que les versements au comptant dans l'année courante.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 45

Toute correspondance en 2020-2021 entre le ministère et le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du programme FEPTEU.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 46

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2020-2021 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 47

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.

Il n'y a pas de municipalité autre que les villes de Montréal et de Québec concernée par ce genre de transfert.

La Ville de Montréal a emprunté en 2004 une somme de 240 000 000 \$ qu'elle a déposée dans une réserve financière créée pour le financement de certains régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal. Le service de dette relié à cet emprunt d'une durée de 20 ans (de 2005 à 2025) est assumé par le gouvernement du Québec.

- Le versement prévu en 2021-2022 par le gouvernement du Québec est de 24 759 123 \$ (24 388 907 \$ en 2020-2021).

La Ville de Québec a emprunté en 2006 une somme de 20 000 000 \$ qu'elle a déposée dans une réserve financière créée pour le financement de certains régimes de retraite de l'ancienne Ville de Québec. Le service de dette relié à cet emprunt d'une durée de 20 ans (de 2007 à 2027) est assumé par le gouvernement du Québec.

- Le versement prévu en 2021-2022 par le gouvernement du Québec est de 1 739 540 \$ (1 703 064 \$ en 2020-2021).



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 48

État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.

Par la signature de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » le 8 décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à poser une série de gestes concrets pour reconnaître le statut particulier de la métropole et lui permettre d'assumer pleinement ce rôle. Ces mesures s'ajoutent à celles prévues à la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, sanctionnée le 21 septembre 2017.

Le gouvernement s'est engagé à conclure 5 ententes sectorielles avec la Ville de Montréal en matière d'habitation, d'immigration, de culture et de patrimoine, d'équipements scolaires et de lutte contre l'itinérance, ainsi qu'à développer un plan économique conjoint. Les 5 ententes sectorielles et le plan économique conjoint sont en vigueur. Ils représentent au total des investissements gouvernementaux de plus de 245 M\$, en plus d'un transfert de crédits provenant de la Société d'Habitation du Québec.

L'Entente-cadre prévoit également le remplacement de certaines subventions spécifiques à la Ville de Montréal par un transfert annuel inconditionnel de 83 M\$, indexé annuellement. Pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, le montant du transfert annuel était de 93 068 500 \$.

Dans l'esprit du Réflexe Montréal, des mesures gouvernementales ont été prises en considérant la réalité montréalaise :

- Aide financière de 75 M\$ pour que la Ville de Montréal procède par elle-même à la réhabilitation de terrains contaminés de son territoire d'ici 2022.
- Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, assortie d'une aide financière de 600 000 \$ du MAPAQ.
- Entente de 50 M\$ sur 5 ans (2018-2023) entre le MTESS et la Ville de Montréal pour soutenir ses actions en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
---------------	--

Mesures prévues à l'Entente-cadre	Mesures réalisées	Mesures en cours	Responsables
<b>Mesures en matière d'aménagement</b>	2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'accompagnement offert aux MRC dans leurs démarches de planification en aménagement du territoire.</li> <li>Modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en accordant davantage d'autonomie aux municipalités et aux MRC.</li> </ul>	3 <ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement.</li> <li>Simplifier la présentation des orientations gouvernementales en aménagement.</li> <li>Mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat d'identifier des mesures pour alléger et simplifier le processus d'approbation gouvernemental à l'égard des modifications aux schémas d'aménagement.</li> </ul>	MAMH
<b>Mesures en matière de logement social</b>	-	1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à modifier ses programmes de façon à permettre leur mise en œuvre et conclure avec la Ville les ententes relatives à leur financement et à leur gestion.</li> </ul>	MAMH (SMH)
<b>Mesures en matière d'itinérance</b>	1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner, en collaboration avec la Ville et le ministre de la Santé et des Services sociaux, la manière dont les actions de l'ensemble des intervenants, incluant les tiers, pourraient être mieux coordonnées et arrimées entre elles.</li> </ul>	1 <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier les moyens de mieux soutenir la Ville tant financièrement qu'en ce qui a trait à l'organisation et à l'efficacité des services publics et municipaux dans ces domaines.</li> </ul>	MSSS (collaboration MAMH et CIUSSS)

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
---------------	--

<b>Mesures en matière d'intégration à la société québécoise des immigrants et des réfugiés</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner comment améliorer la coordination des actions de l'ensemble des intervenants ainsi qu'étudier les moyens de mieux soutenir la Ville tant financièrement qu'en ce qui a trait à l'organisation et à l'efficacité des services publics et municipaux en matière d'immigration.</li> </ul>			MIFI (collaboration MAMH)
<b>Mesures en matière de culture et de patrimoine</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclure avec la Ville une entente de délégation d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.</li> <li>Conclure avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans.</li> </ul>		-	MCC
<b>Analyse des impacts des projets de loi, règlements, politiques et programmes pour les municipalités dans les mémoires au Conseil des ministres</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui du Ministère sur la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités pour favoriser également l'élaboration, par l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement, de lois, règlements, politiques et programmes prenant mieux en compte la réalité du milieu municipal.</li> </ul>		-	MAMH

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
---------------	--

<b>Demandes étudiées par la Table sur les relations Québec-municipalités</b>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abolir la nécessité d'obtenir l'autorisation du ministre pour conclure une entente engageant le crédit des municipalités pour plus de 10 ans.</li> <li>Permettre la prise en charge, par les municipalités, pour cession à un tiers, d'un immeuble détérioré.</li> <li>Obtenir pour la cour municipale le pouvoir d'autoriser une solution de rechange aux travaux compensatoires dans le cadre du programme IMPAC.</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer l'indemnité d'expropriation en fonction de la valeur réelle conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.</li> </ul>	MAMH, MTQ, MJQ
<b>Financement de projets de développement économique, incluant le soutien des secteurs de force de la région</b>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer la reconnaissance légale d'un fonds d'appui à la capitale nationale et sa région.</li> <li>Déterminer les modalités de gouvernance et de gestion applicables pour ce fonds en collaboration avec la Ville de Québec et sa région.</li> </ul>		-	MAMH, SCN
<b>Établissement des catégories d'immeubles aux fins de fixation de plusieurs taux de taxe foncière générale</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des mesures visant à habiliter la Ville à déterminer des catégories additionnelles d'immeubles non résidentiels pouvant faire l'objet de taux de taxation foncière différents.</li> </ul>		-	MAMH

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
---------------	--

<b>Seuils pour l'adjudication des contrats de gré à gré</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des mesures (dans le contexte des travaux de la Table sur les relations Québec-municipalités) pour hausser à 100 000 \$ les seuils d'autorisation des contrats de gré à gré en matière d'approvisionnement, de services professionnels et de travaux de construction pour les municipalités, dont la Ville de Québec.</li> </ul>	-	MAMH
<b>Pouvoirs pour forcer l'entretien des immeubles détériorés</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux afin d'identifier des mesures visant à accroître les compétences de la Ville et à améliorer l'efficacité de ses pouvoirs en matière d'immeubles détériorés et proposer les dispositions législatives nécessaires à cette fin.</li> </ul>	-	MAMH
<b>Amendes imposées pour démolition illégale d'un immeuble</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux visant à conférer aux amendes un plus grand caractère dissuasif.</li> </ul>	-	MAMH
<b>Pouvoir d'aide de la Ville</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux pour déterminer comment le pouvoir d'aide de la Ville pourrait être modifié ou modulé pour lui permettre notamment de résoudre la problématique de la conversion à d'autres usages des édifices religieux et des immeubles laissés vacants.</li> </ul>	-	MAMH

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49	État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.
---------------	--

<b>Aéroport international Jean-Lesage</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir financièrement l'aéroport de Québec pour qu'il paie un coût de taxe foncière par passager plus raisonnable et comparable à la moyenne canadienne.</li> </ul>	-	MAMH
<b>Engagements en matière d'environnement</b>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler au MELCC diverses propositions visant à permettre à la Ville d'assumer davantage de responsabilités et d'exercer certains pouvoirs en matière d'environnement.</li> </ul>		MAMH

Concernant les **mesures en matière d'itinérance** :

- octroi à la Ville de Québec d'un financement de 1,380 M\$ pour bonifier l'accès à des logements avec accompagnement pour combattre le phénomène de l'itinérance et aider des personnes vulnérables à se sortir de la rue;
- octroi d'un financement de 2 M\$ du MSSS au CIUSSS pour répondre aux besoins identifiés conjointement par le CIUSSS et la Ville dans le cadre des travaux de l'Instance stratégique en itinérance.

Concernant les **mesures en matière d'immigration** :

- conclusion d'une entente hors normes sur trois ans entre le MIFI et la Ville de Québec. L'entente prévoit une contribution financière du MIFI de 3 M\$ tributaire d'un investissement équivalent de la Ville, soit 1 M\$ par année.

Concernant les **mesures en matière de culture et de patrimoine** :

- renouvellement de l'Entente de développement culturel 2018-2020, qui s'établit à 56,66 M\$ sur trois ans.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 49

État de situation sur le suivi de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, notamment au chapitre des ententes découlant de cette entente-cadre et des sommes transférées.

Concernant le **financement de projets de développement économique, incluant le soutien des secteurs de force de la région :**

- une enveloppe de 97 M\$ a été attribuée au Fonds de la région de la Capitale-Nationale en juin 2018 pour les cinq prochaines années afin de permettre à l'agglomération de Québec et l'ensemble des MRC de la région de soutenir financièrement des projets régionaux qui ont un effet significatif sur le territoire.

Concernant l'**aéroport international Jean-Lesage :**

- un montant de 2,5 M\$ a été octroyé en 2017-2018 à l'Aéroport (décret 277-2018 du 21 mars 2018).

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 50

État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

Le MAMH est tenu de préparer annuellement un plan de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI), exigé par la Loi sur les infrastructures publiques. Le PAGI doit notamment contenir un inventaire précis du parc d'infrastructures à maintenir et de sa valeur de remplacement.

À cet effet, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) réalise le projet *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, visant à structurer les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts dans une base d'informations et à développer certains outils d'analyse utiles à la planification des investissements. Les infrastructures étudiées sont les suivantes :

- Approvisionnement et traitement de l'eau potable;
- Réseau de distribution de l'eau potable;
- Réseaux d'égouts sanitaires, unitaires et pluviaux;
- Chaussées au-dessus des réseaux;
- Traitement des eaux usées.

Ce projet est réalisé en collaboration avec le MAMH, la Ville de Montréal, la Ville de Québec, et des représentants de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Un rapport sur l'état des infrastructures d'eau des municipalités du Québec est publié annuellement sur le site web du CERIU.

Dans son rapport annuel 2020 (<https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-annuel-2020-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>), le CERIU évalue à 34,6 G\$ la valeur de remplacement des actifs d'infrastructures précédentes en mauvais ou en très mauvais état. Cependant, ce ne sont pas toutes les infrastructures vieillissantes qui sont à remplacer. Des interventions d'entretien, à moindre coût, permettent souvent de prolonger efficacement la durée de vie des infrastructures.

Les données du rapport 2020 ont servi à produire le PAGI 2021-2022 du MAMH, rendu public en mars 2021 lors du dépôt du budget de dépenses du gouvernement du Québec à l'Assemblée nationale.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 51

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.

Le MAMH met à la disposition des municipalités différents programmes offrant un soutien financier important pour la réalisation de projets d'infrastructure d'eau visant :

- la mise aux normes en vue de se conformer à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées);
- la construction, la réfection ou l'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;
- la réhabilitation ou le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et d'égouts prioritaires.

Au cours de l'année financière 2020-2021, les programmes suivants étaient disponibles pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales d'eau :

- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);
- Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – programme prolongé jusqu'au 31 décembre 2019;
- Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – travaux admissibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) —appel de projets réalisé à l'automne 2019.

Ce sont d'ailleurs près de 5 G\$ d'argent neuf qui ont été rendus disponibles en 2019 en vertu des nouveaux programmes FIMEAU (enveloppe d'aide de 1,5 G\$) et TECQ 2019-2023 (enveloppe d'aide de 3,415 G\$).

En 2020-2021, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, 314 confirmations d'aide pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau (voir Annexe 1) ont été effectuées. Il est à noter qu'un projet présenté peut concerner à la fois les systèmes de traitement de l'eau potable et ceux des eaux usées.

<b>Programme</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Montant de la subvention</b>
PRIMEAU	40	59 467 436 \$
FIMEAU	274	630 961 874 \$

Pour ce qui est du programme TECQ, chaque municipalité doit déposer au MAMH une programmation de travaux pour obtenir l'aide financière. Cette programmation comprend la liste des travaux admissibles à réaliser pour chacune des années du programme. La priorité 1 de ces programmes permet l'installation, la mise aux normes et à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. La priorité 3 permet, quant à elle, le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

Au 28 février 2021, des travaux admissibles totalisant près de 2,67 G\$ ont été approuvés dans la TECQ 2014-2018, incluant 749,0 M \$ pour la priorité 1 et 1,13 G \$ pour la priorité 3. Ces travaux couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Pour la TECQ 2019-2023, des travaux admissibles totalisant près de 1,64 G\$ ont été approuvés, incluant 614,9 M\$ pour la priorité 1 et 635,6 M\$ pour la priorité 3, et ce, pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.



Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027001	1.1	Clermont	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	778 894 \$		Financé	20
FIMEAU	2027002	1.1	Saint-Gabriel	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 960 680 \$		Financé	20
FIMEAU	2027003	1.1	Tring-Jonction	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 894 440 \$		Financé	20
FIMEAU	2027004	1.1	Bécancour	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 999 744 \$		Financé	20
FIMEAU	2027005	1.1	Saint-Célestin	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 633 520 \$		Financé	20
FIMEAU	2027006	1.1	Cap-Saint-Ignace	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 483 560 \$		Financé	20
FIMEAU	2027007	1.1	L'Ancienne-Lorette	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 966 688 \$		Financé	20
FIMEAU	2027008	1.1	L'Ange-Gardien	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 860 840 \$		Financé	20
FIMEAU	2027009	1.1	L'Isle-aux-Allumettes	Renouvellement de conduites	07	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 986 914 \$		Financé	20
FIMEAU	2027010	1.1	Joliette	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 997 510 \$		Financé	20
FIMEAU	2027011	1.1	Vaudreuil-Dorion	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 993 432 \$		Financé	20
FIMEAU	2027012	1.1	Saint-Joseph-de-Beauce	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 196 584 \$		Financé	20
FIMEAU	2027014	1.1	Saint-Charles-Borromée	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 971 874 \$		Financé	20
FIMEAU	2027015	1.1	Magog	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 946 904 \$		Financé	20
FIMEAU	2027016	1.1	Saint-Éphrem-de-Beauce	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	697 500 \$		Financé	20
FIMEAU	2027018	1.1	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 295 140 \$		Financé	20
FIMEAU	2027019	1.1	Yamachiche	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	442 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027020	1.1	Cap-Santé	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 185 874 \$		Financé	20
FIMEAU	2027023	1.1	Sainte-Brigitte-de-Laval	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 994 830 \$		Financé	20
FIMEAU	2027024	1.1	Waterloo	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 537 060 \$		Financé	20
FIMEAU	2027026	1.1	Windsor	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 996 190 \$		Financé	20
FIMEAU	2027029	1.1	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 842 648 \$		Financé	20
FIMEAU	2027030	1.1	Otterburn Park	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 739 634 \$		Financé	20
FIMEAU	2027032	1.1	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	880 874 \$		Financé	20
FIMEAU	2027037	1.1	Sainte-Thècle	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 671 770 \$		Financé	20
FIMEAU	2027038	1.1	Hemmingford	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 118 724 \$		Financé	20
FIMEAU	2027044	1.1	Sainte-Clotilde-de-Horton	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 475 570 \$		Financé	20
FIMEAU	2027046	1.1	Saint-Sauveur	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 419 934 \$		Financé	20
FIMEAU	2027047	1.1	Saint-Sauveur	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 569 880 \$		Financé	20
FIMEAU	2027048	1.1	Saint-Sauveur	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	627 240 \$		Financé	20
FIMEAU	2027050	1.1	Disraeli	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 625 124 \$		Financé	20
FIMEAU	2027052	1.1	Mont-Saint-Hilaire	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 998 792 \$		Financé	20
FIMEAU	2027056	1.1	Rivière-Bleue	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 727 640 \$		Financé	20
FIMEAU	2027057	1.1	Parisville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	773 740 \$		Financé	20
FIMEAU	2027058	1.1	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	701 648 \$		Financé	20
FIMEAU	2027059	1.1	Lac-Mégantic	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	851 092 \$		Financé	20
FIMEAU	2027060	1.1	Mont-Joli	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 703 148 \$		Financé	20
FIMEAU	2027061	1.1	New Carlisle	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	814 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027063	1.1	Saint-Honoré	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 171 160 \$		Financé	20
FIMEAU	2027064	1.1	Saint-Elphège	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 106 024 \$		Financé	20
FIMEAU	2027065	1.1	Girardville	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	470 320 \$		Financé	20
FIMEAU	2027066	1.1	Amos	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	199 374 \$	99 687 \$	Comptant	
FIMEAU	2027068	1.1	Amos	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 643 920 \$		Financé	20
FIMEAU	2027069	1.1	Saint-Rosaire	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 489 740 \$		Financé	20
FIMEAU	2027070	1.1	Amos	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 900 938 \$		Financé	20
FIMEAU	2027071	1.1	Saint-Zéphirin-de-Courval	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 756 554 \$		Financé	20
FIMEAU	2027072	1.1	Saint-Barthélemy	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 572 374 \$		Financé	20
FIMEAU	2027073	1.1	Parisville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 598 680 \$		Financé	20
FIMEAU	2027074	1.1	Granby	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 993 968 \$		Financé	20
FIMEAU	2027075	1.1	Chambly	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-09-02	3 097 924 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027076	1.1	Plessisville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 559 796 \$		Financé	20
FIMEAU	2027077	1.1	Sainte-Claire	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 173 604 \$		Financé	20
FIMEAU	2027078	1.1	Rochebaucourt	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 268 158 \$		Financé	20
FIMEAU	2027083	1.1	Saint-Apollinaire	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 417 574 \$		Financé	20
FIMEAU	2027084	1.1	Yamaska	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 786 918 \$		Financé	20
FIMEAU	2027087	1.1	Sainte-Marguerite	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	915 924 \$		Financé	20
FIMEAU	2027088	1.1	Lambton	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	738 140 \$		Financé	20
FIMEAU	2027089	1.1	Plaisance	Renouvellement de conduites	07	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 031 274 \$		Financé	20
FIMEAU	2027092	1.1	Saint-François-du-Lac	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	424 750 \$		Financé	20
FIMEAU	2027094	1.1	Saint-Jacques	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 998 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027096	1.1	Saint-Philibert	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	668 748 \$		Financé	20
FIMEAU	2027097	1.1	Eastman	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	899 464 \$		Financé	20
FIMEAU	2027099	1.1	Saint-Rémi-de-Tingwick	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 170 370 \$		Financé	20
FIMEAU	2027100	1.1	Saint-Ludger	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 060 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027101	1.1	Saint-Prosper	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 441 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027103	1.1	Saint-Thomas-Didyme	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	768 724 \$		Financé	20
FIMEAU	2027104	1.1	Château-Richer	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 394 318 \$		Financé	20
FIMEAU	2027105	1.1	Saint-Stanislas	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	282 940 \$		Financé	20
FIMEAU	2027106	1.1	Senneterre	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 999 504 \$		Financé	20
FIMEAU	2027108	1.1	Rivière-du-Loup	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 266 284 \$		Financé	20
FIMEAU	2027109	1.1	Rivière-du-Loup	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 791 020 \$		Financé	20
FIMEAU	2027110	1.1	Rivière-du-Loup	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	925 254 \$		Financé	20
FIMEAU	2027111	1.1	Nantes	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	474 100 \$		Financé	20
FIMEAU	2027112	1.1	Sainte-Anne-de-Sorel	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 440 310 \$		Financé	20
FIMEAU	2027114	1.1	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	646 950 \$		Financé	20
FIMEAU	2027115	1.1	Roberval	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 981 704 \$		Financé	20
FIMEAU	2027116	1.1	Portneuf	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 180 918 \$		Financé	20
FIMEAU	2027117	1.1	Beaupré	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 954 248 \$		Financé	20
FIMEAU	2027118	1.1	Saint-Eustache	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	637 410 \$		Financé	20
FIMEAU	2027119	1.1	Saint-Eustache	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	908 104 \$		Financé	20
FIMEAU	2027120	1.1	Saint-Eustache	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	747 720 \$		Financé	20
FIMEAU	2027123	1.1	Sainte-Sophie-de-Lévrard	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 999 924 \$		Financé	20
FIMEAU	2027124	1.1	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 087 698 \$		Financé	20
FIMEAU	2027125	1.1	Sainte-Marie	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 653 948 \$		Financé	20
FIMEAU	2027126	1.1	Sainte-Marie	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	293 300 \$		Financé	20
FIMEAU	2027127	1.1	Sainte-Croix	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	757 150 \$		Financé	20
FIMEAU	2027128	1.1	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 702 980 \$		Financé	20
FIMEAU	2027130	1.1	Farnham	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 995 974 \$		Financé	20
FIMEAU	2027132	1.1	Saint-Justin	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	472 498 \$		Financé	20
FIMEAU	2027134	1.1	Saint-Basile	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	807 764 \$		Financé	20
FIMEAU	2027135	1.1	Saint-Basile	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	218 204 \$		Financé	20
FIMEAU	2027136	1.1	Saint-Basile	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	560 280 \$		Financé	20
FIMEAU	2027139	1.1	Saint-Ferréol-les-Neiges	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 096 100 \$		Financé	20
FIMEAU	2027140	1.1	Sainte-Marie	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	668 750 \$		Financé	20
FIMEAU	2027141	1.1	Saint-François-d'Assise	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	369 510 \$		Financé	20
FIMEAU	2027142	1.1	Saint-Denis-sur-Richelieu	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 410 174 \$		Financé	20
FIMEAU	2027144	1.1	Bedford	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 272 314 \$		Financé	20
FIMEAU	2027146	1.1	Saint-Isidore-de-Clifton	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 830 680 \$		Financé	20
FIMEAU	2027147	1.1	Lac-Brome	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 919 064 \$		Financé	20
FIMEAU	2027148	1.1	Sainte-Marie	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	801 248 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027150	1.1	Saint-Gédéon-de-Beauce	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	777 348 \$		Financé	20
FIMEAU	2027151	1.1	Beaulac-Garthby	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	825 948 \$		Financé	20
FIMEAU	2027153	1.1	Saint-Frédéric	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 273 048 \$		Financé	20
FIMEAU	2027154	1.1	Saint-Frédéric	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	920 300 \$		Financé	20
FIMEAU	2027157	1.1	Boucherville	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	332 500 \$		Financé	20
FIMEAU	2027159	1.1	Bromont	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 640 684 \$		Financé	20
FIMEAU	2027160	1.1	Beauharnois	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 837 848 \$		Financé	20
FIMEAU	2027161	1.1	Donnacoona	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 200 280 \$		Financé	20
FIMEAU	2027162	1.1	Sainte-Hénédine	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	735 748 \$		Financé	20
FIMEAU	2027163	1.1	Carignan	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	823 964 \$		Financé	20
FIMEAU	2027164	1.1	Acton Vale	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 426 564 \$		Financé	20
FIMEAU	2027167	1.1	Saint-Agapit	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	808 560 \$		Financé	20
FIMEAU	2027169	1.1	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 051 250 \$		Financé	20
FIMEAU	2027170	1.1	Courcelles	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	519 224 \$		Financé	20
FIMEAU	2027171	1.1	Senneville	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 659 664 \$		Financé	20
FIMEAU	2027172	1.1	Pohénégamook	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	418 750 \$		Financé	20
FIMEAU	2027173	1.1	Pohénégamook	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	870 824 \$		Financé	20
FIMEAU	2027174	1.1	Les Îles-de-la-Madeleine	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-06-10	1 279 504 \$		Financé	20
FIMEAU	2027175	1.1	Dolbeau-Mistassini	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 715 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027178	1.1	Weedon	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	709 848 \$		Financé	20
FIMEAU	2027181	1.1	Stratford	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	780 740 \$		Financé	20
FIMEAU	2027183	1.1	Salaberry-de-Valleyfield	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 722 008 \$		Financé	20
FIMEAU	2027185	1.1	Lavaltrie	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	675 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027187	1.1	Saint-Siméon	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	426 280 \$		Financé	20
FIMEAU	2027190	1.1	Montmagny	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-07-23	738 462 \$		Financé	20
FIMEAU	2027191	1.1	Saint-Lambert	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-10-06	2 184 480 \$		Financé	20
FIMEAU	2027192	1.1	Saint-François-de-Sales	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	790 624 \$		Financé	20
FIMEAU	2027193	1.1	Beauceville	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 225 652 \$		Financé	20
FIMEAU	2027194	1.1	Saint-Sébastien	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 773 374 \$		Financé	20
FIMEAU	2027195	1.1	Saint-Hilarion	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	445 014 \$		Financé	20
FIMEAU	2027196	1.1	Matagami	Renouvellement de conduites	10	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 138 860 \$		Financé	20
FIMEAU	2027199	1.1	Saint-Félicien	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 099 144 \$		Financé	20
FIMEAU	2027201	1.1	Val-des-Sources	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 997 960 \$		Financé	20
FIMEAU	2027202	1.1	Victoriaville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	899 620 \$		Financé	20
FIMEAU	2027203	1.1	Victoriaville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	510 750 \$		Financé	20
FIMEAU	2027205	1.1	Victoriaville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 041 230 \$		Financé	20
FIMEAU	2027206	1.1	Victoriaville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	546 760 \$		Financé	20
FIMEAU	2027207	1.1	Matane	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 709 120 \$		Financé	20
FIMEAU	2027209	1.1	East Broughton	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 350 948 \$		Financé	20
FIMEAU	2027210	1.1	Saint-Adolphe-d'Howard	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 705 204 \$		Financé	20
FIMEAU	2027215	1.1	Saint-Félicien	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 481 350 \$		Financé	20
FIMEAU	2027217	1.1	Les Bergeronnes	Renouvellement de conduites	09	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 836 274 \$		Financé	20
FIMEAU	2027219	1.1	Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	802 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027222	1.1	Saint-Lin--Laurentides	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 605 050 \$		Financé	20
FIMEAU	2027223	1.1	L'Islet	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 432 924 \$		Financé	20
FIMEAU	2027224	1.1	Saint-Vianney	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 462 224 \$		Financé	20
FIMEAU	2027225	1.1	Saint-Cyprien	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	300 420 \$		Financé	20
FIMEAU	2027226	1.1	Candiac	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 634 388 \$		Financé	20
FIMEAU	2027227	1.1	Saint-Cyrille-de-Wendover	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 552 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027228	1.1	Saint-Tharcisius	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 378 968 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027230	1.1	Marieville	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 689 870 \$		Financé	20
FIMEAU	2027231	1.1	Sainte-Irène	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	533 248 \$		Financé	20
FIMEAU	2027232	1.1	Saint-Joseph-de-Sorel	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 569 450 \$		Financé	20
FIMEAU	2027233	1.1	Saint-Marc-de-Figuery	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-05-19	985 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027234	1.1	Brigham	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	518 436 \$		Financé	20
FIMEAU	2027235	1.1	Lac-Etchemin	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-07-23	1 046 924 \$		Financé	20
FIMEAU	2027236	1.1	Témiscouata-sur-le-Lac	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 986 462 \$		Financé	20
FIMEAU	2027237	1.1	Lac-Etchemin	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-07-23	1 463 224 \$		Financé	20
FIMEAU	2027238	1.1	New Richmond	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 044 500 \$		Financé	20
FIMEAU	2027239	1.1	Bois-des-Filion	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	865 480 \$		Financé	20
FIMEAU	2027240	1.1	Causapscal	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 982 462 \$		Financé	20
FIMEAU	2027241	1.1	Mont-Laurier	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-10-06	1 402 014 \$		Financé	20
FIMEAU	2027245	1.1	Richmond	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 285 860 \$		Financé	20
FIMEAU	2027247	1.1	Lac-Mégantic	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 535 174 \$		Financé	20
FIMEAU	2027249	1.1	Sainte-Anne-des-Monts	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	358 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027250	1.1	Crabtree	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 347 548 \$		Financé	20
FIMEAU	2027253	1.1	Baie-Saint-Paul	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 273 614 \$		Financé	20
FIMEAU	2027261	1.1	Montmagny	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-07-23	780 174 \$		Financé	20
FIMEAU	2027262	1.1	Petit-Saguenay	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	433 424 \$		Financé	20
FIMEAU	2027265	1.1	Schefferville	Renouvellement de conduites	09	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 522 804 \$		Financé	20
FIMEAU	2027266	1.1	Amqui	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 016 002 \$		Financé	20
FIMEAU	2027269	1.1	Cap-Saint-Ignace	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 481 248 \$		Financé	20
FIMEAU	2027270	1.1	Cap-Saint-Ignace	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 009 888 \$		Financé	20
FIMEAU	2027271	1.1	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 708 398 \$		Financé	20
FIMEAU	2027273	1.1	Sainte-Agathe-des-Monts	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	470 700 \$		Financé	20
FIMEAU	2027275	1.1	Paspébiac	Renouvellement de conduites	11	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 590 424 \$		Financé	20
FIMEAU	2027276	1.1	Louiseville	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-09-02	1 399 608 \$		Financé	20
FIMEAU	2027278	1.1	Louiseville	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-06-10	614 374 \$		Financé	20
FIMEAU	2027282	1.1	Saint-Martin	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 323 300 \$		Financé	20
FIMEAU	2027283	1.1	Saint-Martin	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 233 800 \$		Financé	20
FIMEAU	2027289	1.1	Sorel-Tracy	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	397 204 \$		Financé	20
FIMEAU	2027293	1.1	Valcourt	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	565 424 \$		Financé	20
FIMEAU	2027295	1.1	Notre-Dame-des-Pins	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 870 324 \$		Financé	20
FIMEAU	2027296	1.1	Notre-Dame-des-Pins	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 510 624 \$		Financé	20
FIMEAU	2027297	1.1	Waterville	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 365 600 \$		Financé	20
FIMEAU	2027300	1.1	Saint-Jean-Baptiste	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	873 924 \$		Financé	20
FIMEAU	2027302	1.1	Saint-Lazare	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 320 170 \$		Financé	20
FIMEAU	2027303	1.1	Saint-Philémon	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	565 590 \$		Financé	20
FIMEAU	2027304	1.1	Saint-Jean-sur-Richelieu	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 856 668 \$		Financé	20
FIMEAU	2027306	1.1	Saint-Luc-de-Vincennes	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 029 900 \$		Financé	20
FIMEAU	2027307	1.1	Val-Morin	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 537 814 \$		Financé	20
FIMEAU	2027313	1.1	Saint-Raymond	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 993 088 \$		Financé	20
FIMEAU	2027316	1.1	Saint-Anselme	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 433 098 \$		Financé	20
FIMEAU	2027320	1.1	Pont-Rouge	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 812 428 \$		Financé	20
FIMEAU	2027322	1.1	Ferme-Neuve	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 251 730 \$		Financé	20
FIMEAU	2027323	1.1	Saint-Constant	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 496 740 \$		Financé	20
FIMEAU	2027324	1.1	Theftord Mines	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 999 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027328	1.1	La Malbaie	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	788 004 \$		Financé	20
FIMEAU	2027329	1.1	Saint-Pascal	Renouvellement de conduites	01	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 677 550 \$		Financé	20
FIMEAU	2027330	1.1	Saint-Sylvestre	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	243 394 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027333	1.1	Sainte-Monique	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-06-10	2 522 742 \$		Financé	20
FIMEAU	2027336	1.1	Grenville-sur-la-Rouge	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-09-02	1 995 640 \$		Financé	20
FIMEAU	2027337	1.1	Saint-Augustin-de-Desmaures	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	767 818 \$		Financé	20
FIMEAU	2027338	1.1	Sainte-Catherine	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 200 274 \$		Financé	20
FIMEAU	2027341	1.1	Warwick	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-06-10	2 009 434 \$		Financé	20
FIMEAU	2027025	1.2	Saint-Hyacinthe	Mise aux normes de l'usine d'épuration	16	Eaux usées	2020-07-23	25 200 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027043	1.2	Rimouski	Renouvellement d'une conduite d'amenée	01	Eau potable	2020-05-19	7 932 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027054	1.2	R.I. aqu. Bas-Richelieu	Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable	16	Eau potable	2020-07-23	11 402 988 \$		Financé	20
FIMEAU	2027062	1.2	La Prairie	Reconstruction du poste de pompage Clairière IV	16		2020-06-10	2 858 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027079	1.2	Boischatel	Prolongement des réseaux- rue des Saphirs	03		2020-07-14	360 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027081	1.2	Ham-Nord	Remplacement du réducteur de pression - rue du Curé Charles Lemire	17		2020-06-30	298 714 \$		Financé	20
FIMEAU	2027082	1.2	Saint-Nazaire	Alimentation en eau potable du secteur de la rue Bouchard	02	Eau potable	2020-11-05	760 570 \$		Financé	20
FIMEAU	2027095	1.2	Drummondville	Construction d'une usine de traitement d'eau potable	17	Eau potable	2021-03-09	32 240 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027098	1.2	Saint-Liboire	Prolongement égout & aqueduc rues Morin & Deslauriers & déplacement poste Morin	16		2020-07-14	1 272 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027122	1.2	Saint-Christophe-d'Arthabaska	Prolongement du réseau aqueduc rues de la Plage-Beauchesne, du Lac et Omer	17	Eau potable	2020-07-14	1 339 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027129	1.2	Saint-Damase	Mise aux normes de l'usine de filtration de la municipalité	16		2020-07-14	2 164 800 \$		Financé	20
FIMEAU	2027149	1.2	Maniwaki	Gestion des eaux pluviales du secteur de la rue King	07		2020-07-14	5 526 352 \$		Financé	20
FIMEAU	2027152	1.2	Notre-Dame-des-Prairies	Prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie	14	Eau potable	2020-06-10	792 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027179	1.2	Saint-Césaire	Remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute	16	Eau potable	2020-05-19	4 042 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027189	1.2	Desbiens	Prolongement du réseau d'eau potable dans le secteur du chemin des Érables	02	Eau potable	2020-11-05	158 400 \$		Comptant	
FIMEAU	2027204	1.2	Saint-Michel-du-Squatec	Mise aux normes de l'eau potable	01	Eau potable	2020-05-19	822 956 \$		Financé	20
FIMEAU	2027208	1.2	Matane	Réfection d'une partie des rues Saint-Joseph et Desjardins	01		2020-05-19	1 936 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027218	1.2	Stoneham-et-Tewkesbury	Implantation d'un réseau d'égout domestique dans le secteur Vermont-sur-le-Lac-Phase 1	03	Eaux usées	2020-07-14	3 578 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027220	1.2	Les Coteaux	Construction d'une nouvelle prise d'eau brute	16	Eau potable	2020-07-14	1 870 320 \$		Financé	20
FIMEAU	2027251	1.2	Saint-Alban	Prolongement du réseau d'égout rue Saint-Philippe et Matte	03	Eaux usées	2020-07-14	386 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027252	1.2	Saint-Alexis	Mise aux normes et augmentation de la capacité de la station de production d'eau potable	14	Eau potable	2020-06-10	1 021 120 \$		Financé	20
FIMEAU	2027254	1.2	Saint-Gilles	Eau potable - Mise en place d'un système de traitement du manganèse	12	Eau potable	2020-05-19	1 410 360 \$		Financé	20
FIMEAU	2027255	1.2	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Prolongement du réseau d'égout sanitaire sous vide - Phase 2	16	Eaux usées	2020-07-14	1 545 600 \$		Financé	20
FIMEAU	2027257	1.2	Scott	Traitement du manganèse	12		2020-05-19	2 383 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027258	1.2	Lachute	Mise en place d'un système de traitement du fer et du manganèse à l'usine d'eau potable	15	Eau potable	2020-06-10	3 366 400 \$		Financé	20
FIMEAU	2027259	1.2	Grande-Rivière	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Secteur rue du Moulin	11		2020-07-14	2 476 800 \$		Financé	20
FIMEAU	2027263	1.2	Longue-Pointe-de-Mingan	Réhabilitation des postes de pompage des eaux usées	09	Eaux usées	2020-07-14	882 754 \$		Financé	20
FIMEAU	2027267	1.2	Chandler	Prolongement des services Rue Sarcelles, de la Baie et Beauséjour	11		2020-07-14	739 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027284	1.2	L'Île-Perrot	Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées	16	Eaux usées	2020-07-23	10 760 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027285	1.2	Saint-Joseph-du-Lac	Ajout d'un traitement de manganèse à l'usine de production d'eau potable	15	Eau potable	2020-05-19	2 615 200 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
FIMEAU	2027288	1.2	Pohénégamook	Mises au normes des infrastructures de traitement d'eau potable ville de Pohénégamook	01	Eau potable	2020-05-19	2 231 760 \$		Financé	20
FIMEAU	2027299	1.2	Saint-Lazare	Aqueduc secteurs Saint-Charles, Oakridge, Sandmere, Cumberland et Bouleaux-Blancs	16	Eau potable	2020-07-14	979 200 \$		Financé	20
FIMEAU	2027305	1.2	Saint-Flavien	Prolongement des services - Rues Bélair, de la Promenade et des Érables	12		2020-07-14	192 000 \$	91 200 \$	Comptant	
FIMEAU	2027315	1.2	R.I. aqu. égout Lotbinière-Centre	Remplacement conduite de refoulement	12	Eaux usées	2020-05-19	2 433 334 \$		Financé	20
FIMEAU	2027317	1.2	Charette	Prolongement égouts rue des Mélèzes, Flambeaux, Armand-A.-Samson, Réal	04	Eaux usées	2020-05-19	520 800 \$		Financé	20
FIMEAU	2027321	1.2	Saint-Fabien-de-Panet	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Secteur Pied-de-la-Côte	12		2020-09-02	1 008 000 \$		Financé	20
FIMEAU	2027325	1.2	Pointe-des-Cascades	Réalisation de travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable	16	Eau potable	2020-05-19	881 600 \$		Financé	20
FIMEAU	2027327	1.2	Rigaud	Augmentation de la capacité et mise aux normes de la station d'épuration	16		2020-07-23	10 086 768 \$		Financé	20
FIMEAU	2027331	1.2	Lac-aux-Sables	Stations de pompage d'égout	04	Eaux usées	2020-05-19	761 902 \$		Financé	20
FIMEAU	2029003	2.1	Saguenay	Renouvellement de conduites	02	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 138 814 \$		Financé	20
FIMEAU	2029005	2.1	Sherbrooke	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-07-23	5 523 784 \$		Financé	20
FIMEAU	2029006	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 906 050 \$		Financé	20
FIMEAU	2029009	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 998 900 \$		Financé	20
FIMEAU	2029010	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 973 774 \$		Financé	20
FIMEAU	2029013	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 996 574 \$		Financé	20
FIMEAU	2029014	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 931 672 \$		Financé	20
FIMEAU	2029015	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 997 072 \$		Financé	20
FIMEAU	2029016	2.1	Montréal	Renouvellement de conduites	06	Renouvellement de conduites	2020-05-19	4 687 098 \$		Financé	20
FIMEAU	2029021	2.1	Laval	Renouvellement de conduites	13	Renouvellement de conduites	2020-05-19	6 245 904 \$		Financé	20
FIMEAU	2029022	2.1	Laval	Renouvellement de conduites	13	Renouvellement de conduites	2020-05-19	3 070 058 \$		Financé	20
FIMEAU	2029025	2.1	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 457 428 \$		Financé	20
FIMEAU	2029028	2.1	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 161 290 \$		Financé	20
FIMEAU	2029030	2.1	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	826 534 \$		Financé	20
FIMEAU	2029031	2.1	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-05-19	481 540 \$		Financé	20
FIMEAU	2029035	2.1	Gatineau	Renouvellement de conduites	07	Renouvellement de conduites	2020-05-19	5 263 074 \$		Financé	20
FIMEAU	2029048	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	507 100 \$		Financé	20
FIMEAU	2029049	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	767 450 \$		Financé	20
FIMEAU	2029050	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	829 390 \$		Financé	20
FIMEAU	2029051	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	929 264 \$		Financé	20
FIMEAU	2029052	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	1 073 990 \$		Financé	20
FIMEAU	2029054	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	643 474 \$		Financé	20
FIMEAU	2029055	2.1	Lévis	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-05-19	2 207 968 \$		Financé	20
FIMEAU	2029056	2.1	Québec	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	4 554 748 \$		Financé	20
FIMEAU	2029057	2.1	Québec	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 542 800 \$		Financé	20
FIMEAU	2029058	2.1	Québec	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	7 960 322 \$		Financé	20
FIMEAU	2029059	2.1	Québec	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-05-19	5 885 450 \$		Financé	20
FIMEAU	2029060	2.1	Longueuil	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-09-02	6 730 648 \$		Financé	20
FIMEAU	2029024	2.2	Trois-Rivières	Remplacement de soufflantes	04		2020-05-19	2 644 450 \$		Financé	20
FIMEAU	2029043	2.2	Terrebonne	Reconstruction du poste de pompage Durocher	14		2020-06-10	921 680 \$		Financé	20
PRIMEAU	514069	1.1	Centre d'expertise et de rech. en infra. urb. (CERIU)	Développement de la connaissance et d'outils favorisant une saine gestion des actifs en eau des municipalités du Québec	06	Eau potable	2021-01-22	1 056 640 \$		Comptant	
PRIMEAU	514282	1.1	Saint-Edmond-les-Plaines	Construction d'une station d'épuration des eaux usées	02	Eaux usées	2020-11-26	259 453 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
PRIMEAU	514312	1.1	Saint-Lazare	Extension du réseau d'égout sanitaire dans le secteur des rues Frontenac, Radisson, Brunet et autres	16	Eaux usées	2020-10-06	241 600 \$		Financé	20
PRIMEAU	514315	1.1	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Mise aux normes des infrastructures d'eau potable à Tête-à-la-Baleine	09	Eau potable	2020-09-29	67 083 \$		Comptant	
PRIMEAU	514317	1.1	Labrecque	Interception et traitement des eaux usées	02	Eaux usées	2021-01-22	445 214 \$		Financé	20
PRIMEAU	514344	1.1	Sainte-Rose-du-Nord	Assainissement des eaux usées du périmètre urbain	02	Eaux usées	2020-07-23	253 466 \$		Financé	20
PRIMEAU	514391	1.1	La Martre	Approvisionnement et distribution de l'eau potable Étude préliminaire, plans et devis	11	Eau potable	2021-01-22	371 022 \$		Financé	20
PRIMEAU	514464	1.1	Joliette	Ajout d'un système de désinfection à rayonnement ultraviolet à l'usine de production d'eau potable Pierre Laforest	14	Eau potable	2020-10-29	21 439 \$		Comptant	
PRIMEAU	514501	1.1	Sainte-Hélène-de-Bagot	Construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées	16	Eaux usées	2020-10-06	80 920 \$		Comptant	
PRIMEAU	514525	1.1	Saint-Casimir	Reconstruction du barrage de la prise d'eau de la rivière Niagarette	03	Eau potable	2020-09-22	169 303 \$		Financé	20
PRIMEAU	514320	1.2	Beauharnois	Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées - Secteur Centre et Est	16	Eaux usées	2020-06-10	4 569 433 \$		Financé	20
PRIMEAU	514425	1.2	Warden	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable (ancien 500660)	16	Eau potable	2020-08-12	5 111 573 \$		Financé	20
PRIMEAU	514502	1.2	Drummondville	Rues Bahl, Monique, Gérard-Niquette et Boulevard Mercure	17		2020-05-27	780 000 \$		Financé	20
PRIMEAU	514503	1.2	Drummondville	Rues de la Commune et Place de la Garde	17		2020-05-27	320 000 \$		Financé	20
PRIMEAU	514559	1.2	Saint-Georges	Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur 77e et 78e rues à Saint-Georges	12	Eaux usées	2020-06-10	2 012 000 \$		Financé	20
PRIMEAU	514561	1.2	Saint-Isidore-de-Clifton	Arrimage avec PIQM 1,4 #556929 Traitement de l'arsenic	05		2020-05-27	1 242 936 \$		Financé	20
PRIMEAU	514588	1.2	Victoriaville	Travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure de voirie, secteur Cormier	17		2020-05-27	2 034 000 \$		Financé	20
PRIMEAU	514595	1.2	Gatineau	Mécanique du bâtiment - Travaux Lot 4B - PRÉSTEP	07		2020-10-20	10 078 000 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025106	2.0	Amos	Renouvellement de conduites	08	Renouvellement de conduites	2020-06-10	857 020 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025109	2.0	Saint-Hyacinthe	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-12-11	1 842 750 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025127	2.0	Sainte-Sophie-de-Lévrard	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2021-01-22	1 361 260 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025128	2.0	Saint-Mathieu-de-Beloeil	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-11-26	4 137 630 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025130	2.0	Sainte-Julie	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-05-27	683 034 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025131	2.0	Rivière-Rouge	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-09-08	771 740 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025136	2.0	Saint-Joseph-de-Beauce	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2020-07-23	475 530 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025137	2.0	Lachute	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-09-29	1 011 260 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025139	2.0	La Malbaie	Renouvellement de conduites	03	Renouvellement de conduites	2020-09-29	161 240 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025140	2.0	Saint-Rémi	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2020-08-26	1 087 630 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025141	2.0	Lac-des-Écorces	Renouvellement de conduites	15	Renouvellement de conduites	2020-09-02	193 590 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025142	2.0	Lambton	Renouvellement de conduites	05	Renouvellement de conduites	2020-09-08	130 760 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025144	2.0	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2021-01-22	217 350 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025146	2.0	Batiscan	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2020-09-29	348 500 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025147	2.0	Joliette	Renouvellement de conduites	14	Renouvellement de conduites	2021-02-23	3 207 090 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025150	2.0	Drummondville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-12-03	1 828 860 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025151	2.0	Victoriaville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2020-12-03	1 083 250 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025152	2.0	Princeville	Renouvellement de conduites	17	Renouvellement de conduites	2021-01-14	1 121 610 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025153	2.0	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2021-01-14	3 687 100 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025154	2.0	Trois-Rivières	Renouvellement de conduites	04	Renouvellement de conduites	2021-01-14	3 403 350 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025157	2.0	Saint-Honoré-de-Shenley	Renouvellement de conduites	12	Renouvellement de conduites	2021-02-17	979 900 \$		Financé	20
PRIMEAU	2025159	2.0	Sainte-Julie	Renouvellement de conduites	16	Renouvellement de conduites	2021-02-17	1 762 900 \$		Financé	20

Demande 51 Annexe	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
----------------------	---

Liste des confirmations d'aide financière 2020-2021, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 28 février 2021, pour FIMEAU et PRIMEAU

Programme	Dossier	Volet	Demandeur	Titre du projet	Région	Catégorie de travaux	Date de promesse	Montant de la promesse	Sommes versées 2020-2021	Modalités de versement	Échéance
Programme			FIMEAU	274 confirmations d'aide				630 961 874 \$	190 887,00 \$		
			PRIMEAU	40 confirmations d'aide				59 467 436 \$	0,00 \$		
<b>Grand total</b>				<b>314 confirmations d'aide</b>				<b>690 429 310 \$</b>	<b>190 887,00 \$</b>		

**Note :** En plus de ces projets, il faut aussi souligner qu'au 26 février 2021, des travaux admissibles en eau totalisant près de 2,67 G\$ ont été approuvés dans la TECQ 2014-2018, soit 748 982 444 \$ pour la priorité 1 et 1 133 240 037 \$ pour la priorité 3. Ces travaux couvrent les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Pour la TECQ-2019, des travaux admissibles totalisant près de 1,64 G\$ ont été approuvés, soit 614 866 603 \$ pour la priorité 1 et 635 621 132 pour la priorité 3, et ce, pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

Région	01	20 confirmations d'aide	42 018 622 \$	0,00 \$
	02	16 confirmations d'aide	20 808 241 \$	0,00 \$
	03	30 confirmations d'aide	64 599 287 \$	0,00 \$
	04	19 confirmation d'aide	26 265 982 \$	0,00 \$
	05	20 confirmations d'aide	34 227 654 \$	0,00 \$
	06	9 confirmation d'aide	55 207 444 \$	0,00 \$
	07	5 confirmation d'aide	25 885 614 \$	0,00 \$
	08	7 confirmation d'aide	10 854 114 \$	99 687,00 \$
	09	4 confirmation d'aide	5 308 915 \$	0,00 \$
	10	1 confirmation d'aide	1 138 860 \$	0,00 \$
	11	10 confirmation d'aide	11 745 408 \$	0,00 \$
	12	57 confirmations d'aide	76 484 838 \$	91 200,00 \$
	13	2 confirmations d'aide	9 315 962 \$	0,00 \$
	14	13 confirmations d'aide	29 091 765 \$	0,00 \$
	15	19 confirmations d'aide	28 805 458 \$	0,00 \$
	16	53 confirmations d'aide	169 192 904 \$	0,00 \$
	17	29 confirmation d'aide	79 478 242 \$	0,00 \$
<b>Grand total</b>		<b>314 confirmations d'aide</b>	<b>690 429 310 \$</b>	<b>190 887,00 \$</b>

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 52

Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Il est à noter que la Politique nationale de la ruralité n'a été en vigueur que la première année, soit 2014-2015, et que le programme Communautés rurales branchées a pris fin le 31 mars 2014.

<b>Programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</b>	<b>Budget 2020-2021</b>
Communautés rurales branchées (remboursement du service de dette)	0,758 M\$
Fonds Régions et ruralité <sup>(Note 1)</sup> (incluant le financement au Gouvernement de la nation crie de 2,339 M\$)	252,339 M\$
Volet 1 Soutien au rayonnement des régions	50 M\$
Volet 2 Soutien à la compétence des MRC en développement local et régional	147,339 M\$
Volet 3 Projets « Signature innovation » des MRC	25 M\$
Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	30 M\$

Note 1 : Ces programmes ne sont pas uniquement destinés à des interventions en milieu rural.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Ministère a mis en place l'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- La pandémie actuelle a eu des répercussions importantes pour les municipalités, notamment en raison des pertes financières et des dépenses supplémentaires imprévues.
- L'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, dotée d'une enveloppe de 800 M\$, a permis de compenser l'ensemble des municipalités locales du Québec pour les années 2020 et 2021. De cette aide, 550 M\$ ont été distribués en décembre 2020 et le solde de 250 M\$ le sera en mars 2021.
- Un montant additionnel de 100 M\$ a été mis en réserve afin de faire face à d'éventuelles répercussions décalées ou imprévues qui seraient occasionnées par la pandémie dans les mois à venir. L'affectation de cette réserve sera annoncée d'ici le 31 mars 2021.

Par ailleurs, voici la liste des programmes et mesures qui visent notamment à faciliter la concrétisation de projets sur leur territoire et pour lesquels l'aide financière accordée est, dans certains cas, modulée pour tenir compte de la situation des municipalités en difficulté, mais sans que cela soit l'objectif premier du programme :

**Fonds régions et ruralité**

L'ensemble des volets du Fonds régions et ruralité (FRR), à l'exception du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, prend en compte l'indice de vitalité économique (IVE) dans la répartition des enveloppes de manière à diriger davantage de fonds vers les milieux présentant de plus grands défis de vitalisation. De plus, le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale permet de répondre spécifiquement aux enjeux de la vitalité des milieux en difficulté.

- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation

L'axe Vitalisation de ce volet est mis en œuvre depuis juin 2020. Il offre l'opportunité de conclure une entente de vitalisation permettant à la MRC de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation. Cet axe permet ainsi à la MRC de mobiliser son milieu, de se doter d'un cadre de vitalisation visant à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques et de soutenir des projets dans les secteurs géographiques ou les secteurs d'activités les plus stratégiques. Les 39 MRC admissibles se partagent une enveloppe annuelle de 25 M\$.

Ce volet comporte également une portion locale qui s'adresse aux municipalités des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> quintiles de l'IVE non visées par une entente de vitalisation. En 2020-2021, l'enveloppe financière pour soutenir des projets était de 2,5 M\$. Cette enveloppe sera reconduite pour les années subséquentes du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes.

- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Coopération intermunicipale

Le second axe de ce volet, la coopération intermunicipale, vise à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'IVE est plus faible, à mettre en commun leurs ressources pour offrir des services de qualité à leurs citoyens à moindre coût. En 2020-2021, l'enveloppe financière pour soutenir des projets est de 2,5 M\$. Elle sera augmentée à 15 M\$ en 2021-2022.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet Soutien au rayonnement des régions du FRR est mis à la disposition des régions, à l'exception de celles de Montréal et de la Capitale-Nationale, pour lesquelles d'autres fonds sont prévus, afin d'investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional. Bien qu'il n'ait pas une clause distinctive qui permet d'appuyer les municipalités en difficulté, les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région.

Ce volet est doté d'une enveloppe annuelle de 50 M\$. **30 % de l'enveloppe** est répartie selon l'IVE, pour diriger davantage de fonds vers les milieux présentant de plus grands défis de vitalisation.

- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Ce volet du FRR a pour objectif de soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional. Le volet 2 du FRR s'adresse à toutes les MRC (ou organisme équivalent), à l'exception des parties crie et inuites qui disposent d'ententes particulières en phase avec les modes de gouvernance de ces territoires. Comme convenu dans le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, le volet 2 est passé de 115 M\$ en 2019-2020 à 145 M\$ en 2020-2021. Il sera à 150 M\$ pour les années suivantes. **30 % de l'enveloppe** est répartie selon l'IVE, pour diriger davantage de fonds vers les milieux présentant de plus grands défis de vitalisation.

### **Accompagnement du MAMH**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accompagne une municipalité, à la demande de celle-ci, lorsque des difficultés surviennent qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les services aux citoyens, l'état des finances municipales ainsi que la capacité du conseil de poursuivre efficacement ses activités et de voter les résolutions et les règlements requis. Lorsqu'une municipalité désire obtenir l'accompagnement du Ministère, elle doit communiquer avec sa direction régionale. Cette dernière évalue la nature de la problématique et propose à la municipalité une démarche d'accompagnement pouvant inclure, de façon non exhaustive, des rencontres de travail, des pistes d'amélioration du fonctionnement général du conseil municipal ainsi que de l'aide et du soutien des services spécialisés du Ministère, notamment la Direction de l'accompagnement spécialisé et du financement (DASF), ou de la Commission municipale du Québec. Les actions du Ministère sont concrètes et s'effectuent principalement sur le terrain auprès des acteurs du milieu municipal sans égard au nombre d'habitants sur son territoire. Par ailleurs, la DASF offre également du soutien en matière d'évaluation des pratiques en gestion contractuelle et réalise des études pour soutenir l'augmentation de l'autonomie et des pouvoirs des municipalités.

Le Ministère a également mis en place un pôle d'expertise en gestion contractuelle municipale afin d'aider les municipalités dans la définition de leurs besoins jusqu'au suivi des contrats en passant par l'appel d'offres public et les comités de sélection. Ce pôle d'expertise a pour mandat, notamment, de développer des outils et d'offrir un accompagnement adapté à la réalité et aux besoins des plus petites municipalités. Des ententes ont également été signées entre le MAMH, la FQM et l'UMQ afin que ces associations puissent offrir des services-conseils ponctuels aux municipalités.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

**Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)**

En 2017 et en 2019, le Québec a connu des inondations printanières d'une ampleur exceptionnelle. En 2017, la crue des eaux a touché 293 municipalités situées dans 15 régions administratives, inondant environ 5 400 résidences et forçant l'évacuation de plus de 4 000 personnes. En 2019, ce sont 240 municipalités qui furent touchées par les inondations; des milliers de résidences ont été inondées et plus de 10 000 personnes furent évacuées. À elles seules, les inondations de 2017 et 2019 ont coûté près de 1 G\$ au gouvernement du Québec et aux municipalités.

À la suite de ces évènements, le gouvernement du Québec a adopté le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie, rendu public le 3 avril 2020. Ce plan prévoit, notamment, la mise en place d'un nouveau programme, le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI). Ce programme est actuellement en élaboration. Doté d'une enveloppe de 345 M\$ sur cinq ans, le PRAFI aura pour objectifs d'accroître la sécurité des personnes contre les inondations et la protection des biens contre les inondations. Ce programme devrait être lancé prochainement.

**Programme de partage des redevances sur les ressources naturelles**

En vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, l'enveloppe du programme est passée de 25 M\$ à 29 M\$ en 2020, et elle sera de 38 M\$ de 2021 à 2024. Aussi, le volet 1 du programme institué par le pacte 2016-2019 (visant les municipalités qui accueillent une mine sur leur territoire) est aboli et une mesure transitoire est prévue pour les projets admissibles à un financement pour la période 2020-2024. Cette mesure transitoire constitue le volet 2 du nouveau programme. Le volet 1 du nouveau programme prévoit qu'un montant fixe correspondant au plus élevé entre la somme reçue en 2015 par un organisme admissible et la somme reçue en 2018 en vertu du volet 2 sera versée. Finalement le volet 2 du pacte 2016-2019 (soit un montant à répartir entre les MRC) est remplacé par le nouveau volet 3, qui consiste à répartir la différence entre l'enveloppe prévue et le total versé en vertu des volets 1 et 2. Cette répartition s'effectue d'abord entre les régions au prorata du PIB régional dans les domaines de l'exploitation forestière, minière, gazière, ainsi que des pêcheries, avec un plafond de 30 \$ per capita. Le montant établi pour chaque région administrative est ensuite réparti entre chaque organisme admissible de cette région selon la formule suivante : 40 % en fonction de la superficie terrestre de leur territoire respectif avec un plafond de 10 000 km<sup>2</sup>, 30 % en fonction de leur population respective et 30 % en fonction de leur Indice de Vitalité Économique respectif.

**Programme de péréquation**

L'Accord 2016-2019 a prévu une révision de la formule de péréquation municipale à partir de 2016. Bien que l'enveloppe du programme soit demeurée stable à 60 M\$ par année, cette révision a permis de recentrer les montants du programme vers les municipalités dont la richesse foncière est la plus faible, tout en étant assortie d'une règle permettant d'étaler l'effet du changement sur quatre ans.

À partir de 2020, le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes introduit un nouveau volet qui vise les municipalités de moins de 15 000 habitants bénéficiant du volet 1 ou du volet 2 et dont l'indice de vitalité économique (IVE) se situe dans le troisième, quatrième ou cinquième quintile. L'enveloppe de ce nouveau volet est de 2 M\$ en 2020 et sera de 7 M\$ annuellement de 2021 à 2024. L'enveloppe globale passe donc à 62 M\$ en 2020 puis à 67 M\$ par année de 2021 à 2024.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

**Partage de la croissance d'un point de TVQ et dotation spéciale de fonctionnement**

En vertu du Partenariat 2020-2024, à partir de l'année 2021, le gouvernement du Québec octroiera un montant annuel équivalent à la croissance des revenus générés par un point de la TVQ. L'enveloppe est calculée au million près, sur la base de la différence entre la valeur d'un point de la TVQ d'après les Comptes publics les plus récents disponibles et la valeur d'un point de la TVQ pour l'année de référence 2017-2018. L'enveloppe est répartie entre les municipalités locales et les territoires non organisés (TNO) en prenant en compte leur population et leur indice de vitalité économique (IVE). Pour 2020, un montant de 70 M\$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement non récurrente est réparti selon les mêmes modalités. Pour 2021, l'enveloppe du programme sera de 67 M\$.

**Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**

À l'été 2019, le Ministère a mis en œuvre le nouveau programme FIMEAU, qui s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase du plan *Investir dans le Canada*. Le FIMEAU est doté d'une enveloppe d'aide financière de 1,5 G\$ (750 M\$ du gouvernement du Québec et 750 M\$ du gouvernement du Canada) et sa structure permet l'accès au financement à l'ensemble des municipalités du Québec.

Le FIMEAU constitue une source de financement additionnelle offerte aux municipalités pour concrétiser leurs projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts. Le taux d'aide avantageux de 80 % bénéficiera particulièrement aux petites municipalités pour financer les travaux de renouvellement de conduites.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**

Une entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Dans le contexte de la poursuite de la mise en œuvre de cette entente, un nouveau bloc de financement totalisant 3,415 G\$ pour la période 2019-2023 a été annoncé aux municipalités en juin 2019.

Dans le cadre de ce programme, le Ministère met à la disposition de chaque municipalité une enveloppe d'aide au prorata de sa population. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire est jumelé à un montant « per capita » pour permettre la concrétisation d'investissements d'importance pour leur collectivité. Pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ 2019-2023 est versée au comptant. De plus, la TECQ 2019-2023 permet aux municipalités de choisir et d'affecter une part de leur enveloppe (20 %) en fonction de leurs propres priorités à l'intérieur des projets admissibles.

Finalement, les municipalités de 6 500 habitants et moins ayant un indice de charges nettes par 100\$ de RFU élevé peuvent ajouter la contribution gouvernementale de la TECQ à l'aide financière du PRIMEAU pour les projets prioritaires d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées, pour atteindre un taux d'aide de 100 %, sous certaines conditions.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

**Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)**

Le PRIMEAU est un programme d'aide financière visant à soutenir les municipalités souhaitant concrétiser leurs projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, le taux d'aide est ajusté en fonction de l'impact du projet sur la charge fiscale des contribuables et de la capacité financière de la municipalité, basée sur l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU). Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide pouvant atteindre 95 % pour leurs projets prioritaires d'approvisionnement en eau potable (taux régulier de 50 %) et d'assainissement des eaux usées (taux régulier de 85 %).

Pour les municipalités de 6 500 habitants et moins, les travaux de renouvellement des conduites (taux régulier de 66 ⅔ %) associés à des projets prioritaires de mise aux normes des infrastructures d'eau peuvent également bénéficier de cette majoration du taux d'aide pouvant atteindre jusqu'à un maximum de 95 %

Le taux d'aide pour les études préliminaires, les plans et les devis a été bonifié au printemps 2018 pour les municipalités de 6 500 habitants et moins. Il pourra atteindre 85 % (plutôt que 50 %).

**Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)**

L'aide financière du programme RÉCIM a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens. Plus particulièrement, le RÉCIM offre un accompagnement financier aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire. Le programme permet aussi d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

Ce programme est structuré en deux volets :

- Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire : s'adresse aux municipalités de 25 000 habitants et moins. Le taux d'aide est ajusté en fonction de la capacité financière d'une municipalité, basée sur l'indice des charges nettes par 100 \$ de RFU. Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide se situant entre 50 % et 85 % pour leurs projets d'infrastructures municipales et communautaires admissibles.
- Volet 2 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal (ex : pour les immeubles d'un centre communautaire, d'un hôtel de ville, d'une caserne de pompier, etc.) : s'adresse à la fois aux municipalités admissibles dans le volet 1 et aux municipalités admissibles de plus de 25 000 habitants, mais de moins de 100 000 habitants. Ce volet permet d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 53

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

**Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

L'aide financière du PRIMADA, disponible pour les municipalités reconnues Municipalité amie des aînés, vise la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Cette aide est modulée en fonction de la population d'une municipalité et correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus et à un maximum de 80 % pour les municipalités de moins de 3 000 habitants. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée ne peut excéder 100 000 \$ par projet.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 54

Concernant le Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées (PSI), identifier les sommes allouées totales et ventilées par région et par année, pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés, le cas échéant, et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le PSI.

Aide aux municipalités reconstituées :

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>2020-2021</b>
Ville de Brossard	234 910 \$
Ville de Hampstead	56 827 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	27 309 \$
<b>Total</b>	<b>319 046 \$</b>

Pour ces municipalités, il y aura des versements à chaque année jusqu'aux termes suivants :

Brossard	21 juillet 2030
Hampstead	8 février 2031
L'Ancienne-Lorette	25 juillet 2027



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 55

Concernant le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel, identifier les sommes allouées totales et ventilées par région et par année pour les cinq dernières années. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés, le cas échéant, et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour ce programme.

Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>2020-2021</b>
Canton de Launay	5 857 \$
Municipalité de Champneuf	6 210 \$
Ville de Chandler	100 227 \$
Ville de Lebel-sur-Quévillon	108 352 \$
Ville de New Richmond	103 895 \$
Municipalité de Litchfield	37 423 \$
<b>Total</b>	<b>361 964 \$</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 56

Liste des conditions exigées par le ministère pour l'octroi des budgets autrefois dévolus au CLD et maintenant accordés à une MRC.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 57

Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 58

Dans le cadre du programme « Plan pour une économie verte 2030 », fournir les sommes allouées (ventilées par région et secteur d'activité) afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour chacun des axes spécifiques suivants :

- a) Réduction de 50 % des émissions liées au chauffage des bâtiments en 2030;
- b) Réduction de 60 % des émissions du parc immobilier gouvernemental en 2030.

Fournir également les prévisions pour 2021-2022.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 59

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante : a) Les résultats atteints concernant les objectifs de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (Mt éq. CO<sub>2</sub>); b) les résultats visant le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (Mt éq. CO<sub>2</sub>); c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par la ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par la ministre (Kt éq. CO<sub>2</sub>); e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministère (en millions \$); g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 60

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2020-2021 et comparaison avec les cinq dernières années. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Au 28 février 2021 il y avait 47 employés occasionnels en place.

**2020-2021**

Secteurs d'activités	Employés occasionnels (1)	Permanences accordées (2)	Employés occasionnels en place au 28 février 2021 (3) = (1)-(2)	Pourcentage des employés devenus permanents sur l'ensemble des effectifs occasionnels (2)/(1)	Employés en place au 28 février 2021 (4)	Pourcentage des employés occasionnels sur l'ensemble des effectifs (réguliers et occasionnels) Au 28 février 2021 (3)/(4)
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	6	-	6	- %	44	13,6 %
Services à la gestion	9	3	6	33,3 %	57	10,5 %
Affaires juridiques	-	-	-	- %	3	- %
Politiques	2	-	2	- %	43	4,7 %
Infrastructures et finances municipales	13	2	11	15,4 %	150	7,3 %
Territoires	19	2	17	10,5 %	209	8,1 %
Secrétariat à la région métropolitaine	1	-	1	- %	23	4,3 %
Habitation	1	-	1	- %	31	3,2 %
Urbanisme et aménagement du territoire	5	2	3	40,0 %	36	8,3 %
<b>Total MAMH</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>16,1%</b>	<b>596</b>	<b>7,9 %</b>

Sources : SAGIR, avis de mouvement



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 61

Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2020-2021. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

La réponse à cette question relève du Secrétariat du Conseil du trésor.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 62

Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2020-2021, en indiquant les coûts, le sujet, le nombre de participants, les questions posées aux participants, les résultats et la firme retenue pour le réaliser.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 66 des oppositions.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 63

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2020-2021. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Pour l'information concernant les contrats octroyés relativement aux frais de traduction, veuillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 8 des oppositions.

Note : Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 64

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 17 des oppositions.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 65

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2020-2021 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.

Aucun concours ou tirage n'a été effectué au cours de l'année 2020-2021.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 66

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2020-2021 et les prévisions pour 2021- 2022 : a) le nom de toutes les campagnes; b) les coûts de ces campagnes; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; d) les dates de diffusion de la campagne; e) les objectifs visés par chaque campagne.

Pour l'information concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, veuillez-vous référer à la demande de renseignements généraux n° 3 des oppositions.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 67

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2020-2021 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Budget 2020-2021 (en milliers de \$)</b>	<b>Direction</b>	<b>Détails</b>
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	136 031,1	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 28.
Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)	4 815,6	Direction générale des finances municipales et programmes	Permettre la réalisation de petits projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures et d'aménagement répondant aux besoins des aînés. Remboursement de service de dette uniquement.
Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)	3 917,6	Direction générale des finances municipales et programmes	Permettre la réalisation de projets de bâtiments municipaux de base soit les bureaux administratifs, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les centres communautaires. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)	4 233,2	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 26 et n° 51 et la réponse à la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition n° 35.
Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)	0,0	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition n° 53.
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Collectivités et Grandes villes	40 201,7	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 27.
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Grands projets	20 621,7	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 27.
Nouveaux Fonds Chantiers Canada-Québec (NFCCQ) Volet Fonds des petites collectivités	6 126,6	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 83.
Programme de renouvellement des conduites (PRECO)	36 574,0	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 67

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2020-2021 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)	12 094,0	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 44.
Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI)	9 036,2	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'infrastructures de loisirs (PIL)	3 874,2	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013	27 296,0	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 30 et n° 32.
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018	43 842,2	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement. Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 30, n° 32 et n° 51.
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023	8 790,1	Direction générale des infrastructures	Remboursement de service de dette uniquement. Voir les réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 30, n° 32 et n° 51.
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	433,8	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	561,0	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme Isurruutiit	18 830,9	Direction générale des finances municipales et programmes	Remboursement de service de dette uniquement. Somme versée à l'Administration régionale Kativik (ARK) pour le bénéfice des 14 villages nordiques. La gestion du programme a été confiée à l'ARK via une entente gouvernementale. Celle-ci s'occupe de la réalisation des projets dans les domaines d'approvisionnement en eau et de la distribution d'eau potable, de la collecte et de l'épuration des eaux usées, de la collecte et de la disposition des déchets solides ainsi que de la voirie municipale et du loisir.
Programme Les eaux vives du Québec	326,5	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 67

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2020-2021 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ)	39 245,6	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM)	5 318,3	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) - Portion MAMH	1 048,7	Direction générale des infrastructures	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme de compensation tenant lieu de taxes municipales	556 079,4	Direction des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 37.
Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM)	412,3	Directions régionales	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 7.
Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel	364,9	Directions régionales	Programme terminé. Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 3 et n° 55.
Programme de neutralité lors d'un regroupement municipal	19,3	Direction des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 3.
Programme de subvention des intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées (PSI)	381,8	Directions régionales	Programme terminé. Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 3 et n° 54.
Programme de péréquation	62 000,0	Direction des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 10.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 67

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2020-2021 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	22 324,7	Direction des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 10.
Subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles	29 000,0	Direction des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 10.
Fonds régions et ruralité (FRR)	252 339,0	Directions régionales	Voir la réponse aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 10 et n° 11.
Programme Communautés rurales branchées	757,9	Directions régionales	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Programme Villages branchés du Québec	1 559,9	Direction générale adjointe à l'administration et aux programmes	Programme terminé. Remboursement de service de dette uniquement.
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 000,0	Direction des opérations et des partenariats	Voir la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle n° 75, la réponse à la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle « section Métropole » n° 4.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 68

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2020-2021 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes; d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2020-2021 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées; e) le montant total des sommes investies en veille médiatique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'ensemble des employés des directions des communications est désormais sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif. En date du 28 février 2021, la Direction des communications du MAMH comptait 26 employés.

Les rencontres, pour la plupart, ont trait aux comités de travail du Secrétariat à la communication gouvernementale ainsi qu'à l'organisation d'événements.

Les dépenses effectuées sont notamment pour l'organisation de conférences de presse et d'événements ou celles liées à la revue de presse, à la veille et à la rétro-information et à la diffusion de communiqués.

Des informations complémentaires liées aux dépenses en publicité et à la tenue de conférences de presse sont présentées dans les réponses aux demandes de renseignements généraux n° 3 et n° 5 des oppositions.

Diffusion de communiqués de presse : 15 591,40 \$

Revue de presse, veille et rétro-information : 30 423,01\$

Il est à noter que la Direction des communications fournit ses revues de presse, ses veilles et ses rétro-informations autant aux unités du Ministère qu'aux cabinets, sans attribuer la dépense à l'un ou l'autre de ses clients internes.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 69

Montant des taxes payées par le ministère au nom des universités québécoises, pour chacune des universités concernées.

Le gouvernement verse un montant de 88 967 639 \$ aux municipalités pour les compensations tenant lieu de taxes concernant les universités québécoises en 2020.

- Les compensations sont versées en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* et du *Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes*.
- Le taux de compensation prévu dans la Loi pour ce type d'immeubles est de 84,5 % pour 2020.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**Montant des taxes payées par le MAMH au nom des universités québécoises, pour chacune des universités concernées.<sup>1</sup>**

Nom du propriétaire	Versement total
École de Technologie Supérieure	3 440 853 \$
École Nationale d'Administration Publique	273 499 \$
Institut Nationale de Recherche Scientifique	2 007 673 \$
Université Bishop's	2 808 111 \$
Université Concordia	9 128 706 \$
Université de Montréal	12 801 121 \$
Université de Montréal (H.E.C.)	1 888 846 \$
Université de Montréal Polytechnique	2 572 753 \$
Université de Sherbrooke	7 510 068 \$
Université du Québec	1 195 351 \$
Université du Québec à Chicoutimi	1 985 074 \$
Université du Québec à Montréal	7 639 468 \$
Université du Québec à Rimouski	1 168 906 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	2 723 398 \$
Université du Québec Abitibi-Témiscamingue	762 591 \$
Université du Québec en Outaouais	1 493 134 \$
Université Laval	14 511 778 \$
Université McGill	15 056 309 \$

Total

88 967 639 \$

(1) Les montants représentent 100 % des compensations tenant lieu de taxes de 2020 payables aux municipalités pour les propriétés appartenant aux universités. Le total diffère de celui présenté à la fiche portant sur les transferts aux municipalités car ce dernier représente plutôt le total des montants relatifs à 2020 réellement payés au 28 février 2021. À cette date, seulement 90 % des montants énumérés ci-dessus ont été payés puisque la réglementation prévoit une retenue de 10 % payable dans les 90 jours qui suivent la réception du rapport financier 2020.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 70

Concernant le Bureau du commissaire aux plaintes du ministère :

- a) budget en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- b) masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- c) effectifs en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- d) nouvelles embauches en 2020-2021 et départs en 2020-2021;
- e) nombre de dossiers traités en 2020-2021, nombre de dossiers résolus en 2020-2021 et le nombre de dossiers non résolus en 2020-2021.

A) Budget 2020-2021 : 943 674 \$

B) Masse salariale pour l'année 2020-2021 : 831 782 \$

C) Effectifs en 2020-2021

Le Bureau du commissaire aux plaintes (BCP) a été créé en novembre 2010. À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles modalités concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux, le 19 octobre 2018, le BCP est devenu le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME).

Au 28 février 2021, le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) est composé de 12 employés, soit un étudiant, une secrétaire, deux techniciennes, sept professionnels et un cadre.

Les salaires de ces corps d'emploi sont les suivants :

Corps d'emploi	Salaire
Étudiant	Déterminé selon le nombre d'années d'études postsecondaires complétées. Taux horaire entre 14,15 \$ et 26,58 \$ (au 1 <sup>er</sup> mai 2020)
Agent de secrétariat	entre 35 668 \$ et 45 658 \$ (au 2 avril 2019)
Technicien en administration	entre 38 298 \$ et 59 300 \$ (au 2 avril 2019)
Agent de recherche et planification socio-économique	entre 45 219 \$ et 84 908 \$ (au 31 mars 2020)
Cadre niveau 3	entre 98 105 \$ et 125 574 \$ (au 1 <sup>er</sup> avril 2019)

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 70

Concernant le Bureau du commissaire aux plaintes du ministère :

- a) budget en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- b) masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- c) effectifs en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;
- d) nouvelles embauches en 2020-2021 et départs en 2020-2021;
- e) nombre de dossiers traités en 2020-2021, nombre de dossiers résolus en 2020-2021 et le nombre de dossiers non résolus en 2020-2021.

D) Nouvelles embauches en 2020-2021 : 2 embauches  
Départs en 2020-2021 : 2 départs

E) Le 19 octobre 2018, certaines dispositions de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP) applicables plus spécifiquement aux municipalités et aux organismes municipaux sont entrées en vigueur. Pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions législatives, le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes a été institué et ce dernier remplace le BCP rendant sans effet la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités au sein du Ministère.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 28 février 2021, le CIME a traité 354 dossiers liés à ses responsabilités découlant de l'application de la LFDAROP. 110 dossiers sont toujours en cours de traitement au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le nombre de dossiers traités équivaut au nombre de dossiers résolus et le nombre de dossiers en cours de traitement égale le nombre de dossiers non résolus.

**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 71

Concernant le Service de vérifications du ministère :  
a) budget en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;  
b) masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022;  
c) effectifs en 2020-2021 et prévisions pour 2020-2021;  
d) nouvelles embauches en 2020-2021 et départs en 2020-2021;  
e) nombre de dossiers traités en 2020-2021.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 72

Budget du Bureau du commissaire aux plaintes du ministère et masse salariale en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 70 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 73

Effectifs du service de vérification du ministère, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2021-2022. Inclure le nombre d'embauches en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 71 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 74

Effectifs du Bureau du commissaire aux plaintes du ministère, incluant le détail de chaque poste, les salaires et les prévisions pour 2021-2022. Inclure le nombre d'embauches en 2020-2021

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 70 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 75

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour 2020-2021. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Veillez vous référer à l'annexe pour la liste des projets financés et des sommes engagées au cours de l'exercice financier 2020-2021.



**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
7 à nous	Réaliser la phase 2 : pôle santé, famille et alimentation	105 000 \$
Accès Escalade Montréal	Compétitions provinciales et nationales 2020	12 200 \$
Accès Escalade Montréal	Projet Résilience et développement AEM 2020-2023	24 000 \$
Aéro Montréal	Accès Relève Aérospatiale	20 000 \$
Aéro Montréal	Activités de fonctionnement / 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021	100 000 \$
Aéro Montréal	Finaliser l'initiative MACH	27 000 \$
Aéro Montréal	Réaliser le Forum innovation aérospatiale 2020	15 000 \$
Aéro21	Projets technologiques du 21e siècle pour l'aéronautique	33 996 \$
Ali et les Princes de la rue	Notre jeunesse, notre société	35 000 \$
AluQuébec - Grappe ind. de l'aluminium du Québec	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	20 000 \$
Art Souterrain	Festival Art Souterrain 2021	50 000 \$
Association des sociétés de développement commercial de Montréal	Mettre en place une base de données du commerce montréalais	40 000 \$
Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec	Projet pilote de mise en place d'une usine d'adoption des technologies numériques	240 001 \$
Atelier Entremise	Réaliser l'Espace Ville Autrement	46 900 \$
Bibliothèque d'outils La Remise, Coop de solidarité	Déploiement de la Remise Bibliothèque d'Outils comme un modèle répliquable	84 000 \$
Biennale d'art contemporain autochtone	Biennale d'art contemporain autochtone, 5e édition	8 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	100 000 \$
CargoM - Grappe métropolitaine de la logistique et du transport	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	100 000 \$
CargoM - Grappe métropolitaine de la logistique et du transport	Mise en œuvre d'un Centre Zone Franche pour la région du Grand Montréal	30 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	Multitude (Lab Transition)	40 000 \$
Centre de la petite enfance La grosse maison	Développement d'une salle sensorielle	14 000 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Pôle communautaire et de santé sociale (POLO)	81 200 \$
Centre d'écologie urbaine de Montréal (Société de développement communautaire de Montréal)	Améliorer le cadre de vie des montréalais grâce aux ruelles	68 667 \$
Centre d'écologie urbaine de Montréal (Société de développement communautaire de Montréal)	Réseau des amis des parcs de Montréal	84 320 \$
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Ateliers d'ébénisterie	28 000 \$
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Équipe de sensibilisation communautaire COVID-19	94 725 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Équipe de Sensibilisation Jeunesse	70 000 \$
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Poursuivre le programme TAPAJ, an 2	8 079 \$
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Poursuivre le programme TAPAJ, an 3	16 051 \$
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	Réaliser un atelier d'ébénisterie	12 000 \$
Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB)	Programme MEDx d'accélération/incubation en santé numérique et connectée	84 000 \$
Cercle de l'amitié du Québec	Centre de l'âme, an 1	20 000 \$
Cercle de l'amitié du Québec	Centre de l'âme, Phase 2	80 000 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Ça se passe dans l'Est!	15 000 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Réaliser la 3e année du projet Ça se passe dans l'Est!	52 000 \$
Cinéma moderne	Cinéma moderne, an 2	20 000 \$
Cinéma moderne	Cinéma moderne, an 3	70 000 \$
Cité des arts du cirque - TOHU	Étude d'opportunité - redéploiement et relance de la Cité des arts du cirque	16 000 \$
Cité des arts du cirque - TOHU	MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE 2018-2019-2020 / Montréal Presque Cirque 2020	150 000 \$
Collectif Récolte	Le Radis - Réseau agroalimentaire en développement d'innovations sociales	58 450 \$
Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean	Défilé de la Fête nationale du Québec à Montréal 2019, 2020 et 2021	60 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal	Entente agroalimentaire	175 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	Biennale CINARS 2020 - PARTICIPATIONS COLLECTIVES ET VITRINES À L'INTERNATIONAL	50 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens du Québec	Semaine italienne de Montréal 2020	70 000 \$
Coop Couturières Pop	Ouverture d'un atelier 100 % manufacturier	56 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	Projet collaboratif Nos données ouvertes en mobilité	28 000 \$
Corporation de développement économique (CDEC) Montréal-Nord	Centre de formation en entrepreneuriat	210 000 \$
CRPE (Cafés et restaurants pour l'environnement) LA VAGUE	La Tasse 2019-2020	23 700 \$
Défi sportif AlterGo	Défi sportif AlterGo 2020	25 000 \$
Dépôt alimentaire NDG	L'horticulteur social au cœur des quartiers résilients	42 000 \$
Développement économique Saint-Laurent	Stratégie revitalisation durable des RUI Chaméran-Lebeau et Hodge-Place Benoit	20 000 \$
École nationale de théâtre du Canada	Mise en valeur du Monument-National, phase 3	16 000 \$
École nationale de théâtre du Canada	Mise en valeur du Monument-National, phase 4	64 000 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Écoscéno	Soutien au démarrage d'Écoscéno	70 000 \$
Écotech Québec	Activités de fonctionnement / 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021	100 000 \$
Entre parents de Montréal-Nord	Plan d'intégration socio-économique des nouveaux arrivants à Montréal-Nord, an 2	48 000 \$
Espace Temps Montréal	Implantation & consolidation de CitéStudio Montréal	65 800 \$
ÉVÉNEMENTS GPCQM	Grands Prix Cyclistes de Montréal	20 000 \$
Expérience Centre-ville	ODYSSÉES DES FÊTES	300 000 \$
Expérience Centre-ville	Projet Expérience centre-ville, an 2	45 000 \$
Expérience Centre-ville	XP_MTL, printemps-été 2021	120 000 \$
Festival Classica	10e anniversaire et déploiement du volet Grands-concerts dans le Parc de la voie maritime	45 000 \$
Festival de films CINEMANIA	Réaliser la 26e édition du Festival de films francophones CINEMANIA	30 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	Réaliser la 49e édition du Festival du nouveau cinéma de Montréal 2020	120 000 \$
Festival Fantasia	Édition 2020	100 000 \$
Festival Igloo	Igloofest 2019, 2020 et 2021	80 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	Festival international de musique POP Montréal 2020, 19e édition	60 000 \$
Festival international de projection illusionniste de Montréal	Festival MAPP_MTL 2020	25 000 \$
Festival international du film sur l'art (FIFA)	Festival international du film sur l'art (FIFA), 39e édition	60 000 \$
Festival Juste pour Rire	Festival Juste pour rire 2020, 38e édition	500 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	Festival Mode & Design 2018, 2019 et 2020	105 000 \$
Festival Montréal en Lumière inc.	Festival Montréal en lumière 2019, 2020 et 2021	500 000 \$
Festival Montréal Mondial	Mundial Montréal 2020	25 000 \$
Festival TransAmériques	Festival TransAmériques 2020	160 000 \$
Festival Zoofest	Festival Zoofest 2020	50 000 \$
Fierté Montréal	Festival Fierté Montréal 2019, 2020 et 2021	500 000 \$
Fondation Aide Outremont COVID-19	Marché Commun - plateforme de commerce et de livraison équitable et durable	112 000 \$
Fondation B.B.C.M.	Carnaval des couleurs, 3e édition	28 000 \$
Fondation Héritage Montréal	Étude de faisabilité bureau de projets / propriétaires et acquéreurs d'édifices patrimoniaux	10 500 \$
Fondation Héritage Montréal	Plateforme H-MTL , phase 2	30 000 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Fondation Metropolis bleu	Festival Metropolis bleu 2020	7 000 \$
Fondation Metropolis bleu	Festival Metropolis bleu 2021	26 628 \$
Fondation Québec Cinéma	Rendez-vous Québec Cinéma 2020, 2021 et 2022	100 000 \$
Fondation Villes Nouvelles Canada	Réaliser le Forum mieux vivre en ville (an 2)	50 000 \$
Gestion evenko / IleSoniq	Festival IleSoniq 2019, 2020 et 2021	60 000 \$
Gestion evenko / Osheaga	Festival Musique et Arts OSHEAGA 2019, 2020 et 2021	125 000 \$
Grand Montréal Comique	Grand Montréal Comique 2020	200 000 \$
Grand Potager	Centre de jardin Grand Potager	16 120 \$
Groupe 3737	Développement économique et social par les femmes, les immigrants et les jeunes	9 500 \$
Hébergement La CASA Bernard-Hubert	La Halte du Coin	158 009 \$
Îlot 84	Nouvelle vague et Green HAÜS	100 000 \$
Instertech Angus	Des solutions professionnelles au service de la réparation	60 000 \$
Institut de développement urbain du Québec	État du centre-ville de Montréal	37 100 \$
Jeunes marins urbains	10 000 enfants sur le fleuve St-Laurent	66 014 \$
La légumière Rose de lima	La résilience alimentaire	14 000 \$
La Pente à neige	La Pente à neige au parc Ignace-Bourget, 3e édition	11 500 \$
La petite Maison sur Laprairie	Ensemble, bâtissons l'avenir de la Pointe, Création d'une maison d'action communautaire	53 200 \$
La Piscine	Le Rodier, hub en partenariat culturel et créatif, phase 3	30 000 \$
La Piscine	Réaliser le Studio d'innovation de La Piscine : premier laboratoire thématique « Retour au travail »	87 500 \$
Laboratoire de l'hiver	L'hiver au temps de la COVID - Réseau hivernal à proximité dans le Mile-End	42 000 \$
L'Auguste théâtre	Noël dans le Parc à la place Émilie-Gamelin 2020	120 000 \$
Le Festival international de Jazz de Montréal	Festival international de Jazz de Montréal 2018, 2019 et 2020 et hubs	150 000 \$
Le Grand Costumier	Innovation et diversification des marchés	70 000 \$
Le Monastère	Le Monastère 2020 : au service de la communauté montréalaise du cirque, an 2	20 000 \$
Le Monastère	Réaliser Le Monastère 2021 : Acteur de l'écosystème de relance culturelle montréalaise	70 000 \$
Le Patin Libre	Patrimoine portable à vocation socio-culturelle	49 000 \$
Les Fourchettes de l'espoir	Ma première expérience de travail (an 2)	18 200 \$
Les Fourchettes de l'espoir	Poursuivre le déploiement du projet Ma première expérience de travail	8 955 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Les Francofolies de Montréal inc.	Les Francos 2018, 2019 et 2020	142 500 \$
Les Productions Nuits d'Afrique inc.	Festival Nuits d'Afrique 2018, 2019 et 2020	45 000 \$
Les Valoristes, Coopérative de solidarité	Un dépôt permanent pour les Valoristes de Montréal	49 000 \$
Les YMCA du Québec	Destination médiation	8 817 \$
M pour Montréal	Réaliser l'édition 2020 de M pour Montréal	30 000 \$
Maison des Jeunes de LaSalle (Bicoque)	MDJ virtuelle	29 596 \$
Manœuvres	Think-tank de l'espace public et la tour d'aiguillage Wellington	12 000 \$
Missions Exeko	IdAction Mobile, an 2	17 000 \$
Missions Exeko	IdAction Mobile, an 3	68 000 \$
Missions Exeko	Laboratoire culture inclusive (2020-2021)	12 000 \$
Missions Exeko	Laboratoire Parole Inclusive	56 000 \$
Mmode - la grappe métropolitaine de la mode	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	100 000 \$
Montréal en Fêtes	Montréal en fêtes 2019, 2020 et 2021	120 000 \$
Montréal en histoires	Cité Mémoire au cœur de la ville	350 000 \$
Montréal International	Soutien à Montréal International dans la réalisation de ses activités de promotion et de prospection d'investissements étrangers,	900 000 \$
Montréal International	Stratégie de rayonnement international du Grand Montréal pour l'attraction d'investissements et de talents post-COVID-19	300 000 \$
Mosaïcultures internationales de Montréal	du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	350 000 \$
Mouvement Jeunesse Montréal-Nord	Projet d'incubateur d'initiatives citoyennes, an 2	30 000 \$
MR-63	Maison MR-63 et développement du bâtiment permanent	30 000 \$
Municipalité régionale de comté Les Moulins / Innohub La centrale	Phase II : Accélération	92 400 \$
MURAL	Festival MURAL 2020	50 000 \$
Musée Afro-Canadien	Patrimoine culturel africain au cœur de la diversité montréalaise	21 000 \$
MUTEK	Festival MUTEK 2020 – 21e édition.	100 000 \$
Orchestre métropolitain	Concert au pied du Mont-Royal 2020	85 000 \$
Orchestre symphonique de Montréal	La virée classique 2018, 2019 et 2020	60 000 \$
Pépinière & Collaborateurs	Plan de développement 2018-2020 : année 3.	300 000 \$
Pépinière & Collaborateurs	Réaliser 101 cœurs de quartier	70 000 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Petites-Mains	Initiatives pour promouvoir une économie locale et socialement responsable tout en contribuant à l'intégration des personnes immigrantes	100 000 \$
Petites-Mains	Mieux accueillir les personnes immigrantes et valoriser l'économie sociale	103 845 \$
Piknic Électronik	Piknic Électronik 2018, 2019 et 2020	60 000 \$
Printemps numérique	MTL Connecte : La semaine de l'intelligence numérique	40 000 \$
Productions Infini D	Créer le festival Axis sur les bases du championnat canadien de danse hip hop 2019	18 000 \$
Productions Infini D	Festival international de Danse de Montréal	80 000 \$
Propulsion Québec	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	100 000 \$
Qu'en dit Raton?	Ancrer l'accessibilité au théâtre jeune public à Montréal-Nord, an 2	15 000 \$
Qu'en dit Raton?	Ancrer l'accessibilité au théâtre jeune public à Montréal-Nord, an 3	40 000 \$
Régénération Canada	Symposium Sols vivants 2021	20 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Opération Sac à Dos en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	100 000 \$
Regroupement des organismes mandataires du programme Tandem	Ensemble vers des quartiers résilients	105 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	Rencontres internationales du documentaire de Montréal 2020	60 000 \$
Resto Plateau	Nourrir le quartier	43 050 \$
Secrétariat grappe des sciences de la vie (Montréal InVivo)	Activités de fonctionnement / 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020	20 000 \$
Secrétariat grappe des sciences de la vie (Montréal InVivo)	Effervescence 2020	30 000 \$
Société d'animation de la promenade Bellerive	Résilience citoyenne sur le Saint-Laurent	49 350 \$
Société de développement Angus (SDA)	Revitalisation de territoires déqualifiés dans l'Est de Montréal	135 000 \$
Société de développement Angus (SDA)	Revitalisation de territoires déqualifiés dans l'Est de Montréal, an 2	360 000 \$
Société de développement commercial District Central	Réaliser le projet "Connecteur d'opportunités"	70 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Réaliser un quartier vert et résilient pour et par la communauté d'Ahuntsic	65 982 \$
Table de quartier de Montréal-Nord	Mise en œuvre d'une démarche de participation publique transformatrice et durable à Montréal-Nord	37 400 \$
TechnoMontréal / Numana	Activités de fonctionnement / 1er janvier au 31 décembre 2020	42 212 \$
TechnoMontréal / Numana	Réaliser l'édition virtuelle de Campus Party 2020 et l'édition montréalaise de Campus Party 2021	40 000 \$
Technopôle IVÉO	IVÉO : Expérimenter et déployer des solutions de mobilité durable dans les villes	20 000 \$
Technovation Montréal	Un programme d'apprentissage numérique accessible à toutes de Technovation Montréal	52 500 \$

**Sommes engagées en 2020-2021**  
**Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole**

RP-75 Annexe

PROMOTEUR	PROJET	MONTANT (\$)
Théâtre de l'Œil Ouvert	Programmation artistique pour Pointe-aux-Trembles - Suite	42 000 \$
Tous les jours	Projet Transision.wow, an 2 et 3	87 500 \$
Tous les jours	Projet Transition.wow, an 1	47 400 \$
Triathlon international de Montréal	Triathlon international de Montréal 2019, 2020 et 2021	220 000 \$
Vélo Québec Événements	Festival Go vélo Montréal 2018, 2019 et 2020	60 000 \$
Village de Noël de Montréal	Le Circuit féérique de Montréal	75 000 \$
Ville de Laval	Développement et consolidation du soutien offert aux 5 démarches de RUI à Laval	247 500 \$
Ville de Montréal	Réaliser le projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée » sur 3 ans	150 000 \$
Ville en vert	Projet Fourche et Fourchette	18 600 \$
Ville en vert	Projet Fourche et Fourchette, an 2	21 841 \$
Vues d'Afrique	Résilience pour nos aînés	20 300 \$
Zù	Réaliser le démarrage de Zu (an 2)	60 000 \$
Zù	Réaliser le démarrage de Zu (an 3)	252 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>14 620 108</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>		
	Maison Saint-Gabriel	130 477 \$
	Quartier international (1er au 4e emprunt)	1 544 877 \$
	Vitrine culturelle de Montréal	144 538 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 819 892</b>

<b>GRAND TOTAL</b>		<b>16 440 000</b>
--------------------	--	-------------------

En date du 28 février 2021



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 76

Liste de tous les projets financés dans le cadre du Fonds de développement régional (portion du Fonds de développement des territoires) pour 2020-2021 et liste des projets annoncés pour 2021-2022. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet.

Le Fonds de développement régional (FDR) a été remplacé depuis 2015-2016 par le Fonds de développement des territoires (FDT) et depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 par le Fonds Régions Ruralité (FRR), Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC. Ce volet du FRR vient appuyer les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'exercice de leur compétence en développement local et régional.

Pour 2020-2021, les projets financés par le volet 2 du FRR pour chaque MRC seront publiés dans les rapports d'activités des MRC.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 77

Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2020-2021. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 78

Montant des crédits alloués à la Commission municipale du Québec pour la vérification des municipalités pour 2020-2021, ventilés par mandat et nombre d'employés embauchés (effectif et objectif) par la CMQ pour compléter ses nouveaux mandats.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 79

Sommes ventilées versées en 2020-2021 à la commission municipale du Québec et liste des membres de la Commission.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 80	Subventions versées aux différentes associations municipales en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022. Indiquer l'objet de la subvention et les prévisions pour 2021-2022.
<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Exercice financier 2020-2021 (au 28 février 2021)</b>
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	70 000 \$



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 81

Évolution de la dépense d'intérêts sur la dette imputable aux municipalités pour 2020-2021. Prévisions pour 2021-2022.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 82

Fournir le déficit en infrastructures au Québec.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 50 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 83

Liste des projets soumis dans le cadre du volet « petites collectivités » du Fonds chantiers Canada-Québec en 2020-2021.

L'entente concernant le Fonds des petites collectivités (FPC) a été signée par les gouvernements du Québec et du Canada le 22 mai 2015.

Les municipalités avaient jusqu'au 31 mars 2017 pour déposer des demandes d'aide pour des projets d'infrastructures d'eau, culturelles, sportives, de loisir, touristiques et de transport. La date limite pour soumettre des projets au fédéral était le 30 juin 2019. À cette date, la totalité de l'enveloppe avait été allouée à des projets.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 84

Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides par le ministère par l'entremise du Fonds vert, par année, pour les cinq dernières années. Ventiler les sommes, par programme, inscrites dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 85

La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert en 2019-2020 et 2020-2021 avec mention : a) de la description du projet; b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire; c) du programme concerné, le cas échéant; d) du montant déboursé; e) de la date du déboursement; f) de l'objectif poursuivi en matière de réduction des GES. Pour chacun de ces projets, fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives. Pour chacun de ces projets, fournir le cas échéant, une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en matière de réduction des GES.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 86

Concernant la gestion du Fonds vert par le ministère, fournir pour 2020-2021 :

- a) le cadre de gestion utilisé;
- b) la grille d'évaluation des projets;
- c) les objectifs poursuivis.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 87

Liste de tous les barrages ou ouvrages de rétention de l'eau qui sont sous la responsabilité de municipalités, en indiquant si ceux-ci sont générateurs de revenus ou non.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 88

Toute analyse réalisée sur la question de la taxation des barrages par les municipalités.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 89

Tous les échanges entre le ministère et des municipalités ou des municipalités régionales de comté (MRC), par région, au sujet de la taxation des barrages par les municipalités.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 90

Toute analyse commandée ou reçue pour 2020-2021 au sujet du salaire des élus municipaux.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 91

Portrait des municipalités sous tutelle en 2020-2021.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 92

Copie de tous les échanges entre le ministère, le cabinet de la ministre et la communauté métropolitaine de Montréal au sujet de la construction de l'Hôpital de Vaudreuil.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 93

Portrait des zones d'interventions spéciales en vigueur en 2020-2021, ainsi que celles ayant pris fin en 2020-2021.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 94

Tout document, scénario ou analyse sur la question de la construction en zone inondable en 2020-2021.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 95

Fournir un état de situation, depuis avril 2018, des travaux du groupe d'action ministériel sur les inondations.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 96

- De ces rencontres, fournir les informations suivantes :
- a) Nombre de rencontres du groupe d'action ministériel;
  - b) fournir une liste des consultations effectuées;
  - c) produire la liste des avis produits;
  - d) émettre le budget affecté aux travaux.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 97

Fournir un bilan détaillé de l'édiction des zones d'intervention spéciale.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 98

Fournir et énumérer le nombre de demandes d'ajustement reçues par le MAMH concernant les ZIS, ventilé par ville ou municipalité.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 99

Considérant l'arrivée du printemps 2021, existe-t-il présentement des ententes particulières avec des villes, des municipalités ou des villages de la province concernant la gestion prochaine des inondations ? Si oui, veuillez nous fournir la ventilation des détails de ces ententes, par municipalité.

- Le soutien au milieu municipal à l'organisation des secours en période de crue est assuré par le ministère de la Sécurité publique et les organisations régionales de sécurité civile. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) participe à ce soutien par la mission qui lui est confiée dans le Plan national de sécurité civile.
- Le MAMH soutient également différents projets en collaboration avec le milieu municipal en lien avec le phénomène des inondations.
- À la suite des inondations de 2017, le gouvernement a investi 21 M\$ en 2018 pour actualiser la cartographie des zones inondables de certains organismes municipaux. Ainsi, huit conventions d'aide financière ont été signées avec le milieu municipal pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables sur leur territoire et la mise en œuvre d'actions de communication auprès de la population. Le MAMH a participé aux rencontres des comités de liaison mis en place pour accompagner les organismes municipaux.
- Le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (Plan) a été rendu public le 3 avril 2020.
  - Le Plan propose un ensemble de mesures majeures et structurantes qui représente un investissement important pour accroître la résilience des communautés face aux risques d'inondations. Il comporte 23 mesures qui touchent quatre axes d'intervention :
    - Cartographier;
    - Régir et encadrer;
    - Planifier et intervenir;
    - Connaître et communiquer.
  - Le Plan prévoit notamment de rendre disponible une somme supplémentaire de 8 M\$ à l'aide accordée en 2018 par le MAMH dans le cadre des huit conventions d'aide financière convenues avec des organismes municipaux afin que les secteurs concernés poursuivent les travaux de cartographie amorcés en tenant compte de la gestion des risques.
  - Des bureaux de projets seront également mis en place dès le printemps 2021 dans dix secteurs fortement impactés par les inondations afin d'établir des portraits des problématiques d'inondation et des plans d'intervention pour les prochaines années.
- Le MAMH offre également des aides financières pour soutenir des initiatives à cet effet (ex. : actions en coopération intermunicipales) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR). En 2020-2021, le MAMH a notamment financé un projet en lien avec le phénomène des inondations dans le cadre volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du FRR :

Région	Nom de l'organisme responsable	Détail du projet	Montant d'aide octroyé
15	MRC de Thérèse-De Blainville	Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Mirabel et de la MRC de Thérèse-De Blainville	120 000 \$
Total			<b>120 000 \$</b>



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 100

En référence à l'article 114 du projet de loi 40 qui stipule qu'un centre de service pourra « requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble à des fins de construction ou d'agrandissement d'une école ou d'un centre ». Veuillez fournir pour 2020-2021 les informations suivantes :

- a) la liste des municipalités qui ont donné, cédé ou vendu un terrain;
- b) fournir la superficie du terrain donné, cédé ou vendu;
- c) identifier le type d'école qui sera construite par terrain;
- d) quels sont les échéanciers pour la construction de ces écoles;
- e) l'évaluation ou valeur municipale des terrains donnés, cédés ou vendus, par municipalité;
- f) quels sont les coûts liés à ses transactions, par municipalité?

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 101

À la suite de l'annonce de construction ou d'agrandissement d'écoles en 2020 par le ministre de l'Éducation, veuillez fournir et ventiler les coûts des terrains visés par ces projets :

- a) par école;
- b) par commission scolaire/centre de service;
- c) par région administrative.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 102

Veillez fournir l'ensemble des subventions qui ont été accordées par le MAMH pour compenser les municipalités qui ont donné, cédé ou vendu des terrains pour construction d'écoles en 2020-2021 et également fournir les prévisions pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Aucune subvention n'a été accordée par le MAMH à cet effet.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 103

Veillez produire l'évaluation des impacts financiers de l'article 114 du projet de loi 40 sur les municipalités, par année pour les 5 prochaines années ; veuillez ventiler ces impacts financiers par région et par municipalité.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 104

Concernant l'article 114 du projet de loi 40, veuillez produire tous les avis juridiques, notes d'informations, analyses d'impact budgétaire et échéances qu'a émis le MAMH, la ministre, son cabinet avec la fédération québécoise des municipalités, l'union des municipalités du Québec, la ville de Montréal, la communauté métropolitaine de Montréal et la ville de Québec.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 105

Depuis la formation du Comité camps de jour – Enfants de 4 ans, veuillez nous fournir :

- a) la composition du comité;
- b) la liste des rencontres;
- c) la liste des personnes présentes, par rencontre;
- d) les ordres du jour;
- e) les procès-verbaux des rencontres;
- f) la liste des recommandations du comité;
- g) les frais associés pour les rencontres du comité (déplacement, hébergement, repas, alcool, autre).

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 106

Fournir l'analyse de l'impact budgétaire de la maternelle 4 ans, sur les camps de jour dans les municipalités, produite par le ministère.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 107

Fournir tous les avis, notes et analyses du Ministère sur les impacts de la maternelle 4 ans sur les municipalités.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 108

Fournir le nombre de municipalités qui offrent des camps de jour pour les enfants de 4 ans en 2020-2021 et les prévisions pour les 5 prochaines années.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Éducation.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 109

Concernant la réforme de la taxe foncière agricole prévue par le projet de loi 48, fournir :

- a) Tous les échanges entre la ministre, son cabinet, et les organisations municipales (FQM, UMQ);
- b) Tous les documents ou communications transmis par le MAMH au MAPAQ;
- c) Spécifier et ventiler le nombre de municipalités qui subiront une perte de revenu découlant de cette réforme;
- d) Spécifier les régions du Québec qui subiront le contrecoup le plus important au chapitre des pertes de revenus par les municipalités;
- e) Le détail des mesures financières prévues afin de compenser les municipalités en 2021-2022 en précisant la date prévue de la fin des mesures de compensation.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 110

Fournir une évaluation de l'impact financier sur les municipalités du plafonnement du 90e percentile de la valeur applicable à la valeur foncière agricole.

La réponse à cette question relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 111

Veillez fournir un état d'avancement de la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les crédits associés à ce projet pour 2020-2021 et les projections pour 2021-2022.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.  
La présente question ne correspond pas à cette définition.



**Étude des crédits 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

Demande n° 112

Concernant l'accès à l'information:

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021.
- b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021
- c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 123 des oppositions.





**Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation**

**Québec** 